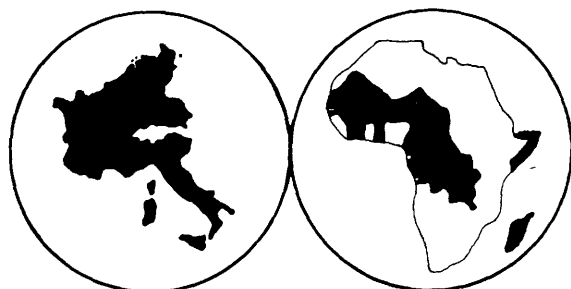


COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE – COMMISSION

DIRECTION GENERALE DU DEVELOPPEMENT DE L'OUTRE-MER

DIRECTION DES ETUDES DE DEVELOPPEMENT



POSSIBILITES D'INDUSTRIALISATION des Etats africains et malgache associés

II

**Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon, République centrafricaine, Tchad
(Union douanière et économique de l'Afrique centrale)**

Volume 1 : RAPPORT

| Chapitre Page | Alinéa Ligne | Il convient de lire : (la rectification est soulignée) |
|----------------------|-----------------------|--|
| Avant-propos/ XII | - | 69. Récapitulation, comparaison et cotation des projets <u>265</u> |
| 0/5 | 2/16 | ... les marchandises <u>circulent</u> |
| 0/10 | 3/3 | ... de l'Union. <u>Ils</u> ne relèvent de la compétence... |
| 0/11 | 4/4 | ... différences <u>existantes</u> entre... |
| 0/12 | 4/6 | ... définis à l'article <u>47</u> ." |
| 1/26 | Tableau 9 | Congo/B ²) 8 000 5 800 <u>5 600</u> |
| 1/45 | Tableau 15 | Cuir (t) ⁵) 650 81 <u>145</u> |
| 1/47 | Tableau 18 | <u>Calcaire</u> <u>Cameroun</u> |
| 1/53 | 7/1 | ..., sur l'île de <u>Coniquet</u> ,... |
| 1/54 | 1/1 | ... dans la région de <u>Bossangoa</u> |
| " | 3/3 | ... et de <u>Yaloké-Bossangoa</u> ,... |
| " | 8/2 | ... Mékambo près de <u>Bélinga</u> |
| 2/87 | Tableau 30 | 9. Tchad 8 <u>18 000</u> <u>10 000</u> |
| 2/93 | 2/5 | ... de Burutu à Garoua (1 500). |
| " | 4/6 | ... au coton <u>en</u> direction du Sud. |
| 2/94 | 1/10 | On chiffre à <u>26 000</u> le volume.... |
| 3/99 | Tableau 33 | secteur tertiaire 104,1 <u>32</u> 31 |
| 3/111 | 2/7 | ... par des produits d'importation <u>en provenance</u> <u>d'Europe</u> , par suite.... |
| 3/123 | tête du tableau 43 | Les projets des établissements existants d'augmenter leurs <u>capacités</u> actuelles |
| 3/132 | 2/7 | ... en la portant à <u>7</u> millions de paires.... |
| 3/145 | 5/2 | ... développé grâce à <u>l'activité</u> d'une.... |
| 4/191 | dernière ligne | ..., soit 8,5 % et 7,1 % respectivement |
| 4/198 | 3/12 | ... de calcaire <u>Coniquet</u> au Gabon.... |
| 5/219 | note au tableau 60 | ... 1 500 - 2 000 F.CFA par tonne <u>est à attendre</u> après l'arrivée.... |

| Chapitre Page | Alinéa Ligne | Il convient de lire : (la rectification est soulignée) |
|------------------|-----------------------|--|
| 6/263 | Tableau 65 | E Pneumatiques pour cycles 750 t,... |
| 6/268 | 4/9 | ... qu'un rôle secondaire, <u>même</u> dans les conditions.... |
| 7/278 | 2/15 | ... et environ <u>1 540</u> t de sacherie de papier,.... |
| 7/283 | CITI 334 | Sacherie papier I <u>1 540</u> t |
| 7/284 | tête du tableau | suite Tableau <u>68</u> |
| " | colonne CITI 27-29 | sacherie forte de papier <u>2 605</u> t |
| 8/295 | Tableau | Tableau <u>69</u> |
| 8/311 | 1/7 | ... de ces diverses catégories de <u>salariés</u> . |

Remarque générale :

La présentation des résultats en 4 volumes rend impropre le terme "Annexe" utilisé dans le rapport et l'étude économique des projets.

Il convient de comprendre : Volume 3 (Inventaire Industriel) en lieu et place de "Annexe I" et Volume 4 (Importations et productions locales des produits sélectionnés) au lieu de "Annexe II".

ETUDE SUR LES POSSIBILITES D'INDUSTRIALISATION
DE L'UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE

1966

L'étude sur les possibilités d'industrialisation des pays de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (Cameroun, Congo/Brazzaville, Gabon, République Centrafricaine et Tchad) a été réalisée par une équipe d'experts composée de

- M. Thomas OURSIN, Docteur en Sciences économiques, du IFO-Institut für Wirtschaftsforschung, München, Chef d'équipe,
- M. Pierre NIOLLET Diplômé de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer et ingénieur mécanicien de la Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES) de Paris,
- M. Anton REITHINGER, Diplom-Volkswirt, du IFO-Institut für Wirtschaftsforschung, München,
- M. Paul ZAJADACZ, Docteur en Sciences économiques, du IFO-Institut für Wirtschaftsforschung, München.

Les membres de l'équipe tiennent à remercier ceux qui ont bien voulu les aider dans leur tâche, en particulier

Les Représentants des Gouvernements et des Services Administratifs des Etats membres de l'UDEAC,

Monsieur le Secrétaire Général de l'UDEAC,

Les Chambres de Commerce, Groupements Interprofessionnels et Chefs d'Entreprise,

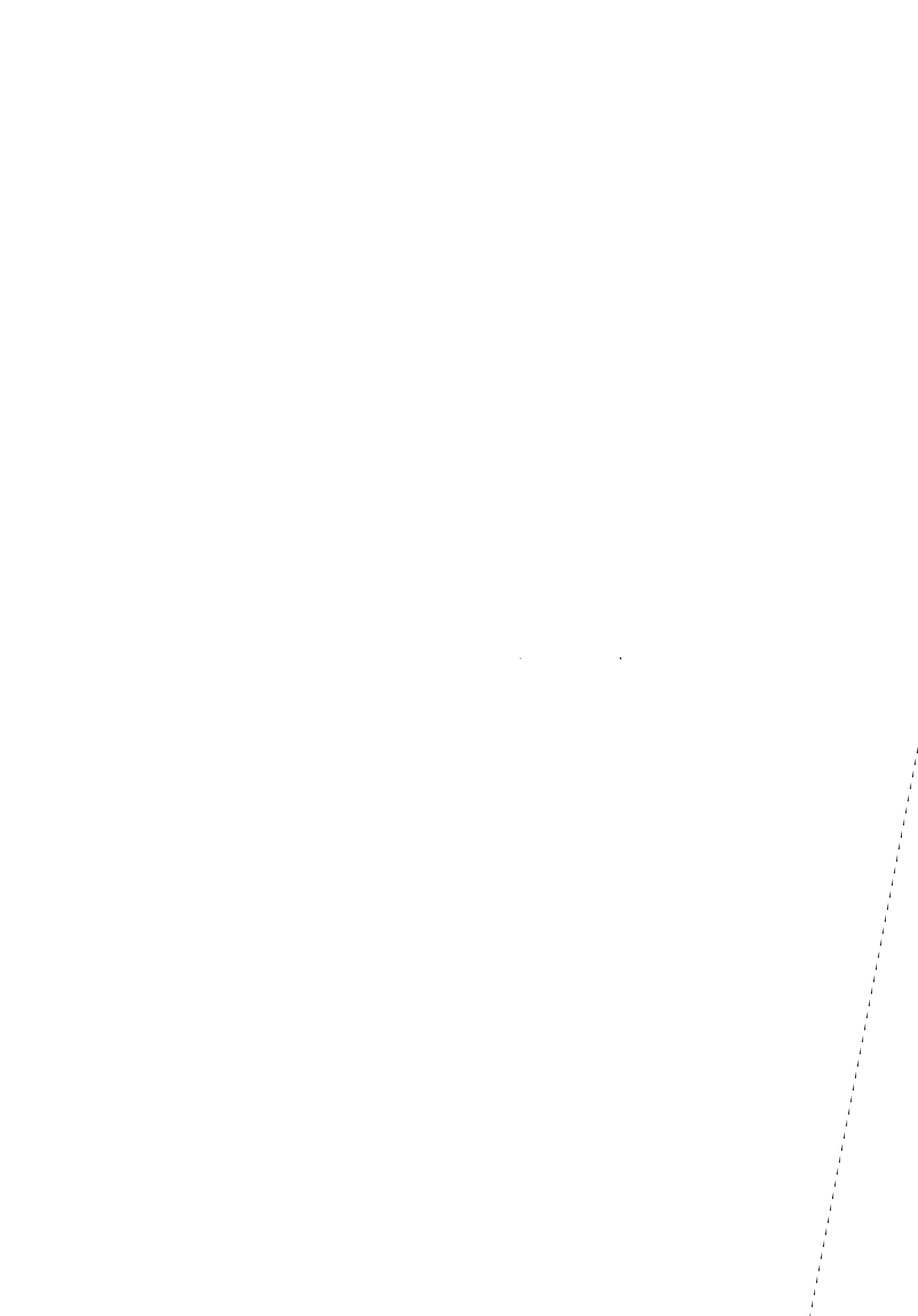
L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques de Paris,

La Documentation Technique Européenne de Bruxelles,

L'Institut d'Etudes pour le Développement Economique et Social de l'Université de Paris,

MM. les Contrôleurs Délégués du F.E.D.

L'étude n'aurait pu être menée sans leur aimable accueil, leurs renseignements abondants, et les facilités de travail qu'ils ont bien voulu mettre à notre disposition. Que tous veuillent bien trouver ici l'assurance que leur cordialité et leur empressement ont été particulièrement appréciés.



AVANT-PROPOS

La présente étude sur les possibilités de développement industriel de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale fait partie d'une étude d'ensemble intéressant tous les Etats Africains et Malgaches Associés. Objectifs et méthodes de l'étude ont été fixés uniformément, au cours de séances de travail communes entre les services compétents de la CEE et les équipes d'experts responsables des différentes régions.

L'objectif de l'étude consiste à analyser les conditions du développement industriel dans les Etats Africains Associés et à mettre au point un programme d'action et d'investissements industriels utilisable tant par les institutions politico-économiques que par les investisseurs en puissance. Pour pouvoir obtenir des résultats concrets en dépit de la masse des problèmes à résoudre et des enquêtes à entreprendre en un temps limité, il avait fallu se concentrer sur certains aspects en donnant à l'étude les limites suivantes:

- Le point de départ déterminant de l'étude est l'"import substitution", c.a.d. la substitution des produits de fabrication locale aux importations en provenance jusqu'ici de l'Outre-Mer. L'étude se préoccupe donc avant tout des industries travaillant pour les marchés intérieurs, en admettant cependant que l'exportation peut constituer pour les industries un débouché complémentaire indispensable, notamment pendant la période de démarrage.
- L'étude se borne en principe à étudier les industries manufacturières produisant des biens de consommation finale (durables ou non-durables) ou des biens d'approvisionnement (destinés à la demande intermédiaire). Elle exclut les industries lourdes et celles produisant des biens d'équipement.
- Les plans de développement nationaux des pays membres de l'UDEAC accordent une attention toute particulière aux possibilités de développement industriel. En complément aux travaux ainsi effectués, nous avons, dans la présente étude, avant tout mis l'accent sur les projets pluri-nationaux intéressant le marché de deux ou plusieurs Etats de l'Union. Ce faisant, l'étude satisfait à certains objectifs essentiels du traité de l'UDEAC.

Qu'il nous soit permis de préciser expressément que ces limitations constituent des hypothèses de travail et qu'elles n'impliquent nullement un jugement restrictif quelconque sur la vocation industrielle de l'Afrique. Elles sont imposées par la brièveté des délais imposés au programme d'études et par le fait que certaines études relatives à d'autres secteurs ont déjà été réalisées ou sont envisagées par d'autres organismes.

Conformément à ces critères figurait au début de l'étude une analyse détaillée des flux d'importation des années passées et du développement probable de la demande jusqu'en 1975. Les tonnages

des produits importés les plus importants ont été groupés à l'annexe II.

Dans la majorité des cas, l'exploitation des statistiques d'importation ne permet cependant pas d'atteindre à une connaissance précise de la situation du marché de marchandises homogènes au sens de la technique de production. Une partie importante du séjour effectué dans les pays de l'UDEAC a donc été consacrée à l'étude des perspectives d'écoulement des produits dont on avait envisagé la production.

Comme résultat des recherches entreprises sur place, le chapitre 3 et l'annexe I donnent une image complète du développement industriel atteint jusqu'en 1966, telle que nous l'avons obtenue. Il comprend également un inventaire des projets industriels actuellement connus.

Enfin, les enquêtes effectuées en Afrique étaient avant tout orientées vers la détermination des conditions de production dans les différents centres de l'UDEAC. Des informations ont été rassemblées sur les salaires et le coût de l'énergie, sur le prix de constructions industrielles, sur les transports, sur les matières premières nécessaires et les ressources minières, ainsi que sur bon nombre d'autres éléments du processus de production industrielle, dont on a étudié l'importance respective pour les différentes implantations possibles.

La documentation ainsi constituée a été combinée avec les données technico-économiques fournies par les ingénieurs-conseils pour établir les dossiers des industries présélectionnées. La méthodologie employée dans les études de projet est exposée en détail au chapitre 6 (volume II). Qu'il nous soit néanmoins permis de souligner ici déjà que les analyses de projet présentées ne constituent pas des propositions d'investissements susceptibles de permettre une décision définitive et encore moins une exécution immédiate. Il s'agit d'études préliminaires qui s'efforcent de donner une réponse à la question de savoir s'il paraît opportun de poursuivre l'étude d'un projet donné, compte tenu des préalables de la présente étude.

A l'issue de ce travail, nous formulons une série de recommandations basées sur les analyses de projet et sur le résultat de nos recherches relatives aux conditions économiques préalables au développement industriel de l'UDEAC, recommandations que nous soumettons à l'examen de tous les organismes compétents, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'UDEAC.

Les membres du groupe de travail "Afrique Centrale" ont séjourné en Afrique de la mi-janvier à la mi-février et de début mai à la mi-juillet 1966. Les enquêtes sur place ont été terminées au milieu de l'année 1966, la rédaction du présent rapport en novembre 1966.

La langue maternelle de trois des quatre membres permanents de l'équipe est l'allemand. Aussi leurs contributions au travail de l'équipe ont-elles dû être traduites en langue française ¹⁾. Pour pouvoir remettre l'étude en même temps que les rapports des deux autres groupes de travail, il a fallu mener à bien les traductions dans un délai assez court. Aussi comptons-nous sur la compréhension du lecteur pour les inévitables différences de style et de modes d'expression existant entre les sections successives de ce rapport, ainsi que pour les erreurs possibles contre lesquelles doit lutter toute traduction et que l'on ne saurait totalement exclure, malgré tout le soin que nous y avons apporté.

Il ne nous paraît pas nécessaire d'insister ici sur l'importance du développement industriel pour toute croissance économique. Nous espérons que le présent travail fournira une contribution pratique à la solutions des problèmes qu'il suscite.

1) La traduction a été confiée à M. Olivier-Claude Simon, Ingénieur de l'Ecole Spéciale des Travaux Publics à Paris, à qui nous tenons à adresser nos vifs remerciements pour l'in-fatigable bonne volonté dont il a fait preuve.

| TABLE DES MATIERES | Page |
|--|-------|
| Volume 7 | |
| Avant-propos | V |
| Liste des tableaux | XV |
| Liste des cartes | XVIII |
| | |
| INTRODUCTION: L'UNION DOUANIERE ET ECONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (UDEAC) | 1 |
| 0.1. De l'UDE à l'UDEAC | 1 |
| 0.2. Les organes de la communauté | 2 |
| 0.3. La politique économique | 4 |
| 0.4. Harmonisation de l'industrialisation | 7 |
| 0.4.1. Les Codes des Investissements | 8 |
| 0.4.2. Plan de coordination du développement | 11 |
| 0.4.3. La taxe unique | 13 |
| <u>Note annexe</u> : Les échanges intérieurs de l'UDE dans le cadre de la taxe unique | 18 |
| 0.5. Conclusions | 19 |
| | |
| 1. LES FACTEURS DE PRODUCTION DANS LES PAYS DE L'UDEAC | 23 |
| 1.1. La main-d'oeuvre dans les pays de l'UDEAC | 23 |
| 1.1.1. Nombre et structure de la main-d'oeuvre par secteurs économiques | 23 |
| 1.1.2. Caractéristiques du marché de travail dans les pays de l'UDEAC | 27 |
| 1.1.3. Les besoins des pays de l'UDEAC en main-d'oeuvre qualifiée | 33 |
| 1.1.4. L'offre future en main-d'oeuvre dans les pays de l'UDEAC | 35 |
| 1.2. Les ressources naturelles | 42 |
| 1.2.1. Matières premières actuellement produites dans l'UDEAC | 42 |
| 1.2.2. Les disponibilités en eau industrielle | 49 |
| 1.2.3. Localisation et concentration géographiques des diverses matières premières complémen- taires | 52 |

| | Page |
|--|------|
| 1.3. Energie | 57 |
| 1.3.1. Produits pétroliers | 58 |
| 1.3.2. Les réserves d'hydrocarbures gazeux | 61 |
| 1.3.3. Energie électrique | 62 |
| 2. LES MARCHES DE L'UDEAC | 73 |
| 2.1. La population des pays de l'UDEAC | 73 |
| 2.1.1. La population de l'UDEAC en 1965/66 | 74 |
| 2.1.2. Développement de la population de l'UDEAC d'ici 1970 et 1975 | 79 |
| 2.2. Demande et pouvoir d'achat | 81 |
| 2.2.1. Demande et pouvoir d'achat des pays de l'UDEAC en 1965 | 82 |
| 2.2.2. Demande et pouvoir d'achat des pays de l'UDEAC en 1970 et 1975 | 88 |
| 2.3. Les transports | 90 |
| 2.3.2. Principales voies de transport interrégionales | 90 |
| 2.3.2. Les flux de transport interrégionaux en 1964 | 93 |
| 3. L'INDUSTRIE | 95 |
| 3.1. Analyse rétrospective du processus d'industrialisation | 95 |
| 3.2. Situation actuelle de l'industrie | 99 |
| 3.2.1. Place du secteur industriel dans l'économie | 99 |
| 3.2.2. Recensement des entreprises existantes par secteurs | 105 |
| 3.2.3. Recensement des projets en cours de réalisation ou à l'étude | 122 |
| 3.2.3.1. Projets en vue de l'augmentation de la production des exploitations existantes | 122 |
| 3.2.3.2. Projets visant à l'établissement de nouvelles entreprises ou à l'ouverture de nouveaux secteurs de production dans les entreprises existantes | 125 |
| 3.2.3.3. Projets à caractère incertain | 139 |
| 3.2.4. Localisation des entreprises manufacturières existantes ou en projet | 144 |

| | Page |
|--|---------|
| 4. SELECTION DES PROJETS INDUSTRIELS | 147 |
| 4.1. Critères de sélection | 147 |
| 4.1.1. Première sélection à l'échelle des E.A.M.A. | 147 |
| 4.1.2. Deuxième sélection à l'échelle de la zone UDEAC | 155 |
| 4.2. Le marché actuel | 156 |
| 4.2.1. Introduction à l'étude du marché | 156 |
| 4.2.2. Le marché par produit | 157 |
| <u>Note annexe</u> spéciale sur le marché du ciment | 191 |
| 4.3. Classification des productions | 199 |
| 5. COUTS DES FACTEURS ET LOCALISATION | 203 |
| 5.1. Coûts des facteurs généraux | 203 |
| 5.1.1. Prix des matières premières | 203 |
| 5.1.2. Prix de l'énergie | 203 |
| 5.1.3. Frais de main-d'oeuvre | 207 |
| 5.1.4. Eau industrielle | 210 |
| 5.1.5. Coûts de construction des bâtiments industriels | 211 |
| 5.1.6. Prix du terrain | 212 |
| 5.1.7. Coûts des transports | 214 |
| 5.2. Considérations générales sur les problèmes de localisation | 219 |
| 5.2.1. Pôles de croissance et coopération internationale | 219 |
| 5.2.2. Coûts des transports | 220 |
| 5.2.3. Main-d'oeuvre et énergie | 224 |
| 5.2.4. Résumé | 225 |
| 6. ETUDE ECONOMIQUE DES PROJETS | 227 |
| 6.1. - 6.8. Etudes par projet (voir volume II) | |
| <u>Notes de synthèse</u> | |
| A Conserves de tomate | 227 |
| B Jus de fruits concentrés | 229 |
| C Malt | 232 |

| | Page |
|---|------|
| D Sacs en papier | 234 |
| E Pneumatiques pour cycles | 236 |
| F Engrais azotés | 237 |
| G Produits chimiques | 240 |
| H Verre creux | 242 |
| I Produits céramiques | 244 |
| K Tuyaux en amiante-ciment | 246 |
| L Fers à béton, profilés d'acier | 247 |
| M Boîtes à conserves | 250 |
| N Bouchons couronnes | 251 |
| O Boulons simples | 253 |
| P Câbles en acier | 254 |
| Q Articles de serrurerie etc. | 256 |
| R Accus pour automobiles | 258 |
| S Piles électriques sèches | 261 |
| 6.9. Récapitulation, comparaison et cotation des projets | 263 |
| 7. LIAISONS INTER-SECTORIELLES ET INTER-INDUSTRIELLES DES BIENS INTERMÉDIAIRES | 273 |
| 7.1. Besoins en biens intermédiaires des industries nouvelles | 273 |
| 7.2. Tableau récapitulatif des inputs nécessaires aux industries nouvelles | 279 |
| 7.3. Moyens de satisfaire la demande en biens intermédiaires des industries nouvelles | 280 |
| 8. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT | 291 |
| 8.1. Mesures sur les plans technique et financier | 291 |
| 8.1.1. Mesures concernant l'approvisionnement en énergie | 291 |
| 8.1.2. Les problèmes de transport | 294 |
| 8.1.3. Préparation des zones industrielles | 298 |
| 8.1.4. Mesures tarifaires et contingentaires | 299 |
| 8.1.5. Facilités de crédit | 303 |
| 8.1.6. Intensification du rôle de l'agriculture | 306 |

| | Page |
|---|------|
| 8.2. Mesures sur le plan humain | 309 |
| 8.3. Mesures et recommandations diverses | 314 |
| 8.3.1. Harmonisation des Codes des Investissements, du régime douanier et de la fiscalité | 314 |
| 8.3.2. Politique commerciale vis-à-vis des pays limitrophes | 315 |
| 8.3.3. Recherches et études | 316 |
| REMARQUE FINALE | 319 |
| Bibliographie | 321 |

Volume I

Etudes par Projets

| | |
|---|--------------------------------|
| A | Conserves de tomates |
| B | Jus de fruits concentrés |
| C | Malt |
| D | Sacs en papier |
| E | Pneumatiques pour cycles |
| F | Engrais azotés |
| G | Produits chimiques |
| H | Verre creux |
| I | Produits céramiques |
| K | Tuyaux en amiante-ciment |
| L | Fers à béton, profilés d'acier |
| M | Boîtes à conserves |
| N | Bouchons couronnes |
| O | Boulons simples |
| P | Câbles en acier |
| Q | Articles de serrurerie, etc. |
| R | Accus pour automobiles |
| S | Piles électriques sèches |

Annexe I

Les industries existantes et les projets industriels
dans les Etats de l'UDEAC

Annexe II

Les importations des produits sélectionnés

LISTE DES TABLEAUX

| Tableau | | Page |
|---------|--|------|
| 1 | Le Fonds de Solidarité en 1966 | 7 |
| 2 | Taxe unique (bière) | 15 |
| 3 | Taxe unique (vêtements de dessus d'homme) | 16 |
| 4 | Taxe unique (chaussures en matière plastique artificielle) | 17 |
| 5 | Produits soumis à la taxe unique, par pays de production et de consommation, 1965 | 18 |
| 6 | Produits soumis à la taxe unique, ventes locales et exportations en 1965 | 19 |
| 7 | Population adulte active de l'UDEAC en 1965 | 23 |
| 8 | Répartition par secteurs des salariés du secteur privé dans l'UDEAC en 1965 | 25 |
| 9 | Salariés du secteur secondaire de l'UDEAC par branches industrielles en 1965 | 26 |
| 10 | Répartition du personnel qualifié du secteur moderne par genre de formation au Cameroun en 1965/66 | 27 |
| 11 | Répartition du personnel salarié du secteur moderne par niveau de formation en 1965/66 | 30 |
| 12 | Pourcentage de main-d'oeuvre locale dans le total des salariés | 31 |
| 13 | Besoins de l'industrie de l'UDEAC en main-d'oeuvre qualifiée | 34 |
| 14 | La production agricole de l'UDEAC | 43 |
| 15 | L'élevage dans l'UDEAC, production actuelle et prévisions | 45 |
| 16 | La pêche dans l'UDEAC, production actuelle et prévisions | 46 |
| 17 | La production forestière de l'UDEAC, production actuelle et prévisions | 46 |
| 18 | La production minière en UDEAC | 47 |
| 19 | Importations de produits pétroliers dans l'UDEAC en 1964 | 58 |
| 20 | Réserves de gaz naturel dans l'UDEAC | 61 |
| 21 | Énergie électrique, puissances installées | 63 |
| 22 | Superficie, population et densité de la population des différents pays (1965/66) | 74 |

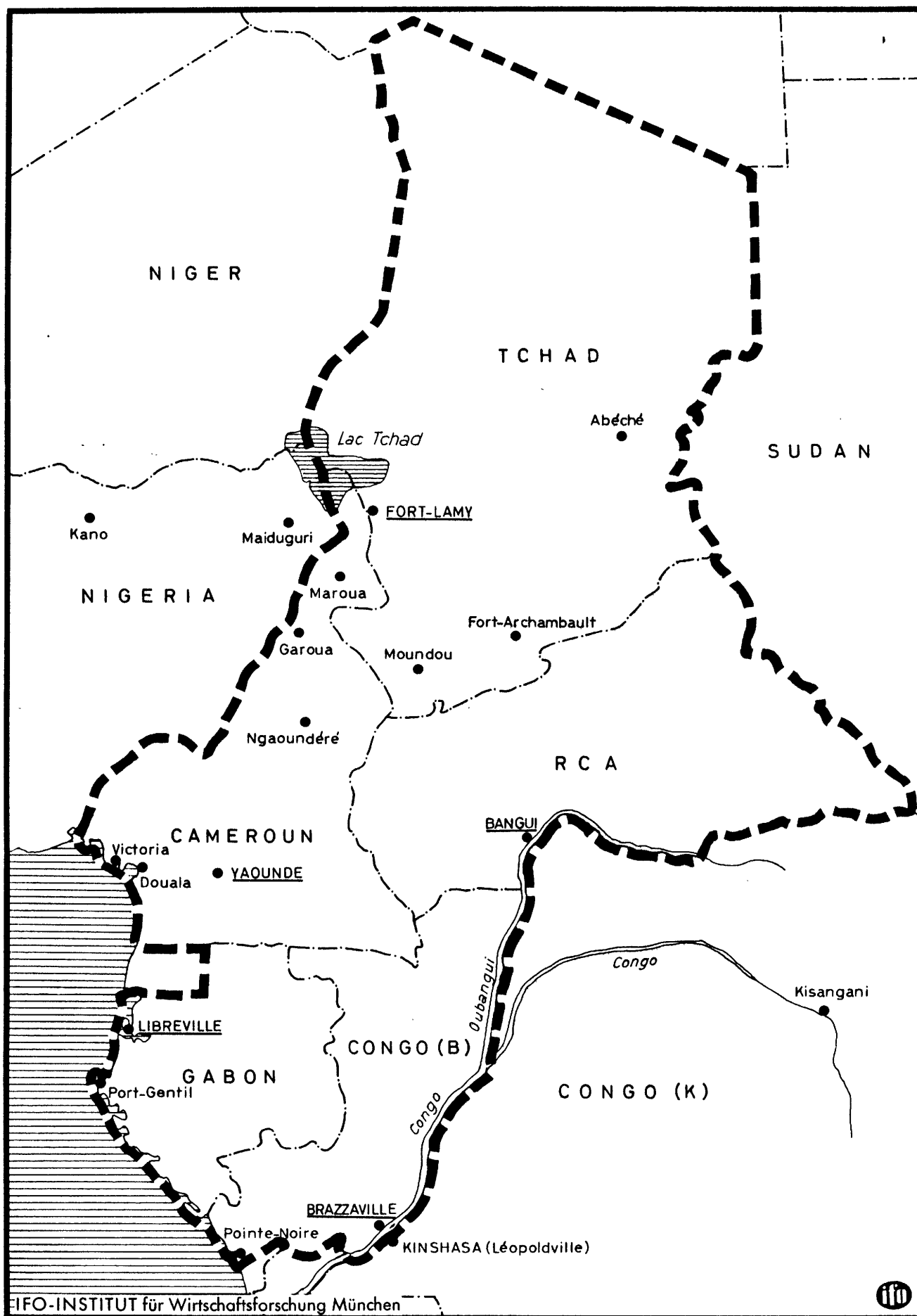
| Tableau | Page |
|---|------|
| 23 La population urbaine dans les pays de l'UDEAC | 76 |
| 24 Pourcentage des salariés et des enfants scolarisés | 78 |
| 25 Développement de la population de l'UDEAC | 80 |
| 26 Produit intérieur brut de l'UDEAC en 1965 | 83 |
| 27 Produit intérieur brut de l'UDEAC, par habitant | 84 |
| 28 Produit intérieur brut et autoconsommation de l'UDEAC en 1965 | 85 |
| 29 Produit intérieur brut du Cameroun, par régions | 86 |
| 30 Urbanisation et pouvoir d'achat | 87 |
| 31 Produit intérieur brut de l'UDEAC en 1970 et 1975 | 89 |
| 32 Produit intérieur brut de l'UDEAC, par habitant, en 1970 et 1975 | 89 |
| 33 Répartition sectorielle du PIB de l'UDEAC en 1963 | 99 |
| 34 Le produit intérieur brut des pays de l'UDEAC par secteurs en 1963 | 100 |
| 35 L'emploi salarié en 1963 | 103 |
| 36 L'industrie manufacturière dans les pays de l'UDEAC, par branches d'activité | 104 |
| 37 L'industrie des corps gras non industriels | 107 |
| 38 Les industries alimentaires | 108 |
| 39 Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement, etc. | 113 |
| 40 L'industrie du bois et du liège | 114 |
| 41 L'industrie chimique | 116 |
| 42 Fabrication des ouvrages en métaux | 120 |
| 43 Les projets des établissements existants d'augmenter leurs capacités actuelles | 123 |
| 44 Les projets industriels à caractère certain, par branches d'activité | 127 |
| 45 Les industries alimentaires - projets à caractère certain | 128 |
| 46 L'industrie textile - projets à caractère certain | 133 |

| Tableau | Page |
|--|------|
| 47 L'industrie du bois - projets à caractère certain | 134 |
| 48 L'industrie des produits minéraux non métalliques - projets à caractère certain | 137 |
| 49 Les projets industriels à caractère incertain, par branches d'activité | 140 |
| 50 Les importations de ciment en UDEAC pour la période 1955-1964 | 192 |
| 51 Coûts de l'énergie électrique | 204 |
| 52 Prix estimatif du fuel demi-lourd | 206 |
| 53 Frais de main-d'oeuvre | 208 |
| 54 Eau | 210 |
| 55 Coûts de construction 1965/66 | 213 |
| 56 Frais de manutention | 215 |
| 57 Voie Transéquatoriale, coûts des transports | 216 |
| 58 Voie Camerounaise, coûts des transports | 217 |
| 59 Burutu - Garoua - Fort-Lamy, coûts des transports | 218 |
| 60 Port-Harcourt - Maiduguri - Fort-Lamy, coûts des transports | 219 |
| 61 Coûts de transport et localisation, matières premières | 221 |
| 62 Coûts de transport et localisation, produits finis | 222 |
| 63 Coûts de transport et localisation, matières premières et produits finis | 223 |
| 64 Coûts des facteurs de production et localisation | 224 |
| 65 Synthèse des calculs économiques | 263 |
| 66 Possibilités de réalisation et rentabilité des projets étudiés | 267 |
| 67 Quelques critères économiques des projets étudiés | 271 |
| 68 Tableau des liaisons interindustrielles et intersectorielles | 281 |
| 69 Production locale et transports côtiers | 295 |
| 70 Production locale et transports côtiers, projets étudiés | 296 |

LISTE DES CARTES

| Carte No | | après page |
|----------|---|------------|
| 1 | L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale | XVIII |
| 2 | Energie | 58 |
| 3 | Répartition de la population | 74 |
| 4 | Voies de communications interrégionales | 90 |
| 5 | Flux de transport interrégionaux 1964 | 94 |
| 6 | La localisation des industries manufacturières existantes | 144 |
| 7 | La localisation des projets de l'industrie de transformation (projets dont la réalisation paraît assurée) | 146 |
| 8 | La localisation des projets étudiés | 268 |

L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale



INTRODUCTION

L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC)

Les Etats du Cameroun, du Congo/Brazzaville, du Gabon, de la République Centrafricaine et du Tchad se sont groupés, depuis le 1er janvier 1966, dans l'Union Douanière et Economie de l'Afrique Centrale, ci-après désignée en abrégé UDEAC. Cette communauté économique forme le cadre de notre étude, car les instruments politico-économiques créés par le traité doivent jouer un grand rôle dans la solution des problèmes posés par la politique d'industrialisation. Aussi convient-il de faire précéder cette étude par un exposé d'introduction sur le traité qui a créé l'UDEAC et sur les interpénétrations économiques des pays qui la constituent¹⁾.

01 De l'UDE à l'UDEAC

Jusqu'en 1959, le Congo, le Gabon, la République Centrafricaine et le Tchad ont été administrés en commun sous l'appellation d'Afrique Equatoriale Française (AEF). Les institutions politico-économiques communes, une administration uniforme et une monnaie commune avaient fait de ces quatre territoires une entité économique fortement intégrée.

Le Cameroun, qui a des frontières communes avec le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine et le Tchad, a été, par contre, administré dès le départ séparément de l'AEF. Bien qu'également sous administration française, son statut international n'était pas comparable à celui d'une colonie. Cet ancien protectorat allemand a été administré sous mandat de la Société des Nations et, plus tard, des Nations Unies. Il existait néanmoins de nombreuses relations économiques entre le Cameroun et ses voisins, renforcées par le lien que représentaient une empreinte coloniale et une langue véhiculaire communes.

Devenus des Etats autonomes, et plus tard souverains, les quatre anciens territoires de l'AEF continuèrent à coopérer sur le plan économique²⁾. Ils fondèrent l'Union Douanière Equatoriale (UDE), dont les organes principaux étaient la Conférence des Chefs d'Etat, l'Agence Transéquatoriale des Communications (ATEC), l'Office Equatorial des Postes et Télécommunications (OEPT) et un Fonds de Solidarité. La coopération des quatre Etats de l'UDE a permis, dans

1) On trouvera un exposé détaillé de la question chez: Anguilé & David, L'Afrique sans Frontières, Monaco, 1965.

2) Voir Harald Voss, Kooperation in Afrika, Hamburg, 1965.

de nombreux domaines, de mettre au point des formules que nous retrouvons aujourd'hui dans l'UDEAC sous une forme plus ou moins modifiée, telles que le Tarif Douanier Extérieur Commun, la libre circulation des marchandises, des capitaux et des prestations de service à l'intérieur de la communauté, le Fonds de Solidarité, l'harmonisation des Codes des Investissements et la création d'une taxe à la production sur les produits industriels locaux (taxe unique), dont le revenu est versé aux pays consommateurs de ces produits.

Dès 1961 ont commencé les premiers pourparlers en vue de l'association, puis de l'union du Cameroun et de l'UDE. Au milieu de l'année 1962 entrait en vigueur un tarif douanier extérieur commun UDE-Cameroun, tandis que l'on mettait au point différentes dispositions relatives au développement du commerce intérieur entre l'UDE et le Cameroun et que le système de la taxe unique s'étendait petit à petit aux échanges commerciaux UDE-Cameroun. Au cours de la conférence de Fort-Lamy, en février 1964, la Commission mixte UDE-Cameroun, qui avait été jusque là l'animateur de cette coopération, était finalement chargée de préparer un projet de traité visant à fonder une Union Douanière et Economique entre les cinq Etats. La Commission a pu terminer ses travaux en temps voulu et le traité était signé en décembre 1964 par les Chefs d'Etat des cinq pays. Le 1^{er} janvier 1966, l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) est entrée en vigueur ¹⁾.

02 Les organes de la communauté

Le soin de concrétiser l'Union a été confié à trois organismes:

- Le Conseil des Chefs d'Etat,
- Le Comité de Direction,
- Le Secrétariat Général.

Le Conseil des Chefs d'Etat est l'instance la plus élevée de la communauté. Il conçoit et coordonne la politique économique et douanière, conduit les pourparlers sur les problèmes douaniers avec les Etats tiers et est l'organe d'arbitrage suprême entre les pays membres. Le Conseil décide à l'unanimité.

Le soin des travaux courant est confié au Comité de Direction. Chaque pays membre y envoie 2 représentants, dont un au moins à

1) L'UDE n'a pas totalement disparu avec la fondation de l'UDEAC. Tout comme avant, subsiste une série d'institutions communes aux quatre Etats de l'UDE, et surtout l'Agence Transéquatoriale des Communications. La Conférence des Chefs d'Etat subsiste également.

rang de ministre. Le Comité de Direction agit sur instructions du Conseil et est, entre autres, compétent pour les questions suivantes:

- Droits de douane et droits d'entrée,
- Taxe unique,
- Code des Douanes,
- Codes des Investissements,
- Harmonisation des fiscalités internes,
- Harmonisation des projets d'industrialisation,
- Harmonisation des plans de développement.

Chaque Etat membre a une voix. Les décisions du Comité sont prises à l'unanimité.

Tandis qu'au Conseil des Chefs d'Etat et au Comité de Direction sont représentés les intérêts respectifs des pays membres qu'il s'agit alors de concilier, le Secrétariat Général est appelé à défendre les intérêts de la communauté. Le Secrétaire Général et ses collaborateurs sont des fonctionnaires internationaux. Ils sont indépendants des gouvernements des pays membres et ne doivent ni solliciter, ni recevoir d'instructions de ceux-ci. Le Secrétaire Général est directement placé sous les ordres du Président en exercice du Conseil des Chefs d'Etat.

Le traité attribue au Secrétaire Général des tâches importantes, qui dépassent nettement celles revenant au Secrétariat de l'UDE. Il est spécialement chargé de préparer un plan général d'industrialisation de l'Union qui concerne les projets industriels susceptibles d'intéresser les marchés de plus de deux Etats, projets que l'on cherche à harmoniser directement au sein de l'Union.

Pour permettre l'accomplissement de ses tâches, le traité prévoit que le Secrétaire Général comportera deux départements:

- une division du Commerce Extérieur, de la Fiscalité, des Statistiques et de la Mécanographie,
- une division du Développement et de l'Industrialisation.

Le siège du Secrétariat Général est Bangui.

Dès que l'on cherche à apprécier l'importance respective des différents organes de l'Union, la prépondérance du Conseil et du Comité de Direction apparaît aussitôt. Dans la solution des questions matérielles importantes, le Secrétaire Général ne joue qu'un rôle d'étude et de préparation des dossiers. Les décisions définitives, surtout, comme on le verra, celles qui concernent la politique industrielle, sont réservées au Comité de Direction. Comme les

décisions ne peuvent y être prises qu'à l'unanimité, il est dès le départ mis un frein à l'étouffement éventuel des intérêts de l'un des pays membres. La volonté de coopération et d'union des pays membres est par ailleurs soumise à de hautes exigences, aussi peut-on craindre que, sur les questions importantes, on ne puisse éviter des négociations difficiles.

Etant donné l'importance accordée à la souveraineté politique de tous les Etats membres et la grande diversité présentée par la situation économique des différents pays, il est certain qu'il est à peine possible, au moins jusqu'à nouvel ordre, d'envisager un renversement de prépondérance en faveur du Secrétariat et, par conséquent, un renforcement du caractère supranational de l'Union. Aussi les remarques précédentes ne doivent-elles pas être considérées comme une critique de la volonté politique des pays membres: elles sont toutefois indispensables à la bonne compréhension du caractère du traité.

03 La politique économique

L'idée fondamentale de toute union économique et douanière est le libre échange des marchandises, des prestations de services et des facteurs de production à l'intérieur de la communauté, jointe à une harmonisation des politiques douanières et commerciales vis-à-vis des pays tiers. Cette étape qui, en Europe, ne peut être atteinte en règle générale qu'au prix de difficultés extrêmes et à l'issue de longues périodes de transition, a pu être atteinte d'emblée par l'UDEAC dès la mise en vigueur du traité.

Exportation

La politique d'exportation et la fixation des taxes à l'exportation reste de la compétence de chaque Etat.

Importation

Les droits de douane et les droits d'entrée relatifs au commerce avec les Etats tiers ont été, dans une très large mesure, unifiés. On distingue:

- Le droit de douane du tarif extérieur commun,
- le droit fiscal d'entrée commun,
- la taxe commune sur le chiffre d'affaires à l'importation,
- la taxe complémentaire à l'importation.

Les trois premières taxes sont de la compétence de l'UDEAC et identiques pour tous les Etats membres à partir du 1er janvier 1966. Le tarif douanier était déjà uniforme, pour les cinq Etats, depuis le 1er juillet 1962. Les importations en provenance des pays membres de la Communauté Economique Européenne et des pays de l'ex-OAMCE sont

exonérées de droits de douane. La taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation s'élève uniformément à 10% et s'applique à la valeur c.a.f. à laquelle on ajoute les droits de douane et les droits d'entrée.

La quatrième de ces taxes à l'importation, la taxe complémentaire, est par contre de la compétence des Etats. Elle a été créée pour donner à certains Etats la possibilité de supporter les difficultés inhérentes au passage à des taux uniques communs pour les droits d'entrée et la TCA. La taxe complémentaire doit disparaître au bout d'une certaine période de transition, dont la durée n'a pas encore été fixée. A l'exception du Cameroun, où le niveau général des taxes à l'importation était, dès avant la fondation de l'UDEAC, supérieur à celui des quatre Etats de l'UDE, il n'est fait usage de la taxe complémentaire que d'une façon relativement modeste. Sur un total de plus de 4 000 rubriques douanières, le Cameroun prélève une taxe complémentaire dans 725 cas environ, le Congo dans une centaine de cas et les trois autres Etats dans 70 cas seulement. Le risque d'une déviation des courants commerciaux, naturellement toujours possible lorsque les charges applicables aux importations varient et que les marchandises circulent librement à l'intérieur du système, devrait être assez minime, dans les conditions de transport existantes, du fait que la taxe complémentaire ne dépasse pas 10% dans les deux tiers des cas et ne dépasse 20% que pour à peine 20 rubriques seulement.

Les caractères communs des différentes politiques douanières, qui datent encore de l'époque coloniale, ont sans aucun doute facilité l'établissement du tarif uniforme de l'UDEAC. A ceci s'ajoute que les Etats du Congo, de la RCA et du Tchad, qui, sur le plan des transports, dépendent étroitement les uns des autres, ne pouvaient réaliser une politique douanière réellement indépendante, sans engager d'importantes dépenses pour la surveillance de leurs frontières. Il ne faut par ailleurs pas perdre de vue que les pays membres ont abandonné leur indépendance dans un domaine qui, en tant que source de revenus pour les budgets nationaux, a une importance toute différente de celle qu'elle a en Europe.

Commerce intérieur

Le commerce intérieur entre les pays membres est libre de toutes taxes et de tous contingentements. On a toutefois fait une importante exception pour les produits industriels fabriqués dans l'UDEAC. Ces produits sont soumis, dans la mesure où ils sont consommés dans un autre pays que le pays producteur, à une taxe à la production, dite taxe unique, qui est portée au crédit du pays consommateur et correspond en fait à une taxe à l'importation. Dans le chapitre relatif à la politique industrielle, nous nous étendrons en détail sur l'importance de la taxe unique.

Le Fonds de Solidarité

Le Tchad, la République Centrafricaine et la zone méridionale du Gabon n'ont pas directement accès à la mer. Ils font passer leurs importations en transit par les Etats riverains de l'Atlantique, le Cameroun et le Congo. Dans la majorité des cas, les marchandises destinées aux Etats continentaux sont déjà dédouanées sur la côte. Suivant les renseignements fournis par l'importateur sur le lieu de destination des marchandises, le prélèvement douanier est porté au crédit du pays consommateur correspondant. Mais il existe par ailleurs un commerce de transit dont les marchandises ne sont dédouanées qu'à la frontière du pays consommateur.

Bien que cette façon d'opérer assure en principe une répartition convenable des recettes dues aux droits de douane et aux droits d'entrée, elle donne lieu en pratique à d'importantes anomalies. L'étroite inter-pénétration des grosses maisons d'importation, particulièrement au Congo, en République Centrafricaine et au Tchad, a pour effet que des marchandises, qui avaient été primitivement importées pour le Congo ou la RCA, sont finalement livrées au Tchad, en RCA ou dans la zone méridionale du Gabon. En outre, les grossistes des Etats atlantiques continuent, par exemple, de livrer dans les Etats continentaux des pièces de rechange pour véhicules automobiles. Cette situation est, pour ces Etats, une source permanente de préjudices, qu'il est difficile de chiffrer avec précision.

C'est pourquoi l'article 33 du traité instituant l'UDEAC a prévu l'établissement, pendant une période de transition de 3 ans, d'une statistique des mouvements commerciaux aux frontières des Etats continentaux pour pouvoir virer au pays utilisateur les taxes à l'importation prélevées par le pays dans lequel les marchandises ont été dédouanées.

Les pays membres sont manifestement d'accord sur le fait que, même de cette manière, il n'est pas possible d'assurer une répartition convenable des recettes douanières. C'est la raison pour laquelle ils ont repris, en faveur des Etats continentaux, l'idée de la création d'un Fonds de Solidarité, qui existait déjà dans l'UDE. Ce fonds ne résulte pas des dispositions du traité, mais il a été fondé à la suite d'une décision prise par le Conseil des Chefs d'Etat, et ce pour la seule année 1966. Il n'existe aucune justification officielle de la fondation de ce fonds, qui cependant doit non seulement contribuer à une juste répartition des recettes douanières (il n'existe jusqu'à présent aucune mesure en ce sens), mais également constituer une certaine forme d'aide consentie par les Etats privilégiés de la côte aux Etats continentaux.

Pour l'année 1966, la réglementation suivante a été prévue:

Tableau 1

Le Fonds de Solidarité en 1966
en 1 000 F.CFA

| Etats | Versements | Recettes |
|---------------------------------|------------|-----------|
| République Fédérale du Cameroun | 300 000 | - |
| République Centrafricaine | 300 000 | 665 000 |
| Congo | 500 000 | 57 000 |
| Gabon | 500 000 | 2 850 |
| Tchad | 300 000 | 1 175 150 |
| Total | 1 900 000 | 1 900 000 |

Il ressort du tableau précédent que le fonds est alimenté par les versements forfaitaires effectués par les Etats membres, versements qui - à l'encontre de ce que prévoyait la réglementation de l'UDE - sont sans rapports avec les recettes douanières dont bénéficie l'Etat considéré. En fait, ces rentrées bénéficient presque exclusivement à la République Centrafricaine et au Tchad. L'importance des prestations nettes servies par le Gabon montre clairement que cette réglementation ne tend pas seulement à corriger les insuffisances constatées dans la répartition de l'ensemble des recettes douanières, puisque le Gabon n'est pas un pays de transit et qu'il ne prélève pas de droits de douane sur les marchandises consommées hors de chez lui.

04 Harmonisation de l'industrialisation

Tous les pays en voie de développement ont inscrit l'industrialisation sur leurs étendards. L'étroitesse des marchés, qui ôte toute compétitivité à une éventuelle production locale, est souvent un obstacle à cet objectif. Plus fortement encore que dans les autres domaines de la politique économique, la politique industrielle incite donc à rechercher une entente et à promouvoir une coopération supra-régionale.

Dans le traité de l'UDEAC lui-même, les conventions relatives à une harmonisation du développement industriel prennent une place importante. La base en est l'article 47, qui précise: "Les Hautes Parties Contractantes conviennent d'harmoniser leur politique d'industrialisation ... en vue de favoriser le développement équilibré et la diversification des économies des Etats membres de l'Union".

Les principaux instruments de réalisation de cette politique sont:

- l'harmonisation des Codes des Investissements,
- la mise au point d'un plan de développement industriel,
- la taxe unique.

Nous examinerons ci-après les principales dispositions concernant les trois points:

041 Les Codes des Investissements

Capitaux privés et promoteurs étrangers ont joué un rôle décisif dans l'édification de l'industrie des pays de l'UDEAC. On ne peut songer encore, durant quelques temps, à se passer de leur collaboration. Aussi les gouvernements des quatre Etats de l'UDE et celui du Cameroun ont-ils, peu après avoir obtenu l'indépendance, défini à nouveau les conditions dans lesquelles les capitaux privés extérieurs pourraient s'investir sur leurs territoires respectifs. Ils ont en particulier institué toute une série de garanties et d'avantages dans le but d'attirer des investisseurs étrangers. Ces avantages ont reçu force de loi sous forme de Codes des Investissements.

Les Codes des Investissements avant l'UDEAC

Les Codes des Investissements des quatre Etats de l'UDE s'inspirent fortement de la Convention du 11 Novembre 1960 relative au régime des investissements dans l'Union Douanière Equatoriale. A côté de garanties générales en vue de la protection des droits acquis concernant le libre transfert des capitaux, bénéfiques, etc., on distingue en général trois régimes privilégiés:

Le régime A: Entreprises dont l'activité est limitée à un seul Etat;

Le régime B: Entreprises dont le marché s'étend aux territoires de deux ou plusieurs Etats de l'UDE;

Le régime C: Réservé aux entreprises d'une importance capitale pour le développement économique de ... et qui mettent en jeu des investissements exceptionnellement élevés.

Chaque régime prévoit toute une série d'avantages fiscaux et autres. On prévoit en outre, dans certains cas spéciaux, la possibilité de conclure, entre les gouvernements et l'entreprise, des conventions qui outrepassent, en règle générale, les privilèges accordés par les 3 régimes précités et doivent procurer aux entreprises pour une longue période la sécurité nécessaire à leur libre épanouissement économique.

Ces principes se retrouvent dans les Codes des Investissements de chacun des quatre Etats de l'UDE. L'application du régime B, qui présuppose la fixation d'une taxe unique, ne pouvait être assurée qu'après accord préalable du Comité de Direction de l'UDE.

Le Code des Investissements camerounais a suivi des voies quelque peu différentes. Il distingue quatre régimes, échelonnés sui-

vant l'importance de l'entreprise, et offre en conséquence des avantages, fiscaux et autres, croissants. Les frontières entre les différents régimes ne sont pas clairement définies. Pour les régimes A et B, les critères d'objectivité manquent totalement, pour le régime C, on ne parle que d'une "importance particulière concourant à l'exécution du Plan de Développement...", pour le régime D, d'une "importance capitale pour le développement économique de la nation...".

En d'autres termes, les entreprises qui aspirent à s'établir sur place en s'appuyant sur les dispositions du Code des Investissements, ne peuvent se prévaloir de dispositions objectives, mais doivent au contraire apporter la preuve qu'elles peuvent prétendre à l'un des régimes cités.

Puissent ces quelques éléments suffire à caractériser le régime des investissements avant l'entrée en vigueur du traité de l'UDEAC. Tous ces textes législatifs s'ingénient à offrir à l'investisseur, grâce à des garanties de toutes sortes et à des aménagements fiscaux, des avantages qui l'incitent fortement à créer une entreprise industrielle. Etant donné que les dispositions des Codes des Investissements laissent dans chaque cas d'espèce aux autorités de décision une grande marge de liberté, le danger est grand que, dans la course engagée par les différents pays pour obtenir la faveur des investisseurs, ne soient faites des concessions qui conduisent à la longue à des charges trop onéreuses pour l'économie générale. Pour limiter, dans toute la mesure du possible, la concurrence que seraient tenté à se faire entre eux les pays membres, l'article 45 du traité a prévu la mise au point d'un code-cadre applicable à toute l'union et l'ajustement des codes nationaux à ce code-cadre. Cette Convention Commune sur les Investissements dans les Etats de l'union est entrée en vigueur en même temps que le traité.

La Convention Commune sur les Investissements dans les Etats de l'Union

Conformément à l'article 51 du traité de l'UDEAC, on distingue dans cette Convention entre les entreprises suivantes:

- a) Industries à vocation essentiellement exportatrice en dehors de l'Union;
- b) Industries intéressant le marché d'un seul Etat et pour lesquelles il n'est pas demandé d'avantages économiques, fiscaux, etc...;
- c) Projets industriels intéressant le marché d'un seul Etat et qui portent sur une production industrielle existant déjà dans un autre Etat de l'Union ou dont la création est prévue au Plan de Développement d'un autre Etat de l'Union;
- d) Projets industriels dont le marché est et restera limité à deux Etats;
- e) Projets industriels intéressant le marché de plus de deux Etats.

Deux formes foncièrement différentes de la reconnaissance des avantages spéciaux auxquels l'investisseur peut prétendre, ont été prévues:

- les régimes-cadres
- les régimes de l'Union.

Les régimes-cadres s'appliquent aux entreprises des catégories a), b) et c) qui sont des industries d'exportation ou des industries qui ne produisent que pour le marché d'un seul pays. L'Etat en cause est alors seul compétent pour accorder à ces entreprises les autorisations nécessaires, mais les avantages que les gouvernements peuvent garantir, sont limités par la Convention Commune sur les Investissements. Il est prévu des régimes-cadres I et II, le régime II devant être réservé aux entreprises qui présentent "une importance capitale pour le développement économique national, mettant en jeu des investissements exceptionnellement élevés". Les avantages accordés concernent avant tout l'exonération des taxes à l'importation applicables aux machines et autres biens d'investissement, aux matières premières et auxiliaires et aux matières consommables, ainsi que l'exonération temporaire de l'impôt sur le revenu, etc.

Les Etats membres sont invités à adapter leur codes nationaux aux dispositions de la Convention Commune. Les projets de la catégorie c) susceptibles de faire concurrence aux entreprises ou projets analogues d'un autre pays membre, doivent être communiqués au Secrétariat Général de l'Union. Sur demande éventuelle d'un des pays membres, une procédure d'harmonisation, dont nous reparlerons plus loin, peut alors être déclenchée.

Les régimes de l'Union s'appliquent aux projets industriels, dont la production ultérieure doit être écoulée dans deux ou plusieurs pays de l'Union, ne relèvent pas de la compétence de chacun des Etats considérés. Seuls les organes de l'Union peuvent leur accorder le bénéfice d'un régime d'investissement privilégié. Dans ce but, la Convention Commune sur les Investissements a instauré les régimes III et IV. Les avantages matériels, qui peuvent être conférés à ces entreprises, ne dépassent guère ceux du régime II. En tant que particularité, s'y ajoute le régime de la taxe unique. Finalement, le régime IV prévoit la signature d'une convention d'établissement, dans laquelle peuvent être prises des mesures à long terme en vue d'assurer la sécurité de l'épanouissement économique de l'entreprise, notamment par une stabilisation du régime fiscal de droit commun ou du régime fiscal particulier qui aurait pu lui être consenti.

C'est au Comité de Direction qu'il incombe de fixer les taux de la taxe unique, ainsi que tous autres privilèges et garanties, éventuellement même d'élaborer une convention d'établissement. C'est seulement après que l'accord s'est fait au sein de cet organisme, après audition de tous les Etats membres et compte tenu des intérêts de l'Union, que les conventions passées entre l'entreprise et le gouvernement en cause peuvent être entérinées. Dans ce cas, le gouvernement ne fait alors qu'exécuter les directives de l'Union.

Le Comité de Direction constitue également l'organe d'arbitrage suprême pour les projets de la catégorie c). Il doit, à la demande de l'un des Etats, provoquer un examen du projet, eu égard aux intérêts de la Communauté.

Il paraît superflu de s'étendre en détail dans la présente introduction sur les privilèges et garanties qui peuvent être assurés à l'entreprise dans le cadre des Codes des Investissements. Leurs dispositions sont si libérales que, dans certains cas d'espèce, de larges concessions sont possibles.

La grande supériorité qu'offre une coordination de la politique pratiquée vis-à-vis des investisseurs étrangers réside avant tout dans la sécurité qu'elle procure contre l'octroi de privilèges injustifiés. L'entrepreneur privé qui étudie les possibilités d'installation dans un pays en voie de développement, tient compte avant tout des possibilités d'écoulement offertes à ses produits et du développement politique général du pays considéré. Avantages douaniers et fiscaux ne sont certes pas peu de chose, mais ils ne doivent, malgré tout, que rarement jouer un rôle décisif. Aussi n'est-il pas nécessaire d'accorder dans chaque cas d'espèce des avantages trop importants. Avec l'instrument que représentent les régimes III et IV, le Comité de Direction de l'UDEAC doit assumer la tâche importante qui consiste à coordonner les investissements. Comme l'autorisation de bénéficier du régime de la taxe unique est une condition préalable à la vente de produits industriels dans les pays voisins, les progrès du développement industriel dépendent de l'entente des Etats membres au sein du Comité de Direction. Les décisions doivent y être prises à l'unanimité. Comme, dans bien des cas, il n'est pas possible de lancer une production locale que si l'entreprise bénéficie de droits d'exclusivité, au moins pendant la période de démarrage, il est impossible d'éviter de difficiles négociations à propos de l'implantation de cette entreprise.

042 Plan de coordination du développement industriel

Le traité ne prévoit pas de critères précis pour la solution des conflits dûs à l'affrontement de projets d'investissement concurrents, critères que l'état actuel des choses ne permet d'ailleurs pas de définir. Les différences existant entre la situation économique de chaque pays par suite de leur situation géographique respective et le fait - déjà cité - que, dans de nombreux cas, l'étroitesse des marchés ne permet qu'à une seule entreprise de vivre rendent toute décision en la matière particulièrement difficile à prendre.

Le Cameroun, le Gabon et le Congo ont un accès direct à la mer et se trouvent donc en meilleure position pour toutes les fabrications qui impliquent un approvisionnement d'origine extérieure pour les matières premières et auxiliaires nécessaires. Par ailleurs, les voies de communication intérieures de l'UDEAC sont peu développées, les distances sont grandes. Aussi les frais de

transport jouent-ils, dans l'UDEAC, un plus grand rôle qu'en Europe, par exemple. Leur incidence procure au Cameroun, qui représente pour de nombreux produits plus de la moitié du marché, de très importants avantages géographiques. D'autre part, le coût de l'énergie, primordial pour de nombreuses fabrications, est nettement plus élevé dans les pays continentaux que dans les Etats riverains de l'Atlantique.

En face de ces différenciations entre la situation économique des différents pays, se dresse la volonté déclarée de l'Union, explicitement formulée à l'article 47 du traité: "... de favoriser le développement équilibré et la diversification des économies des Etats membres dans un cadre propre à permettre la multiplication des échanges inter-Etats..."

Le texte de cet article n'est pas une déclaration vide de sens, il est au contraire d'une importance vitale pour le succès de l'Union. Ce n'est que si l'on arrive à répartir équitablement les avantages économiques qu'apporte la Communauté et à éviter en particulier que les Etats continentaux ne constituent uniquement des débouchés pour les entreprises établies sur la côte, que l'Union aura de chances de durer. L'expérience a montré que même une péréquation financière aussi libérale que possible entre les Etats d'une Communauté Economique n'offrait pas à la longue une compensation suffisante à un éventuel déséquilibre de la structure industrielle régionale.

Pour faciliter la tâche difficile dévolue au Comité de Direction, le Secrétaire Général de la Communauté est invité, par l'article 57, à assurer "... la préparation d'un plan d'industrialisation général de l'Union concernant les projets de la catégorie e) visée à l'article 51, établi pour tous les secteurs industriels en fonction des objectifs d'harmonisation définis à l'articles 57." La supériorité d'un plan de ce genre est qu'il oblige à mettre au point une conception commune même s'il ne rend pas superflu les décisions politiques. La principale difficulté pour le Comité de Direction qui doit prendre position sur les projets présentés provient de ce que, en pareil cas, il y aura presque toujours une "gagnant" et quatre "perdants" - ou que du moins les choses seront considérées comme telles. C'est pourquoi une délibération conjointe préalable sur l'ensemble des projets industriels paraissant réalisables au cours d'une assez longue période permet de tenir compte raisonnablement des intérêts de tous les Etats de l'Union et de ménager les compensations nécessaires. Cela paraît de nature à faciliter, sur le plan politique notamment, les inévitables concessions à faire par certains pays.

Le texte du traité prévoit que le plan de développement industriel dont il vient d'être question, devra être présenté avant la fin de l'année 1966. En raison des inévitables difficultés de mise en route

du Secrétariat Général, ce délai ne sera pas respecté. Les analyses et calculs de la présente étude devraient donc fournir, dans de nombreux cas, d'intéressantes bases de départ pour les travaux du Secrétariat Général puisque sa préoccupation dominante est la coordination du développement industriel de l'Union.

043 La taxe unique¹⁾

Pourquoi taxe unique?

Les budgets des pays membres de l'UDEAC sont alimentés pour une bonne part par des taxes prélevées au titre du commerce extérieur. L'impossibilité où l'on se trouve de percevoir des impôts sur le revenu auprès de larges couches de la population, l'importance primordiale prise par le commerce extérieur dans le secteur monétaire de l'économie nationale, ainsi que certaines traditions de la politique fiscale française ont été les causes décisives de cette situation. Aussi peut-il se faire que le développement d'une production industrielle locale destinée à se substituer à des importations en provenance de l'étranger, se traduise dans la première phase, tout au moins, par des moins-values fiscales. Si, par ailleurs, dans le cadre d'une union douanière, on exporte ces produits dans d'autres pays membres de l'Union, il en résulte alors pour le pays consommateur une perte fiscale définitive, tandis que le pays producteur peut compter, en compensation, tirer profit des impôts directs sur les revenus et distribués par les nouvelles entreprises, ainsi que de l'intensification générale de l'activité économique qui résulte de leur création. C'est une source de sérieuses difficultés, quand des pays où, en ce qui concerne l'industrie, les conditions locales sont très inégales, se groupent en union douanière, et que l'on ne peut donc pas a priori s'attendre à une répartition uniforme des entreprises industrielles dans les différents pays de la communauté.

C'est ici que se place le rôle de la taxe unique. Elle revêt le caractère d'une taxe à la production et est prélevée sur tous les produits industriels fabriqués dans l'un des pays membres et vendus dans un ou plusieurs des autres pays membres de l'union. Cette taxe doit être payée par le fabricant. Elle est perçue au moment de la commercialisation des produits. Le bénéficiaire de la taxe est le pays où les produits sont effectivement consommés.

Principes de la taxation

Le taux de la taxe unique est spécifique ou ad valorem. La valeur servant de base à la taxation est constituée par le prix normal de vente au départ de la fabrique. Le régime de la taxe unique

1) Acte No 12/65-UDEAC-34 portant réglementation du régime de la taxe unique dans l'UDEAC, Journal Officiel de l'UDEAC, No 2

exonère le fabricant de toutes les taxes à l'importation et de toutes les taxes intérieures sur les matières premières et les produits essentiels (emballages compris) importés ou d'origine locale, utilisés en usine pour l'obtention des produits fabriqués.

La totalité de la charge fiscale que le produit doit supporter, s'applique ainsi à la fin du processus de fabrication, où elle se présente sous la forme d'une taxe unique. Cette procédure facilite les opérations administratives et permet d'adapter rapidement et directement le taux de la taxe à la situation économique de l'entreprise. Enfin, les pays de la Communauté peuvent bénéficier, chacun pour leur part, des recettes fiscales résultant de l'activité industrielle et se voir ainsi dédommagés des pertes subies par privation des taxes à l'importation.

En pratique, toute une série de difficultés majeures se fait néanmoins jour face à ces principes très simples: par exemple le fait que l'on ne puisse pas prélever de taxe unique sur les semi-produits industriels, si l'acheteur est lui-même soumis de son côté à la taxe unique. Un cas typique en est la fabrication d'articles de conditionnement destinés à l'industrie (de bouteilles destinées aux brasseries, par exemple). En pareil cas, la taxe unique ne permet pas de faire bénéficier les pays acquéreurs des avantages que le pays producteur tire de l'exploitation d'une fabrique de bouteilles.

D'importantes divergences d'opinion peuvent surgir par ailleurs à propos de la fixation du taux de la taxe. Tandis que le pays producteur a souvent intérêt à ce que le taux soit faible, pour inciter l'entreprise à s'installer, les autres pays exigent que la taxe unique soit élevée et son revenu aussi proche que possible de celui des taxes à l'importation correspondantes. C'est que les pays consommateurs doivent alors compenser la moins-value fiscale consécutive à la substitution d'une production locale aux importations, tandis que le pays producteur peut espérer obtenir une compensation grâce aux impôts sur le revenu et à l'augmentation du produit national.

Le taux de la taxe unique est fixé individuellement pour chaque entreprise. En principe, pour un même produit, les taux doivent être les mêmes pour toutes les entreprises; on peut toutefois pratiquer des taux différentiels pendant une période de transition de six ans. On a ainsi la possibilité de soulager les entreprises des régions continentales, dont les coûts de production sont élevés. Il s'est en outre avéré nécessaire de respecter les droits acquis par toute une série d'entreprises, à qui l'on avait assuré, dès avant la fondation de l'UDEAC dans le cadre des Codes des Investissements, une exonération de la taxe unique pour une durée limitée.

La fixation des taux de la taxe incombe au Comité de Direction. Ce faisant, l'on tient compte en particulier des éléments suivants (article 62):

- Exonération des droits et taxes de toute nature sur les produits importés ou d'origine locale;
- Autres avantages et protections d'ordre douanier et fiscal;
- Disparités éventuelles dans les conditions de production d'articles similaires.

Aussi les entreprises doivent-elles fournir de nombreux renseignements sur leur situation économique et surtout sur leurs coûts de production.

Pratique de la taxation

Jusqu'en mai 1966, 80 entreprises avaient été agréées au régime de la taxe unique, soit 38 au Cameroun, 19 au Congo, 14 en RCA, 6 au Tchad et 3 au Gabon¹⁾.

Il paraît, malgré tout, prématuré, de vouloir soumettre la politique du Comité de Direction à une analyse critique. Dans de nombreux cas, il a dû être fixé des taux provisoires et l'on est encore fréquemment conduit à réviser les taux précédemment fixés.

Il semble que les préoccupations budgétaires et fiscales aient nettement dominé au cours des premières délibérations du Comité de Direction. En général, les marchandises originaires du Cameroun sont plus lourdement imposées dans les autres pays qu'au Cameroun même. Dans la zone continentale, on assure fréquemment aux entreprises installées sur place une certaine protection vis-à-vis des produits de la concurrence. En voici quelques exemples:

Tableau 2
Taxe unique (F.CFA par litre de bière)

| Pays de Consommation Pays de Production | Cameroun | Tchad | Gabon, Congo, RCA |
|--|----------|-------|----------------------|
| Cameroun | 15 | 30 | 25 |
| Congo | 15 | 30 | 25 |
| RCA | 15 | 30 | 25 |
| Tchad | 15 | 25 | 25 |

1) Voir Journal Officiel, No 4/66

On taxe la bière, quelle que soit son origine, à raison de 15 F.CFA par litre au Cameroun et de 25 F.CFA/l au Congo, au Gabon et en RCA. Au Tchad, on prélève 30 F.CFA, sauf toutefois en ce qui concerne la brasserie de Moundou, qui jouit d'un privilège fiscal de 5 F.CFA/l. On pourrait justifier cette exception en tout premier lieu par les conditions de production particulièrement défavorables qui règnent au Tchad. Cette discrimination en faveur de la production locale est dirigée contre toutes les autres brasseries de l'UDEAC.

Avec les vêtements de dessus pour hommes, on a encore fait un pas de plus. La production de la RCA jouit non seulement sur son propre marché d'un traitement de faveur par rapport aux produits originaires du Cameroun (15,5% au lieu de 24%), elle est également moins taxée au Tchad, au Congo et au Gabon que la production camerounaise. Comme on ne fournit guère de justifications du niveau de la taxe unique, on ne peut que présumer que l'on a cherché, ce faisant, à compenser les coûts de production élevés des régions continentales.

Tableau 3
Vêtements de dessus d'homme

| Pays de Production \ Pays de Consommation | Taxe unique en % | | |
|---|------------------|------------|--------------|
| | Cameroun | Congo, RCA | Gabon, Tchad |
| Cameroun | 18 | 24 | 24 |
| RCA | 18 | 15,5 | 18 |

Le cas des chaussures en matière plastique est également un exemple entre autres. La taxe unique a été uniformément fixée à 15% pour l'ensemble de l'UDEAC. Ce taux ne pourra toutefois être appliqué au Cameroun qu'à l'issue d'un délai déterminé, dans le cas présent un an, étant donné que le Gouvernement Camerounais s'est engagé vis-à-vis de l'entreprise de Douala, à ne pas percevoir de taxe unique pendant la période de démarrage de la production. En pareils cas, le taux de la taxe unique ne peut dépasser 1 et 3%, et ce uniquement en remplacement de la taxe de transaction supprimée. Conjointement à cette réduction temporaire de la taxe applicable aux ventes pratiquées au Cameroun, le taux a été porté au-dessus de la valeur normale pour les ventes effectuées par le Cameroun dans d'autres Etats, soit dans le cas présent à 26%. Dans la mesure où l'on en parle, on indique, pour justifier cette politique, que la très faible taxation appliquée sur le marché national camerounais, lequel est en même temps le plus important de l'UDEAC, fait bénéficier l'entreprise d'un avantage financier injustifié.

Ce taux élevé de la taxe unique devait donc constituer une compensation et s'opposer à une éventuelle politique de différenciation des prix de la part de l'entreprise.

Tableau 4
Chaussures en matière plastique artificielle

| Pays de Consommation | Taxe unique en % | | |
|----------------------|------------------|--|----------|
| | Taux normal | Taux provisoire (jusqu'au 31 décembre 1966) | |
| | | Tous Etats | Cameroun |
| Cameroun | 15 | 3 | 26 |
| Congo | 15 | . | . |

Il est inutile d'insister sur le fait que les entreprises du Cameroun voient dans cette différence de traitement une nette discrimination, d'autant plus injustifiable qu'une réglementation analogue a été établie pour des produits dont le seul fabricant de toute l'UDEAC se trouve au Cameroun, comme par exemple pour les tôles d'aluminium. On ne peut par ailleurs contester que les pays qui achètent au Cameroun au lieu d'importer subissent de fortes moins-values fiscales, d'au moins 30% dans le cas des tôles d'aluminium.

Les problèmes de la taxe unique

Ce n'est que fortuitement que l'on a pu acquérir quelque expérience pratique sur les répercussions du nouveau système. Les plaintes, surtout formulées par les industriels du Cameroun, sur les taux injustifiés, et celles des petites entreprises, sur les complications administratives rencontrées, ne manquent pas. Il est encore impossible de juger dans quelle mesure elles sont justifiées.

Tant que la taxe unique sera conçue comme une compensation aux recettes douanières dont bénéficient les pays consommateurs, on devrait, au moins théoriquement, pouvoir s'entendre sur le taux de la taxe. Les difficultés commencent dès que l'on utilise la taxe en tant qu'instrument de la politique de localisation, en prétendant compenser de cette manière les désavantages financiers auxquels conduisent certaines implantations ou en prétendant détourner, grâce à cette taxe, une partie du produit de l'entreprise, que l'on devrait normalement récupérer par le biais de l'impôt sur les bénéfices. On ne peut alors éviter que, par suite de taxations trop élevées, les entrepreneurs des Etats côtiers voient leur échapper toutes les possibilités d'écoulement dans les Etats continentaux, tandis que les industriels des Etats continentaux attirent l'attention sur l'insuffisance de la protection

dont ils bénéficient vis-à-vis des avantages financiers dont jouissent leurs concurrents de la côte.

Le régime de la taxe unique libère des taxes à l'importation les matières premières et les semi-produits. Dans la majeure partie des cas, les Codes des Investissements et les conventions d'établissement assurent en outre à l'entrepreneur le libre choix du fournisseur. Cette réglementation met pratiquement les gouvernements dans l'impossibilité d'encourager, par le truchement d'un droit protecteur, la fabrication sur place de semi-produits ou le lancement d'une semi-production industrielle, telle que, par exemple, celle des bouteilles pour brasseries. A partir de là, les firmes industrielles établies sur place n'ont, dans la majeure partie des cas, aucune raison d'investir en l'amont de leur propre initiative, étant donné que les importations au prix du marché mondial, exonérées de tous droits de douane et de toutes taxes, sont presque toujours plus intéressantes qu'une production locale.

Ces brèves remarques n'avaient pour but que d'évoquer quelques-uns des problèmes soulevés par l'application du régime de la taxe unique. Nous sommes toutefois convaincus que ce système constitue un instrument particulièrement bien adapté pour encourager l'industrialisation dans le cadre d'une union économique entre Etats souverains. Il cherche à donner une réponse à l'antinomie existant entre les notions de promotion industrielle et de sécurité budgétaire, réponse qui devrait également présenter quelque intérêt pour d'autres régions d'Afrique.

Note annexe: Les échanges intérieurs de l'UDE dans le cadre de la taxe unique

Le régime de la taxe unique a été mis au point par l'UDE et il a été étendu au commerce avec le Cameroun dès avant l'entrée en vigueur de l'UDEAC. On manque malheureusement de données numériques complètes sur l'ampleur des mouvements commerciaux intérieurs à l'Union. Les tableaux suivants ne se rapportent qu'aux anciens Etats de l'UDE. Il ressort de celles-ci qu'en 1965, ont été fabriqués pour 6,7 milliards de F.CFA de produits soumis à la taxe unique.

Tableau 5
Produits soumis à la taxe unique
par pays de production et de consommation 1965,
en millions de F.CFA

| Pays de Consommation Pays de Production | RCA | Congo | Gabon | Tchad | UDE |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|
| RCA | 1 289 | 12 | 1 | 305 | 1 607 |
| Congo | 812 | 1 437 | 370 | 1 738 | 4 357 |
| Gabon | - | - | - | - | - |
| Tchad | 4 | - | - | 750 | 754 |
| UDE | 2 106 | 1 449 | 371 | 2 792 | 6 718 |

Source: Bulletin des Statistiques Générales de l'UDEAC, No 14/1966, p. 30

En 1965, ce régime a été appliqué à environ 60 marchandises. La majeure partie des échanges n'intéresse toutefois qu'un petit nombre de produits, en premier lieu: bière, cigarettes, sucre, textiles, savon, limonades et eaux minérales.

Le tableau 6 montre clairement le manque d'équilibre du bilan commercial des produits industriels entre les 4 Etats de l'UDE. En 1965, les deux tiers de la production justiciable de la taxe unique intéressaient le Congo, en premier lieu les cigarettes et le sucre, un quart intéressait la RCA, surtout la bière et les textiles. Près de la moitié de cette production, soit 3,2 milliards de F.CFA, a été exportée dans les Etats voisins. A la livraison de ces marchandises à l'intérieur de l'UDE, le Congo participe à raison de 90%, la RCA à raison des 10% restants. Le Tchad et le Gabon sont réduits au rôle de consommateurs.

Tableau 6
Produits soumis à la taxe unique
Ventes locales et exportations en 1965
en millions de F.CFA

| Pays de production | Ventes locales | Exportations | Production totale |
|--------------------|----------------|--------------|-------------------|
| RCA | 1 289 | 318 | 1 607 |
| Congo | 1 437 | 2 920 | 4 357 |
| Gabon | - | - | - |
| Tchad | 750 | 4 | 754 |
| UDE | 3 476 | 3 242 | 6 718 |

Source: Bulletin des Statistiques Générales de l'UDEAC, No 14/1966, p. 30

05 Conclusions

L'UDEAC est entrée en vigueur début 1966. Aussi est-ce encore trop tôt pour faire le point de ses succès. Dans ces considérations finales, nous devons donc nous limiter à analyser l'esprit et les buts que s'est fixé le traité. C'est ici qu'il convient de procéder à quelques comparaisons avec le Marché Commun Est-Africain du Kénya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, dont les problèmes se recourent assez bien avec ceux de l'UDEAC.

On peut désigner le Marché Commun Est-Africain comme la plus avancée de loin des unions économiques de l'Afrique Tropicale. En 1964, après que le Kénya eut également obtenu l'indépendance,

elle était essentiellement caractérisée par les facteurs suivants:

- Un tarif douanier extérieur commun (abstraction faite d'exceptions insignifiantes),
- pas de taxes commerciales ni de contingentements dans le commerce intérieur,
- une monnaie unique,
- une administration unique pour les chemins de fer, la poste, les ports et la navigation aérienne,
- une administration unique pour le recouvrement des droits de douane, des taxes de consommation et des impôts sur le revenu,
- une péréquation financière entre les Etats,
- une liberté d'établissement quasi-totale pour les entreprises industrielles,
- des possibilités limitées pour les Administrations Est-Africaines d'influer sur le choix du lieu d'implantation des entreprises,
- une répartition régionale non équilibrée des industries existantes, avec un centre de gravité nettement marqué au Kenya.

Le Marché Commun Est-Africain présente un caractère très libéral. La puissance coloniale britannique n'avait pas posé les bases d'une politique industrielle supra-régionale destinée à accorder les uns avec les autres les intérêts divergents des différents pays. Aussi s'était développée au Kenya, qui bénéficie de beaucoup d'avantages sur le plan géographique et d'une forte proportion de colons d'origine européenne, une importante industrie qui fournissait ses deux voisins en produits finis.

Cette position a tout d'abord été attaquée par la Tanzanie. Celle-ci menaçait de prendre des mesures radicales, au cas où il serait impossible d'arriver à une entente sur une meilleure répartition des projets industriels. C'est ainsi que l'on en vint à l'accord connu sous le nom de Kampala-Agreement, par lequel un petit nombre de productions industrielles ont été réparties entre les trois pays. On continuait néanmoins à ne pas envisager de politique économique supra-régionale, ni l'institutionnalisation de la coopération dans cet important domaine. Lorsqu'il devint évident que l'accord de Kampala ne pourrait jamais être respecté, la Tanzanie suivit sa propre voie dans certains domaines particulièrement importants: elle se retira de l'Union Monétaire Est-Africaine et introduisit des contingentements dans les importations de produits industriels en provenance du Kenya et de l'Ouganda.

Les difficultés au milieu desquelles se débat aujourd'hui la coopération en Afrique Orientale, doivent être à notre avis imputées à l'impuissance politique des trois gouvernements à mettre au point la conception et le cadre institutionnel d'une politique d'industrialisation supra-régionale. Conscient des avantages de sa position, le Kenya n'était pas prêt qu'avec réticence à faire des concessions à ses partenaires. Il voulait en premier lieu subordonner le développement industriel aux décisions des investisseurs, elles-mêmes axées sur l'économie privée. Aussi la Tanzanie n'avait-elle d'autre choix

que de se défendre en prenant des mesures de rétorsion.

Cette exemple illustre la constatation, déjà maintes fois faite, suivant laquelle, pour être couronnés de succès, les groupements économiques ne peuvent se passer d'une coopération politique. Ceci souligne la grosse importance que représente pour l'UDEAC la coordination des plans de développement, telle qu'elle a été prévue par l'article 57 du traité. Ce n'est que si l'on arrive à mettre au point une conception supra-régionale et à la faire passer dans les faits à l'aide des Codes des Investissements et de la taxe unique, que l'UDEAC sera assurée du succès. Etant donné la situation difficile des deux Etats continentaux (Tchad et RCA), les Etats côtiers devront consentir à des sacrifices, qui ne seront possibles que dans une atmosphère de coopération politique. Dans cet ordre d'idées, l'UDEAC possède une grande supériorité du fait que les institutions et les procédures de coopération existent déjà.

Avec la taxe unique, l'UDEAC dispose d'un instrument utilisable pour réduire les tensions fiscales engendrées par la politique industrielle. A notre avis, ce système demande d'ailleurs à être complété. La difficultés réside avant tout dans le fait qu'à long terme, la taxe unique, au moins sous sa forme actuelle, ne permet d'appréhender qu'une partie des possibilités fiscales de l'entreprise. A ceci s'ajoute que, dans le cadre des conventions d'établissement, l'on prévoit souvent d'assez longues périodes d'exemption du versement de la taxe unique. Aucune péréquation n'est alors possible.

En Afrique Orientale, on ne perçoit que sur un petit nombre de produits, et surtout la bière, le sucre, l'alcool, les allumettes, et les cigarettes, des taxes à la consommation dont bénéficie le pays consommateur. Sur ce point, la taxe unique va donc déjà beaucoup plus loin. On y verse, par ailleurs, suivant la réglementation actuelle, 6% de toutes les recettes provenant des droits de douane et des taxes à la consommation (excise) ainsi que 40% de tous les impôts sur les sociétés, dans un Fonds Commun qui répartit uniformément les rentrées entre les trois pays. On peut naturellement toujours discuter sur le niveau des solutions de ce genre, car il n'existe pas ici de nombres objectives. Vis-à-vis du Fonds de Solidarité de l'UDEAC, qui n'est absolument pas lié aux recettes douanières et fiscales, nous estimons que la solution Est-Africaine présente cependant l'avantage de relier directement la péréquation financière aux rentrées fiscales assurées par les entreprises industrielles des différents pays.

Les garanties et privilèges accordés aux investisseurs privés par les différents pays d'Afrique Orientale n'ont fait l'objet d'aucune harmonisation. Comme, en ce domaine, les pays en voie de développement succombent régulièrement au danger qui consiste à resserrer par de larges concessions le champ libre dont ils disposent en politique économique, il faut expressément mettre

l'accent sur la réglementation de l'UDEAC en ce domaine. Sans coopération des gouvernements sur ce point, on n'arrivera jamais à coordonner entre elles les politiques de chacun d'eux.

Si il était nécessaire de tirer une conclusion à l'issue de cette courte introduction, il conviendrait de mettre encore une fois l'accent sur l'importance décisive de la volonté de coopération. Le traité de l'UDEAC offre le cadre et les moyens d'action que l'on peut souhaiter trouver dans un document de ce genre. Encore faut-il que désormais ces formes soient vivifiées par la politique des gouvernements souverains.

1. LES FACTEURS DE PRODUCTION DANS LES PAYS DE L'UDEAC

En vue d'analyser les possibilités d'industrialisation dans l'UDEAC, nous étudierons les disponibilités actuelles et futures en ces facteurs de production qui sont d'une importance spéciale pour le processus d'industrialisation des pays de l'UDEAC, à savoir:

- La main-d'oeuvre,
- les ressources naturelles, y compris l'eau pour usages industriels,
- l'énergie sous ses différentes formes.

1.1. LA MAIN-D'OEUVRE DANS LES PAYS DE L'UDEAC

On peut se faire, grâce aux statistiques existantes, une idée approximative des disponibilités en main-d'oeuvre dans l'UDEAC. On dispose d'informations sur l'emploi par secteurs, sur le nombre des salariés, sur leur qualification professionnelle et leur position dans l'entreprise, etc. D'autre part, on ne possède généralement pas de renseignements sur la main-d'oeuvre existante par professions ou genres de formation; de même, on ne dispose souvent que d'estimations grossières sur le nombre des salariés qualifiés sans emploi ou temporairement seulement en activité.

On pourra se faire une idée des disponibilités générales en main-d'oeuvre dans les différents pays de l'UDEAC, rien qu'à partir du nombre de la population adulte active, ainsi que de l'effectif des travailleurs du secteur moderne et tout spécialement du secteur privé. Nombre et structure de la main-d'oeuvre des différents secteurs présentent de grosses différences d'un pays à l'autre.

1.1.1. Nombre et structure de la main-d'oeuvre par secteurs économiques

On peut estimer à environ 6,2 millions la population adulte active totale des pays de l'UDEAC en 1965, à laquelle il convient d'ajouter les travailleurs du secteur économique traditionnel, c.a.d. de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'artisanat et du commerce traditionnels, ainsi que les salariés, c.a.d. les travailleurs du secteur moderne. Sur ce total, seulement 300 000 personnes environ travaillent dans l'économie moderne et dans l'administration (voir tableau 7). Le pourcentage des salariés ne représente en moyenne que 5% environ de la population adulte active totale de l'UDEAC.

Tableau 7
Population adulte active de l'UDEAC en 1965

| Pays | Total ¹⁾ | dont secteur moderne | | | Secteur moderne en % du total de la popula- tion adulte active |
|-----------------------|---------------------|----------------------|-------------------|---------|--|
| | | secteur privé | secteur public | total | |
| Cameroun | 2 950 000 | 81 700 | 56 800 | 138 500 | 5 |
| Congo/B ²⁾ | 470 000 | 41 500 | 16 000 | 57 500 | 12 |
| Gabon | 270 000 | 42 900 | 10 100 | 53 000 | 20 |
| RCA ¹⁾ | 750 000 | 25 000 | 9 500 | 34 500 | 5 |
| Tchad ¹⁾ | 1 800 000 | 12 500 | 9 000 | 21 500 | 1,2 |
| Total UDEAC | 6 240 000 | 203 600 | 101 400 | 305 000 | 5 |

1) Estimation

2) En 1963

Le groupe des salariés englobe tant les travailleurs du secteur privé que ceux du secteur public. Dans tous les pays de cette zone, c'est le nombre des travailleurs du secteur privé qui l'emporte. Une délimitation exacte de ces deux secteurs est d'ailleurs souvent difficile, étant donné que les critères d'affectation à l'un ou l'autre de ceux-ci ne paraissent pas toujours uniformes, tels que par exemple, pour les collectivités et entreprises d'économie mixte ou analogues.

On ne dispose malheureusement d'aucun renseignement sur l'accroissement de l'emploi dans les secteurs public et privé. On peut toutefois admettre que, dans la plupart des pays de l'UDEAC, le nombre des salariés est en augmentation, tant dans le secteur privé que dans le secteur public. Au Tchad et en RCA, d'ailleurs, le développement du secteur moderne a, pour différentes raisons, stagné, si ce n'est même diminué, au cours des trois dernières années. En ce qui concerne les variations de l'emploi, il importe de tenir compte du fait qu'en raison de la plus grande élasticité de la demande et de la plus grande souplesse qui caractérisent le secteur privé, celui-ci présente de plus fortes variations de l'emploi que le secteur public.

Comme il ressort du tableau 7, presque la moitié des 305 000 salariés relèvent du Cameroun; la part respective du Congo/B., du Gabon et de la RCA oscille entre 12 et 19%; environ 7% seulement relèvent du Tchad.

La situation change quand on rapporte le nombre des salariés au total de la population active du pays. Cette relation est de 12% au Congo/B et de 20% au Gabon, ce qui souligne le développement relativement avancé et l'importance que prend le secteur moderne dans ces deux pays. Il faut imputer la faiblesse de position de la RCA à la réduction de l'emploi intervenue grosso modo depuis 1963, qui fut conditionnée par un ralentissement général de l'économie et par la disparition ou le regroupement de quelques entreprises.

Il résulte d'une analyse plus poussée qu'en UDEAC, 21% des salariés en moyenne travaillent dans le secteur secondaire, ce pourcentage étant supérieur à la moyenne au Gabon et en RCA. Au Cameroun, le pourcentage des salariés de l'industrie est relativement faible à cause du nombre des salariés très élevé du secteur primaire, comparé aux autres pays de l'UDEAC. Au Tchad, le faible pourcentage est conditionné par le développement généralement peu avancé du secteur moderne (voir tableau 8).

Tableau 8
Répartition par secteurs des salariés du secteur privé
dans l'UDEAC, en 1965¹⁾

| Pays | Total | par secteurs | | | Salariés du sec- teur secondaire par rapport à l'ensemble des salariés (en %) |
|------------------------|---------|--------------|------------|-----------|---|
| | | primaire | secondaire | tertiaire | |
| Cameroun ²⁾ | 81 700 | 33 700 | 23 000 | 25 000 | 17 |
| Congo/b ³⁾ | 41 500 | 7 800 | 12 200 | 21 500 | 21 |
| Gabon ²⁾ | 42 900 | 12 700 | 15 400 | 14 800 | 29 |
| RCA | 25 000 | 5 700 | 10 000 | 9 300 | 29 |
| Tchad | 12 500 | 5 600 | 3 300 | 3 600 | 15 |
| Total UDEAC | 203 600 | 65 500 | 63 900 | 74 200 | 21 |

- 1) Ces chiffres comprennent également les travailleurs saisonniers. Dans les chiffres relatifs au secteur tertiaire sont compris les gens de maison
- 2) Estimation
- 3) En 1963

Une comparaison entre les régions fait apparaître qu'environ 1/3 des 64 000 travailleurs de l'industrie relèvent du Cameroun.

Dans la mesure où l'on peut analyser le développement des différents branches ou secteurs industriels, il appert que la dépendance où se trouvent les économies des pays de l'UDEAC vis-à-vis des variations de revenus et spécialement de celles des revenus dûs aux ventes des produits d'exportation, se traduit souvent par des variations de l'emploi dans toute l'industrie, dans certains secteurs industriels ou dans différentes branches industrielles. Cette dépendance serait d'autant plus réduite que le secteur industriel est plus développé et plus diversifié. Il n'est pas rare que ces variations fussent également conditionnées par les différences de niveau de l'emploi dans le bâtiment et les travaux publics, qui dépend essentiellement, dans la plupart des pays de l'UDEAC, des commandes passées par les pouvoirs publics, que celles-ci soient financées sur le budget national ou grâce à des subsides accordés au titre de l'aide bi- ou multilatérale.

Comme il ressort en outre du tableau 9, en moyenne 53% de l'ensemble des salariés du secteur secondaire travaillent dans les industries de transformation. La part supérieure à la moyenne (74%) du Cameroun s'explique par le degré de développement déjà atteint par les industries de transformation de ce pays.

Au Cameroun, le nombre des salariés de l'industrie s'élève à 3 fois celui du Congo/B et du Gabon, et même à 9 fois celui du Tchad. Le pourcentage des salariés du bâtiment et des travaux publics s'élève en moyenne au tiers des salariés du secteur secondaire; ce pourcentage oscille entre 25 et 45% suivant les pays.

Tableau 9
Salariés du secteur secondaire de l'UDEAC par branches
ou secteurs industriels en 1965

| Pays | Mines et extrac- tion minière | Industries de transformation | Bâtiment et travaux publics | Total |
|-----------------------------|----------------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|---------------|
| Cameroun ¹⁾ | 300 | 17 000 | 5 700 | 23 000 |
| Congo/B ²⁾ | 800 | 5 800 | 5 100 | 12 200 |
| Gabon ¹⁾ | 4 800 | 5 800 | 4 800 | 15 400 |
| RCA | 3 000 | 3 200 | 3 800 | 10 000 |
| Tchad | 100 | 1 800 | 1 400 | 3 300 |
| Total UDEAC | 9 000 | 33 600 | 21 300 | 63 900 |
| Total UDEAC en % | 14 | 53 | 33 | 100 |

1) Estimation

2) En 1963

En tant que caractères essentiels de la structure de la main-d'oeuvre et de la répartition des salariés dans l'UDEAC, l'on peut retenir ce qui suit:

- Dans l'UDEAC, le pourcentage des salariés du secteur moderne dans le total de la population adulte active ne s'élève en moyenne qu'à 5% environ; ce n'est qu'au Congo/B et au Gabon qu'il est relativement élevé; nulle part il ne dépasse toutefois 20% du total de la population adulte active. Aussi pourra-t-on considérer, dans tous les pays de cette zone, les réserves de population adulte active comme suffisantes, pour permettre un afflux de main-d'oeuvre dans le secteur moderne.

- Environ la moitié de tous les salariés de l'UDEAC et environ un tiers des salariés de l'industrie relèvent du Cameroun. Au Congo/B et au Gabon, le nombre des salariés et celui-ci du secteur secondaire est de même relativement important. A l'intérieur de l'UDEAC, on peut donc en général, en prenant pour critère les salariés du secteur moderne et spécialement du secteur secondaire, compter sur des disponibilités suffisantes en main-

d'oeuvre, bien que, pour certains besoins, le nombre des travailleurs ne soit pas un critère décisif.

1.1.2. Caractéristiques du marché du travail dans les pays de l'UDEAC

Dans l'UDEAC, les disponibilités en main-d'oeuvre et l'offre correspondante diffèrent en fonction:

- des groupes professionnels et des secteurs,
- des régions,
- de la qualification de la main-d'oeuvre.

(1) On peut généralement admettre qu'abstraction faite de quelques villes et régions, l'offre en main-d'oeuvre non qualifiée est pratiquement illimitée; par contre, il existe dans tous les pays de l'UDEAC une pénurie dans la plupart des emplois qui exigent une préparation ou une formation professionnelle. La majeure partie des pays de l'UDEAC ne publie malheureusement pas de renseignements sur la main-d'oeuvre existante, classée par professions ou genres de formation, bien que seul un tel inventaire et une telle décomposition permettent de formuler des indications sur la pénurie ou les disponibilités dans certaines professions.

Il n'y a qu'au Cameroun que l'on possède les résultats d'une enquête qui cerne à la fois la main-d'oeuvre qualifiée, cadres supérieurs et moyens, techniciens, agents de maîtrise, mais aussi ouvriers qualifiés de l'ensemble du secteur moderne, et leurs niveaux de formation respectifs. Certes, le volume et la répartition de ce potentiel de main-d'oeuvre sont conditionnés par les particularités structurelles de l'économie et de l'administration camerounaises; mais ces renseignements fournissent également des points de repère sur les ordres de grandeur relatifs à certaines professions, même dans d'autres pays de l'UDEAC (voir tableau 10).

Tableau 10
Répartition du personnel qualifié du secteur moderne par genres de formation au Cameroun en 1965/66

| | Secteur privé | Secteur public | Total |
|---|---------------|----------------|---------------|
| Formation commerciale | <u>5 481</u> | <u>2 505</u> | <u>7 986</u> |
| Formation industrielle dont | <u>6 767</u> | <u>3 893</u> | <u>10 660</u> |
| - Exploitation forestière et industrie du bois | 678 | 347 | 1 025 |
| - Industries mécaniques et constructions navales | 1 901 | 606 | 2 507 |
| - Bâtiments et TP | 693 | 875 | 1 568 |
| - Electricité | 587 | 145 | 732 |
| - Transports, conduite d'engins divers | 1 288 | 709 | 1 997 |
| - Mines et carrières | 46 | 20 | 66 |
| - Divers | 1 574 | 1 191 | 2 765 |
| Formation médicale-sociale, agricole, pédagogique, formation administrative, juridique, financière, et diverses | <u>660</u> | <u>22 371</u> | <u>23 031</u> |
| Total | 13 908 | 28 769 | 42 677 |

Source: C.I.D.E.P., Yaoundé.

Il résulte du tableau 10 que la main-d'oeuvre qualifiée existante, y compris celle qui a reçu une formation commerciale ou industrielle, se répartit sur l'ensemble du secteur moderne. L'effectif total de la main-d'oeuvre ayant reçu une formation commerciale s'élève au Cameroun à environ 8 000 travailleurs; l'effectif total de celle des professions de l'industrie à 10 700 environ. Ces deux groupes constituent donc un effectif de 18 000 à 19 000 travailleurs spécialisés, où le secteur industriel peut satisfaire ses besoins en main-d'oeuvre technique et administrative. Parmi les 23 000 salariés du secteur industriel au total, le pourcentage de main-d'oeuvre spécialisée oscille entre 35 et 40%, et représente de 8 000 à 9 000 travailleurs.

Dans ces réflexions sur les disponibilités en main-d'oeuvre, il convient donc de tenir compte du fait que les pouvoirs publics occupent eux aussi dans une large mesure, du personnel spécialisé ayant reçu une formation commerciale ou industrielle. Au Cameroun, la part prise par les pouvoirs publics dans ces deux groupes professionnels est de l'ordre de 1/3. Dans les professions industrielles, c'est surtout dans le bâtiment et aux travaux publics que la part des pouvoirs publics est élevée; elle y dépasse même la part du secteur privé. Par contre, elle est plus faible dans le groupe "Electricité". En ce qui concerne ce personnel, il s'agit, d'une part, de personnel employé dans les services techniques administratifs correspondants; d'autre part, il s'agit de personnel qui remplit des fonctions qui ne correspondent pas à leur formation professionnelle.

On trouve une situation analogue dans d'autres pays de l'UDEAC, où les pouvoirs publics sont demandeurs sur le marché du travail, à côté du secteur privé, et où ils absorbent une part importante de la main-d'oeuvre qualifiée, provenant tant des professions commerciales que des professions industrielles. La part des pouvoirs publics se calcule, suivant les pays, en fonction des responsabilités économiques assumées par l'Etat à l'intérieur de l'économie.

En ce qui concerne l'offre de la main-d'oeuvre sur le marché du travail de l'UDEAC, ce n'est pas l'effectif total de la main-d'oeuvre existante, mais ses fluctuations qui jouent un rôle déterminant. Dans la majorité des cas, l'ampleur de ces fluctuations ne serait qu'à peine déterminée par les particularités des secteurs ou des branches, mais plutôt par des facteurs d'un autre ordre, sur lesquels on ne peut s'étendre ici. Les fluctuations de la main-d'oeuvre africaine, dont il est souvent question, concernent principalement la main-d'oeuvre non qualifiée et, dans une faible mesure seulement, le personnel qualifié.

Dans tous les pays de l'UDEAC, les fluctuations observées font, aussi pour le personnel spécialisé, apparaître des différences, suivant qu'il s'agit de salariés du secteur public ou du secteur privé. D'une façon générale, on peut dire que le personnel qualifié préfère un emploi dans le secteur public, et ce tant dans l'administration proprement dite que dans les services techniques, à un emploi

dans le secteur privé, car le secteur public exerce un plus grand attrait que le secteur privé, du fait qu'il paraît offrir de plus grandes possibilités d'avancement professionnel, mais souvent aussi politique, que les salaires y sont plus élevés et qu'il assure une plus grande sécurité sur le plan social. Aussi les fluctuations de main-d'oeuvre sont-elles généralement plus faibles dans le secteur public que dans le secteur privé. La possibilité d'augmenter l'offre en personnel qualifié des professions commerciales ou industrielles, consécutive à des débauchages de main-d'oeuvre du secteur public, doit donc être considérée, en règle générale, comme minime.

Quant au personnel européen qui travaille dans les administrations des pays de l'UDEAC, on n'a pratiquement pu constater de fluctuations ou de passages au secteur privé. C'est seulement au cours des années qui ont suivi la déclaration d'indépendance des différents pays de l'UDEAC, qui eut pour conséquence une réduction du personnel de l'administration coloniale française, que d'anciens fonctionnaires ont été, en petite quantité, réembauchés par des sociétés privées.

(2) On peut s'attendre à ce que, dans les villes, et particulièrement dans celles où se trouve une industrie, les disponibilités en main-d'oeuvre et l'offre elle-même soient plus grandes qu'en brousse. Quant au personnel qualifié, l'offre est à la fois constituée par des réserves de main-d'oeuvre fluctuante et par les promotions des institutions de formation professionnelle et technique.

Pour les travaux qui n'exigent pas de formation spéciale, on peut ordinairement couvrir sans difficultés les besoins en personnel, en faisant appel aux chômeurs ou aux travailleurs temporaires, dont l'effectif est continuellement alimenté par le flux des immigrants ruraux. La région de Brazzaville, où il existe une certaine pénurie de main-d'oeuvre, constitue une exception à cette règle.

Dans les zones rurales, on recrute habituellement sur place le personnel non spécialisé. C'est la méthode habituelle de recrutement de la main-d'oeuvre, tant des entreprises industrielles installées sur place que des exploitations agricoles et forestières, et des chantiers de construction. Pour quelques grands projets ou pour certaines régions seulement, comme par exemple pour la vallée du Niari/Congo/B, l'on peut constater une pénurie de main-d'oeuvre non qualifiée. Le personnel africain nécessaire pour des travaux exigeant une formation simple reçoit cette formation sur place. On ne peut recruter que dans les grandes villes le personnel africain qualifié et le personnel européen spécialisé, ce dernier le plus souvent même en Europe seulement.

(3) Une analyse de la main-d'oeuvre de l'UDEAC par qualification professionnelle et par origine montre, d'une part, quel est le personnel

spécialisé disponible; d'autre part, elle fait apparaître les faiblesses structurelles de l'offre en main-d'oeuvre des différents pays. On ne dispose pas, dans tous les pays de l'UDEAC, d'enquêtes similaires effectuées au cours des années passées, qui permettent une comparaison des mains-d'oeuvre des différents pays en fonction de leurs qualifications et de leurs origines respectives. On ne possède de semblables renseignements, qui permettraient d'ailleurs de tirer certaines conclusions sur la répartition du personnel spécialisé dans d'autres pays de cette zone, que pour le Cameroun et le Gabon, par exemple (voir tableau 11).

Tableau 11
Répartition du personnel salarié du secteur moderne par
niveau de formation en 1965/66 (en %)

| Catégorie professionnelle | Cameroun | Gabon |
|---|----------|-------|
| Personnel de direction (normalement titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur) | 1,8 | 2,1 |
| Techniciens et cadres moyens (diplôme de technicien ou de tech- nicien supérieur) | 3,0 | 1,7 |
| Agents de maîtrise (formation professionnelle ou spécialisée et longue expérience professionnelle) | 1,9 | 3,6 |
| Personnel techniquement qualifié (formation professionnelle et ex- périence professionnelle) | 24,1 | 24,5 |
| Personnel non-qualifié et spécialisé | 69,2 | 68,1 |
| Total | 100,0 | 100,0 |

Source: C.I.D.E.P., Yaoundé; République Gabonaise, Plan de Développement

Si l'on réunit les trois premiers sous-groupes en un groupe unique représentant le personnel dirigeant aux différents échelons, il n'y a pas de gros écarts entre les deux pays. Il en résulte le schéma suivant, applicable au Cameroun comme au Gabon: 6,5 et 7,5% respectivement de toute la main-d'oeuvre exercent des fonctions de direction, 25% environ représentent le personnel techniquement qualifié, mais sans fonction de direction; 70% en chiffres ronds sont des ouvriers spécialisés et des manoeuvres.

Ces chiffres sont bien entendu des valeurs moyennes dont les valeurs réelles s'écartent plus ou moins suivant les secteurs et les branches professionnelles. On peut admettre que par secteurs (public ou privé), le pourcentage de main-d'oeuvre qualifiée dans l'ensemble des travailleurs est ordinairement plus élevé dans le secteur public que

dans le secteur privé. Au Cameroun par exemple, on compte environ 50% de main-d'oeuvre qualifiée dans le secteur public, pour 15 à 20% seulement dans le secteur privé.

Comme le développement économique, et tout spécialement le développement industriel, mesuré au nombre des salariés, est relativement avancé tant au Cameroun qu'au Gabon, on peut admettre l'éventualité d'un certain décalage de ces proportions dans les pays peu industrialisés de l'UDEAC, à savoir la RCA et le Tchad. Dans ces pays, le pourcentage de travailleurs qualifiés, en particulier serait plus faible.

Les lacunes et imperfections de la structure de l'emploi dans le secteur moderne des pays de l'UDEAC apparaissent au vu d'une classification par origines des différents groupes de salariés, main-d'oeuvre locale et expatriés. On peut admettre que, dans tous les pays de cette zone, le pourcentage de main-d'oeuvre locale diminue au fur et à mesure que la qualification exigée augmente. Les différences observées d'un pays à l'autre peuvent être, le cas échéant, remarquablement grandes. Au Cameroun et au Gabon on obtient, pour 1965 par exemple, les répartitions suivantes:

Tableau 12
Pourcentage de main-d'oeuvre locale dans le total des salariés (en %)

| Catégorie professionnelle | Cameroun | Gabon |
|----------------------------------|----------|-------|
| Personnel de direction | 44 | 11 |
| Techniciens et cadres moyens | 73 | 7 |
| Agents de maîtrise | 64 | 36 |
| Personnel techniquement qualifié | 97 | 91 |

Source: .I.D.E.P., Yaoundé, République Gabonaise, Plan de Développement

On ne dispose pas de renseignements analogues sur l'ensemble du secteur moderne de la RCA. On estime à environ 20 à 30 le pourcentage de main-d'oeuvre locale ressortissant aux trois catégories de personnel de direction. Dans le seul secteur privé, on estime le pourcentage de personnel local à un chiffre compris entre 5 et 10% pour le personnel de direction; entre 35 et 40% pour les techniciens et cadres moyens; entre 55 et 60% pour les agents de maîtrise. On ne dispose pas de renseignements du même ordre sur le Congo/B et le Tchad. La situation au Congo/B se rapprocherait toutefois de

celle du Cameroun; la situation au Tchad serait éventuellement encore moins favorable que celle de la RCA.

L'offre en main-d'oeuvre se présente donc, dans l'UDEAC, de la façon suivante:

- En principe, le recrutement de main-d'oeuvre non qualifiée ne pose de problèmes dans aucun des pays de l'UDEAC, à l'exception de certaines régions ou de certains grands projets. Dans les villes, on peut normalement, suivant les besoins, puiser le personnel non qualifié nécessaire dans les réserves de chômeurs ou d'immigrants ruraux; dans les localités rurales, on peut normalement faire appel à la population établie dans les environs.
- Les besoins en ouvriers qualifiés peuvent éventuellement être couverts à l'aide de la main-d'oeuvre disponible. On n'emploie, semble-t-il, les spécialistes européens que comme personnel d'entretien ou aux travaux pour lesquels n'existent encore, dans les différents pays, de possibilités de formation.
- En ce qui concerne le personnel dirigeant, c.a.d. les catégories "personnel de direction", "techniciens et cadres moyens", et "agents de maîtrise", certains besoins sont encore insatisfaits, mais ils ne peuvent pas encore être couverts actuellement à l'aide de personnel local; tous les pays de l'UDEAC dépendent encore, dans une large mesure, de l'emploi du personnel expatrié.

Qu'il nous soit permis d'indiquer que, dans certaines catégories professionnelles et, particulièrement, dans tous les postes de direction, le pourcentage de main-d'oeuvre locale présente de grosses différences suivant qu'il s'agit du secteur public ou du secteur privé. Au Cameroun, par exemple, le pourcentage de main-d'oeuvre locale employée dans le secteur public est, pour toutes les catégories de personnel dirigeant ("personnel de direction", "techniciens et cadres moyens" et "agents de maîtrise"), à peu près le double de celui du secteur privé. Ce faible pourcentage de personnel local dans le secteur privé ne provient certainement pas d'un mauvais vouloir à l'encontre de l'"africanisation" des postes de direction, mais - à côté du gros attrait qu'exerce le secteur public sur le personnel qualifié africain, ce sur quoi nous avons déjà attiré l'attention - du fait que le secteur privé sélectionne son personnel en fonction d'exigences professionnelles spéciales et compte tenu des conditions et des possibilités de l'économie privée.

Il devrait, d'un pays à l'autre, en résulter des différences régionales dans les disponibilités en personnel qualifié. On peut prendre pour règle générale que les disponibilités et l'offre en personnel qualifié sont plus grandes dans les pays proches de la côte que dans ceux de l'intérieur. Le Gabon qui dépend encore assez étroitement du personnel expatrié, comme le montre le tableau 12, constitue une exception à cette règle.

Il semble que dans tous les pays de l'UDEAC, le personnel expatrié du secteur public, de l'administration générale et des services techniques, se recrute en majorité parmi le personnel français mis à la disposition de ces pays dans le cadre de l'assistance technique que la France accorde à ceux-ci. Pour autant que des ressortissants d'autres pays travaillent dans le secteur public à titre de conseillers techniques, leur nombre est d'habitude extrêmement limité. Dans le secteur privé aussi, le personnel dirigeant expatrié est principalement d'origine française; outre celui-ci, l'on trouve également, mais en petite quantité, des ressortissants d'autres pays, et ce le plus souvent dans les entreprises au capital desquelles participent des non-Français.

1.1.3. Les besoins des pays de l'UDEAC en main-d'oeuvre qualifiée

Dans la majeure partie des pays de cette zone, l'offre future en main-d'oeuvre fait - dans la mesure où il s'agit de main-d'oeuvre qualifiée - l'objet de prévisions des besoins et de programmes de mobilisation. Manoeuvres et personnel spécialisé restent habituellement en dehors de ces considérations.

Le plus souvent, ces prévisions des besoins et ces programmes de mobilisation sont menés dans le cadre des programmes de planification propres à chaque pays, comme au Congo/B pour la période 1964/1968, au Gabon, au Cameroun et au Tchad pour la période 1966/1970; en RCA, des programmes prévisionnels analogues seront également établis dans le cadre du Plan, qui démarre en 1967 probablement. Ces programmes diffèrent notablement l'un de l'autre par les objectifs visés, par leur ampleur et leur caractère; il leur manque souvent une estimation prévisionnelle détaillée et une programmation globale des besoins jusqu'à la fin des périodes de planification correspondantes.

De plus, les prévisions des besoins visent exclusivement, dans presque tous les pays, au recensement des besoins directs, à savoir des besoins directs en main-d'oeuvre du secteur secondaire. Elles laissent presque toujours de côté les besoins induits et indirects des secteurs primaire et tertiaire. Les besoins directs du secteur secondaire en main-d'oeuvre qualifiée se décomposent comme suit:

- Personnel nécessaire aux emplois nouveaux,
- Personnel correspondant au remplacement normal du personnel en service, en prenant en compte les différentes causes de vacance des emplois occupés (décès, retraite, invalidité, cessation volontaire d'activité).
- Le cas échéant, du personnel local supplémentaire, destiné à remplacer la main-d'oeuvre étrangère.

Comme il ressort du tableau 12, dans tous les pays de l'UDEAC, une part importante, parfois même la plus grande part des emplois relevant des catégories professionnelles relatives au personnel dirigeant, est occupée par d'autres que par la main-d'oeuvre locale. Or, l'offre en personnel expatrié échappe en pratique à toute prévision et à tout programme de mobilisation, car elle dépend à la fois de facteurs socio-économiques et de circonstances politiques. Aussi convient-il de laisser de côté les besoins qui résultent d'un éventuel remplacement du personnel étranger, actuellement dans les pays de l'UDEAC. On ne s'intéressera donc qu'aux besoins résultant des emplois nouveaux et du remplacement.

Les besoins nouveaux se composent d'une part des besoins consécutifs aux nouveaux projets industriels, d'autre part des besoins consécutifs aux extensions d'entreprises existantes. Nous avons repris ici le volume des besoins qui figure sous ce titre dans les plans de développement. Le taux de remplacement a été fixé à 3%. Les besoins totaux des pays de l'UDEAC pour la période 1966/1970 se décomposent alors comme indiqué au tableau 13.

Tableau 13
Besoins de l'industrie de l'UDEAC en main-d'oeuvre qualifié

| Pays | Professions industrielles | | Total | Professions commerciales | Total |
|-------------|---|--------------------|--------|--------------------------|--------|
| | Personnel dirigeant à différents échelons | Ouvriers qualifiés | | | |
| Cameroun | 2 500 | 5 000 | 7 500 | 2 500 | 10 000 |
| Congo/B | 1 600 | 3 100 | 4 700 | 1 600 | 6 300 |
| Gabon | 1 700 | 3 300 | 5 000 | 1 700 | 6 700 |
| RCA | 1 000 | 2 000 | 3 000 | 1 000 | 4 000 |
| Tchad | 500 | 800 | 1 300 | 400 | 1 700 |
| Total UDEAC | 7 300 | 14 200 | 21 500 | 7 200 | 28 700 |

Les besoins englobent à la fois la main-d'oeuvre relevant des professions industries et la main-d'oeuvre de formation commerciale nécessaires. L'effectif de cette dernière a été forfaitairement pris égal au 1/3 de celui des professions industrielles.

Dans ces conditions, les besoins totaux en main-d'oeuvre qualifiée du secteur industriel de l'UDEAC, pour la période qui s'étend de 1966 à 1970, s'élèvent en chiffres ronds à 29 000 personnes, dont environ 22 000 pour les professions industrielles. Les besoins en main-d'oeuvre calculé dans les études de projet menées dans le cadre du présent rapport, ne sont pas compris dans ces chiffres.

1.1.4. L'offre future en main-d'oeuvre dans les pays de l'UDEAC

Comme nous l'avons indiqué, ce n'est que dans quelques pays de l'UDEAC qu'ont été mis au point des programmes de mobilisation. Ceux-ci donnent à grands traits ce que devra être l'offre en main-d'oeuvre qualifiée en 1970 et, le cas échéant, jusqu'en 1975.

Le taux de couverture des besoins en main-d'oeuvre qualifiée varie d'un pays à l'autre, en fonction de l'orientation des plans de développement, des objectifs du plan, des besoins particuliers de l'industrie locale, ainsi que des possibilités de formation et d'instruction existantes et en projet. Qu'il nous soit permis de nous étendre quelque peu sur les diverses possibilités envisagées dans les différents pays pour couvrir les besoins en main-d'oeuvre qualifiée.

(1) Cameroun

Au Cameroun, la couverture des besoins des professions industrielles, soit 7 500 personnes sur les 10 000 personnes qui représentent la totalité des besoins prévisionnels de l'industrie pour l'année 1970, revêt une importance particulière. Pour la couverture des besoins des différentes catégories professionnelles s'offrent les possibilités suivantes:

- Personnel de direction (besoins: 450 personnes environ)
On peut couvrir une petite partie des besoins en formant du personnel local; de plus, environ 30 élèves sortant des écoles supérieures professionnelles doivent être envoyés chaque année à l'étranger, à partir de 1966, pour y parfaire leur formation, de sorte que l'on ne pourra donc compter sur eux qu'au-delà de 1971. L'ouverture de l'Ecole Fédérale Supérieure Technique (E.F.S.T.) permettra de former au Cameroun également des cadres supérieurs, sur lesquels on ne saurait compter qu'au-delà de 1970. D'ici 1970, on ne peut former au total que de 20 à 30 cadres supérieurs locaux.
- Techniciens et cadres moyens (besoins: 650 personnes environ)
Environ 350 personnes seront recrutées parmi les promotions des institutions de formation existantes. On recrutera 300 autres personnes parmi les promotions de l'enseignement secondaire.
- Agents de maîtrise (besoins: 1 400 personnes environ)
Environ 85 personnes seront formées dans les centres de formation. 850 autres emplois doivent être couverts en donnant une formation d'agent de maîtrise à des ouvriers qualifiés, particulièrement doués et capables.
- Ouvriers qualifiés (besoins: 5 000 personnes environ)
Une couverture partielle des besoins (environ 2 200 personnes) sera possible grâce aux promotions des centres de formation existants. Environ un tiers des besoins restants, soit 3 650 personnes - en tenant compte des ouvriers qui passeront agents de maîtrise - recevra un complément de formation grâce aux cours donnés à l'intérieur même des entreprises; pour assurer la formation spécialisée

des 2 400 personnes restantes, il est prévu de créer de nouveaux centres de formation (Centres de Formation Professionnelle Rapide, C.F.P.R.).

La question se pose de savoir quelles sont actuellement au Cameroun les possibilités en vue de la formation de personnel qualifié pour l'industrie, et dans quelles limites celles-ci seront en mesure d'assurer la couverture des besoins prévus.

En 1965/66, il existait au Cameroun environ 46 écoles techniques et professionnelles (formation technique générale et formation professionnelle) de différents niveaux, de différentes branches et de différentes durées de formation. Celles-ci préparaient l'étudiant au Certificat d'Aptitude Professionnelle (C.A.P.), au Brevet ou au Baccalauréat. L'effectif total des élèves était de 9 000 personnes environ. La répartition régionale des institutions fait apparaître un net déséquilibre: 20 institutions se trouvent dans la région Centre-Sud, 19 dans la région littorale et 7 seulement dans le reste du Cameroun. En 1965, le nombre des élèves qui se présentaient aux examens finaux, s'élevait à 1 150 environ, dont 250 (soit 21% environ) les ont passés avec succès.

Sur l'effectif total des élèves des différents systèmes d'enseignement, à peu près 3 100 (soit 35% environ) ont suivi des cours ou sections comportant une formation industrielle. Le pourcentage de succès aux examens était, avec 18%, également au-dessous de la moyenne de l'ensemble de l'enseignement technique et professionnelle. Le système de formation accélérée des C.F.P.R. était alors peu développé au Cameroun.

On peut esquisser comme suit, dans leurs caractéristiques essentielles, l'ampleur et l'orientation des mesures prévues au Plan en faveur de la formation technique et professionnelle:

- Création d'environ 10 nouveaux collèges techniques sur finances publiques ou privées; extension des écoles techniques professionnelles existantes. On tiendra compte, tant pour les créations que pour les agrandissements, du déséquilibre régional actuel: trois des nouvelles écoles doivent être ouvertes au Cameroun-Occidental (à Buéa, Bamenda et Tiko).
- Le but de l'enseignement technique est de former environ 1 500 titulaires du C.A.P. Environ un tiers des élèves sortants devra avoir reçu une formation industrielle. Au cours de la même période, on prévoit la promotion d'environ 325 titulaires du Brevet et du Baccalauréat (dont 125 diplômes industriels et techniques).
- On étendra la formation professionnelle pratique en ouvrant de nouvelles sections dans les C.F.P.R. On prévoit en outre l'ouverture de centres analogues par certaines entreprises privées.

- A partir de 1969, il sera possible de former à l'Ecole Fédérale Supérieure Technique en projet du personnel de direction, ainsi que des techniciens et des cadres moyens.

En réalisant le programme d'extension de l'enseignement technique et professionnelle, on peut, grâce aux différents systèmes de formation, escompter former, pour la période comprise entre 1966 et 1970, de 5 000 à 6 000 personnes de formation industrielle, dont environ 90% auront une formation de 3 ans au maximum, le reste ayant une formation de plus longue durée. Ces chiffres ne comprennent pas la formation et les cours assurés à l'intérieur des entreprises, auxquels incombera, dans le plan, une part essentielle de la formation technico-industrielle.

Dans l'ensemble, et après épuisement des différentes possibilités de formation de personnel local, il ne paraît toutefois pas possible de renoncer, pendant la période couverte par le plan, au personnel étranger, c.a.d. au personnel dirigeant. La part prise par le personnel local dans les besoins prévisionnels pour la période qui s'étend jusqu'en 1970, ne sera qu'à peu près la suivante pour les différentes catégories professionnelles:

| | |
|--------------------------------|------------------|
| - Personnel de direction | environ 5% |
| - Techniciens et cadres moyens | entre 60 et 65% |
| - Agents de maîtrise | entre 60 et 65% |
| - Ouvriers qualifiés | entre 95 et 100% |

Ainsi la pénurie en main-d'oeuvre qualifiée ne variera pas par catégories professionnelles; c'est ainsi que, d'une façon générale, une part importante des besoins relatifs aux différentes catégories de personnel de direction devra, encore en 1970, être couverte par des expatriés.

Le personnel commercial nécessaire pour l'industrie devrait en général être recruté plus facilement parmi la main-d'oeuvre locale, étant donné qu'au Cameroun la formation commerciale est plus développée que la formation industrielle.

(2) Congo/B

On estime à environ 6 300 personnes, dont environ 4 700 de formation industrielle, l'ensemble des besoins en main-d'oeuvre de l'industrie du Congo/B d'ici 1970. Ceci correspond à un taux moyen de 1 200 à 1 300 personnes par an.

En 1964/65, l'enseignement technique au Congo/B était constitué par 40 institutions de différents niveaux de formation, dont 1 lycée technique (à Brazzaville), divers collèges d'enseignement technique (comportant 9 sections) et 32 centres professionnels polyvalents (C.P.P.) nationaux ou privés. L'effectif total des élèves

s'élevait à 2 200 environ.

Comme au Cameroun, le pourcentage des élèves recevant une formation industrielle est relativement faible. Parmi les élèves du lycée technique et des collèges, ce pourcentage est compris entre 35 et 40%; on ignore celui des élèves préparant le C.P.P. Le nombre des certificats livrés par le lycée technique et les collèges est de 60 à 80, celui des C.P.P. de 60 à 100. L'effectif total annuel des élèves sortant des sections industrielles des différents niveaux ne devrait pas dépasser 200 en chiffres ronds. A côté de cette formation scolaire existe encore, dans une faible mesure, une formation accélérée donnée dans les centres et cours de formation organisés par les Ministères, les Chambres de Commerce et d'Industrie, ainsi que par des entreprises privées; à la formation professionnelle, il faut également ajouter la formation donnée à l'intérieur des entreprises, sur laquelle on ne peut d'ailleurs fournir aucun chiffre.

Pour augmenter l'offre en main-d'oeuvre qualifiée, on a jusqu'ici mis l'accent, dans le cadre du Plan, sur la poursuite du développement de l'enseignement technique, et ce en créant à Pointe-Noire un collège technique servant avant tout à la formation industrielle, en développant les possibilités de formation des cadres moyens existantes et en créant de nouveaux centres professionnels polyvalents. Une série de projets de réformes, qui doit mieux adapter la formation technique aux besoins du pays, est encore en cours de discussion.

En dépit de ces projets, qui figurent au Plan et s'étendent jusqu'au-delà de 1968, les besoins globaux en main-d'oeuvre qualifiée indiqués plus haut et spécialement les besoins en personnel dirigeant des différentes catégories, ne pourront vraisemblablement pas être couverts d'ici 1970 par les institutions existant sur place. Ceci s'appliquera surtout aux professions de l'industrie, mais aussi, quoique dans une mesure moindre, aux besoins de l'industrie en personnel des professions commerciales.

(3) Gabon

On s'efforce, dans le Plan, d'assurer la couverture des besoins de l'industrie gabonaise, qui, d'ici 1970, s'élèveront à environ 6 700 ouvriers qualifiés, dont 5 000 de professions industrielles et 1 700 de professions commerciales, en développant la formation donnée tant dans les centres de formation technique et professionnelle que par les entreprises elles-mêmes, et en recrutant du personnel étranger.

En 1961/65, l'enseignement technique et la formation professionnelle étaient au Gabon encore assez peu développés; ils étaient assurés par le lycée technique de Libreville, par un certain nombre de collèges techniques répartis sur l'ensemble du pays et par une série de centres d'apprentissage. Il faut en outre y ajouter un institut polytechnique pour la formation de techniciens et d'ingénieurs, créé sous forme provisoire en 1964. L'effectif total des élèves de ces institutions techniques et centres de formation professionnelle, grâce auxquels le

secteur moderne et aussi l'industrie pouvaient couvrir leurs besoins en main-d'oeuvre qualifiée, s'élevait en chiffres ronds à 200. L'effectif total annuel des titulaires d'une formation professionnelle de quelque niveau n'aura jusqu'ici jamais dépassé la centaine.

On considère le développement de l'enseignement technique et professionnelle comme indispensable pour la réalisation des projets prévus dans le Plan, et ce en agrandissant les centres de formation et les collèges techniques existants, mais aussi en créant - pour les cadres - l'Institut Polytechnique déjà cité. On envisage par ailleurs de former des cadres commerciaux et de couvrir les besoins correspondants grâce à l'Ecole Supérieure de Commerce de l'UDEAC. Ces deux dernières institutions ne pourront toutefois contribuer de façon sensible à l'atténuation de la pénurie en personnel dirigeant qu'au-delà de 1970; d'ici là, le déficit en personnel qualifié sera fort important, particulièrement aux postes de direction.

Eu égard à la couverture des besoins en personnel qualifié de l'ensemble du secteur moderne, on s'attend à l'évolution suivante: on escompte qu'aux environs de 1975, les besoins en agents de maîtrise et en ouvriers qualifiés pourront être couverts par la main-d'oeuvre locale (les deux tiers étant formés en dehors des entreprises, un tiers à l'intérieur de celles-ci); pour le personnel technique, on escompte un déficit de couverture de 30 à 40%, pour les cadres moyens et supérieurs, un déficit de 40 à 50%. On pourra donc s'attendre en 1970 à un faible taux de couverture, plus faible encore par la main-d'oeuvre locale, soit au maximum à 50% dans les deux catégories de personnel dirigeant. Pour ces deux catégories, l'on ne pourra en aucun cas, tant en 1970 qu'en 1975, renoncer à maintenir en activité le personnel expatrié. D'après les calculs joints au Plan, on s'attend au Gabon à un accroissement de l'ordre de 30% de l'effectif du personnel expatrié d'ici 1975. Ces considérations, applicables à l'ensemble du secteur moderne, se présenteront pour l'industrie, si l'on en croit l'expérience, de façon un peu plus défavorable.

L'offre en personnel commercial devrait être moins serrée que l'offre en personnel ayant reçu une formation industrielle. Pour les fonctions de direction, il serait cependant nécessaire dans une large mesure d'employer du personnel expatrié, même parmi le personnel commercial.

(4) RCA et Tchad

Les besoins de l'industrie de la RCA en personnel qualifié sont estimés au total à 4 000 personnes, dont 3 000 pour les professions de l'industrie, d'ici 1970. On ne peut encore préciser quelles sont les possibilités qui s'offrent en vue de la couverture de ces besoins, étant donné que les principales mesures relatives à la formation de main-d'oeuvre n'ont pas encore été fixées dans le cadre du Plan de Développement actuellement en cours de préparation.

On peut admettre qu'en RCA - comme dans les autres pays de l'UDEAC -, il est nécessaire de développer largement l'enseignement technique et professionnel actuel, étant donné que l'on peut considérer comme insuffisantes ses possibilités en vue de former la main-d'oeuvre dont l'industrie a besoin. Le nombre des titulaires d'un diplôme technique devrait s'élever annuellement à un chiffre compris entre 150 et 200, dont environ 50 auront reçu une formation industrielle (promotions des centres d'apprentissage exclus). Il sera également nécessaire que l'industrie intensifie la formation à l'intérieur des entreprises.

On estime à environ 1 700 personnes, dont 1 300 titulaires d'une formation industrielle, les besoins en personnel qualifié de l'industrie du Tchad. Jusqu'à présent, l'on n'a formé au Tchad que peu de personnel qualifié. Le nombre des élèves sortant des institutions de formation technique et professionnelle des niveaux les plus différents (collèges techniques et centres de formation professionnelle rapide, cours d'une durée de 2 ans organisés par la Chambre de Commerce et d'Industrie) aurait, au cours des dernières années, oscillé entre 50 et 100, dont environ la moitié aurait reçu une formation industrielle. Ce n'est qu'à partir de 1968 qu'on pourra disposer de titulaires du Brevet.

Les dispositions inscrites au Plan prévoient de développer l'enseignement technique, en vue d'assurer des possibilités de formation suffisantes aux cadres moyens nécessaires (grâce aux deux lycées techniques de Fort-Lamy et de Fort-Archambault); les deux tiers des ouvriers qualifiés et spécialisés nécessaires seront formés dans les collèges techniques et les centres de formation, le reste devant l'être à l'intérieur de leurs entreprises respectives. Le personnel de direction nécessaire doit être formé - comme il en a été jusqu'ici - dans des institutions extérieures au Tchad, que ce soit en Afrique ou en Europe.

Quoiqu'il apparaisse ainsi qu'on disposerait donc des possibilités de formation suffisantes pour couvrir les besoins en personnel prévus d'ici 1970 et au-delà, il semble néanmoins que, pour différentes raisons, une couverture totale par la main-d'oeuvre locale des besoins prévisionnels soit encore problématique. Il restera, au moins pour toutes les catégories de personnel dirigeant (personnel de direction, cadres moyens et agents de maîtrise), des vides importants qui devront être couverts en faisant appel au personnel expatrié. Ceci serait également le cas pour le personnel commercial dirigeant.

En résumé, l'offre en main-d'oeuvre qualifiée se présente, dans l'UDEAC, sous l'aspect suivant:

- Bien que l'orientation, les méthodes et les mesures projetées dans le domaine de l'enseignement soient très différents dans les pays de l'UDEAC où des plans de développement ont été élaborés, un des ob-

jectifs essentiels de ceux-ci consiste, dans la plupart de ces pays, à couvrir grâce au personnel local les besoins en ouvriers qualifiés. Dans tous les pays de l'UDEAC, ce but ne serait atteint qu'en 1970 au plus tôt, et plus vraisemblablement en 1975 seulement. Il faut s'attendre à ce que des difficultés se produisent dans les pays où la formation est peu développée et où l'effectif du personnel qualifié d'origine locale est généralement encore faible.

- Même en épuisant toutes les possibilités de formation il ne sera pas possible d'ici 1970, de couvrir grâce à la main-d'oeuvre locale les besoins des pays de l'UDEAC dans la catégorie des agents de maîtrise. Au Cameroun, par exemple, on devra couvrir encore 1/3 environ des besoins nouveaux par du personnel expatrié; dans les autres pays de cette zone, ce pourcentage serait peut-être encore plus élevé. Ce n'est qu'au-delà de 1970 que se ferait éventuellement sentir une atténuation du déficit en agents de maîtrise qualifiés. Aussi ne saurait-on renoncer encore définitivement à occuper du personnel expatrié.

- De la même manière, la couverture des besoins en cadres supérieurs, techniciens et cadres moyens sera très variable d'un pays à l'autre. En 1970, tous les pays de l'UDEAC n'auront encore que des possibilités réduites de former eux-mêmes les cadres dont ils auront besoin. Ceci résulte essentiellement du fait que dans la plupart de ces pays, les élèves sortant des écoles en cours d'aménagement ou en projet, n'entreront dans la vie professionnelle qu'au-delà de 1970. Même au-delà de 1970, la plus grande partie des besoins en cadres supérieurs, qu'il s'agisse de personnel dirigeant à formation industrielle ou à formation commerciale, devra être couverte grâce au personnel expatrié. Chez les techniciens et les cadres moyens, la situation est nettement meilleure. En dépit du développement donné à la formation des techniciens et des cadres moyens dans tous les pays de l'UDEAC, on devrait néanmoins, même au-delà de 1970, ne pas pouvoir renoncer à faire appel au personnel expatrié pour ces catégories professionnelles.

1.2. LES RESSOURCES NATURELLES

La description des ressources naturelles portera sur

- les matières premières intéressant les différents secteurs économiques et qui sont actuellement produites en UDEAC,
- l'eau pour usages industrielles,
- les gisements des matières premières jusqu'ici inexploitées, ainsi que leur situation géographique.

1.2.1. Matières premières actuellement produites dans l'UDEAC

Dans ce qui va suivre, il est question des matières premières les plus importantes actuellement produites dans l'UDEAC et que l'on peut envisager d'utiliser dans les industries de transformation; qu'il s'agisse de matières premières agricoles, de l'élevage, de la pêche ou minières. Il n'y a pas lieu ici de décrire en détail les caractéristiques climatiques, géographiques et écologiques ni les conditions de production des différents produits et zones. Nous considérons comme suffisant un tableau synoptique des produits les plus importants de l'UDEAC.

S'il existe des statistiques d'importation et d'exportation, on ne dispose cependant, pour ces matières premières, d'informations assez sûres sur les courants commerciaux à l'intérieur de l'UDEAC, ni sur les consommations des différents pays de cette zone et on ne peut, par conséquent, pas donner de renseignements sur les disponibilités respectives. Aussi, les tableaux ne constituent-ils pas un relevé des ressources ni des emplois de ces matières premières, ce qui exigerait une étude spéciale. Dans le cadre des différentes études, on a discuté en détail des disponibilités des matières premières utilisées, c.a.d. on a étudié si et dans quelles mesure elles se trouvent au voisinage des lieux d'implantation, si, pour le projet considéré, on peut songer à utiliser des matières premières locales ou s'il faut recourir - au moins partiellement ou provisoirement - à des matières premières d'importation.

Le relevé suivant renseigne sur la production actuelle et donne, dans la mesure du possible, les prévisions relatives à l'année 1970 ou à une autre date. Comme nous n'avons pas entrepris d'analyse plus poussée des conditions de production, nous avons, pour les prévisions, repris les données fournies par les différents plans de développement; pour bien des produits, les objectifs des plans auraient été déjà modifiés, quand on ne peut présentement compter sur la réalisation de certains projets. Ceci s'applique, par exemple, au Congo/B dont le plan de développement se terminera en 1968.

Tableau 14
La production agricole de l'UDEAC
(les principaux produits)
en t

| Produits | Production actuelle | | Prévisions | |
|-----------------------------------|---------------------|----------------------|------------|----------------------|
| | années | tonnages | années | tonnages |
| <u>I. Cultures vivrières</u> | | | | |
| <u>Mais</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 150 - 200 000 | - | - |
| Congo/B | 1964/65 | 5 400 | 1968 | 7 500 |
| Gabon | 1962 | 1 700 | - | . |
| RCA | 1965/66 | 30 000 | 1968/69 | 50 000 |
| Tchad | 1965 | 12 000 | 1970 | 25 000 |
| <u>Manioc</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 400 - 500 000 | - | . |
| Congo/B | 1964 | 700 000 | - | . |
| Gabon | 1964 | 165 000 | - | . |
| RCA | 1964/65 | 1 000 000 | 1968/69 | 1 800 000 |
| Tchad | 1965 | 50 000 ¹⁾ | 1970 | 60 000 ¹⁾ |
| <u>Paddy</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 15 000 | 1970 | 35 000 |
| Congo/B | 1964/65 | 1 600 | 1968 | 8 000 |
| Gabon | 1964 | 1 000 ²⁾ | - | . |
| RCA | 1964/65 | 6 000 | 1968/69 | 12 000 |
| Tchad | 1965 | 22 000 | 1970 | 32 000 |
| <u>II. Cultures industrielles</u> | | | | |
| <u>Ananas</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 2 100 | 1970 | 9 500 |
| Congo/B | - | - | 1968 | ca. 40 000 |
| <u>Bananes (de table)</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 173 000 | 1970 | 230 000 |
| Congo/B | 1962 | 500 | - | . |
| Gabon | 1964 | 79 000 | - | . |
| <u>Blé</u> | | | | |
| Tchad | 1965 | 4 800 | 1970 | 12 500 |
| <u>Cacao</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 91 000 | 1970 | 132 000 |
| Congo/B | 1963/64 | 1 000 | 1968 | 1 600 |
| Gabon | 1964 | 4 000 ²⁾ | - | . |
| RCA | 1964/65 | 20 | 1968/69 | 40 |
| <u>Café</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 52 000 ³⁾ | 1970 | 88 000 |
| Congo/B | 1964/65 | 1 500 | 1968 | 1 500 |
| Gabon | 1963 | 850 ²⁾ | - | . |
| RCA | 1964/65 | 9 100 | 1968/69 | 20 000 |

1) Patate, manioc, igname et taro groupés

2) Production contrôlée

3) Dont 14 000 t (1963/64) et 22 000 t d'arabica (1970)

suite Tableau 14

| Produits | Production actuelle | | Prévisions | |
|-------------------------------|---------------------|-----------------------|------------|----------|
| | années | tonnages | années | tonnages |
| <u>Caoutchouc</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 9 800 | 1970 | 19 000 |
| RCA | 1964/65 | 870 ¹⁾ | 1968/69 | 1 000 |
| <u>Coton (c. graine)</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 46 000 | 1970 | 63 000 |
| RCA | 1964/65 | 29 500 | 1968/69 | 55 000 |
| Tchad | 1965 | 99 000 | 1970 | 155 000 |
| <u>Fibres (sisal)</u> | | | | |
| Cameroun | - | . | 1970 | 5 500 |
| RCA | 1964/65 | 70 | - | . |
| <u>Fibres (roselle)</u> | | | | |
| RCA | 1964/65 | 120 | 1968/69 | 800 |
| <u>Gomme arabique</u> | | | | |
| Tchad | 1965 | 700 | 1970 | 2 000 |
| <u>Oléagineux</u> | | | | |
| dont | | | | |
| <u>arachides décortiquées</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 90 000 | 1970 | 115 000 |
| Congo/B | 1964/65 | 3 000 | 1968 | 21 000 |
| Gabon | 1964 ²⁾ | 7 100 | - | . |
| RCA | 1964/65 | 44 000 | 1968/69 | 57 000 |
| Tchad | 1965 | 98 000 | 1970 | 130 000 |
| <u>huile de palme</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 60 000 | 1970 | 82 000 |
| Congo/B | 1963 | 2 700 | 1968 | 9 700 |
| Gabon | 1964 | 1 100 ¹⁾ | - | . |
| RCA | 1965/66 | 1 200 | 1968/69 | 5 000 |
| <u>palmistes</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 27 000 | 1970 | 27 000 |
| Congo/B | 1963/64 | 9 900 | - | . |
| Gabon | 1964 | 300 | - | . |
| RCA | 1964/65 | 1 200 | 1968/69 | 5 000 |
| <u>sésame</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 2 400 | 1970 | 2 800 |
| RCA | 1964/65 | 8 400 | 1968/69 | 15 000 |
| Tchad | 1965 | 5 000 | - | . |
| <u>huile de coton</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 2 000 | - | . |
| <u>Sucre (canne fraîche)</u> | | | | |
| Cameroun | - | - | 1970 | 160 000 |
| Congo/B | 1963 | 200 000 ³⁾ | 1970 | 800 000 |
| <u>Tabac</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 1 400 | 1970 | 2 700 |
| Congo/B | 1962/63 | 600 | 1968 | 900 |
| RCA | 1964/65 | 470 | 1968/69 | 1 000 |
| <u>Thé</u> | | | | |
| Cameroun | 1963/64 | 350 | 1970 | 900 |

1) Production contrôlée

2) Estimation

3) Canne broyée

Tableau 15
L'élevage dans l'UDEAC
(Production actuelle et prévisions)

| | Cameroun | | Congo/B | | Gabon | RCA | Tchad | |
|-------------------------------|----------|--------|---------|------|-------|-----------------------|----------------------|-------|
| | 1964 | 1970 | 1963 | 1968 | 1963 | 1964/65 | 1965 | 1970 |
| <u>Effectifs estimés</u> | | | | | | | | |
| <u>ou recensés</u> | | | | | | | | |
| (en milliers d'unités) | | | | | | | | |
| bovins | 1 700 | | 32 | | 3,5 | 450 | 4 000 | 4 300 |
| ovins, caprins | 3 500 | | 114 | | 10 | 520-550 | 4 000 | 4 650 |
| porcins | 300 | | 25 | | 5 | . | 5 | . |
| <u>Abattages contrôlés</u> | | | | | | | | |
| (unités) | | | | | | | | |
| bovins | 109 000 | | 4 400 | | . | 30 700 ¹⁾ | 42 000 ⁴⁾ | |
| ovins, caprins | . | | 1 600 | | . | 3 000 ²⁾ | 32 000 ⁴⁾ | |
| porcins | . | | 5 300 | | . | 1 000 | 1 200 ⁴⁾ | |
| <u>Viande en poids</u> | | | | | | | | |
| boeufs | | | | | |) | | |
| et veaux | 32 700 | 38 000 | 220 | 790 | . |) | | |
| ovins, caprins | 13 900 | 17 500 | 18 | . | . |) | | |
| porcins | 6 100 | 8 900 | 280 | 550 | . |) 7 600 ³⁾ | . | . |
| <u>Cuirs (t)⁵⁾</u> | | | | | | | | |
| cuirs de "boucherie" |) | | | | | | | |
| peaux de "boucherie" |) 650 | | . | 81 | | 45 | 35 | 60 |
| cuirs de "brousse" |) | | | | | | | |
| peaux de "brousse" |) | | | | | | 15 | 60 |
| cuirs de "brousse" |) | | | | | | | |
| peaux de "brousse" |) | | | | | | 165 | 180 |
| cuirs de "brousse" |) | | | | | | | |
| peaux de "brousse" |) | | | | | | 980 | 1 000 |

1) Bovins seulement

2) Ovins seulement

3) 1962

4) 1964

5) Pour le Tchad en milliers d'unités

Tableau 16
La pêche dans l'UDEAC¹⁾
(Production actuelle et prévisions)

| | Cameroun | | Congo | | Gabon | RCA | Tchad | |
|--------------------------------|----------|--------|-----------|---------------------|--------|-----|---------|---------|
| | 1963/64 | 1970 | 1964 | 1968 | 1962 | | 1965 | 1970 |
| Poisson de mer (t) | | | | | | | | |
| Poisson blanc | 10 700 | 22 400 | | | | | | |
| Poisson flot- | | | | | | | | |
| tant | 7 000 | 17 500 | 10 000 | 3 000 ²⁾ | 2 000 | - | - | - |
| Crustacés | 320 | 1 950 | | | | | | |
| Poissons pé- | | | | | | | | |
| lagiques (thon) | - | 8 800 | | | | | | |
| Poisson d'eau douce (t) | | | | | | | | |
| Poisson frais | 55 000 | 70 000 | 3 000 | | 13 000 | . | 100 000 | 110 000 |
| Poisson sec | . | . | ca. 3 000 | | . | . | 26 000 | 29 000 |

- 1) Produits pêchés
2) Produits traités

Tableau 17
La production forestière de l'UDEAC
(Production actuelle et prévisions)

| | Cameroun | | Congo | | Gabon | | RCA | |
|-----------------------------|----------|------|-------|------|-------------------|------|---------|------|
| | 1963/64 | 1970 | 1964 | 1968 | 1967 | 1970 | 1964/65 | 1970 |
| Superficie | | | | | | | | |
| (en 1 000 km ²) | 160 | | 200 | | 200 | | 30 | |
| Production | | | | | | | | |
| (en 1 000 m ³) | 465 | 632 | 535 | 600 | 821 ¹⁾ | . | 120 | 300 |
| grumes | | | | | | | | |
| bois scié | 75 | . | 29 | 125 | 40 | | 43 | . |
| bois déroulé, | 36 | . | 17 | 100 | 88 | 135 | | |
| contreplaqué, | | | | | | | | |
| placages | | | | | | | | |
| divers | 60 | . | - | - | 64 | | - | - |

- 1) En milliers de tonnes

Tableau 18

La production minière en UDEAC

| Production | Unité | Production actuelle années | quantités | Prévisions (1970) | Observations |
|----------------------------|----------------|-------------------------------|-----------|----------------------|---|
| <u>Calcaire</u> | - | - | ... | - | Il s'agit de deux gisements, l'un à Figuil, l'autre à Bidzar, qui alimentent deux petites entreprises qui fabriquent l'une de la chaux, l'autre des carreaux pour revêtement de sols. |
| <u>Diamants</u> RCA | 1000 carats | 1964 | 442 | ... | La production de diamants s'est continuellement développée au cours des dernières années, tant par suite d'une réorganisation du système d'achat que d'une augmentation de la production. Comme on ne connaît pas avec précision l'extension des sols diamantifères, on peut s'attendre à une nouvelle augmentation de la production. |
| <u>Etain (Cassitérite)</u> | | | | | |
| Cameroun | t | 1963 | 80 | ... | En ce qui concerne les gisements camerounais (au voisinage de Banyo), on peut compter sur leur épuisement prochain. On estime à environ 1 500 t les réserves du Congo (au Nord de Louilou-Nyanga, près de la frontière gabonaise), ce qui leur permettrait de produire pendant une quinzaine d'années. |
| Congo/B | t | 1964 | 50 | | |
| <u>Manganèse</u> Gabon | 1000 t | 1964 | 960 | 1 400 | On estime à environ 200 millions de t l'ensemble des réserves gabonaises; la teneur du minerai oscille entre 48 et 50% de manganèse. Le minerai vendu a une teneur en manganèse de 50 à 52 %. |
| <u>Or</u> | | | | | |
| Cameroun | kg | 1964 | 26,9 | ... | Dans la plupart des pays existe une série de gisements qui sont fréquemment exploités par des sociétés modernes, mais aussi parfois de façon artisanale. Dans la majorité des cas, on ne connaît pas exactement l'extension des gisements. Les gisements de la RCA seraient bientôt épuisés. |
| Congo/B | kg | 1964 | 110 | ... | |
| Gabon | kg | 1964 | 1 300 | 400 | |
| RCA | kg | 1964 | 2,3 | ... | |

suite Tableau 18

| Production | Unité | Production actuelle années | quantités | Prévisions (1970) | Observations |
|---------------------------------|-------|-------------------------------|-----------|----------------------|--|
| <u>Plomb - zinc</u> Congo/B | t | 1964 | 14 500 | ... | La teneur du minerai des gisements de M'Passa, qui sont actuellement exploités, s'élève à 15% pour le plomb et à 35% pour le zinc; ces gisements seront bientôt épuisés. L'exploitation des gisements de M'Fouati permettrait le cas échéant de continuer à produire; on estime leurs réserves à 350 000 t (de 7 à 13% de plomb) ou à 200 000 t (environ 23,5% de zinc). |
| <u>Sodium (Natron)</u> Tchad | t | 1964 | 6 700 | ... | Il s'agit exclusivement d'une exploitation artisanale du natron sur les rives du Lac Tchad. La production est difficile à déterminer; on estime à 120 000 t environ le tonnage exploitable annuellement. |
| <u>Uranium</u> Gabon | t | 1964 | 1 288 | 1 200 | Les minerais extraits sont des concentrés uranifères différents. On estime les réserves connues à 10 000 t de concentrés. |

1.2.2. Les disponibilités en eau industrielle

Les besoins en eau industrielle se composent

- des besoins sociaux, à savoir des besoins en eau du personnel et
- des besoins de la fabrication industrielle.

On peut, en règle générale, considérer les premier de ces besoins comme relativement modestes. Dans la majorité des cas, les besoins de l'industrie ne sont pas excessivement élevés non plus, à l'exception toutefois de certains secteurs de production, comme les brasseries, les textiles et similaires. En pareils cas, il faut considérer de telles industries en UDEAC comme de gros consommateurs, en dépit de leur volume individuel relativement faible.

Lors de la création de nouvelles entreprises ou lors de l'agrandissement d'entreprises existantes, la question se pose de savoir si l'on peut se raccorder à un réseau de distribution public ou s'il faut couvrir les besoins en eau par des installations propres à l'entreprise, soit par des puits, soit par des installations de traitement. Dans la majorité des cas, l'entreprise aura elle-même intérêt à se raccorder au réseau public, ce qui rend superflu une épuration spéciale des eaux. Au cas où la possibilité de raccorderment n'existe pas ou les besoins de l'entreprise dépassent la capacité des installations publiques de distribution, il faudra couvrir tout ou partie des besoins par des installations propres à l'entreprise. Les villes où l'installation d'entreprises est prévue dans des zones industrielles, assurent généralement des possibilités d'approvisionnement. Néanmoins, les gros consommateurs doivent vérifier d'avance si la couverture de leurs besoins en eau est vraiment assurée. Dans de nombreux cas, un approvisionnement partiel par des installations propres paraît opportun pour des raisons de sécurité.

Seulement pour les entreprises grosses consommatrices d'eau les disponibilités d'eau et les possibilités d'approvisionnement peuvent devenir un facteur déterminant pour le choix de l'implantation. Normalement, ces facteurs ne jouent qu'un rôle secondaire.

Il convient de limiter les considérations suivantes sur les disponibilités en eau industrielle aux implantations nouvelles éventuelles de l'UDEAC.

Douala

L'alimentation en eau de la ville de Douala est assurée à partir de la Dibamba, cours d'eau qui vient se jeter dans l'estuaire de Wouri au voisinage de Douala. La distribution d'eau est assurée à l'aide d'une puissante station de pompage et de traitement qui a été installée en 1956. La consommation annuelle est passée de 3 400 000 m³ (en 1956) à environ 6 000 000 m³ (en 1965), soit une moyenne de 16 000 m³/jour. La consommation est donc considérablement inférieure à la capacité d'approvisionnement, soit 26 000 m³/jour.

On prévoit qu'au cours des cinq années à venir, les besoins augmenteront au moins de 7 000 m³/jour, dont 4 000 à 4 500 m³ pour les seuls besoins des industries. Comme cette progression continuera par la suite et qu'il est indispensable de disposer d'une bonne marge de sécurité, on envisage le renforcement à bref délai de la station de pompage de la Dibamba. Les industries nouvelles qui envisagent de s'installer à Douala paraissent donc assurées de leur alimentation en eau, sauf s'il s'agissait de besoins de caractère exceptionnel.

Yaoundé

La croissance rapide de la ville a conduit à relever récemment de 10 000 à 17 000 m³/jour les possibilités de pompage de la station de la rivière Moffou. La consommation est passée de 1 100 000 m³ (en 1956) à 2 750 000 m³ (en 1964) et elle continue à croître à un rythme tel que d'ici peu d'années les besoins ne pourront être couverts en saison sèche qu'en recourant à un autre cours d'eau, la Mefou.

L'étude de cette nouvelle installation est en cours. Il dépendra donc de la réalisation de ce nouvel aménagement si des implantations industrielles de quelque importance, assez grosses consommatrices, peuvent être envisagées dans la zone urbaine de Yaoundé.

Brazzaville

La capacité des installations de distribution de Brazzaville s'élève à environ 18 000 m³ par jour, tandis que la consommation d'eau journalière de la ville est de 11 000 à 12 000 m³. On peut donc admettre que Brazzaville dispose encore à l'heure actuelle d'une capacité de distribution suffisante pour permettre de développer l'industrie dans sa région, au cas où celle-ci n'impliquerait pas une grosse consommation d'eau. On peut en outre porter, sans grandes difficultés, la capacité de distribution à environ 24 000 m³ par jour.

Pointe-Noire

Les installations de distribution de Pointe-Noire, dont la capacité journalière est de l'ordre de 7 500 m³, sont actuellement utilisées à 70 ou 75%. Aucune difficulté technique ne s'oppose à une augmentation de la capacité pour prévenir un accroissement des besoins en eau, en vue d'approvisionner la population ou, éventuellement, de nouvelles entreprises industrielles.

Libreville et Port-Gentil

Pour ces deux villes, on ne dispose d'aucun renseignement précis sur la consommation en eau et les capacités d'approvisionnement existantes.

Bangui

L'approvisionnement en eau de Bangui est assuré par une prise d'eau dans l'Oubangui. A l'heure actuelle, on peut estimer la consommation d'eau journalière à un chiffre compris entre 6 000 et 8 000 m³, ce qui signifie l'utilisation à plein de la capacité des installations de distribution.

On étudie donc une extension des installations de distribution, qui viserait à augmenter tant la capacité de l'installation de pompage que celle de la station de traitement des eaux. Si l'on devait encourager la poursuite de l'industrialisation, il faudrait accroître très nettement la capacité des installations de distribution, pour pouvoir satisfaire à la fois les besoins futurs de la population et de l'industrie.

Fort-Lamy

L'approvisionnement de Fort-Lamy est assuré par environ 5 forages. La consommation d'eau est passée de 1 300 000 m³ en 1963 à 1 950 000 m³ en 1965, ce qui correspond à une consommation journalière d'environ 5 500 m³. La capacité totale de distribution est de l'ordre de 8 000 m³ par jour.

Pour pouvoir suivre l'augmentation relativement rapide de la consommation, des études sont en cours, qui devront permettre de définir les ressources exactes de la nappe exploitée ou d'envisager éventuellement une alimentation par pompage direct dans le Chari. Lorsqu'on aura décidé du choix à faire entre ces deux possibilités d'approvisionnement, on devrait pouvoir disposer d'eau pour usages industriels en quantité suffisante.

Moundou et Fort-Archambault

Assurée dans ces deux villes par des forages, l'adduction d'eau publique n'y a été installée que tout récemment, soit en 1964 à Moundou et en 1966 à Fort-Archambault. Dans l'une et l'autre de ces deux villes, la consommation est encore relativement faible, mais elle est en pleine croissance. A Moundou, la capacité totale de distribution est de 9 000 m³ par jour. Pour mieux couvrir les pointes journalières, on doit augmenter prochainement de 500 m³ la capacité des réservoirs de Moundou (environ 250 m³ à l'heure actuelle) pour la porter à 750 m³. A Fort-Archambault, la capacité des réservoirs s'élève au total à 1 250 m³ environ.

En vue d'encourager l'établissement d'entreprises industrielles, on s'efforce, dans ces deux villes, d'assurer à partir du réseau public l'alimentation en eau pour usages industriels.

Localités de l'intérieur

Dans tous les pays de l'UDEAC, on devra, pour toute implantation d'entreprise en dehors des grands centres urbains, s'efforcer de trouver d'autres possibilités d'approvisionnement en eau. Il existe certes des adductions d'eau des réseaux publics dans la plupart des localités de l'intérieur. La capacité de ces réseaux est en général basée sur les besoins sociaux et ne pourrait faire face aux besoins éventuels d'une industrie assez grosse consommatrice.

Dans le cas d'une implantation industrielle dans une localité de l'intérieur, il faudrait alors renforcer les installations publiques. Mais la solution réside en général dans la création de forages particuliers ou dans une installation spéciale de pompage en rivière.

En résumé, on peut admettre que l'on dispose d'eau pour usages industriels en quantité suffisante, dans toutes les implantations industrielles de l'UDEAC. Dans certaines villes, on risque d'avoir éventuellement des difficultés d'approvisionnement, non point par suite d'un appauvrissement général des ressources en eau, mais par suite de la capacité insuffisante de l'infrastructure des installations de distribution (pompes, stations de traitement, adduction et réseaux d'eau), qui ne permettent plus de satisfaire les besoins, souvent rapidement croissants, surtout de la population urbaine. Aussi est-il opportun que, dans la plupart des implantations de l'UDEAC, les industries grosses consommatrices établissent à part un programme de leurs besoins et entreprennent une étude précise des possibilités de couverture des besoins futurs.

1.2.3. Localisation et concentration géographique des diverses matières premières complémentaires

Les prospections entreprises depuis des années par divers organismes et sociétés dans l'UDEAC ont amené à constater l'existence dans différents pays de ressources minières parfois assez importantes. Dans de nombreux cas, la situation, le volume et les caractéristiques des gisements sont suffisamment connus pour que l'on puisse songer à les exploiter. Pour certains de ces gisements, on peut songer à passer prochainement à la phase d'exploitation.

Dans ce qui va suivre, nous définirons rapidement les gisements connus de l'UDEAC, qui ne figurent pas parmi les ressources minières actuellement exploitées, énumérées au chapitre 1.2.1. Nous ne reviendrons plus ici sur les réserves d'énergie chimique, houille, bois, pétrole et gaz naturel, dont il a déjà été question au chapitre 1.2.2.

Bauxite

La production d'ALUCAM à Edéa (Cameroun) est actuellement basée sur l'utilisation d'alumine, que l'on importe de Guinée (FRIA). Il existe cependant des gisements de bauxite au Cameroun même, à savoir

- près de Minim-Martap et de Ngaoudal, dans la région de Ngaoundéré, où les réserves ont été estimées à plus d'un milliard de tonnes; leur teneur en alumine est de 43%, leur teneur en silicium de 2%.
- On connaît en outre un autre gisement près de Fongo-Tongo, en pays Bamiléké. On estime ses réserves à environ 40 millions de tonnes. Leur teneur en alumine est de 45%, celle en silicium de 2%. On considère son éloignement de la côte comme un obstacle à l'exploitation.

Il existe encore au Cameroun deux gisements de disthène (silicats d'alumine), l'un au voisinage d'Edéa (réserves approximatives: 60 000 t), l'autre dans la région de Yaoundé (réserves: 100 000 t). On considère ces deux gisements comme exploitables.

Au Congo/B, on n'a repéré jusqu'ici que des traces ou quelques petits gisements de bauxite que l'on continue à étudier.

Au Tchad, on a découvert près de Koro (préfecture du Logone Occidental) un gisement de bauxite, dont on estime les réserves à 4 millions de tonnes environ. On indique une teneur en alumine de 50%, une teneur de silicium de 3,68%.

Calcaire

Au Cameroun existent des gisements de calcaire, tant dans le Sud que dans le Nord du pays. Dans le Sud ce sont, dans la région de Douala, les gisements de Lobadjek, de Kompina, de Moungo et de Ngol, dont on ne connaît d'ailleurs pas encore exactement l'extension et les caractéristiques. Des études sont en cours sur la question de savoir dans quelle mesure ces gisements pourraient éventuellement fournir les matières premières de base nécessaires à la construction d'une cimenterie.

Dans le Nord du Cameroun existent deux gisements, celui de Figuil (calcaire gris) et celui de Bidzar (marbre blanc). Le gisement de Figuil approvisionnera la cimenterie dont on projette la construction près de la ville. Jusqu'ici, les deux gisements ont été déjà exploités par deux petites entreprises de construction.

Dans la région de Loutété, au Congo/B, se trouvent d'importants gisements de calcaire dont les réserves ont été estimées à 700 millions de tonnes environ et qui doivent être exploités dans un proche avenir, en tant que matière première de base de la future cimenterie de Loutété.

Au Gabon aussi, sur l'île Conniquet, se trouvent de vastes gisements qui seront aussi mis prochainement en exploitation et doivent approvisionner une cimenterie, dont on envisage la construction près d'Owendo.

En RCA, on a découvert dans la région de Bobassa des gisements de calcaire dont on estime les réserves à un chiffre compris entre 200 000 et 700 000 t. On en considère les conditions d'exploitation comme peu favorables.

Au Tchad, on n'a pas encore découvert jusqu'ici de gisement exploitable.

Chrome

Dans l'UDEAC, ce n'est que dans la région de Bossou en RCA, que l'on a pu découvrir jusqu'ici des traces de minerai de chrome.

Cuivre

On a découvert des traces de minerai de cuivre dans le Nord-Cameroun, dans la région de Tiffel-Goutchoumi, au Nord-Ouest de Garoua. Au Congo/B, des minerais cuivreux ont été exploités dans différentes régions au cours des années passées. Partout, l'exploitation a néanmoins été arrêtée en 1964.

Etain (Cassitérite)

En dehors des gisements du Cameroun et du Congo/B cités au chapitre 1.2.1., des traces de cassitérite ont été découvertes en RCA, dans la région de Bambari et de Yal ké-Bossouba, et au Tchad, dans le Tibesti et le Ouaddai.

Fer

Au Cameroun, on connaît au Sud de Kribi des gisements de minerai de fer dont on estime les réserves à un chiffre compris entre 120 et 150 000 t. Leur teneur en fer n'est que de 35 à 40%, ce pourquoi l'on considère ces réserves comme non exploitables.

Au Congo/B, on connaît deux gisements que l'on considère comme exploitables en raison de leur extension et de leur haute teneur:

- Le gisement de Zanaga, à 120 km environ au nord de Loudima, qui atteint une teneur en fer de 60 à 66%. On en estime les réserves à un chiffre compris entre 200 millions et 5 milliards de tonnes. Ce gisement peut être exploité en carrière.
- Le gisement de la région de Sangha, au voisinage de la frontière gabonaise. On ne connaît pas encore exactement l'étendu du gisement et la teneur du minerai. On admet que ce gisement est plus important encore que celui de Zanaga.

Le plus gros gisement de minerai de fer du Gabon est celui de la région de Mekambo près de Belinda, Batouala et Boka-Boka, dont on estime les réserves à 860 millions de tonnes au total. La teneur en fer du minerai s'élève à environ 60%. Ce gisement sera exploité à partir de 1970/72.

Au Gabon, près de Tchibanga sur la Nyanga, se trouvent d'autres petits gisements. Leur extension et la faible teneur en fer du minerai font apparaître leur exploitation comme non rentable. On procède actuellement à des prospections sur l'exploitabilité d'un autre gisement en bordure du Massif Megala (Nord-Gabon).

Dans la région de Bogoin en RCA, à 130 km de Bangui environ, on connaît des gisements dont les tonnages à vue sont estimés à 500 000 t environ; on estime à 1 million de t la totalité des réserves. La teneur en fer est qualifiée d'élevée. Des recherches sont en cours pour préciser l'exploitabilité du gisement.

Au Tchad, on ne connaît que quelques petits gisements dans l'Ouaddai et le Mayo-Kebbi, dont on ne connaît d'ailleurs ni le volume des réserves, ni les teneurs.

Magnésium

Dans l'UDEAC, ce n'est jusqu'ici qu'au Mont-Belo près de Loudima au Congo/B, que l'on a trouvé des traces de magnésium, sous forme de carbonate double de magnésium et de calcium (dolomite).

Phosphates

Les seuls gisements de phosphates connus de l'UDEAC se trouvent au Congo/B, dans la région de Tchivoula, au Sud de Holle. Les réserves connues s'élèvent à 4,8 millions de tonnes environ; la teneur en P_2O_5 - il s'agit ici de deux gisements différents - est de 23 et de 26% respectivement. Ces gisements ne sont pas encore exploités.

Plomb

En dehors des gisements du Congo/B cités au chapitre 1.2.1. qui sont déjà exploités, on a eu connaissance au Gabon (au Sud de Lambaréné) de nombreuses traces.

Potassium

Près de Holle (à 50 km environ au Nord de Pointe-Noire), au Congo/B, se trouvent d'énormes gisements de potasse. On n'en connaît pas encore les réserves avec précision; on indique environ 30 millions de tonnes de sylvinite dont la teneur en K_2O oscille entre 17,8 et 30% suivant les couches. On estime les réserves de carnallite à plusieurs milliards de tonnes. Il est prévu d'exploiter ces gisements à partir de 1968.

Sodium (Natron)

Outre la production du Tchad, on peut éventuellement prévoir l'exploitation du natron de la rive camerounaise du Lac Tchad. On ignore le volume des réserves disponibles.

Tantale

On a trouvé jusqu'ici des indices de columbio-tantalite au Congo/B, dans la région de Mayoko, au voisinage de la frontière gabonaise, ainsi qu'au Tchad, au Ouaddai et au Tibesti; au Gabon ont été

découverts quelques petits gisements dans la vallée de l'Ikey, au Nord d'Etéké.

Titane (Ilménite et rutil)

Au Cameroun, quelques petits gisements de rutil ont été exploités temporairement de façon artisanale; cependant, ces exploitations ont été arrêtées entretemps. On a de plus repéré des traces de minerais titanifères au Congo/B, dans la région d'Ouessou, près de la frontière gabonaise, ainsi qu'au Tchad, dans la région de Melfi.

Tungstène (Wolfram)

On a découvert des traces de wolfram au Gabon, dans la région d'Etéké, ainsi qu'au Tchad, dans le Ténéré et au Tibesti.

Uranium

En dehors des réserves du Gabon, déjà citées au chapitre 1.2.1., qui sont exploitées, on a trouvé au Cameroun des traces de minerai uranifère, dont les faibles réserves ne valent pas d'être exploitées. En RCA, des prospections ont permis de montrer l'existence de traces de minerai uranifère dans la région de Bakouma.

On ne peut, dans le cadre de cet exposé des ressources du sous-sol, donner un relevé exhaustif des ressources non-métalliques. De celles-ci relèvent les gisements d'argiles, de kaolin, de matériaux de construction tels que pierre, sable, gypse, et similaires. Au voisinage de tous les grands centres urbains, on peut généralement trouver des argiles, qui ont conduit dans bien des cas à créer des briqueteries, ainsi que des matériaux de construction, dont les disponibilités sont cependant sans grand intérêt pour le développement industriel local. Devraient par contre présenter de l'intérêt certains matériaux dont nous parlerons rapidement ici, à savoir les matières premières qui servent à fabriquer les divers produits céramiques, ainsi que le sable de verrerie.

Kaolin, feldspath et similaires

Pour fabriquer des produits céramiques, il faut différentes sortes d'argile, ainsi que du kaolin, du feldspath, de la silice, de la craie, du talc, de la dolomie, etc. Une étude entreprise en 1963 par la S.F.C. (Société Française de Céramique) dans les pays de l'UDEAC, a prouvé que, dans tous les pays, il existe au voisinage des grands centres urbains des matériaux qui peuvent servir à fabriquer des produits céramiques. C'est ainsi qu'au Cameroun, on trouve en beaucoup d'endroits une variété d'argiles cuisant relativement blanc, ainsi que des sables kaoliniques. Elle signale, au Congo/B différentes qualités d'argiles (gisement Piat); au Gabon, des gisements de stéatite (pierre de M'Bigou); en RCA existent près de Boujut certaines qualités de kaolin; au Tchad, des gisements de kaolin près d'Aboudeia. Il serait cependant nécessaire

de procéder à l'étude systématique et précise de ces gisements, à une détermination spécifique des caractéristiques de la matière et à une sélection des différentes qualités existantes, avant de pouvoir déterminer et fixer avec plus de précision les possibilités de production. Il semble que ce soit seulement dans quelques rares pays que l'on ait depuis lors entrepris de nouvelles recherches destinées à permettre le lancement dans un proche avenir d'une fabrication de produits céramiques.

Sable de verrerie

C'est avec un intérêt croissant pour le lancement sur place d'une fabrication de bouteilles qu'ont été entreprises depuis quelques années des études sur l'utilisation des sables locaux comme sable de verrerie. Il existe de semblables projets pour Douala, Pointe-Noire, Port-Gentil et Bangui. Au Cameroun, il se pourrait que l'on trouve dans un gisement de sable situé au voisinage de l'axe Douala-Edéa, un matériau susceptible d'être utilisé comme matière première. Comme il a été dit dans l'étude sur une éventuelle fabrication de bouteilles dans l'UDEAC (voir en annexe le projet H), on manque encore, dans tous les pays, d'informations précises sur l'existence, l'extension et les possibilités d'utilisation des gisements de sable susceptible de permettre la fabrication du verre à bouteille.

Cet exposé sur les matières première complémentaires ne peut que citer à titre indicatif les ressources actuellement connues. Comme il a été indiqué, les recherches et les travaux préliminaires à l'exploitation de plusieurs gisements de quelque importance ont déjà été assez avancés pour permettre l'exploitation sous peu. Pour une série d'autres gisements, les prospections sont encore en cours, qui permettront d'en préciser les caractéristiques. Dans de nombreux cas, il devrait cependant être nécessaire d'en vérifier encore l'exploitabilité et les possibilités d'utilisation en tant que matières premières industrielles.

1.3. ENERGIE

Les disponibilités actuelles et futures en énergie sont un facteur fort important de la poursuite de l'industrialisation de l'UDEAC. On entend par là les sources d'énergie de toutes sortes, de l'énergie chimique à l'énergie électrique.

Dans l'UDEAC, l'importance respective des différentes sources d'énergie est très variable. Les gisements de charbon (au Cameroun et au Gabon) sont modestes; ils n'ont aucune valeur économique. En général, le bois ne joue un rôle que pour le chauffage domestique; dans les zones forestières du Cameroun, du Congo/B, du Gabon et de la RCA, le bois sert aussi en partie à produire de l'énergie, dans les scieries par exemple. Il en est de même pour les graines de coton dans la ceinture cotonnière, en RCA et au Tchad.

Les sources d'énergie actuelles et potentielles se limitent donc aux produits pétroliers, aux hydrocarbures gazeux et à l'énergie électrique. Les réserves de gaz découvertes dans plusieurs pays de l'UDEAC ne sont pas toujours énormes en tant que sources d'énergie et pourraient être mieux utilisées, éventuellement, comme matière première par une industrie chimique. Dans ce qui suit, nous exposerons rapidement quelles sont les disponibilités en énergie, en étudiant successivement les différentes sources d'énergie (voir carte 2).

1.3.1. Produits pétroliers

Dans les différents pays de l'UDEAC, on importe actuellement la totalité des combustibles et lubrifiants dont on a besoin. Les importations totales de cette zone en produits pétroliers s'élèvent annuellement à 350 000 t environ (1964). Le tableau 19 donne la décomposition de ces importations en fonction des principaux produits. Le gaz butane n'est pas compris dans ces chiffres.

Tableau 19
Importations de produits pétroliers dans l'UDEAC en 1964
(en t)

| Pays | Essence d'aviation et carburéac- teur | Essence tourisme | Pétrole lampant | Gas et Fuel Oil | Total |
|-------------|--|---------------------|--------------------|--------------------|---------|
| Cameroun | 7 600 ¹⁾ | 51 600 | 30 500 | 45 400 | 135 100 |
| Congo/B | 24 600 | 19 800 | 8 100 | 40 200 | 92 700 |
| Gabon | 3 600 | 12 000 | 4 300 | 36 300 | 56 200 |
| RCA | 3 500 ²⁾ | 11 600 | 4 300 | 9 000 | 28 400 |
| Tchad | 11 000 | 11 700 | 3 200 | 12 400 | 38 300 |
| Total UDEAC | 50 300 | 106 700 | 50 400 | 143 300 | 350 700 |

1) Essence d'aviation seulement

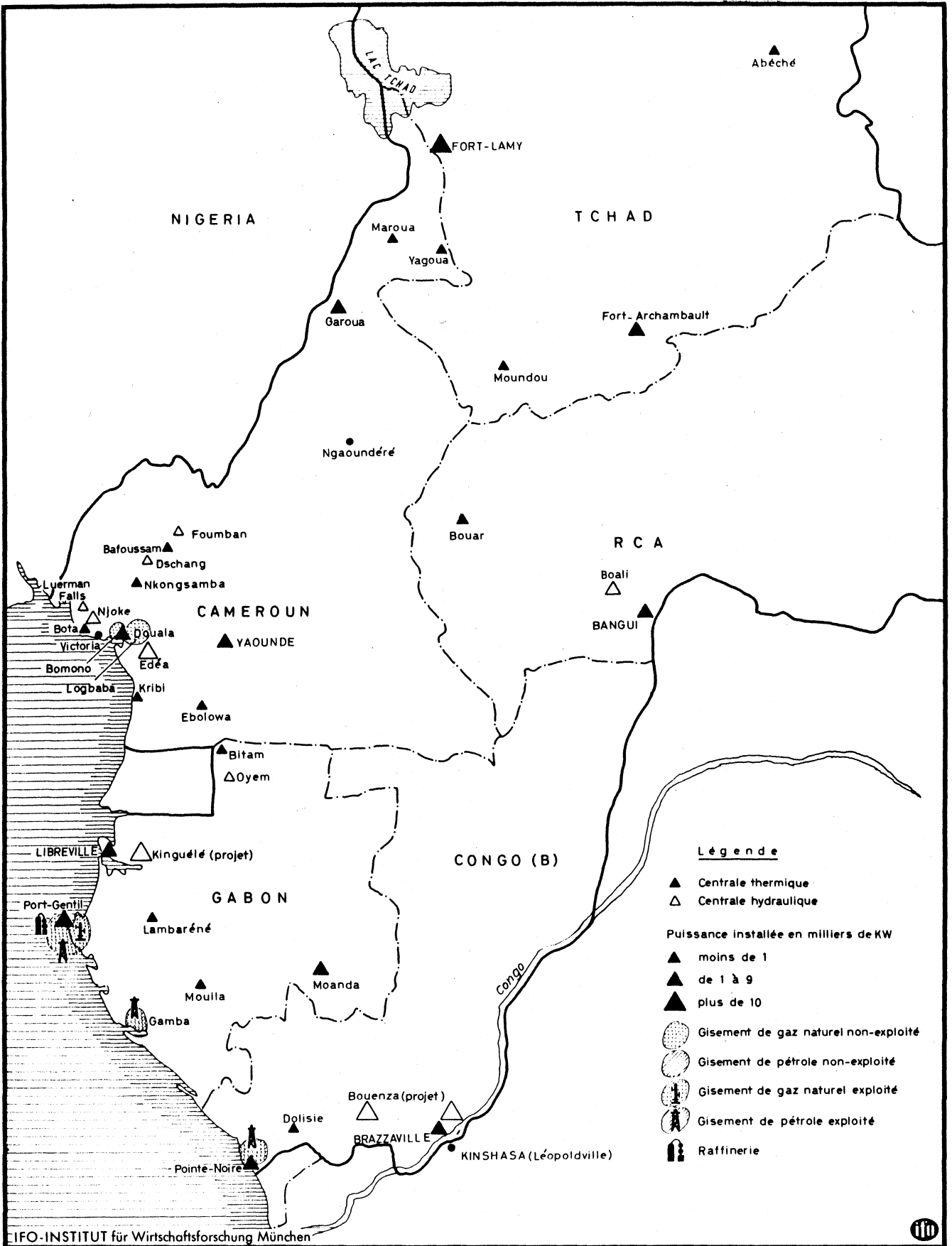
2) Estimations

Le plus gros consommateur de l'UDEAC est le Cameroun avec environ 40% du total, suivi par le Congo/B, le Gabon, la RCA et le Tchad.

Les huiles lourdes (gas oil et fuel oil)³⁾ représentent 40% environ des importations. La part du Cameroun dans le groupe des huiles lourdes est cependant beaucoup moins marquée que dans l'ensemble des importations. Les parts respectives du Cameroun, du Congo/B et du Gabon

3) Pour des raisons statistiques, le tableau 19 groupe le gas oil et le fuel oil sous une seule et même rubrique, désignée au présent paragraphe de "huiles lourdes".

Energie



s'élèvent en effet à 32, 28 et 25%. Au Gabon, en RCA et au Tchad, ces huiles lourdes consistent exclusivement en fuel léger (600) et en gas-oil. Dans ces trois pays, l'on a récemment cherché, à titre d'essai, à utiliser le fuel 1500, pour l'alimentation en énergie de l'usine textile actuellement en cours de construction à Fort-Archambault, par exemple.

L'approvisionnement des Etats du littoral s'effectue par les ports d'importation correspondants, qui assurent le stockage et la distribution, sur les marchés et dans les centres de consommation de l'intérieur. Au Cameroun, les tonnages nécessaires ne sont pas seulement importés par Douala et Victoria, mais également par la Bénoué jusqu'à Garoua pendant quelques mois par an, pour l'approvisionnement de la région Nord du pays. Les régions et Etats continentaux de l'UDEAC s'approvisionnent par la Voie Fédérale. Les importations tchadiennes qui utilisent cet itinéraire, n'approvisionnent cependant que les régions méridionales, à savoir les régions de Moundou et de Fort-Archambault. Les trois quarts environ des besoins du Tchad sont importés par la Nigeria; de petites quantités, destinées à l'approvisionnement de la région Est du pays, sont importées à Abéché par le Soudan.

L'approvisionnement et la distribution réguliers dans les principaux centres paraissent donc assurés. Les implantations rurales sont sujettes à des goulots d'étranglement dans leurs approvisionnement en produits pétroliers, du fait des difficultés de transport en saison des pluies ou parfois même de l'insuffisance des capacités de stockage. Les implantations urbaines peuvent compter sur un approvisionnement régulier. L'approvisionnement en produits pétroliers sera, dans un proche avenir, placé sur une nouvelle base, par suite de la mise en service de la raffinerie actuellement en cours de construction à Port-Gentil, qui traitera les huiles brutes extraites au Congo/B et au Gabon, mais peut-être aussi les bruts importés du Sahara.

L'UDEAC possède au Congo/B et au Gabon ses propres gisements de pétrole qui sont exploités par la Société des Pétroles d'Afrique Equatoriale (SPAPE). Jusqu'en 1963, la production du Congo/B (Pointe-Indienne), s'élevait en chiffres ronds à 100 000 t par an, depuis lors elle a reculé à 70 000 t par an environ. Les réserves devraient être épuisées au bout de 3 ou 4 ans. On a jusqu'ici exporté la totalité de la production. Les gisements gabonais se trouvent sur l'île Madji, dans la région de Port-Gentil, ainsi que dans la bande littorale située au Sud de celle-ci (Batanga et Gamba). Il s'agit en partie de gisements off-shore (Anguille). La production, qui a été lancée en 1957, a dépassé en 1964 la limite de 1 million de tonnes et a atteint 1 260 000 t en 1965.. Jusqu'ici, la totalité de la production a également été exportée. On estime les réserves connues à 40 millions de tonnes.

La raffinerie projetée à Port-Gentil en application de la résolution prise en 1964 par les Chefs d'Etat de l'UDEAC, et dont la construction a commencé en 1966, couvrira dès 1968, date

de sa mise en exploitation, les besoins de cette zone en produits pétroliers. Elle a été basée sur une capacité de traitement d'environ 680 000 t au maximum, ce qui correspond à un volume de production équivalent approximativement aux besoins prévisionnels des cinq pays de l'UDEAC pour les années 1970 - 1972, déduction faite des importations par la Bénoué. La production de démarrage (1968) se limitera aux produits suivants:

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Gas de pétrole liquéfié (butane) | 3 000 t |
| Essence automobile | 117 000 t |
| Pétrole lampant | 44 000 t |
| Carburéacteur | 37 000 t |
| Gas oil | 161 000 t |
| Fuel oil 1500 industriel | 60 000 t |
| Fuel oil 3000 (soutes de navires) | 70 000 t |
| Fuel lourd | 105 000 t |
| Total | 597 000 t |

Cette production correspond à un traitement d'environ 625 000 t d'huile brute. Une petite quantité seulement du fuel lourd, pourrait être vendue à l'intérieur de l'UDEAC.

La capacité de base de la raffinerie ne sera pas augmentée lorsqu'elle aura été rattrapée par le volume de production. Aussi prévoit-on la construction, en 1972, d'une deuxième raffinerie destinée à l'approvisionnement ultérieur des pays de l'UDEAC, puis, en 1976, d'une troisième raffinerie, vraisemblablement à Douala et à Pointe-Noire.

On peut donc considérer l'approvisionnement de l'UDEAC en produits pétroliers comme assuré pour un laps de temps qui dépasse la période sur laquelle porte la présente étude. L'alimentation de la ou des raffineries projetées par les propres gisements de cette zone paraît également assurée.

En dehors des gisements du Gabon et du Congo/B, on ne connaît aucune autre réserve de pétrole dans l'UDEAC. Les résultats des prospections entreprises au Cameroun, en RCA et au Tchad se réduisent jusqu'ici dans ces trois pays à des indices.

1.3.2. Les réserves d'hydrocarbures gazeux

En tant qu'autre source d'énergie de l'UDEAC, il convient de citer le gaz naturel. L'intérêt immédiat que présentent, pour cette zone, les gisements de gaz naturel, réside dans le fait qu'ils peuvent favoriser certaines régions ou le développerent de certaines économies, et ce, soit en tant que source d'énergie pour les centrales électriques locales, soit en tant que matière première.

Jusqu'à présent, on a découvert au Cameroun, au Congo/B et au Gabon des gisements économiquement exploitables. En RCA, on n'a pas trouvé jusqu'ici de gaz naturel. Au Tchad existent des indices dans la région du Lac Tchad (près de Bol), où l'on envisage d'exécuter de nouveaux forages.

Le tableau suivant donne les réserves des gisements du Cameroun, du Congo/B et du Gabon.

Tableau 20
Réserves de gaz naturel dans l'UDEAC

| Gisement | Type de gaz | Réserves connues ou estimées (en millions de m ³) | Réserves récupérables |
|--|-------------|---|--------------------------|
| Cameroun, dont | | | |
| Logbaba | non-associé | 400 | 250 |
| Bomono | non-associé | | |
| Congo/B | | | |
| Pointe-Indienne | non-associé | 1 000 | 300 |
| Gabon, dont | | | |
| champs terrestres et sous-marins de la région de Port-Gentil | associé | 2 800 | 100 à 200 par an |
| dont Gamba | | | 35 par an |

Les deux gisements camerounais, celui de Logbaba (à 10 km à l'est de Douala) et celui de Bomono (à 30 km au nord-ouest de Douala), ne sont pas encore exploités. Le plus important des deux gisements est celui de Logbaba, dont on estime les réserves à un chiffre compris entre 350 et 400 millions de m³. Aucune décision définitive n'a encore été prise quant à leur exploitation. On peut envisager pour le gaz:

- Soit une utilisation calorifique (pour une cimenterie par exemple) ou l'alimentation des groupes thermiques d'une centrale électrique. (Des négociations sont en cours sur une éventuelle fourniture en vue d'alimenter une usine thermique;
- soit une utilisation en tant que matière première par un atelier de synthèse d'ammoniac.

Les gisements de gaz naturel du Congo/B ne sont pas encore exploités non plus. Des pourparlers sont en cours avec la Société des Potasses du Congo pour alimenter la centrale électrique des installations de l'exploitation des phosphates de Holle.

Seuls les gisements de gaz naturel du Gabon, à savoir les champs pétrolifères de la région de Port-Gentil, sont utilisés, et ce pour l'alimentation de la centrale électrique de Port-Gentil, ainsi que, par la SPAFE, dans les chaudières de la station terminale du Cap Lopez. Il s'agit exclusivement ici du gaz dit "fatal", extrait du gisement en même temps que l'huile. Les quantités disponibles (par suite de l'exploitation des gisements tant terrestres que sous-marins) oscillent annuellement entre environ 100 millions (1966), 200 millions (1967/68) et 175 millions de m³ (1973). En 1965, la consommation ne s'élevait qu'à 11 millions de m³ environ. Elle passera en 1968/70 à 21 millions de m³ environ (pour les besoins en énergie de la centrale électrique de Port-Gentil). L'exploitation des gisements de Bamba permettrait de disposer annuellement d'environ 35 millions de m³ de gaz, après couverture des besoins de l'exploitation du pétrole. Ces gisements de gaz naturel pourraient éventuellement servir ultérieurement à l'approvisionnement en énergie de l'usine de cellulose à créer dans le Sud gabonais.

L'importance du gaz naturel dans l'UDEAC devrait croître au-delà des possibilités indiquées, en fonction des résultats d'études plus précises sur le volume des réserves. Ceci concerne surtout les réserves de gaz non associé au pétrole, qui n'ont pas fait jusqu'ici l'objet d'études approfondies, faute de marchés intéressants.

1.3.3. Energie électrique

La troisième source d'énergie de l'UDEAC est l'énergie électrique. Le tableau suivant donne les puissances installées des centrales hydro-électriques et des centrales Diesel de l'UDEAC, classées par pays.

Tableau 21
Energie électrique (puissances installées)

| Pays et genre de production | Puissance installée (en milliers de kW) | Extension en cours ou prévue |
|--------------------------------------|--|------------------------------|
| <u>Cameroun</u> | | |
| - Centrale hydro-électrique d'Edéa | 160 | 20 |
| - Autres centrales hydro-électriques | 2,8 | |
| - Autres types de centrales | 10,6 | |
| Total Cameroun | 173,4 | 20 |
| <u>Congo/B</u> | | |
| - Centrale hydro-électrique de Djoué | 15 | |
| - Autres types de centrales | 10,2 | |
| Total Congo/B | 25,2 | |
| <u>Gabon</u> | | |
| - Centrales hydroélectriques | 0,3 | 16 (Kingulé) |
| - Autres types de centrales | 21,8 | |
| Total Gabon | 22,1 | 16 |
| <u>RCA</u> | | |
| - Centrale hydro-électrique de Boali | 7 | |
| - Autres types de centrales | 2,0 | |
| Total RCA | 9,0 | |
| <u>Tchad</u> | | |
| - Centrales Diesel | 18,2 | |
| Total UDEAC | 247,9 | 36 |

1) Dans ces chiffres sont comprises les centrales de la COMUF à Mounana et de la COMILOG à Moanda.

Il résulte du tableau 21 que, par suite de la puissance élevée de la centrale d'Edéa, 70% de la puissance installée de l'UDEAC reviennent au Cameroun, et que les trois quarts de la puissance installée totale reviennent aux centrales hydro-électriques.

Ces chiffres ne comprennent pas les centrales privées, excepté celles de la COMUF à Mounana et de la COMILOG à Moanda. Jusqu'ici, les entreprises établies en dehors des centres urbains - installations de traitement de minerais ou de produits agricoles, telles que scieries ou similaires - étaient contraintes de prévoir leur propre centrale, en cas d'ouverture de nouvelles usines. Même au voisinage des villes, il n'était pas rare qu'il s'avérât nécessaire de produire soi-même le courant dont on avait besoin, que ce soit parce qu'on n'avait pas la possibilité de se raccorder aux réseaux publics de distribution ou pour des raisons techniques de la production. Dans ce dernier cas, on préférait s'alimenter directement plutôt que se raccorder au réseau, chaque fois que des irrégularités dans la fourniture - variations de tension, d'intensité, etc. - risquaient de compromettre la qualité de la production. On renonçait également aux fournitures extérieures, quand il paraissait meilleur marché de s'alimenter directement à partir de sa propre centrale. Au moins pour les implantations d'industries au voisinage des grandes villes, la tendance est, dans tous les pays de l'UDEAC, au recul des alimentations directes des entreprises.

Les possibilités d'alimentation en énergie électrique des différents pays de l'UDEAC en vue de leur développement futur sont les suivantes: Si tant est que des programmes d'extension de l'alimentation en énergie aient été mis au point, ceux-ci ne concernent habituellement que la période qui s'étend jusqu'en 1970/71.

Cameroun

Les programmes mis au point au Cameroun traitent séparément des différentes régions.

(1) Régions Centre-Sud-Est et littorale

Le centre de gravité de ce territoire, important pour la poursuite de l'industrialisation au Cameroun, est avant tout le secteur Edéa-Douala-Yaoundé. La centrale hydro-électrique d'Edéa alimente d'une part l'usine de production d'aluminium d'ALUCAM et d'autre part le secteur public desservant les villes d'Edéa et de Douala. La puissance garantie est de 105 000 kW, laissant une marge disponible qui pourrait satisfaire aux besoins de la ville de Yaoundé ou d'autres ensembles, tels que le secteur de Victoria au Cameroun Occidental.

L'accroissement prévu de la consommation et de la puissance de pointe pour les régions Douala-Yaoundé exige la mise en service d'ici 1970 de nouveaux moyens de production. La solution envisagée consiste à ajouter un groupe de 20 MW à Edéa conjointement à la construction d'une retenue sur le Djerem à Mbakaou pour régulariser le débit de la Sanaga. Une ligne de transport relierait Edéa à Yaoundé qui consommerait désormais de l'énergie d'origine hydraulique et disposerait de la centrale thermique actuelle comme centrale de secours ou si nécessaire d'appoint.

(2) Région Ouest

Certains centres secondaires de cette région se verront renforcer leurs moyens de production, comme c'est le cas pour Ba-foussam. Néanmoins, on se préoccupe de rationaliser les petites centrales thermiques. Une centrale hydro-électrique régionale, utilisant les chutes d'Ekoum ou de la Matchie, serait sans doute la solution appropriée. Celle-ci permettrait en outre de réduire le coût de l'énergie, tout en favorisant l'électrification de nouveaux centres. On pourrait aussi envisager l'interconnexion avec l'ensemble Douala-Edéa.

(3) Cameroun Occidental

Ce programme vise deux buts:

- Le renforcement des moyens de production et de distribution dans le secteur de Victoria,
- l'électrification de nouveaux centres.

Les villes comprises dans le secteur de Victoria: Victoria, Bota, Tiko, Buea, Muyuka, sont reliées par un réseau alimenté en énergie par quatre centrales. La puissance de pointe a atteint 2 050 kW en 1964 et la production 9,2 millions de kWh. Or, cette puissance de pointe est proche de la puissance garantie de 2 250 kW. Des dispositions sont donc prises pour l'élever à 3 600 kW, par adjonction d'un groupe Diesel. Cela ne constitue cependant qu'un dépannage et le renforcement de la production est envisagée, pour l'avenir, de la manière suivante:

- Aménagement hydro-électrique de Ombé, qui pourrait fournir une puissance moyenne de 4 000 kW et une puissance de pointe de 7 500 kW.
- Une autre solution est celle citée plus haut, qui consisterait à relier le réseau du secteur de Victoria à celui de Douala.

Toutefois, l'une et l'autre de ces solutions sont des solutions à longue échéance, et il faudra sans doute procéder, en attendant, à l'installation de nouveaux groupes électrogènes Diesel et au renforcement du réseau de distribution.

(4) Région du Nord-Cameroun

L'expansion industrielle paraissant devoir se localiser, dans un premier temps tout au moins, à proximité de Garoua, il a été décidé d'y construire une nouvelle centrale beaucoup plus puissante. L'opération est pratiquement achevée et l'on va disposer d'une puissance installée de 4 500 kW contre 900 précédemment.

Maroua, second centre important du Nord déjà équipé, aura également besoin de renforcer sa centrale, en fonction notamment d'implantations industrielles comme celle de la CFDT (égrenage du coton - huilerie) et de la conserverie de viande. L'électri-

fication de Ngaoundéré figure également au programme de développement de l'énergie dans le Nord. Elle apparaît nécessaire pour faciliter les créations industrielles basées sur les produits de l'élevage, qui y sont envisagées.

Une remarque s'impose toutefois en ce qui concerne la couverture des besoins de la région du Nord-Cameroun en énergie électrique: la production, basée sur les centrales thermiques, revient cher en raison du prix élevé du combustible en un point aussi éloigné de la côte. Aussi se préoccupe-t-on périodiquement d'une solution hydraulique, en particulier celle qui consisterait à équiper les chutes Gauthiot sur le Mayo Kebbi en territoire tchadien. Il s'agit d'une opération intéressante à la fois le Tchad et le Cameroun. Une telle réalisation apparaît de nature à provoquer l'accélération du développement dans une zone assez vaste, de l'ordre de 45 000 à 50 000 km², et relativement peuplée. On ne peut toutefois compter réaliser ce projet avant 1970 (voir également les possibilités d'alimentation au Tchad).

Congo/B

Les trois centres les plus importants du Congo/B, Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie, sont alimentés par trois réseaux indépendants; à lui seul, Brazzaville est alimenté par la centrale hydro-électrique du Djoué, par une centrale Diesel de secours, ainsi que par un système d'interconnexion avec Kinshasa, en cas de nécessité. En 1964, la consommation de Brazzaville et de Pointe-Noire s'est élevée au total à 42,3 millions de kWh.

En ce qui concerne Brazzaville, on peut s'attendre à ce qu'aux environs de 1968, la puissance de pointe atteigne la puissance garantie, soit 7,5 MW, et qu'elle soit en 1975 de l'ordre de 17 MW. Deux possibilités s'offrent en vue de développer l'alimentation de Brazzaville en courant électrique, d'une part la remise en service de la centrale Diesel de l'UNELCO qui est actuellement arrêtée et sert uniquement de centrale de secours, d'autre part l'augmentation de la puissance de la centrale de Djoué pour la porter à 30 MW, ce qui peut être fait avec des investissements relativement limités. Finalement, on pourrait se procurer de l'énergie supplémentaire à partir de l'interconnexion haute tension en provenance de Kinshasa, mais toutefois seulement lorsque l'alimentation de Kinshasa en énergie sera elle-même assurée par la réalisation du projet Zongo II.

A très longue échéance, on peut envisager d'alimenter Brazzaville à l'aide d'une ligne de transport de force en provenance de Bouenza (à 250 km environ à l'ouest de Brazzaville). Ce plan a été discuté il y a des années, en liaison avec le projet de Bouenza, dont la réalisation restera incertaine, tant qu'il n'y aura pas de possibilités de consommation suffisantes pour l'énergie produite par la centrale. On pourrait aménager le site de Bouenza en trois phases;

la puissance installée de la troisième phase atteindrait 33 MW environ. La première phase elle-même, 11 MW en chiffres ronds, serait actuellement trop puissante encore pour les besoins des industries et localités existantes ou en construction de la région du Niari.

Tant que les centrales de Brazzaville disposent encore de réserves suffisantes, on ne saurait vraisemblablement songer à une interconnexion avec Bouenza. On ne saurait également envisager l'alimentation de la région de Pointe-Noire par Bouenza en raison du coût élevé d'une ligne à haute tension à travers les Monts du Mayombe. On peut couvrir les besoins futurs de Pointe-Noire en énergie soit en agrandissant la centrale Diesel existante, soit en exploitant les réserves de gaz naturel de Pointe-Indienne, auxquelles on doit faire appel pour l'alimentation de la mine de potasse de Holle, ce que nous avons déjà signalé plus haut.

Note annexe: Projet d'aménagement hydro-électrique du Kouilou.

Dans la région de Pointe-Noire, on projette en outre de construire une usine hydro-électrique dans la gorge de Sounda, sur le Kouilou-Niari. L'étude hydrographique de la Sounda remonte d'ailleurs à l'ingénieur Jacob qui, sur ordre de Savorgnan de Brazza, avait entrepris des études sur la navigabilité du Kouilou au cours des années 1887 et 1888. De 1952 à 1960, ont été examinées en détail les possibilités d'exploitation de la houille blanche dans la gorge de Sounda. Ces travaux préliminaires ont été transmis en 1961 à l'Office National du Kouilou.

Le projet de centrale mis au point par Electricité de France, prévoit le barrage de la gorge de Sounda par un ouvrage de 123 m de hauteur et de 300 m de longueur maxima. La retenue ainsi créée atteindrait une longueur de 270 km et inonderait une superficie de 1 590 km². La puissance moyenne de l'usine, construite au pied du mur, s'élèverait à 183 000 kW, son rendement annuel à 6,8 milliards de kWh en chiffres ronds. Pour le transport de l'énergie sur Pointe-Noire, six lignes de transport de force de 93 km de longueur sont nécessaires. Le coût du projet, lignes de transport de force comprises, a été estimé en 1961 à 45 milliards de F.CFA, soit 180 millions d'unités de compte. Sur cette base et dans les conditions de financement habituelles, le kWh rendu Pointe-Noire reviendrait à 0,56 F.CFA.

En dehors des études préliminaires, les travaux suivants ont été jusqu'à présent exécutés:

- Construction d'une route revêtue de 130 km de longueur de Pointe-Noire à Sounda,
- établissement des cités provisoires du Maître de l'Oeuvre et de l'entrepreneur, y compris les travaux de lotissement nécessaires (alimentation en eau et en électricité),
- construction d'un pont provisoire sur le Kouilou à la hauteur du futur chantier,
- préparation de la dérivation provisoire et construction de ses têtes amont et aval.

La valeur de ces travaux représente de 2 à 3 milliards de F.CFA, sur la base des prix de 1961.

En dépit de ces travaux préliminaires assez importants et dispendieux, on ne peut encore prévoir quand le projet de Sounda sera réalisé. Le talon d'Achille de ce projet consiste en ceci qu'il ne peut être réalisé que d'un seul coup; les particularités hydrologiques et géologiques locales ne permettent pas un aménagement en plusieurs étapes. Aussi la construction de l'usine ne se justifie-t-elle, en dépit de ses conditions de production extrêmement favorables, que si l'on trouve suffisamment de consommateurs pour absorber l'énergie produite, soit près de 7 milliards de kWh par an.

En liaison avec le projet de centrale, on avait donc examiné autrefois quelles seraient les chances offertes à la construction d'un complexe industriel électrochimique et électrométallurgique. On avait alors envisagé de se limiter aux productions suivantes:

| | | |
|---------------------|-------------------|------|
| aluminium | 250 000 - 300 000 | t/an |
| ferro-manganèse | 100 000 - 200 000 | " |
| ferro-silicium | 32 000 | " |
| carbure de silicium | 15 000 | " |
| silico-manganèse | 15 000 | " |
| magnésium | 5 000 - 10 000 | " |
| phosphore | 35 000 | " |

Le coût des installations nécessaires, dépenses d'infrastructure comprises, avait été estimé en 1957/58 à un chiffre compris entre 65 et 70 milliards de F.CFA, soit entre 260 et 280 millions d'unités de compte.

Bien que ce projet ait suscité un vif intérêt, bien qu'une Société d'Etudes ait été fondée en commun par différents promoteurs en puissance et que des travaux préliminaires analogues aient été entrepris, la question de savoir quand il sera réalisé et dans quelle mesure il pourra l'être, n'est toujours pas résolue. Et même si des industries grosses consommatrices devaient un jour s'établir à Pointe-Noire, un point n'a toujours pas été éclairci en ce qui concerne le projet de Kouilou, à savoir s'il ne serait pas plus économique de se procurer l'énergie électrique nécessaire par l'intermédiaire d'une ligne à haute tension à partir des centrales dont on projette la construction à Inga, sur le Bas-Congo. Ce projet aurait l'avantage d'être réalisable en étapes. Aucune décision n'est cependant prise jusqu'ici.

C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas inclus le projet du Kouilou dans les considérations qui font l'objet des chapitres suivants. Bien que la puissance et les prix de revient de cette source d'énergie potentielle eussent considérablement transformé les résultats de nos études de projets industriels, nous n'en avons pas tenu compte dans le choix des lieux d'implantation possibles, car nous ne comptons pas qu'il puisse être réalisé pendant la période prise pour base de la présente étude, soit d'ici 1975.

Gabon

Abstraction faite de quelques petits centres, ainsi que des centrales de la COMUF à Mounana et de la COMILOG à Moanda, la production d'énergie électrique est concentrée sur Libreville et Port-Gentil. La puissance installée de la centrale de Libreville n'a été portée à 5 500 kW qu'il y a quelques années et devrait pouvoir satisfaire à la demande au cours des prochaines années, en dépit de l'accroissement rapide des besoins de Libreville en courant électrique.

A l'avenir, la couverture de la demande future de l'ensemble de la région de Libreville sera assurée par le projet de Kinguélé (à 100 km à l'est de Libreville), sur la réalisation duquel on peut compter. La puissance installée du projet s'élèvera à 16 MW environ, avec possibilité d'extension jusqu'à 30 MW; la première phase d'aménagement permet une production annuelle de 125 millions de kWh. On estime que le projet de Kinguélé assurerait pour une quinzaine d'années les besoins en énergie de la région de Libreville, y compris ceux d'une série de projets industriels, liés en partie à la réalisation du projet de création d'un port à Owendo.

L'alimentation future en énergie électrique du second complexe industriel du Gabon, celui de Port-Gentil, paraît également assurée. La puissance actuelle de la centrale électrique (basée, comme on l'a déjà signalé, sur l'utilisation du fuel et du gaz naturel) ne permet de couvrir les besoins en énergie électrique que jusqu'en 1968. Cependant, l'on projette déjà d'augmenter la puissance de l'usine, pour permettre de couvrir la demande en courant électrique au-delà de 1968.

RCA

Depuis 1955, les besoins en énergie électrique de Bangui, capitale et centre économique de la RCA, sont couverts par la centrale hydro-électrique de Boali (à environ 88 km de Bangui), qui utilise l'énergie des chutes de M'Bali, tandis que la centrale Diesel de Bangui sert, depuis cette époque, de centrale de secours.

La puissance installée actuelle de la centrale de Boali, soit environ 7 000 kW, qui alimente en courant électrique Bangui et l'usine textile de l'INTEC (l'ancienne ICOT) à Boali, ne permet de couvrir les besoins que jusqu'en 1967/1968. Il n'est possible que dans une faible mesure d'augmenter la puissance de la centrale hydro-électrique de Boali, en vue de couvrir les besoins en énergie postérieure à 1968. On peut cependant couvrir les besoins de Bangui et de Boali jusqu'aux environs de 1973/75, période prise pour base de la présente étude, en augmentant la puissance de la centrale Diesel de Bangui, et ce en remplaçant les petits groupes actuels

par des groupes à plus grand rendement.

A long terme s'offre encore une autre possibilité qui consiste à poursuivre l'exploitation du potentiel hydro-électrique de la région de Bangui, soit, par exemple, en aménageant les différentes chutes de la M'Bali jusqu'à 30 MW environ, ainsi que les chutes de Lambi, soit en construisant des centrales Diesel supplémentaires.

Tchad

A l'encontre de tous les autres pays de l'UDEAC, le Tchad ne produit son énergie électrique que dans des centrales Diesel qui utilisent des fuels d'importation; il n'y existe pas encore de centrales hydro-électriques. La COTONFRAN utilise également des graines de coton comme source d'énergie.

La puissance installée des centrales des trois centres industriels du Tchad, Fort-Lamy, Moundou et Fort-Archambault, qui n'ont toutes été agrandies qu'entre 1964 et 1966, et représentent de 90 à 95% de la puissance installée totale du Tchad, permet en général de couvrir jusqu'en 1970, c.a.d. jusqu'à la fin du premier plan de développement, tant les besoins des entreprises industrielles existant dans ces villes que ceux des entreprises que l'on projette d'y créer. Seule la raffinerie de sucre que l'on projette d'ouvrir à Fort-Archambault, qui commencera à produire à partir de 1969 et dont la puissance installée sera de 2,8 MW, sera alimentée par sa propre centrale. On peut s'attendre à ce qu'en raison de l'accroissement des besoins, on procède, au-delà de 1970 également, aux augmentations de puissance nécessaires pour couvrir l'accroissement intervenu.

En territoire tchadien, le seul potentiel hydro-électrique de quelque importance est le projet des chutes Gauthiot sur le Mayo-Kebbi. On ne prévoit pas d'alimenter grâce à lui Fort-Lamy ou Moundou, car on considère un transport de force comme relativement difficile à exécuter sur le plan technique. La réalisation de ce projet - et la création de petites industries de transformation - revêtirait cependant une grande importance pour le développement régional dans le Sud-Ouest du Tchad et le Nord-Est du Cameroun. Le projet, que l'on envisage d'exécuter en deux étapes, aura une puissance installée de 3,4 ou de 10 MW, ce qui permettra de produire environ 17 ou 49 millions de kWh. En raison des études supplémentaires à entreprendre, il ne faut s'attendre à voir le projet réalisé qu'au-delà de 1970.

Il résulte de l'analyse précédente des possibilités d'alimentation en énergie électrique dans l'UDEAC que, dans tous les pays de cette zone, la puissance des centrales électriques est suffisante. Dans la mesure où ils ont élaboré des plans de développement, qui englobent habituellement la période qui s'étend jusqu'en 1970, les pays membres s'efforcent de couvrir leurs besoins en énergie, que ce

soit pour alimenter la population ou pour les projets industriels. Dans certains cas - et fréquemment pour les projets de centrales hydro-électriques -, on peut s'assurer dès maintenant de la couverture des besoins jusqu'en 1975. Dans tous les pays, on peut compter sur le fait qu'au moins pour les implantations urbaines, on est assuré d'une alimentation suffisante en énergie électrique jusqu'au-delà de 1970.

Les projets industriels implantés en zones rurales et ceux dont les besoins en énergie peuvent être considérés comme relativement élevés pour l'Afrique et dépassent les capacités des centrales électriques, constituerait des exceptions. En pareils cas, les entreprises intéressées ne pourront renoncer à s'alimenter elles-mêmes, en tout ou en partie, à partir de leur propre centrale électrique.

2. LES MARCHES DE L'UDEAC

L'importance et la structure des marchés des différents pays de l'UDEAC et de l'ensemble de cette zone sont déterminées par trois facteurs, à savoir:

- la population,
- le pouvoir d'achat,
- le réseau des transports et les courants d'échanges à l'intérieur des différents Etats et de l'UDEAC elle-même.

2.1. LA POPULATION DES PAYS DE L'UDEAC

Les données démographiques importantes pour le volume et la structure des marchés de l'UDEAC sont: la valeur absolue de la population, la densité de la population et le pourcentage de population urbaine dans l'ensemble. De ces chiffres l'on tire directement les informations nécessaires à une analyse de marché, à savoir:

- a) le nombre de consommateurs dans chacune des économies et dans l'ensemble de l'UDEAC,
- b) la concentration de la demande que l'on peut déduire de la densité de la population et du pourcentage de population urbaine dans l'ensemble.

Tous les pays disposent d'informations sur ces données démographiques, déterminantes pour les marchés de l'UDEAC, de même que sur les taux d'accroissement de la population. On peut donc procéder à des estimations prévisionnelles du volume de la population totale et de sa répartition pour les périodes prises pour bases de cette étude.

Les autres informations relatives à la structure de la demande, également importantes pour les analyses de marché, ne peuvent être uniquement tirées des données démographiques, car celles-ci devraient alors s'appuyer avant tout sur des études budgétaires de groupes ethniques ou socio-économiques, de ménages, d'entreprises et d'organismes d'Etats et publics. Quelques données relatives à la structure démographique devraient pourtant faire apparaître l'intégration de la population dans le processus de production de l'économie et de la société modernes qui influe en même temps sur la structure des besoins de la population en marchandises et prestations de services de l'économie monétaire. On peut d'ailleurs se faire une idée de cette intégration à partir du pourcentage de population urbaine dans la population totale, mais aussi à partir du pourcentage des salariés dans la population active adulte et à partir du nombre d'enfants scolarisés par rapport au total des enfants d'âge scolaire. On s'étendra autant que possible sur l'interdépendance de ces facteurs.

2.1.1. La population de l'UDEAC en 1965/661. Population, densité de la population et urbanisation

L'UDEAC, dont la superficie totale est de 3 millions de km², compte environ 11,1 millions d'habitants. Le tableau donne la superficie, la population et la densité de la population de chaque pays.

Tableau 22
Superficie, population et densité de la population
des différents pays (1965/66)

| | Unité | Cameroun | Congo/B | Gabon | RCA | Tchad | Total |
|--|----------------------|----------|---------|-------|-------|-------|--------|
| Superficie | 1000 km ² | 475 | 342 | 268 | 623 | 1 284 | 2 992 |
| | % | 16 | 11 | 9 | 21 | 43 | 100 |
| Population | 1000 hab. | 5 150 | 900 | 470 | 1 300 | 3 300 | 11 120 |
| | % | 46 | 8 | 4 | 12 | 30 | 100 |
| Densité (habitants par km ²) | - | 11 | 2,6 | 1,8 | 2,1 | 2,6 | 3,75 |

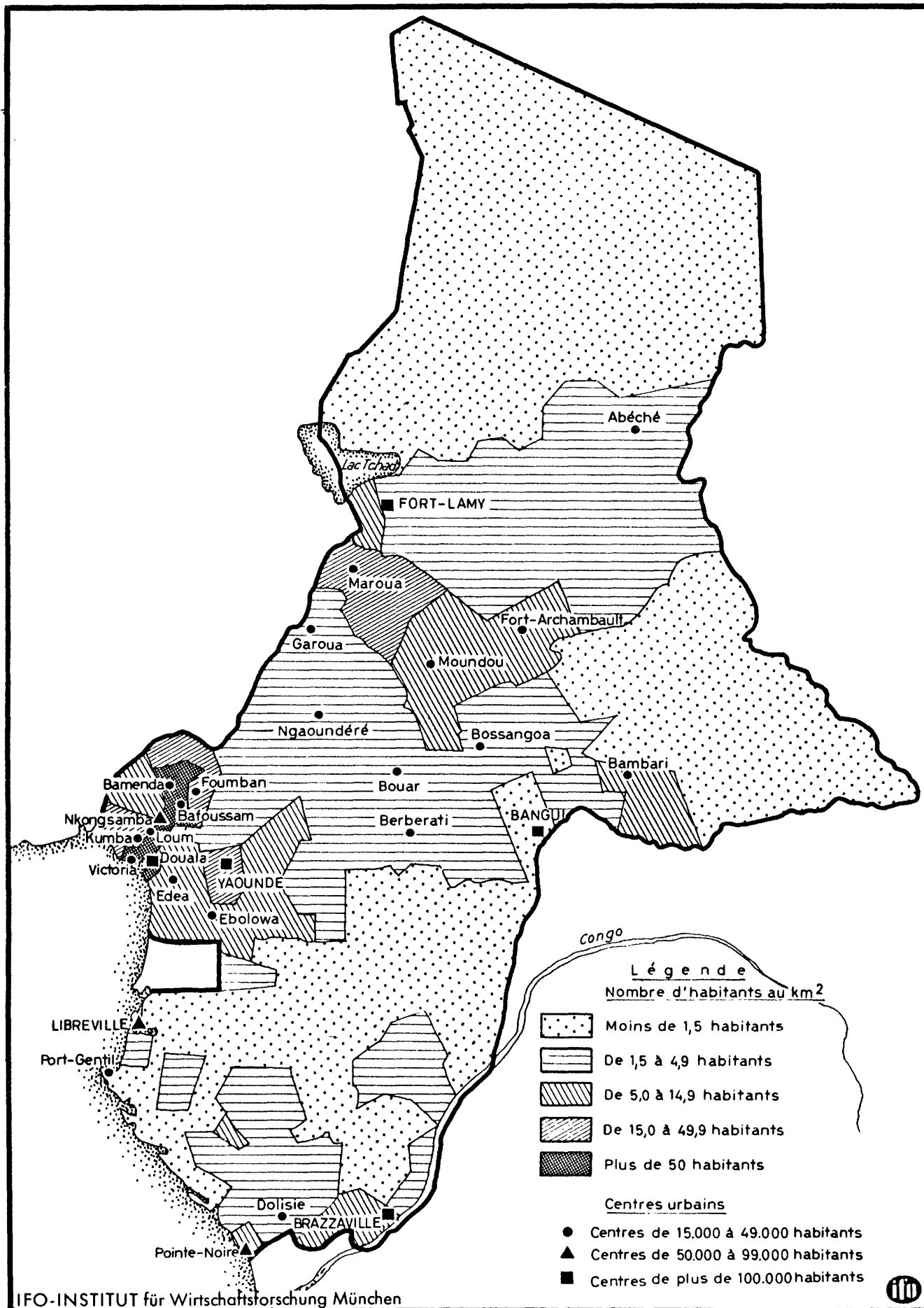
Il résulte de ce tableau que le plus grand pays de l'UDEAC est le Tchad quant à la superficie et le Cameroun quant à la population.

La densité de la population des différents pays est très variable; la densité relativement forte du Cameroun, en moyenne de 11, saute aussitôt aux yeux, alors que celle des autres pays de l'UDEAC, oscillant entre 1,8 et 2,6 habitants/km², se place au-dessous de la moyenne, qui est égale à 3,75. (voir carte 3).

A l'intérieur des différents pays cependant, la densité de la population n'est en aucune façon uniforme, elle présente au contraire d'importantes variations régionales, dues aux différences des conditions de vie, dues également à l'évolution historique, à la structure économique et à l'état de développement économique et social de ces pays et territoires.

Au Cameroun, la densité moyenne de la population des différentes régions varie entre 52 habitants/km² dans l'Ouest et 2,2 habitants/km² dans l'Est. Dans certaines régions, comme en pays Bamiléké, la densité de la population atteint 100 et même 150. Le Congo/B, le Sud-Ouest et le Centre (Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire) sont en moyenne fortement peuplés, tandis que la densité de la population régresse vers le Nord-Ouest. Au Gabon, Libreville et Port-Gentil sont les seules localités de quelque importance; la densité de la

Répartition de la population



population, en moyenne assez faible, atteint cependant dans certaines préfectures (telles que les Préfectures de l'Estuaire, du N'Gounié, dans la partie occidentale du Woleu-N'Tem et du Moyen-Ogooué) une densité de 2,5 à 3,3 habitants/km², supérieure à la moyenne. En RCA, la densité de la population du Nord et du Nord-Est, donc des deux régions qui représentent de 40 à 50% de la superficie totale, est inférieure à 1 habitant/km² (certaines zones étant presque inhabitées). A l'Ouest, la densité oscille entre 1,5 et 2,9 habitants/km². Elle atteint 6,5 dans la Préfecture de la Basse-Kotto (Mobaye) et 4,94 dans celle de l'Ouham-Pendé. La densité de la population du Tchad est également sujette à d'importantes variations: tout le Nord est une zone désertique, presque totalement dépeuplée. La bande comprise entre le 12^{ème} et le 13^{ème} parallèle Nord (Fort-Lamy, Ati, Abéché, et Adré) dépasse par contre la moyenne (3 habitants/km²). La densité moyenne dans la ceinture du coton tourne autour de 7 habitants/km², pour atteindre dans les Préfectures du Sud 8,4 dans le Moyen-Chari, 11,6 dans le Logone, 12,6 dans le Tandjilé et 16 dans la région du Mayo-Kebbi.

C'est ainsi que la forte densité de la population observée dans certaines régions ou pays de l'UDEAC est en partie conditionnée par d'assez fortes densités de peuplement, la population habitant encore souvent en communautés villageoises bien marquées, mais en partie aussi par l'existence d'une ou plusieurs villes. Dans les pays de l'UDEAC, une forte densité de la population n'est donc pas nécessairement identique à une urbanisation avancée.

A côté de la population et de sa densité, il faut en effet citer le degré d'urbanisation comme la troisième donnée déterminante pour le marché. En Afrique, urbanisation n'a pas la même signification qu'en Europe; sans qu'on puisse ici s'étendre en détail sur ses aspects, le processus d'urbanisation joue un rôle important pour la transformation des modes de comportement traditionnels et le développement de modes de comportement modernes, tout comme pour le développement de nouveaux besoins et de nouvelles structures de consommation. En outre, le revenu individuel est, en règle générale, plus élevé chez la population urbaine que chez la population rurale, qui tire généralement ses revenus du secteur primaire.

Si l'on désigne par population urbaine la population qui vit dans les localités de plus de 8 000 habitants, il en résulte que la population urbaine s'élève au total à 1,5 million d'habitants environ, ce qui correspond à un pourcentage de 14%. Le nombre des citadins et leur proportion par rapport à l'ensemble de la population résultent du tableau suivant.

Tableau 23
La population urbaine

| | Unité | Cameroun | Congo/B | Gabon | RCA | Tchad | Total UDEAC |
|-----------------------------------|-------|----------|---------|-------|-----|-------|-------------|
| Population urbaine | 1000 | 825 | 180 | 80 | 200 | 265 | 1 550 |
| Pourcentage de population urbaine | % | 16 | 20 | 17 | 16 | 8 | 14 |

Ce qui est ensuite important pour une analyse de marché est avant tout le nombre absolu de la population des centres urbains et sa composition.

Au Cameroun, la part prise par la population urbaine est plus élevée au Cameroun Occidental qu'au Cameroun Oriental. Le Cameroun Oriental possède pourtant de grandes villes comme Douala, centre commercial du pays (environ 200 000 habitants), et Yaoundé, la capitale (110 000 habitants), mais aussi toute une série de centres de moyenne importance, tels que N'Konsamba (50 000 habitants), Maroua (35 000 habitants), Loum (30 000 habitants), Foumban (25 000 habitants), Bafoussam (24 000 habitants), Garoua (18 000 habitants), Ngaoundéré (20 000 habitants), Edéa (18 000 habitants), Ebolowa (18 000 habitants), Mbalmayo (14 000 habitants), Bafang (13 000 habitants), Dschang (12 000 habitants) et autres. Au Cameroun Occidental, seul Kumba atteint 33 000 habitants; toutes les autres localités ont une population inférieure (Victoria 25 000, Bamenda 20 000, Wum 10 000, Tiko 10 000, Buea 10 000, Banzo 9 000, Mamfé 8 000. Ainsi distingue-t-on au Cameroun quatre zones, dans lesquelles se dessine une certaine urbanisation:

- a) la région centrale, dont le centre de gravité est Yaoundé, et qui comporte toute une série de centres d'importance moyenne, tels que M'Balmayo, Ebolowa, Sangmélina au Sud, Eséka à l'Ouest, Bafia au Nord, Akonolinga et Abong Mbang à l'Est;
- b) l'estuaire du Wouri et la région côtière qui s'y rattache à l'Ouest, avec Douala, Victoria et Buea;
- c) la zone montagneuse de Bamenda avec une série de localités d'importance moyenne, telles que N'Kongsamba, Bafang, Dschang, Bafoussam, Foumban et Bamenda;
- d) le Nord du pays, moins marqué et moins dense, avec Maroua, Yagoua, et Mokolo au centre, Garoua au Sud, Fort-Foureau au Nord.

Le Congo/B et le Gabon ont ceci en commun que dans les deux cas le pourcentage de la population urbaine relativement élevé est déterminé par l'existence de quelques rares villes, et par la modicité de la population totale. Au Congo/B, seules Brazzaville (150 000 habitants environ) et Pointe-Noire (80 000 habitants environ) peuvent être

considérées comme de grandes villes; à côté de celles-ci, il y a quelques petites villes, telles que Dolisie (15 000 habitants environ), Jacob et Loudima, auxquelles il convient d'ajouter peut-être encore les chefs-lieux des préfectures rurales.

Les deux plus grandes villes du Gabon sont: Libreville (50 000 habitants environ) et Port-Gentil (30 000 habitants environ).

En RCA, seul Bangui présente un caractère urbain marqué (130 000 habitants). La population des autres villes est nettement inférieure; Bouar a 26 000 habitants, Bambari 22 000, Bossangoa 18 000, Berbérati 15 000, Batangafo 11 000 et M'Baiki 10 000 habitants. Des enquêtes ont montré que, parfois dans ces petites villes, plus de 50% de la population vivent essentiellement de l'agriculture; c'est pourquoi ces localités ont encore gardé leur caractère rural.

Au Tchad, seul Fort-Lamy, la capitale, atteint les 100 000 habitants. La plupart des localités de plus de 8 000 habitants se trouvent dans le Sud, telles Moundou (29 000 habitants), Fort-Archambault (35 000), Bongor (11 000), Koumra (10 000), Pala (10 500), Kelo (10 000) et Doba (9 500). De toutes les localités de quelque importance, dans le Centre, le Nord et l'Est du pays (Abéché, Mao, Am Timan, Mongo, Biltine, Fort-Largeau), seul Abéché avec ses 24 000 habitants dépasse cette limite. La tendance à l'urbanisation est donc nettement plus marquée dans le Sud du Tchad.

En conclusion de ce qui précède, la zone de l'UDEAC peut en résumé être caractérisée comme suit: elle représente un marché d'environ 11 millions de consommateurs, dont 45% pour le Cameroun et 55% pour les autres Etats de la zone. Que ce soit par suite de ses caractéristiques géographiques ou démographiques, ce marché ne présente donc aucune uniformité, mais peut au contraire être subdivisé en une série de zones séparées où la densité de la population est assez élevée et où apparaît un certain degré d'urbanisation, ces zones faisant figure de marchés partiels. Ceux-ci qui diffèrent les uns des autres par leur volume et leur importance, débordent ici et là des frontières des Etats et peuvent être à peu près délimitées comme suit:

- Le Moyen, le Sud et l'Ouest-Cameroun avec Yaoundé et son hinterland, toute la région côtière et la zone montagneuse de Bamenda;
- le Nord-Cameroun avec Garoua, Maroua et Fort-Foureau, ainsi que l'Ouest et le Sud-Ouest du Tchad avec Fort-Lamy, Moundou et Fort-Archambault;
- le Centre et l'Ouest de la RCA avec Bangui comme centre de gravité;
- le Sud-Ouest du Congo/B avec son axe Brazzaville - Dolisie - Pointe-Noire;
- Libreville et Port-Gentil et leur hinterland respectif

2. Caractéristiques structurelles de la population de l'UDEAC

Comme on l'a déjà signalé plus haut, les caractéristiques structurelles de la population de l'UDEAC ne permettent pas de se prononcer sans réserves sur la structure des besoins de la population, bien qu'elles puissent fournir des informations importantes pour une analyse de marché. Certaines données démographiques peuvent néanmoins fournir à titre indicatif des renseignements sur l'intégration de la population dans l'économie et la société modernes, grâce à quoi on devrait pouvoir déterminer également la structure de la demande en marchandises et en services du secteur monétaire moderne. Pourraient, par exemple, servir de critères de ce genre le degré d'urbanisation de la population, sur lequel nous nous sommes déjà étendus, le pourcentage des salariés par rapport au total de la population adulte active et le pourcentage des enfants scolarisés par rapport au total des enfants d'âge scolaire. Par salariés, on entend les travailleurs du secteur privé et du secteur public. Le reste de la population adulte active représente les petits entrepreneurs et les travailleurs africains des secteurs primaire et secondaire, à savoir les paysans, pêcheurs, éleveurs et artisans. Le plus souvent, ceux-ci peuvent également faire état de revenus en argent liquide, dont le pourcentage peut, le cas échéant, dépasser très largement l'autoconsommation, comme c'est par exemple le cas pour les producteurs cash-crop, ou touchent aussi des marchandises ou prestations de services qu'offre le secteur monétaire moderne. Ce sont donc les salariés qui ont de plus en plus tendance à couvrir leurs besoins en marchandises et services de toute sorte dans le secteur monétaire, et qui jouent donc sur la demande un rôle décisif. Il devrait en résulter dans les budgets des ménages d'importantes divergences suivant les régions, les catégories de revenus, etc., divergences sur lesquelles on ne peut toutefois s'étendre ici.

Le nombre des enfants scolarisés par rapport au total des enfants d'âge scolaire peut être considéré comme critère psychologique du comportement futur de la population, c.a.d. comme une possibilité de transformation des valeurs traditionnelles et d'acquisition de modes de comportement modernes et plus rationnels, et d'une satisfaction des besoins à l'intérieur du secteur économique moderne.

Le tableau suivant donne le pourcentage des salariés et des enfants scolarisés dans les différents pays de l'UDEAC.

Tableau 24
Pourcentage des salariés et des enfants scolarisés

| | Cameroun | Congo/B | Gabon | RCA | Tchad | Total UDEAC |
|--|----------|---------|-------|-----|-------|-------------|
| Pourcentage des salariés (en % de la population adulte active) | 5 | 12 | 20 | 5 | 1,2 | 5 |
| Pourcentage des enfants scolarisés (en % des enfants d'âge scolaire) | 65 | 80 | 85 | 45 | 26 | 55 |

Dans le calcul du pourcentage des salariés, les valeurs applicables au Cameroun et à la RCA correspondent à la moyenne de la zone, soit environ 5%, tandis qu'au Congo/B et au Gabon, le pourcentage des salariés par rapport au total de la population adulte active est très nettement supérieur à la moyenne. Ceci s'explique d'un côté par le développement assez poussé pour l'UDEAC de la structure économique et social du Congo/B et du Gabon, pour une population totale relativement modeste. Le pourcentage relevé au Tchad, soit 1,2% (pour un total de 21 500 salariés), est extrêmement faible, ce qui fait apparaître le faible développement de la structure de ce pays.

Dans l'UDEAC, le pourcentage des enfants scolarisés par rapport au total des enfants d'âge scolaire est en moyenne égal à 55%; le Cameroun, le Congo/B et le Gabon présentant des degrés de scolarisation supérieurs à la moyenne. Le pourcentage élevé des deux derniers pays s'explique à nouveau par le nombre relativement faible d'enfants scolarisables, mais surtout par la relative petitesse de ces deux pays. En RCA et au Tchad, le pourcentage des enfants scolarisés est relativement faible. Le degré de scolarisation devrait augmenter sensiblement dans tous les pays - et surtout dans les deux derniers cités -, car ceux-ci projettent tous de développer l'instruction publique au cours des prochaines années.

2.1.2. Développement de la population de l'UDEAC d'ici 1970 et 1975

Le développement et la répartition future de la population, à l'intérieur de l'UDEAC et des différents pays qui la composent, d'ici 1970 et 1975, sont essentiellement fonction de deux facteurs interdépendants:

- a) le taux moyen d'accroissement de la population des différents pays ou régions;
- b) les migrations, tant à l'intérieur des différents pays ou de l'UDEAC elle-même que vers l'extérieur de l'UDEAC et vice versa.

De ces deux facteurs, on peut considérer le premier, soit le taux moyen d'accroissement comme le facteur déterminant du développement et de la répartition de la population. On a pris pour base des prévisions du développement futur de la population dans les différents pays les taux d'accroissement suivants:

| | |
|----------|-----|
| Cameroun | 2,1 |
| Congo/B | 1,6 |
| Gabon | 0,8 |
| RCA | 1,9 |
| Tchad | 1,4 |

D'où les accroissements de population dans les différents pays et dans l'ensemble de l'UDEAC d'ici 1970 et 1975:

Tableau 25
Développement de la population de l'UDEAC
en milliers d'habitants

| | Cameroun | Congo/B | Gabon | RCA | Tchad | Total UDEAC |
|------|----------|---------|-------|-------|-------|-------------|
| 1965 | 5 150 | 900 | 470 | 1 300 | 3 300 | 11 120 |
| 1970 | 5 800 | 975 | 485 | 1 450 | 3 600 | 12 310 |
| 1975 | 6 500 | 1 200 | 500 | 1 600 | 3 900 | 13 700 |

Par rapport à 1965, la population de l'UDEAC aura donc augmenté d'environ 11% d'ici 1970 et d'environ 23% d'ici 1975. D'ici 1970 et 1975 n'aurent lieu, par rapport à 1965, que de faibles déplacements d'assiette de la population des différents pays. En 1975, par exemple, la population totale de l'UDEAC se répartira à raison de 47% au Cameroun, 28% au Tchad, 12% en RCA, 9% au Congo/B et 4% au Gabon. A l'intérieur des différents pays pourront également, le cas échéant, avoir lieu de légers déplacements d'assiette de la population par suite de différences entre les taux d'accroissement naturels, étant donné que ces derniers peuvent varier d'une tribu à l'autre. En RCA par exemple, le taux moyen d'accroissement s'élève à 1,9% et varie de 2,7% à l'Ouest, à 1,2% dans le Centre, en passant par 1,6% dans la vallée de l'Oubangui. Au Tchad, le taux d'accroissement est plus élevé dans le Sud que dans le Nord. Au Cameroun, la moyenne nationale s'élève à 2,1% soit 2,5% pour le Cameroun Oriental et 2% pour le Cameroun Occidental.

Parmi les mouvements migratoires observés à l'intérieur de l'UDEAC, il convient de distinguer plusieurs catégories. Dans tous les pays de l'UDEAC, on enregistre une immigration vers les villes, immigration dont les causes, la durée, l'importance et le rythme varient suivant les pays et les régions. Il est fréquent que ces immigrations urbaines surélèvent notablement le taux d'accroissement naturel des villes. On peut estimer le taux d'accroissement annuel à un chiffre compris entre 5 et 8%, et parfois même à 10% pour une série de villes de l'UDEAC, telles que Yaoundé, Douala, Bangui, Libreville, etc.; il doit donc être supérieur au chiffre moyen de 5% que l'on considère fréquemment comme le taux d'accroissement annuel applicable aux grandes villes africaines au Sud du Sahara.

Les grandes villes ne sont toutefois pas à elles seules le but de ces immigrations urbaines, mais également les villes de moyenne importance; l'immigration dans les villes de cette dernière catégorie posant, le cas échéant, de difficiles problèmes psychologiques, spécialement parmi les jeunes immigrants, étant donné qu'en raison de leur faible dynamisme économique, ces villes offrent moins de possibilités de travail que les grandes villes.

L'émigration ne prive pas seulement directement les zones rurales de leurs éléments démographiques les plus productifs, souvent elle conduit, à longue échéance, à une stagnation économique, donc à une dégradation des zones d'émigration.

Comme le taux d'accroissement de la population urbaine est supérieur à la moyenne applicable à l'ensemble de la population des différents pays, il faut s'attendre à ce que la part prise par la population urbaine dans l'ensemble augmente elle aussi. Si l'on applique à la population urbaine, en fonction des données numériques précitées, un taux annuel d'accroissement en moyenne d'environ 6,5%, le pourcentage de celle-ci dans l'ensemble de la population, soit environ 14%, passera à 17% en 1970 et à environ 20% en 1975.

A côté de cette migration campagne - ville, dont les causes sont d'ordre économique, social et psychologique, il y a des migrations intérieures de groupes de personnes du même âge ou de groupes de population tout entiers, dont les causes sont presque toujours les conditions de vie défavorables qu'offrent leurs propres zones de résidence et les meilleures possibilités de vie qu'offrent d'autres régions ou les pays voisins. L'ampleur des mouvements de population de ce genre est le plus souvent difficile à apprécier. On peut néanmoins déduire les déplacements de population qui en résultent, de la composition ethnique et de la structure de l'âge de la population, ainsi que d'autres données démographiques.

On n'a pas tenu compte ici des migrations des groupes de population nomades ou semi-nomades, car celles-ci ne représentent pas de déplacements de population permanents.

Il n'est pas possible d'apprécier l'importance et l'influence de ces mouvements de la population sur le développement et la répartition de la population au cours des prochaines années, spécialement quand il s'agit de migrations franchissant les frontières nationales, et dont les causes sont trop variées, mais aussi parce que tous les pays de l'UDEAC tendent également, dans le cadre de leurs plans de développement, à promouvoir un développement régional du pays, ce qui implique une certaine stabilisation de la population.

2.2. DEMANDE ET POUVOIR D'ACHAT

Le deuxième "facteur déterminant" des marchés de l'UDEAC est le pouvoir d'achat dans les économies des différents pays. Le pouvoir d'achat est souvent exprimé par le produit intérieur brut (PIB) calculé aux prix du marché ou par certains agrégats du compte des revenus.

Dans le cadre de la présente étude, deux facteurs entrent en jeu: d'une part le produit intérieur brut (PIB) qui représente l'en-

semble de la demande des économies nationales, d'autre part la différence entre le produit intérieur brut et l'autoconsommation, autrement dit: la demande monétaire.

En tant que compte de dépense, le produit intérieur brut englobe les utilisations finales en marchandises et en services (y compris les variations de stocks) des ménages, des entreprises et des administrations. Certains agrégats des revenus paraissent certes convenir à la détermination du pouvoir d'achat sur certains marchés partiels, tels que par exemple les traitements et salaires payés, et une partie des revenus bruts des entreprises pour la demande, en biens de consommation, ou bien les revenus des administrations - souvent l'un des plus gros demandeurs sur certains marchés partiels, pour la demande en travaux publics. Pour avoir une idée de la demande globale des différents pays de l'UDEAC, l'on prendra comme critère le PIB des différentes économies.

Il faut bien entendu tenir compte du fait que toutes les économies de l'UDEAC ont encore un secteur d'économie de subsistance, qui est exclu des circuits monétaires. La production de ce secteur, production non commercialisée ou encore autoconsommation, de laquelle relèvent en partie l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'artisanat, est comprise dans le PIB.

Dans les pays de l'UDEAC, le pourcentage d'autoconsommation par rapport au produit intérieur brut est de l'ordre de 25% et varie d'un pays à l'autre entre 7 et environ 50%. Si l'on déduit du produit intérieur brut la valeur de l'autoconsommation, la différence obtenue représente la demande qui apparaît à l'intérieur de l'économie nationale en tant que demande monétaire ou pouvoir d'achat au sens strict du mot. Pour l'écoulement des produits industriels, ce dernier critère du pouvoir d'achat est déterminant.

On ne dispose d'informations sur le PIB que pour l'ensemble des différentes économies nationales; il n'existe qu'exceptionnellement des informations sur certaines régions ou sur la population urbaine et rurale, de sorte que l'on ne peut généralement donner d'informations que sur les marchés nationaux, mais non sur les marchés régionaux.

2.2.1. Demande et pouvoir d'achat des pays de l'UDEAC en 1965

Dans les pays de l'UDEAC, l'on n'établit en général que périodiquement des comptes économiques d'ensemble; on ne calcule également que périodiquement certains agrégats. C'est ainsi que, dans le cadre de l'établissement des plans de développement des différents pays de l'UDEAC, ont été entrepris les calculs correspondants du PIB, calculs pour lesquels ces plans de développement ont été basés. On dispose d'informations sur les PIB du Gabon en 1962, du Congo/B en 1963, du Cameroun en 1963/64 et du Tchad en 1965. En ce qui concerne la RCA, on dispose d'informations sur l'année 1964.¹⁾

1) Le montant du produit intérieur brut des différents pays de cette zone se présente de la façon suivante: Cameroun 157,9 milliards (1963/64), Congo/B 34,2 milliards (1963), Gabon 41,0 milliards (1962), RCA 39,6 milliards (1964), Tchad 59,0 milliards (1965) de F.CFA.

Aussi ne peut-on estimer qu'approximativement le produit intérieur brut des différents pays et de l'UDEAC vue dans son ensemble pour certaines années bien déterminées, 1965, 1970 et 1975. Si l'on se garde de toute interprétation trop large, ces estimations permettent du moins des comparaisons.

Les taux d'accroissement annuels du PIB qui figurent dans les plans de développement des différents pays, ont été pris pour bases des produits intérieurs bruts de ces pays et de l'ensemble de l'UDEAC¹⁾. Il en résulte que le produit intérieur brut de l'ensemble de l'UDEAC pour l'année 1965 est d'environ 360 milliards de F.CFA (voir le tableau suivant):

Tableau 26
Produit intérieur brut de l'UDEAC en 1965

| Pays | en milliards de FCFA | en % |
|-------------|-------------------------|------|
| Cameroun | 167,1 | 46 |
| Congo/B | 39,3 | 11 |
| Gabon | 54,5 | 15 |
| RCA | 41,8 | 12 |
| Tchad | 59,0 | 16 |
| Total UDEAC | 361,7 | 100 |

Presque la moitié du PIB de l'ensemble de l'UDEAC revient au Cameroun, la part respective des autres pays oscillant entre 11 et 16%.

En fait, il existe des différences considérables entre les différents pays, quand on ramène le produit intérieur brut au chiffre de la population. Le tableau suivant donne la valeur du PIB par habitant.

1) Les taux d'accroissement annuels estimés du PIB, figurant dans les plans de développement des différents pays sont: Cameroun 5,8%, Congo/B 7,25%, Gabon 7,5%, et Tchad 5,8%; pour la RCA, on a pris le taux d'accroissement calculé sur la période 1961-1964, soit 5,5%.

Tableau 27
Produit intérieur brut de l'UDEAC, par habitant, 1965
(en F.CFA)

| Pays | |
|----------|---------|
| Cameroun | 32 000 |
| Congo/B | 44 000 |
| Gabon | 116 000 |
| RCA | 32 000 |
| Tchad | 18 000 |
| UDEAC | 33 000 |

On peut distinguer trois groupes de pays:

- Le Gabon, dont le PIB par habitant atteint 3,5 fois la valeur moyenne de cette zone, 2,6 fois celle du Congo/B et même 6,4 fois celle du Tchad;
- le groupe Cameroun, Congo/B et RCA, dont la valeur par habitant correspond approximativement à la moyenne;
- le Tchad, dont la valeur est inférieure d'environ 30% à la valeur moyenne, soit 33 000 F.CFA.

Grâce à cette valeur par habitant, le Gabon est à la première place, non seulement de l'UDEAC, mais de tous les Etats Africains et Malgaches Associés. Néanmoins, ceci n'est pas forcément la preuve d'un niveau de vie élevé: l'économie du Gabon est caractérisée par un secteur moderne orienté principalement vers l'exportation (exploitations forestières, minières et pétrolières). Dans un pays à faible densité démographique, ce secteur moderne est essentiellement constitué par des entreprises dont les capitaux et les cadres proviennent de l'extérieur et n'exerce encore que peu d'effets d'entraînement sur le secteur traditionnel, essentiellement africain et agricole.

Ceci montre les possibilités d'emploi limitées du PIB en tant que critère du pouvoir d'achat pour l'analyse des marchés de certaines marchandises spéciales; c'est pourquoi - comme nous l'avons laissé entendre - certains agrégats du compte des revenus seraient le cas échéant plus appropriés.

Si l'on déduit du PIB relatif à l'année 1965 les valeurs respectives de l'autoconsommation, la valeur du PIB diminue d'environ 25%. Le résultat obtenu est une demande monétaire de 270 milliards de F.CFA environ. Il en résulte, pour les différents pays, des déplacements d'assiette de leurs parts respectives dans la valeur relative à l'UDEAC, particulièrement pour la RCA et le Tchad. Comme dans ces deux pays le

secteur de l'économie de subsistance est encore relativement important - la part de l'autoconsommation dans le produit intérieur brut s'y élève respectivement à 35 et 45% -, les quote-parts de la RCA et du Tchad dans le PIB de l'UDEAC tombent respectivement de 12 à 10 et de 16 à 12% (voir tableau 28).

Tableau 28
Produit intérieur brut et autoconsommation
de l'UDEAC en 1965

| Pays | PIB | Autoconsom- mation | Demande monétaire | |
|----------------|-----------------------|-----------------------|-------------------|------|
| | en milliards de F.CFA | | | en % |
| Cameroun | 167,1 | 38,7 | 128,4 | 47 |
| Congo/B | 39,3 | 5,0 | 34,3 | 13 |
| Gabon | 54,5 | 4,0 | 50,5 | 18 |
| RCA | 41,8 | 14,8 | 27,0 | 10 |
| Tchad | 59,0 | 26,5 | 32,5 | 12 |
| Total UDEAC | 361,7 | 89,0 | 272,7 | 100 |

La valeur du PIB par habitant diminue en proportion; elle s'élève au Cameroun à environ 25 000, au Congo/B à 38 000, au Gabon à 107 000, en RCA à 21 000 et au Tchad à 10 000 F.CFA. La valeur par habitant de la demande monétaire de l'ensemble de l'UDEAC est d'environ 25 000 F.CFA.

Si l'on peut, de cette manière, formuler certaines indications sur la valeur du pouvoir d'achat des différentes économies et sur leurs parts respectives dans l'ensemble de l'UDEAC, il est presque toujours impossible de faire de même pour les différentes régions qui constituent ces pays, étant donné que l'on ne calcule et que l'on ne présente normalement le PIB que pour l'ensemble de l'économie nationale. Or il serait tout particulièrement intéressant, pour une analyse de marché, de calculer le pouvoir d'achat régional, du fait que ceci permettrait de faire apparaître les caractéristiques communes des marchés partiels de l'UDEAC. Ce n'est qu'au Cameroun que l'on dispose de pareilles données macro-économiques, car, dans ce pays, l'on a également, dans le cadre des comptes économiques, cerné les agrégats les plus importants par région, à savoir:

- pour la région du Centre-Sud-Est,
- pour le Cameroun Occidental et
- pour le Nord Cameroun.

Dans ces trois régions vivent 2,55 millions (50%), 1,1 million (21%) et 1,5 million d'habitants (29%) respectivement.

Les valeurs par habitant, tant du PIB que de la demande monétaire, calculées par chacune de ces régions, font apparaître nettement d'importantes différences régionales, comme le montre le tableau suivant.

Tableau 29
Produit intérieur brut du Cameroun, par régions

| Région | PIB | | PIB par habitant | Demande monétaire par habitant |
|---------------------|-----------------------|-----|------------------|--------------------------------|
| | en milliards de F.CFA | % | en F.CFA | en F.CFA |
| Centre-Sud-Est | 124,3 | 75 | 49 000 | 39 000 |
| Cameroun Occidental | 22,1 | 13 | 20 000 | 15 000 |
| Nord Cameroun | 20,7 | 12 | 14 000 | 8 000 |
| Total Cameroun | 167,1 | 100 | 33 000 | 25 000 |

Il ressort du tableau ci-dessus que les trois quarts environ du PIB proviennent de la région Centre-Sud-Est, où vit approximativement la moitié de la population du Cameroun, ce qui traduit clairement la supériorité économique de la région méridionale. Un quart seulement revient à la population des régions occidentale et septentrionale. Le PIB par habitant des différentes régions s'écarte nettement de la valeur moyenne du Cameroun. Dans la région Centre-Sud-Est, il dépasse 3,5 fois celui de la région Nord et 2,5 fois celui du Cameroun Occidental.

Si l'on tient compte du rôle que joue l'économie de subsistance, encore très variable d'une région du Cameroun à l'autre, les écarts régionaux deviennent encore plus grands. La demande monétaire par habitant de la région Centre-Sud-Est est 5 fois plus élevée que celle du secteur Nord et 2,5 fois plus élevée que celle du Cameroun Occidental.

Comparons maintenant les résultats obtenus pour ces trois régions du Cameroun aux résultats obtenus pour les autres pays de l'UDEAC. Ici, deux observations intéressantes pour l'analyse de marchés sont à retenir: d'une part, le fait que la part de la demande monétaire dans le produit intérieur brut augmente avec le degré d'urbanisation, d'autre part que la valeur du produit intérieur brut et de la demande monétaire sont d'autant plus élevées que le pourcentage de la population urbaine dans la population totale de la région ou du pays considéré augmente (voir tableau 30).

Tableau 30
Urbanisation et pouvoir d'achat

| Région ou pays | Population urbaine | PIB par habitant | Demande monétaire par habitant |
|---|-----------------------|---------------------|-----------------------------------|
| | % | F.CFA | |
| 1. <u>Cameroun</u> | 16 | 33 000 | 25 000 |
| <u>dont</u> | | | |
| 2. Centre-Sud-Est | 23 | 49 000 | 39 000 |
| 3. Cameroun Occidental | 13 | 20 000 | 15 000 |
| 4. Centre-Sud-Est Cameroun Occidental (2+3) | 20 | 40 000 | 32 000 |
| 5. Nord-Cameroun | 7 | 14 000 | 10 000 |
| 6. <u>Congo</u> | 20 | 44 000 | 38 000 |
| 7. <u>Gabon</u> | 17 | 116 000 | 107 000 |
| 8. <u>RCA</u> | 16 | 32 000 | 21 000 |
| 9. <u>Tchad</u> | 8 | 18 000 | 10 000 |

Sur le pouvoir d'achat des marchés partiels de l'UDEAC définis au chapitre 2.1., l'on peut formuler les remarques complémentaires suivantes:

- La vaste région Centre-Sud-Est plus Cameroun Occidental a un pouvoir d'achat moyen, rapporté au PIB, d'environ 40 000 F.CFA. L'économie de subsistance y représente environ 20%. Il en résulte une demande monétaire par habitant de 32 000 F.CFA environ. Cette vaste région est composée de deux sous-régions, qui diffèrent considérablement l'une de l'autre: PIB et demande monétaire par habitant de la sous-région Centre-Sud-Est s'élèvent à plus du double de ceux du Cameroun Occidental.

- La région du Nord-Cameroun, de l'Ouest et du Sud-Tchad. Dans le Nord-Cameroun, le PIB par habitant est d'environ 14 000 F.CFA. La valeur de 18 000 F.CFA donnée pour le Tchad, est la valeur moyenne applicable à l'ensemble du pays; cette valeur serait très certainement dépassée dans l'Ouest et le Sud-Ouest du Tchad, étant donné que ces régions appartiennent aux zones de production du coton. Ce marché partiel est en outre caractérisé par le rôle relativement important qu'y joue encore l'économie de subsistance. Elle couvre près de la moitié du PIB. Aussi la valeur par habitant de la demande monétaire tombe-t-elle à 6 000 F.CFA dans le Nord-Cameroun et à 10 000 F.CFA au Tchad. Dans les zones tchadiennes de culture du coton, la part de l'autoconsommation serait cependant inférieure à la moyenne nationale.

- Dans les régions Centre et Ouest de la RCA, à l'exception de la capitale Bangui, le PIB correspondrait à la moyenne nationale, soit 32 000 F.CFA par habitant. L'on peut considérer, en RCA également, que le taux d'autoconsommation, soit 35%, est relativement élevé. La demande monétaire par habitant est en RCA de l'ordre de 21 000 F.CFA.

- Avec son axe Brazzaville - Dolisie - Pointe-Noire, le Sud-Ouest du Congo/B présenterait certainement un PIB supérieur encore à 44 000 F.CFA par habitant, étant donné que cette valeur correspond à la moyenne nationale. La valeur par habitant de ce marché partiel pourrait donc être à peu près du même ordre que celle de la région Centre-Sud-Est du Cameroun. Le marché du Congo/B est caractérisé par un degré d'urbanisation relativement élevé (20%), ainsi que par le rôle modeste qu'y joue l'économie de subsistance (13%). La valeur par habitant de la demande monétaire, soit 38 000 F.CFA, correspond approximativement à la valeur relative à la région Centre-Sud-Est du Cameroun.

- En tant que marché partiel, le Gabon avec Libreville, Port-Gentil et leurs hinterlands respectifs, a le PIB le plus fort de l'UDEAC, soit 116 000 F.CFA par habitant. Avec un taux d'autoconsommation de 7%, l'importance de l'économie de subsistance y est relativement faible. La valeur par habitant de la demande monétaire, soit 107 000 F.CFA, est la plus élevée de l'UDEAC.

2.2.2. Demande et pouvoir d'achat des pays de l'UDEAC en 1970 et 1975

Tout comme pour le calcul du PIB brut de l'UDEAC relatif à l'année 1965, l'on ne peut faire qu'une estimation approximative pour les années 1970 et 1975. On a pris ici pour bases du calcul des produits intérieurs bruts des différents pays pour l'année 1970, les taux d'accroissement annuels correspondants du PIB, figurant aux plans de développement. Les plans de développement du Cameroun, du Gabon et du Tchad couvrent la période qui s'étend jusqu'en 1970; on a admis pour le Congo/B le taux d'accroissement de 7,25% qui correspond aux prévisions du taux d'accroissement du PIB pendant la durée du plan de développement qui se termine en 1968 et, pour la RCA, un taux d'accroissement de 5%. Pour la période 1970-1975, ces taux d'accroissement ont été réduits de 10%.

Il en résulte que le produit intérieur brut de l'UDEAC sera d'environ 480 milliards en 1970 et d'environ 615 milliards de F.CFA en 1975. Par rapport à 1965, ceci correspond à des augmentations de 33 et de 70%. La ventilation par pays est la suivante:

Tableau 31
Produit intérieur brut de l'UDEAC en 1970 et 1975

| Pays | en 1970 (en milliards de F.CFA) | en 1975 |
|--------------------|------------------------------------|------------|
| Cameroun | 220 | 280 |
| Congo/B | 55 | 75 |
| Gabon | 70 | 95 |
| RCA | 55 | 65 |
| Tchad | 80 | 100 |
| Total UDEAC | 480 | 615 |

Par rapport à 1965, on n'observe en 1970 et 1975 que de faibles déplacements d'assiette des quote-parts respectives des différents pays dans le produit intérieur brut de l'UDEAC.

Les valeurs par habitant du PIB des différents pays augmenteront moins fortement. La valeur moyenne de l'UDEAC passera de 33 000 à 39 000 (1970) et à 45 000 F.CFA (1975), ce qui représente, par rapport à 1965, des augmentations de 18 et de 36% (voir tableau 32).

Tableau 32
Produit intérieur brut par habitant de l'UDEAC en 1970 et 1975

| Pays | 1970 (en F.CFA) | 1975 |
|--------------------|--------------------|---------------|
| Cameroun | 38 000 | 43 000 |
| Congo/B | 56 000 | 63 000 |
| Gabon | 144 000 | 190 000 |
| RCA | 38 000 | 41 000 |
| Tchad | 22 000 | 27 000 |
| Total UDEAC | 39 000 | 45 000 |

Il est impossible de formuler des indications sur la part que prendra à l'avenir l'économie de subsistance dans le produit intérieur brut. On peut néanmoins admettre que, comparés aux taux d'accroissement du secteur moderne, les taux d'accroissement de l'autoconsommation seront plus faibles. La part que prend celle-ci dans le PIB diminuerait donc en général.

2.3. LES TRANSPORTS

C'est le but de l'UDEAC que d'intégrer les pays membres en communauté économique. A la réalisation de ce but s'oppose jusqu'ici une infrastructure insuffisante. Trois facteurs ont, dans le passé, influé de façon déterminante sur le développement du trafic dans cette région:

- Les conditions géographiques défavorables,
- les hasards de la politique coloniale,
- la prépondérance des relations économiques extérieures.

Il en résulte que nous trouvons aujourd'hui dans ce secteur un ensemble de régions économiques qui ne jouissent entre elles que de possibilités de transport insuffisantes. Cette situation soulève de graves difficultés à toute politique d'industrialisation centrée sur le marché intérieur. L'image du marché potentiel de certains produits que l'on retire des statistiques d'importation, dissimule en effet fréquemment le fait qu'il ne s'agit ici, sur le plan de la géographie des transports, que d'un certain nombre de marchés partiels que l'on ne pourrait unifier qu'au prix de frais de transport élevés.

Si l'on veut baser une politique d'industrialisation sur les prix des produits d'importation concurrents, ces frais de transport jouent alors un rôle décisif. La situation géographique défavorable de ces régions a souvent pour effet que la production locale est certes concurrentielle sur les lieux mêmes de production, mais qu'elle ne peut plus l'être sur les différents marchés partiels de l'hinterland, étant donné que le produit d'importation que l'on y vend est frappé de frais de transport plus faibles que le produit d'origine locale.

Au paragraphe 52, comme suite à l'examen de tous les coûts et prix locaux, nous reviendrons sur ces interactions. Les paragraphes suivants donnent un aperçu de l'infrastructure et du flux de transport actuels, ainsi que des mesures attendues en vue de l'amélioration des transports.

2.3.1. Principales voies de transport interrégionales

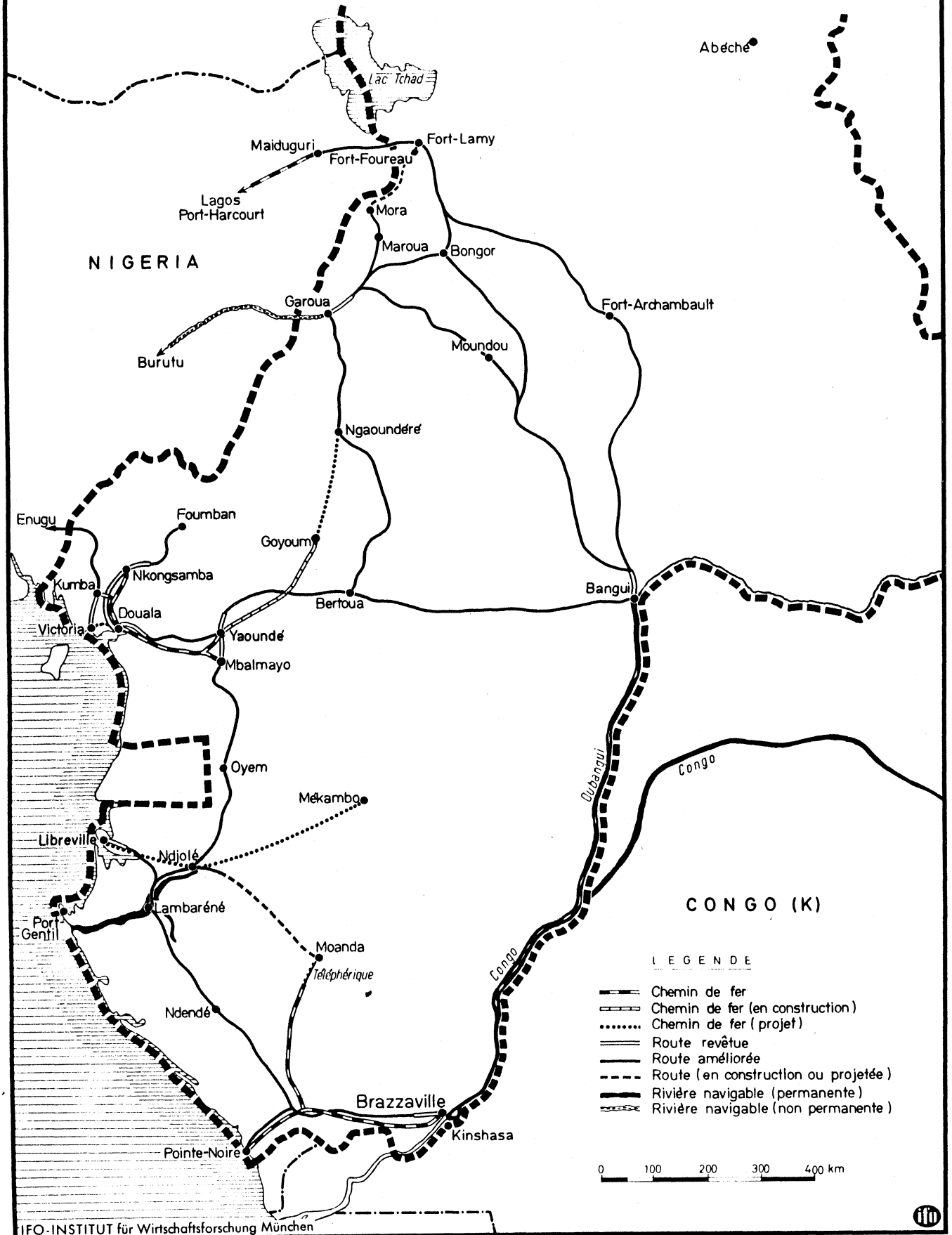
Sur le plan de la géographie des transports, le territoire de l'UDEAC se divise essentiellement en trois zones:

- Congo, RCA et Tchad,
- Cameroun,
- Gabon.

Dans les paragraphes suivants, on examinera rapidement les voies de communication les plus importantes de ces trois zones. Seront alors au premier plan de ces considérations les relations inter-Etats.

La Voie Transéquatoriale est l'épine dorsale du Congo, de la RCA et du Tchad. Elle s'étend sur près de 3 000 km de longueur de l'Océan Atlantique à Fort-Lamy. Trois moyens de transport y coopèrent:

Voies de communication interrégionales



LEGENDE

- Chemin de fer
- Chemin de fer (en construction)
- Chemin de fer (projet)
- Route revêtue
- Route améliorée
- Route (en construction ou projetée)
- Rivière navigable (permanente)
- Rivière navigable (non permanente)

0 100 200 300 400 km



- Le chemin de fer Congo-Océan (CFCO) de
Pointe-Noire à Brazzaville sur 515 km,
- la voie fluviale Congo-Oubangui de
Brazzaville à Bangui sur 1 300 km,
- la route de Bangui à Fort-Lamy sur 1 130 km.

Le Sud gabonais lui-même, qui ne dispose que de liaisons très insuffisantes avec Libreville et Port-Gentil, se tourne vers la Voie Transéquatoriale. De Mbinda et Ndendé partent des routes en direction de Dolisie, où se trouve le CFCO; le chemin de fer COMILOG, construit pour évacuer le minerai de manganèse de Mouanda, a récemment pris une importance croissante pour le transport des marchandises générales.

La Voie Transéquatoriale est praticable toute l'année. Sur l'Oubangui, les limitations apportées au trafic en période d'étiage sont assez réduites et les routes qui conduisent à Moundou et Fort-Archambault sont normalement praticables toute l'année, tandis que la communication avec Fort-Lamy est interrompue en saison des pluies. Cette ville est approvisionnée en majeure partie par les chemins de fer nigériens.

Abstraction faite du chemin de fer COMILOG, la Voie Transéquatoriale relève sur toute sa longueur de l'Agence Transéquatoriale des Communications (ATEC). Cette agence est le plus important des organismes de l'UDE qui subsistent encore. Relèvent de celle-ci les ports de Pointe-Noire, de Brazzaville et de Bangui, le CFCO, l'entretien des axes routiers inter-Etats Bangui - Fort-Lamy et Congo - Gabon, ainsi que l'entretien sur le complexe fluvial Congo-Oubangui et les rivières secondaires.

La Voie Camerounaise

A l'encontre de ce qui se passe pour la Voie Transéquatoriale, qui joue un grand rôle dans le trafic inter-Etats, c'est le trafic interne qui constitue jusqu'ici la principale activité sur la Voie Camerounaise. Le chemin de fer aboutit au km 300. De là, la route mène à Garoua en 1 200 km, puis à Bongor et Fort-Lamy en 540 km de plus.

Deux projets de la plus grande importance pour les transports dans l'ensemble de l'UDEAC, seront réalisés au cours des prochaines années: l'aménagement du tronçon Mora - Fort-Foureaux, à l'extrême Nord, en route de praticabilité permanente et la prolongation du chemin de fer de Yaoundé à Goyoum sous l'appellation de Trans-camerounais. L'aménagement de la route Mora - Fort-Foureaux doit être terminé en 1969. Ainsi, non seulement la pointe septentrionale du Cameroun sera libérée de son isolement actuel, mais on disposera également, avec Fort-Lamy, d'une communication routière durable et plus courte de 80 km que la route actuelle. La capitale du Tchad

n'est en effet séparée de Fort-Foureau que par le bac du Chari. Mais, actuellement, elle n'est pratiquement pas reliée par la route avec le Sud en saison des pluies. Aussi la route de Fort-Foureau sera-t-elle de la première importance pour l'intégration des diverses régions économiques de l'UDEAC.

Le Transcamerounais atteindra Goyoum en 1968. On considère comme certaine la prolongation de ce tronçon jusqu'à Ngaoundéré. Actuellement, on ne peut pas encore juger s'il sera possible de poursuivre ensuite les travaux au-delà de Ngaoundéré. Il est question de deux terminus: Moundou (le cas échéant Fort-Archambault) et Bangui. On peut tenir pour très vraisemblable qu'aucune de ces deux possibilités ne sera réalisée d'ici 1975. Mais même avec Ngaoundéré comme terminus provisoire, il faut s'attendre à ce que le centre de gravité des transports à l'intérieur de l'UDEAC se déplace en faveur du Cameroun. Pour certains transports, Moundou et Fort-Archambault seront plus faciles à atteindre par Ngaoundéré que par Bangui. Dans les régions occidentales de la RCA, la ligne d'isocoûts, de transport en provenance et en direction de la côte, se déplacera vers l'Est, au détriment de la Voie Transéquatoriale.

Liaisons avec le Gabon - Navigation côtière

Le Gabon est aujourd'hui encore nettement isolé de ses voisins. La route du Nord, qui relie Yaoundé à Libreville par Ebolowa et Oyem, est en mauvais état et n'est pas praticable toute l'année. Son prolongement vers le Sud, en direction du Congo par Lambaréné et Ndendé, nécessite des améliorations importantes.

La meilleure liaison entre le Gabon, le Cameroun et le Congo est donc constituée par la navigation côtière. Il n'existe malheureusement pas encore de ligne de navigation côtière qui desserve régulièrement les ports situés entre Douala et Pointe-Noire. Le service est assuré par les bateaux des lignes qui viennent d'Europe ou y retournent. De nombreux bateaux, particulièrement dans le sens Sud-Nord, vont directement de l'un des ports de l'UDEAC en Europe, sans escale dans les pays voisins. La conséquence en est que, souvent, l'on ne peut venir à bout du tonnage, de toute façon assez faible, à transporter entre Pointe-Noire, Libreville et Douala, qu'au prix de grosses difficultés et de longs délais d'attente.

A ces plaintes des transitaires, qui nous sont très souvent venues aux oreilles, s'oppose la constatation irréfutable des affréteurs, selon laquelle la modicité du tonnage de frêt rend impossible une desserte régulière des ports en navigation côtière.

On examinera au chapitre 8 quelles sont les solutions que l'on peut envisager pour résoudre ce problème si important pour l'intégration de l'UDEAC. Dans cet ordre d'idées, la question de savoir dans quelle mesure il sera possible de réduire les coûts des transports côtiers, est d'une importance toute spéciale.

Dans son Plan Quinquennal pour la période 1966-1971, le Gabon a introduit une série de grands projets d'infrastructure: construction à Owendo d'un port en eau profonde, aménagement des routes Libreville-Oyem et Ndjolé-Lastourville, établissement d'un chemin de fer minéralier à grande distance dans la région de Mékambo. Cette ligne de chemin de fer devrait également présenter de l'intérêt pour les exploitations forestières au Sud-Est Cameroun et du Nord-Ouest Congo, mais restera sans importance pratique pour l'intégration des pays de l'UDEAC. On peut néanmoins s'attendre à ce que ce projet donne au développement économique général de cette zone une impulsion considérable.

Liaisons avec la Nigeria

Deux voies de communication importantes unissent la côte nigerienne et le Nord de notre zone: la ligne de chemin de fer Port-Harcourt - Maiduguri (1 340 km) avec raccordement routier sur Fort-Lamy (240 km) et la navigation fluviale sur le Niger et la Bénoué de Buruta à Garoua (1 550 km). Ces deux voies ne jouent aucun rôle dans les échanges commerciaux à l'intérieur de l'UDEAC. Elles prennent par contre une importance croissante pour l'approvisionnement en matières premières industrielles et en matières consommables des entreprises industrielles du secteur Garoua - Fort-Lamy.

Depuis l'achèvement du dernier tronçon des Nigerian Railways, Fort-Lamy n'est plus qu'à 240 km du chemin de fer. Une route en terre, ouverte pratiquement toute l'année, franchit cette dernière section. L'approvisionnement de Fort-Lamy en marchandises d'importation et en carburants suit en majeure partie ce trajet.

Sur le Niger et la Bénoué, la navigation fluviale en direction de Garoua n'est pratiquement possible qu'aux mois d'août et de septembre de chaque année. Aussi les transports se limitent-ils aux marchandises pondéreuses non-périssables, et en premier lieu aux carburants, au ciment et aux fers et aciers en direction du Nord, au coton et direction du Sud. Néanmoins, le trafic du port de Garoua atteignait en 1964 le chiffre remarquable de 60 000 t.

2.3.2. Les flux de transport interrégionaux en 1964

Les documents statistiques relatifs au volume des transports sur les différentes voies de communication de l'UDEAC sont peu abondants, surtout en ce qui concerne les transports routiers. Les données suivantes reposent sur diverses informations et publications. Durant le laps de temps dont nous disposons, il ne nous a pas été possible de procéder nous-mêmes à des enquêtes.

Les résultats des enquêtes antérieures ont été résumés sur la carte suivante. Celui-ci donne les tonnages transportés en trafic interrégional, c.a.d. entre les différentes zones de l'UDEAC. Le trafic local à courte et moyenne distance et le trafic aérien ne sont pas compris. Il ne nous a pas été possible de ventiler ces chiffres en fonction de la nature des marchandises transportées.

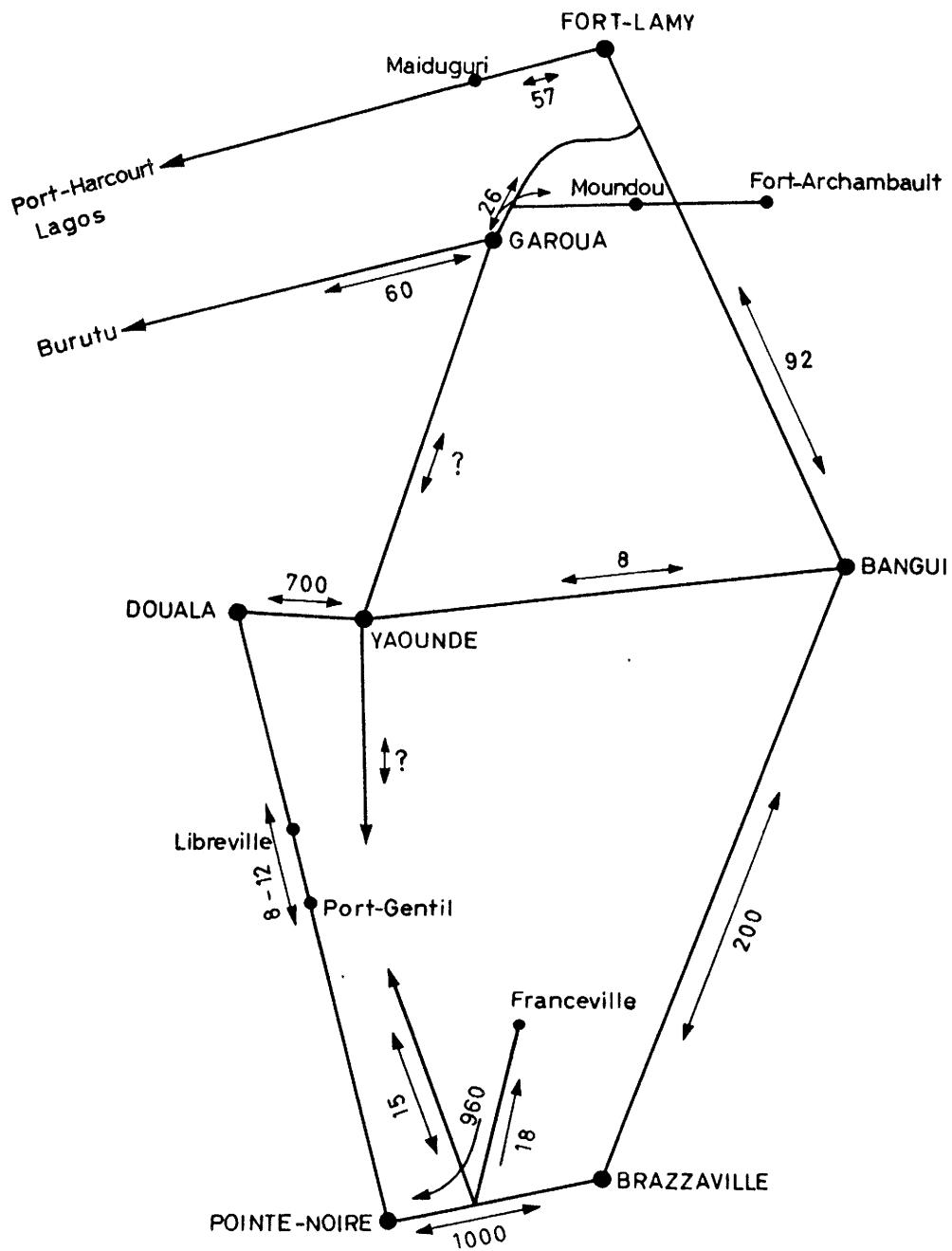
Les chiffres font apparaître clairement l'importance de la Voie Trans-équatoriale. En 1964, environ 1 million de tonnes ont été transportées sur le CFCO, en gros 200 000 t sur la section Brazzaville-Bangui, environ 90 000 t entre Bangui et les centres du Sud du Tchad. Même si, dans ces chiffres, les produits d'exportation prennent une part importante, l'écart avec le trafic routier Bangui-Yaoundé, qui se chiffre à 8 000 t, est extraordinairement élevé. Sur les tronçons de raccordement à la Voie Transéquatoriale du Sud-Gabon s'est écoulé en 1964 un volume de transport de plus de 30 000 t, non compris l'évacuation de près d'un million de tonnes de minerai de manganèse. On chiffre à 57 000 t le volume des transports entre Garoua et le Nord; le trafic du port de Garoua s'élève à 60 000 t. On ne dispose malheureusement pas de données numériques sur le trafic entre Yaoundé et Garoua.

On ne possède que des renseignements très insuffisants sur la navigation côtière. En 1964, le trafic local, c.a.d. celui dont le port d'expédition et le port de destination se trouvait à l'intérieur de l'UDEAC, doit avoir été compris entre 8 000 et 12 000 t. Ces chiffres donnent déjà une idée de la répartition régionale du volume des transports dans l'UDEAC. L'importance majeure des deux axes Pointe-Noire - Fort-Lamy et Douala - Fort-Lamy, elle-même liée au faible volume des transports entre ces deux zones, est manifeste. Cette disproportion est un signe évident du faible degré d'intégration économique qui caractérise encore l'UDEAC.

L'examen des coûts des transports et des problèmes d'implantation qui s'y rattachent, reste réservé au chapitre 5.

Flux de transport interrégionaux 1964

Chiffres en milliers de tonnes*)



*) Les chiffres ne représentent qu'une estimation du trafic interrégional entre les grands centres de la région. Les transports à courte et moyenne distance et les transports aériens ne sont pas compris.

3. L'INDUSTRIE

3.1. ANALYSE RETROSPECTIVE DU PROCESSUS D'INDUSTRIALISATION

Le développement industriel des cinq Etats membres de l'UDEAC a, même pour l'Afrique, commencé relativement tard. Jusqu'à la fin de la Deuxième Guerre mondiale, on accordait aux territoires de l'AEF et du Cameroun une importance plus politique et stratégique qu'économique; les conditions naturelles et démographiques qui eussent permis aux capitaux privés d'ouvrir toute cette zone à l'exploitation ou eussent incité les administrations coloniales à en accélérer le développement, n'étaient pas réalisées, surtout dans les quatre Etats de l'AEF. On n'y connaissait aucune ressource minière notable. Le développement des industries agricoles et forestières y était entravé par des conditions écologiques relativement défavorables, par des possibilités de transport insuffisantes et par le manque de main-d'oeuvre. Eu égard au faible volume des marchés d'écoulement, au manque de main-d'oeuvre qualifiée et au coût élevé des transports et de l'énergie, il ne fallut pas songer, pendant longtemps, à y établir des industries de transformation. Il convient encore de mentionner, en tant que nouvel obstacle, le fait que les maisons de commerce installées sur place, qui, à cette époque, tenaient pratiquement en mains tout le commerce extérieur et, par là, une position-clé dans l'économie nationale, n'avaient pas le moindre intérêt à ce que s'ouvrent des entreprises locales de production et qu'elles bloquaient, dans toute la mesure du possible, toute ambition et tout projet en ce sens.

Dans ces conditions, il n'y eut jusqu'en 1940, tant en AEF qu'au Cameroun, que peu d'entreprises industrielles consacrant presque exclusivement leur activité à la transformation de matières premières agricoles et forestières: quelques scieries et usines de déroulage au Gabon, des huileries de palme, et surtout celles de la CFHBC, au Congo et au Cameroun, des installations d'égrenage du coton en RCA et au Tchad, une usine de défilage du sisal en RCA, une petite usine de préparation du tapioca et de l'huile d'arachide dans le Niari.

L'interruption du trafic commercial avec l'Europe au cours de la guerre conduisit à la création des premières industries de transformation, surtout au Cameroun et au Congo. C'est ainsi qu'ont été fondées à Louala, Brazzaville et Bangui des savonneries basées sur l'utilisation de l'huile de palme préparée sur place. Des tanneries sont alors nées à Brazzaville et Dolisie pour le traitement des peaux du Tchad. A Brazzaville qui, en tant que capitale administrative de l'AEF, attirait à elle la majeure partie des industries nouvellement créées, ont en outre été ouvertes une petite fabrique de chaussures, une manufacture d'allumettes, une fonderie et diverses entreprises des industries mécaniques. Une cimenterie provisoire naquit au voisinage de Loutété. Des entreprises artisanales des secteurs les plus différents furent agrandies, surtout dans le domaine des

industries du vêtement, de l'imprimerie, du travail de la tôle et des métaux, du travail du bois.

La plus grande partie de ces entreprises dut fermer ses portes lorsque, vers la fin de la guerre, l'approvisionnement en articles d'importation se normalisa. A ceci s'ajoute, surtout pour la région de Brazzaville, la concurrence croissante des entreprises établies, pendant et après la guerre, à Léopoldville et dans le Bas-Congo. En dépit des progrès que l'aménagement de l'infrastructure avait fait au cours de la guerre, les possibilités de production dans l'AEF et le Cameroun s'avérèrent si défavorables qu'en règle générale, l'intérêt des nouveaux investisseurs se refroidissait rapidement; leurs projets ne dépassaient que rarement le stade des premières études préliminaires.

En dehors des industries de transformation des produits agricoles et forestiers dont les installations étaient en grande partie démodées, l'industrie de l'AEF et du Cameroun comptait, en 1946, une bonne douzaine de savonneries de 5 000 à 6 000 t de production annuelle, une féculerie dont la capacité de production annuelle était de 1000 t de fécule et de tapioca, une usine de sisal - à Bangui - dont la capacité de production annuelle était de 1 000 t de fibre, une tannerie et une fabrique de chaussures - à Brazzaville - dont la capacité de production était de 5 000 paires par mois, ainsi que quelques petites entreprises des industries du vêtement et de la transformation des métaux. Jusqu'en 1950 s'y ajoutèrent environ 10 autres entreprises, qui réussirent à prendre pied grâce à des subsides de toute sorte. Au nombre des plus importantes de ces entreprises sont les deux manufactures de cigarettes de Brazzaville et de Yaoundé qui commencèrent à produire en 1946/47, les Brasseries du Cameroun à Douala qui ouvrirent en 1948, une usine de confection de Bangui et une entreprise de montage de cycles de Douala, toutes deux mises en exploitation en 1949.

Les dispositions des premiers plans décennaux de l'AEF et du Cameroun, qui entrèrent en vigueur en 1946/47, facilitèrent et encouragèrent l'installation de nouvelles industries. Les investissements engagés dans l'infrastructure des différents pays conduisirent à une amélioration des possibilités de transport et de l'alimentation en énergie, ainsi qu'à une réduction de leurs coûts respectifs. De 1949 à 1955, les usines hydro-électriques de Djoué/Brazzaville, Boali/Bangui et Edéa ont été construites, les centrales Diesel existantes renforcées et les réseaux de distribution aménagés. Les ports de Pointe-Noire et de Douala ont été agrandis et réorganisés, les chemins de fer du Cameroun et du Congo ont été équipés de matériel neuf et des dispositions ont été prises en vue d'accélérer leur exploitation. Par le déroctage du seuil de Zinga, par le balisage de l'Oubangui et par la modernisation de la flotille de la CGTA ont été réalisées les conditions de l'accélération et de la réduction des tarifs de la navigation fluviale entre Brazzaville et Bangui. Ce n'est que grâce à ces travaux que l'axe transéquatorial et la Voie Camerounaise prirent

l'importance que leurs initiateurs avaient voulu leur donner dès l'origine et qu'ils occupent aujourd'hui dans le système de transport de l'UDEAC. De nouveaux investissements servirent finalement à aménager les réseaux routiers régionaux et des aéroports.

L'extension des marchés consécutive à la réalisation des différentes dispositions et des projets prévus par les plans de développement imprima, en outre, à l'industrialisation une nouvelle impulsion. Dans cet ordre d'idées, on reprochait pourtant fréquemment à l'administration coloniale d'exécuter, dans une large mesure, les travaux et projets d'intérêt public en régie directe et, ce faisant, de ne pas encourager le développement industriel, comme il eut été possible en soi. Fut également discuté le comportement du Gouvernement français et des administrations coloniales, en conflit entre les intérêts de l'industrie française et des maisons de commerce d'une part, l'industrie locale d'autre part. A titre d'exemple de la soi disante réserve manifestée par le Gouvernement vis-à-vis de l'industrialisation de ses territoires d'Afrique Centrale, on allègue souvent du sort réservé à la Compagnie Française du Gabon, dont l'usine de contreplaqué de Port-Gentil fut pendant des années en difficultés sérieuses par suite du fait que les marchés français et européen lui ont été brusquement fermés.

Quelle qu'ait été finalement la politique industrielle pratiquée par les administrations coloniales, qu'il nous soit permis de passer sur cette question. Il est néanmoins indiscutable qu'elles considéraient comme un des buts essentiels de leur activité d'investissement, de niveler le terrain aux capitaux privés pour leur permettre de s'établir dans ces territoires. Y étaient inclus également, et ce n'était pas la dernière chose, des projets industriels. Au cours des premières années et, comme on peut s'en apercevoir aujourd'hui, à longue échéance aussi, cette politique a porté ses fruits. Pendant la première période quadriennale, les investissements effectués en AEF par le FIDES se sont élevés à environ 3,5 milliards de F.CFA par an. La réponse du secteur privé a consisté en investissements du même ordre, investissements partiellement financés toutefois grâce à des emprunts de la CCFOM, organisme d'Etat. A partir de 1952, la situation changea. Par suite des restrictions de crédit survenues en France, les investissements publics et privés dans les territoires d'Afrique Centrale déclinèrent. Ce recul coïncida en outre avec une récession économique générale consécutive à une baisse du prix des matières premières sur les marchés mondiaux. Les investissements privés n'atteignirent cette année-là qu'un tiers des investissements publics, eux-mêmes tronqués, d'ailleurs.

Au cours des années 1952 à 1956, ont été fondées quelques entreprises industrielles nouvelles, parfois très importantes, telles qu'en AEF, la STAN, les deux brasseries de Brazzaville et de Bangui, et l'usine de filature et de tissage de coton de l'ICOT à Boali/Bangui.

Au début, la précarité de la situation économique suscita de grosses difficultés à ces nouvelles entreprises et contraignit une série de petites sociétés à cesser leurs activités. En 1956, les investissements privés en AEF s'élevaient en totalité à 2 milliards de F.CFA environ, dont 500 millions seulement provenaient de l'ouverture de nouvelles entreprises de toute sorte. Pendant ces années-là, la situation était pourtant plus favorable au Cameroun où furent créées de 25 à 30 entreprises des industries de transformation, parmi lesquelles des affaires aussi importantes que l'usine d'aluminium de l'Alucam à Edéa et que les deux usines de tôlerie et de tréfilerie Alubassa et C.T.M.C. à Douala.

A partir de 1957, la situation changea de nouveau. Différentes mesures administratives entraînant des avantages pour les nouveaux investissements, l'augmentation des investissements publics et les résultats des prospections en cours depuis de nombreuses années, prospections qui commençaient désormais à porter leurs fruits, firent croître les investissements privés de façon substantielle. A la première place se tint alors et pendant les années suivantes l'industrie minière gabonaise, représentée par les trois entreprises SPAEF, CMUF et COMILOG. Parmi les grands projets des industries de transformation, il convient surtout de citer la sucrerie de la SIAN dans le Niari, la fabrique de chaussures Bata à Douala et les deux abattoirs frigorifiques de Fort-Lamy et de Fort-Archambault.

Dans les différents pays de l'AEF et au Cameroun, le passage à l'indépendance politique s'est traduit par une régression passagère de l'activité privée, surtout dans le domaine industriel. La poursuite des programmes d'investissement financés par le FIDES et son successeur le FAC, l'aide économique bilatérale et plus tard, par le FED, multilatérale qui s'y ajouta bientôt, l'entrée en vigueur des premiers plans de développement nationaux qui fixèrent les directives relatives au développement à donner à l'industrie, la promulgation des Codes des Investissements qui plaçaient sur une base uniforme le régime juridique et fiscal auquel seraient soumis les nouveaux investissements, la conclusion de diverses conventions de protection des capitaux et, plus tard, l'association des cinq Etats à la Communauté Economique Européenne ne firent néanmoins apparaître les conditions offertes aux investissements des capitaux privés comme étant de nouveau favorables, de sorte que l'on pût peu après enregistrer un nouveau pas en avant des investissements privés, surtout dans les industries de transformation. C'est ainsi que, de 1961 à juin 1966, 80 entreprises des industries de transformation en chiffres ronds ont été fondées dans les cinq pays de l'UDEAC, et parmi celles-ci, au cours des deux dernières années, des installations aussi importantes que celles de Kronembourg et de Bata à Pointe-Noire, celles de l'Air Liquide à Port-Gentil et Bangui, que la minoterie et la sucrerie de la SIAN à Fort-Lamy, la brasserie de Moundou, les ateliers de la TROPIC à Douala, etc. Une série de projets importants, sur lesquels nous nous étendrons en détail ci-dessous et dont nous ne citerons que les cimenteries du Nord-Cameroun, de Loutété et de Libreville, diverses usines de filature et de tissage de coton, une sucrerie camerounaise et la raffinerie de pétrole de Port-Gentil, font espérer que, même dans les années à venir, le développement industriel de l'UDEAC ne stagnera pas.

3.2. SITUATION ACTUELLE DE L'INDUSTRIE

3.2.1. Place du secteur industriel dans l'économie

On ne peut ici qu'indiquer à grands traits la place qu'occupe aujourd'hui l'industrie dans l'économie des pays de l'UDEAC.

Tout d'abord, les objectifs et les limites de la présente étude nous interdisent d'analyser ce problème dans tous ses détails; nous devons nous borner à mettre en évidence le rôle de l'industrie en fonction de son apport au produit national et de son influence sur l'emploi. Il nous faut laisser de côté d'autres aspects du problème, tels que par exemple ses conséquences sur l'économie externe, les finances publiques, etc.

En second lieu, nous ne pouvons baser nos réflexions que sur l'année 1963, dernière année pour laquelle on dispose d'informations comparables pour tous les pays de l'UDEAC. Comme l'industrialisation a fait, depuis 1963, des progrès relativement importants, les données qui suivent ne correspondent plus à la situation actuelle; elles ne peuvent donc que mettre en évidence certains ordres de grandeur.

Enfin, les calculs ou estimations du produit national des différents pays de l'UDEAC, et de ses éléments constitutifs, dont on dispose, tiennent compte de marges de sécurité si grandes que l'on ne saurait interpréter leurs résultats, surtout si l'on cherche à comparer entre eux ceux des différents pays, qu'avec prudence.

La répartition du produit national des pays de l'UDEAC pour l'année 1963 se présente comme suit:

Tableau 33
Répartition sectorielle du P.I.B. de l'UDEAC
en 1963

| Dénomination | en milliards de F.CFA | en % | à titre de compa- raison: moyenne de 14 Etats afri- cains, en % |
|--|--------------------------|------|--|
| Secteur primaire | 130,5 | 40 | 49 |
| Secteur secondaire | 52,1 | 16 | 11 |
| Secteur tertiaire | 104,1 | 52 | 31 |
| Production intér. brute | 286,7 | 88 | 91 |
| Salaires et revenus versés par les adminis- trations | 38,6 | 12 | 9 |
| Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché | 325,3 | 100 | 100 |

Tableau 34

Le produit intérieur brut des pays de l'UDEAC par secteurs
- année 1963 -
A - en milliards de F.CFA

| Dénomination | Cameroun | Congo/B | Gabon | RCA | Tchad | UDEAC |
|--|----------|---------|-------|-------|-------|--------|
| Secteur primaire | 64,6 | 8,0 | 12,6 | 16,8 | 28,4 | 130,5 |
| Secteur secondaire | 19,6 | 7,0 | 15,0 | 6,3 | 4,3 | 52,1 |
| dont: | | | | | | |
| Industries manufactur. et énergie | (14,1) | (3,5) | (2,4) | (3,4) | (1,7) | (25,1) |
| Secteur tertiaire | 54,7 | 10,5 | 15,0 | 9,8 | 14,1 | 104,1 |
| Production intérieure brute | 138,9 | 25,5 | 42,6 | 32,9 | 46,8 | 286,7 |
| Salaires et revenus versés par les admin. | 17,6 | 8,7 | 4,6 | 2,5 | 5,2 | 38,6 |
| Produit intérieur brut aux prix du marché | 156,5 | 34,2 | 47,2 | 35,4 | 52,0 | 325,3 |
| B - en % | | | | | | |
| Secteur primaire | 41 | 23 | 27 | 48 | 55 | 40 |
| Secteur secondaire | 13 | 21 | 31 | 17 | 8 | 16 |
| dont: | | | | | | |
| Industries manufact. et énergie | (9) | (10) | (5) | (10) | (3) | (8) |
| Secteur tertiaire | 35 | 31 | 32 | 28 | 27 | 32 |
| Production intérieure brute | 89 | 75 | 90 | 93 | 90 | 88 |
| Salaires et revenus versés par les admin. | 11 | 25 | 10 | 7 | 10 | 12 |
| Produit intérieur brut aux prix du marché | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Ce qui est intéressant pour les présentes considérations, c'est la part du secteur secondaire dans le produit intérieur brut. Le secteur secondaire englobe les mines, les industries de transformation, les services publics de distribution, et l'industrie du bâtiment, c.a.d. essentiellement les industries modernes, en dehors de l'agriculture et de l'industrie forestière. En 1963, leur valeur ajoutée s'élevait à 52 milliards de F.CFA environ, soit à 16% du produit intérieur brut - seulement à peine plus que les salaires et appointements distribués par les administrations publiques et seulement à peine la moitié de la valeur ajoutée du secteur agricole et forestier. L'apport de l'industrie à la production de l'économie nationale est, dans l'UDEAC, légèrement supérieur à la moyenne des 14 Etats africains membres de la zone Franc (voir tableau 33), mais il est néanmoins inférieur à ceux des grands pays d'Afrique Occidentale (Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana) et les Etats voisins d'Afrique Centrale (Congo/Kinshasa, Nigeria). Qu'il nous soit permis de rappeler, à titre de comparaison, que dans les pays industrialisés d'Europe, la part du secteur secondaire dans le produit national oscille entre 50 et 70%.

Dans l'UDEAC, la valeur ajoutée du secteur secondaire provient à 50% environ des mines et de l'industrie du bâtiment. L'autre moitié représente l'apport des industries de transformation (production d'énergie comprise). La part de celles-ci dans le produit intérieur de l'UDEAC s'élevait en 1963 à 25 milliards de F.CFA environ, soit à 8% du produit intérieur brut.

En dépit des caractères communs qu'il présente dans les différents pays: gros apport des secteurs primaire et tertiaire, part relativement faible du secteur secondaire -, la structure du produit national est très différente d'un pays à l'autre (voir tableau 34) Eu égard à la position qu'y occupe l'industrie, on constate ce qui suit:

- Au Gabon et au Tchad, les industries de transformation ne jouent, toutes proportions gardées, qu'un rôle très modeste. Leur apport au produit national est très largement dépassé par celui des autres industries du secteur secondaire - mines, industrie du bâtiment et, au Tchad, égrenage de coton.
- Au Congo et en RCA, l'apport des industries de transformation s'élève déjà à 50% environ de la valeur ajoutée du secteur secondaire.
- Au Cameroun enfin, les industries de transformation occupent la première place du secteur secondaire: elles apportent au produit national environ 70% de la part du secteur secondaire.
- La valeur ajoutée des industries de transformation du Cameroun est, en valeur absolue, très nettement supérieure à celles des quatre autres pays réunis. Ce rapport montre à quel point les industries de transformation de l'UDEAC sont concentrées au Cameroun, non seulement numériquement (voir chapitre 3.2.4.), mais aussi en importance.

- L'apport des industries de transformation au produit intérieur, qui représente de 9 à 10% du PIB et, partant, leur importance au sein des différentes économies nationales, est approximativement le même au Cameroun, au Congo/B et en RCA. Rapporté au nombre des habitants, on obtient toutefois le résultat suivant:

La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière¹⁾
par habitant - année 1963 -

| | | |
|----------|-------|-------|
| Gabon | 5 150 | F.CFA |
| Congo/B | 4 300 | " |
| Cameroun | 2 750 | " |
| RCA | 2 600 | " |
| Tchad | 600 | " |

Il apparaît qu'en fonction du nombre des habitants, les industries de transformation jouent, au Gabon et au Congo/B, un rôle nettement plus grand qu'au Cameroun, qu'en RCA et surtout qu'au Tchad. A ce point de vue, l'on peut considérer le Gabon et le Congo/B comme les pays les plus industrialisés de l'UDEAC.

L'importance de l'influence de l'industrie sur l'emploi ressort du tableau synoptique 35 .²⁾

D'après ce tableau, le nombre des salariés de l'UDEAC s'élevait au total, en 1963, à 370 000 environ. Sur ce total, 85 000 personnes en chiffres ronds, soit 23%, revenaient au secteur secondaire. Dans les industries de transformation travaillaient 35 000 personnes en chiffres ronds. Ceci correspond en moyenne à 9% de l'emploi total.

Dans tous ces pays, l'emploi dans les industries de transformation s'élève uniformément à un chiffre compris entre 9 et 10% de l'emploi total. Ce fait est d'autant plus remarquable que les apports respectifs des industries de transformation au produit national des différents pays ne sont aucunement homogènes, mais présentent au contraire des écarts très marqués (voir tableau 34).

Aussi la productivité du travailleur est-elle, dans les industries de transformation, très différente d'un pays à l'autre, comme le montre l'aperçu suivant:

La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière¹⁾
par emploi salarié - année 1963 -

| | | |
|----------|-----------|-------|
| Cameroun | 785 000 | F.CFA |
| Congo/B | 600 000 | " |
| Gabon | 475 000 | " |
| RCA | 760 000 | " |
| Tchad | 1 265 000 | " |

Les divergences qui apparaissent ici sont vraisemblablement dues, pour la plupart, à des données de base inexactes. On peut néanmoins admettre que s'y reflètent aussi certaines différences de structure des industries de transformation. Nous ne pouvons, dans ce chapitre, discuter ce problème dans tous ses détails. Les exposés suivants donnent cependant un court aperçu de l'importance et de la structure des industries de transformation de l'UDEAC.

1) Production d'énergie comprise

2) cf. chapitre 11

Tableau 35

L'emploi salarié en 1963

A - en nombre

| Dénomination | Cameroun | Congo/ B | Gabon | RCA | Tchad | UDEAC |
|------------------------|----------|----------|---------|---------|---------|----------|
| Secteur primaire | 66 800 | 7 820 | 11 500 | 13 645 | 1 730 | 101 495 |
| Secteur secondaire | 44 500 | 12 150 | 13 630 | 10 725 | 3 685 | 84 890 |
| dont: | | | | | | |
| Ind. manuf. et énergie | (18 000) | (5 815) | (5 070) | (4 475) | (1 345) | (34 705) |
| Secteur tertiaire | 49 700 | 21 530 | 11 570 | 11 845 | 3 385 | 98 030 |
| Total | 161 000 | 41 500 | 36 700 | 35 215 | 9 000 | 284 415 |
| Administrations | 40 300 | 16 000 | 14 100 | 8 660 | 6 000 | 85 060 |
| Total des salariés | 201 300 | 57 500 | 50 800 | 44 875 | 15 000 | 369 475 |
| B - en % | | | | | | |
| Secteur primaire | 33 | 14 | 22 | 30 | 11 | 27 |
| Secteur secondaire | 22 | 21 | 27 | 24 | 26 | 23 |
| dont: | | | | | | |
| Ind. manf. et énergie | (9) | (10) | (10) | (10) | (9) | (9) |
| Secteur tertiaire | 25 | 37 | 23 | 27 | 23 | 27 |
| Total | 80 | 72 | 72 | 81 | 60 | 77 |
| Administrations | 20 | 28 | 28 | 19 | 40 | 23 |
| Total des salariés | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Tableau 36

L'industrie manufacturière dans les pays de l'UDEAC
par branches d'activité

| Code CITI resp. NICE | Branche d'activité | Nombre des unités de fabrication | | | | | | | Total UDEAC |
|-------------------------------|---|----------------------------------|---------|-------|-----|-------|-------|-----|----------------|
| | | Cameroun | Congo/B | Gabon | RCA | Tchad | Total | | |
| 312/20A | Industrie des corps gras non industriels | 12 | 9 | 2 | 7 | 2 | 7 | 32 | |
| 20/20B | Industries alimentaires | 24 | 11 | 4 | 6 | 11 | 6 | 56 | |
| 21 | Fabrication des boissons | 2 | 4 | 3 | 1 | 3 | 1 | 13 | |
| 22 | Industrie du tabac | 1 | 1 | - | - | - | - | 2 | |
| 23 | Industrie textile | - | - | - | 2 | - | 2 | 2 | |
| 24 | Fabrication de chaussures, d'art. d'habillement | 15 | 1 | 1 | 3 | 1 | 3 | 21 | |
| 25 | Industrie au bois (meubles exclus) | 30 | 20 | 21 | 7 | - | 7 | 78 | |
| 26 | Industrie au meuble en bois | 3 | - | - | - | 1 | - | 4 | |
| 27 | Industrie au papier | - | - | - | - | - | - | - | |
| 28 | Imprimerie et industries annexes | ... | ... | ... | ... | ... | ... | ... | |
| 29 | Industrie du cuir | - | - | - | - | - | - | - | |
| 30 | Industrie du caoutchouc, des matières plast. | 9 | 1 | - | 2 | - | 2 | 12 | |
| 31 | Industrie chimique | 10 | 6 | 3 | 8 | 2 | 8 | 29 | |
| 32 | Industrie du pétrole | - | 1 | - | - | - | - | 1 | |
| 33 | Industrie des produits minéraux non métalliques | 3 | 1 | 1 | 1 | 2 | 1 | 8 | |
| 34 | Prod. et prem. transformation des Métaux | 2 | - | - | - | - | - | 2 | |
| 35 | Fabrication des ouvrages en Métaux | 13 | 7 | 1 | 2 | 2 | 2 | 25 | |
| 36 | Construction de machines non électriques | - | - | - | - | - | - | - | |
| 37 | Construction de machines électriques | 1 | - | - | - | 1 | - | 2 | |
| 38 | Construction de matériel de transport | 4 | 2 | 2 | 1 | 1 | 1 | 10 | |
| 39 | Industries manufacturières diverses | - | 1 | - | - | - | - | 1 | |
| Total entreprises | | 129 | 65 | 38 | 40 | 26 | 40 | 298 | |

3.2.2. Recensement des entreprises existantes, par secteurs

Au milieu de l'année 1966, on comptait dans les pays de l'UDEAC, 298 établissements relevant des industries de transformation¹⁾ dont

129 au Cameroun
65 au Congo/B
38 au Gabon
40 en RCA
26 au Tchad

La répartition de ces entreprises par secteurs d'activité (cf. tableau 36) permet de connaître, dans ses grandes lignes, la structure des industries de transformation dans les cinq pays de l'UDEAC: pour 40% de ces entreprises, il s'agit de la transformation de produits agricoles ou forestiers destinés, avant tout, à l'exportation; le deuxième groupe, soit 45% environ, s'occupe surtout de la fabrication de produits de consommation simples destinés au marché intérieur; 15% enfin s'occupent de la fabrication de biens d'investissement.

On en déduit également que la plupart des entreprises concentrent leur activité sur quelques secteurs seulement. Les industries de transformation des produits agricoles et forestiers comportent surtout des huileries, des scieries, des fabriques de contreplaqué et de placage. Les industries productrices de biens de consommation se limitent à la fabrication de quelques produits alimentaires de base et à celle des boissons, à la confection d'articles d'habillement et à la préparation de savon. L'industrie des biens d'investissement est avant tout représentée par les constructions métalliques, les constructions navales et quelques tuileries. Quelques branches, telles que le papier, le cuir, l'industrie mécanique, ne sont pratiquement pas représentées. On trouvera ci-après un bref aperçu de la structure des industries par secteurs et par pays. Pour la liste nominale de ces entreprises voir annexe I.

1) On a considéré comme industrie de transformation les branches 2 et 3 des classements CITI et NICE, à l'exception des imprimeries, des maisons d'édition et industries annexes (n° 28), et des entreprises de réparation de véhicules (n° 384). Seules les entreprises à caractère industriel ont été retenues. La délimitation entre celles-ci et les entreprises artisanales a souvent causé quelques difficultés; aucun critère précis n'a pu servir à cette délimitation. Le classement en entreprise industrielle ou artisanale s'est fait généralement en prenant pour base l'importance de la main-d'oeuvre, le volume de la production ou encore les renseignements sur place.

1. Industrie des corps gras non industriels

L'industrie des corps gras est représentée, dans les pays de l'UDEAC, par 32 huileries, dont la capacité totale est de 52 000 t par an (cf. tableau 37). Les deux tiers environ de ces entreprises produisent de l'huile de palme, les autres de l'huile d'arachide ou de coton. Quant aux produits finis, il s'agit en majorité d'huiles non raffinées, destinées à l'exportation et, dans une mesure moindre, à la consommation africaine. Quelques rares huileries produisent de l'huile alimentaire raffinée pour la consommation, destinée aux populations urbaines et européennes.

La plupart des huileries sont des entreprises de capacité réduite dont l'équipement est médiocre. Cette dernière remarque s'applique à toutes les fabriques d'huile de palme du Congo/B et à la grande majorité des huileries du Cameroun et de la RCA.

Actuellement, le plus grand nombre des huileries ne produit guère plus de la moitié des chiffres indiqués. Il faut en voir les raisons dans les pannes fréquentes, dues aux équipements surannés, aux approvisionnements irréguliers en matières premières et aux possibilités de transport tantôt défectueuses, tantôt d'un prix trop élevé.

2. Industries alimentaires

Les industries alimentaires de l'UDEAC comptent 56 entreprises à caractère industriel. 45% d'entre elles, en chiffres ronds, sont implantées au Cameroun, 20% au Congo/B, les 35% qui restent sont répartis dans les trois autres pays. En plus de ces établissements, on trouve dans tous les Etats une série de petites entreprises à caractère artisanal, plus spécialement au Cameroun et au Congo/B; il s'agit principalement de moulins à riz, à maïs, à manioc, puis de boucheries, de boulangeries, de centres de préparation de produits laitiers et de produits de la pêche. Leur nombre et leur production n'ont pas pu être recensés dans le cadre de la présente étude.

Même pour l'Afrique, l'industrie des produits alimentaires des Etats de l'UDEAC est peu développée. Ces entreprises se concentrent, ainsi qu'il ressort du tableau 38, sur quelques rares secteurs de production: boulangerie préparation du poisson et de la viande, minoterie de riz. La plupart d'entre elles sont de petites et moyennes entreprises, travaillant pour le marché local. 12 établissements seulement peuvent être considérés comme de grandes entreprises d'une importance régionale ou supra-régionale: 3 entreprises de préparation du poisson, une entreprise d'abattage et une conserverie de viande au Cameroun; une entreprise de préparation du poisson, une sucrerie et une minoterie au Congo/B; deux abattoirs, une minoterie et une raffinerie de sucre au Tchad. Ajoutons deux installations camerounaises pour la préparation du café et du cacao, dont la production est destinée avant tout à l'exportation.

La capacité de production de l'industrie alimentaire ne paraît pas suffisante que pour les produits de boulangerie. Dans tous les autres domaines, de nouveaux établissements sont en cours de construction ou en projet (cf. chap. 323).

Tableau 37

Industrie des corps gras non industriels

| Pays | Nombre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1963/64 |
|-------------|--------|-----------|----------------------------------|-----------------|---------------------------|
| Cameroun | 1 | huilerie | h. d'arachides | 400 t | ... |
| | 8 | huileries | h. de palme | ca. 25 000 t | ca. 14 500 t |
| | 2 | huileries | h. de coton | ca. 9 000 t | 4 200 t |
| | | | savon | 4 000 t | 3 800 t |
| | 1 | huilerie | h. raffinée savon | 600 t 500 t | 490 t 230 t |
| Congo/B | 1 | huilerie | h. d'arachides | ca. 2 500 t | ... |
| | 8 | huileries | h. de palme | ca. 5 500 t | 2 625 t |
| Gabon | 2 | huileries | h. de palme | ca. 1 500 t | 700 t |
| RCA | 3 | huileries | h. d'arachides | 4 000 t | 1 750 t |
| | 2 | huileries | h. de palme | 440 t | ... |
| | 2 | huileries | h. de coton | 850 t | ... |
| Tchad | 2 | huileries | h. d'arachides huile de coton | 1 700 t | 1 210 t |
| Total UDEAC | 5 | huileries | h. d'arachides | 6 900 t | ... |
| | 20 | huileries | h. de palme | ca. 33 000 t | ca. 17 400 t |
| | | | h. de coton | 11 550 t | ... |
| | 1 | huilerie | h. raffinée | 600 t | 490 t |
| | - | - | savon | 4 500 t | 4 030 t |

Tableau 38

Les industries alimentaires

| Pays | Nombre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1963/64 |
|----------|---------|-------------------------------|-------------------------------|------------------------------------|------------------------------|
| Cameroun | 2 | abattages et viandes | viande, sous-pro- duits | ... | ca. 970 t |
| | 1 | conserverie | conserves de viande | 190 t | ... |
| | 1 | laiterie | lait beurre fromage | | |
| | 7 | pêcheries | poissons prép. | ... | ca. 7 500 t en frais |
| | 3 | us. décort. | riz décortiqué | 5 000 t | ca. 3 600 t |
| | 2 | minoteries | farine de manioc | ... | ... |
| | 4 | boulangeries industrielles | pain | ... | ... |
| | 1 | fabr. de pâtes | pâtes alimen- taires | 480 t | 120 t |
| | 1 | chocolaterie | chocolat | ... | ... |
| | 1 | traitement de cacao | cacao en masse, beurre | 20 000 t de fèves | ca. 4 500 t beurre |
| | 1 | traitement de café | café brut | 15 000 t | ... |
| | Congo/B | 3 | pêcheries | poisson congel. cons. de poiss. | ... |
| 1 | | minoterie | farine de blé | 12 000 t | 11 863 t (65) |
| 3 | | boulangeries industrielles | pain | 3 300 t | ... |
| 1 | | sucrerie | sucre brut et raffiné | 50 000 t | 26 705 t (65) |
| 2 | | us. de glace | glace ind. | ... | ... |
| 1 | | us. aliments du bétail | aliments du bétail | ca. 4 000 t | 1 400 t (65) |
| Gabon | 1 | pêcherie | poiss. prép. | ... | ... |
| | 1 | us. décort. | riz décort. | ... | 1 000 t |
| | 1 | boulangerie industrielle | pain | ... | ... |
| | 1 | us. de glace | glace ind. | 3 500 t | ... |

suite Tableau 38

Les industries alimentaires

| Pays | Nombre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an (1963/64) |
|-------------|--------------|----------------------------|--------------------------|-----------------|-----------------------------|
| RCA | 1 | laiterie | beurre | 30 t | 16 t |
| | | | fromage | 25 t | 25 t |
| | | | crème | 2,5 t | 2,5 t |
| | 1 | boulangerie industrielle | pain | 2 300 t | 1 400 t |
| | 2 | boulangeries | pain | ... | ... |
| 2 | torréfaction | café torréfié | 250 t | 140 t | |
| Tchad | 2 | abattoirs | viande et sous-produits | 13 600 t | 7 950 t |
| | 1 | laiterie | beurre | ... | 18 t |
| | | | fromage | ... | 10 t |
| | | | crème | ... | 0,7 t |
| | 1 | minoterie | farine de blé | 5 600 t | 2 570 t (65) |
| | 3 | us. décort. | riz décort. | 17 500 t | 3 300 t |
| | 3 | boulangeries | pain | 2 500 t | ... |
| | 1 | raffinage du sucre | sucre raff. | 6 000 t | 5 700 t (65) |
| bonbons | | | 350 t | 60 t | |
| Total UDEAC | 4 | abattages et viandes | viandes et sous-produits | ... | ca.8 900 t |
| | 1 | conserverie de viande | cons. de viande | 190 t | ... |
| | 3 | laiteries | laits et sous-produits | ... | ... |
| | 11 | pêcheries | poiss. prép. | ... | ... |
| | 7 | us. décort. | riz décort. | ... | ... |
| | 2 | minoteries | farine de blé | 17 600 t | 14 433 t (65) |
| | 2 | minoteries | farine de manios | ... | ... |
| | 14 | boulangeries industrielles | pain | ... | ... |
| | 1 | fabr. pâtes | pâtes alim. | 480 t | 120 t |
| | 2 | sucreries | sucre raff. | 56 000 t | 32 405 t (65) |
| | | | bonbons | 350 t | 60 t |

suite Tableau 38

Les industries alimentaires

| Pays | Nombre | Industries | Produit | Capacité par an | Production par an 1963/64 |
|------|--------|-------------------------------|-----------------------|-----------------|------------------------------|
| | 1 | chocolaterie | chocolat | ... | ... |
| | 1 | traitement du cacao, cacao | beurre | ... | ca. 4 500 t (beurre) |
| | 1 | traitement du café | café brut | 15 000 t | ... |
| | 2 | torréfaction du café | café torréfié | 250 t | 140 t |
| | 3 | usines de glace | glace ind. | ... | ... |
| | 1 | usine | aliments du bétail | 4 000 t | 1 400 t (65) |

3. Fabrication de boissons

Dans les pays de l'UDEAC, l'industrie des boissons est représentée par dix grandes entreprises qui produisent de la bière et toutes sortes de boissons gazeuses. Dix autres petites entreprises produisent de l'eau minérale et des limonades. Il faut y ajouter un nombre non recensé d'entreprises commerciales qui mettent en bouteilles des vins importés. Les cinq brasseries de l'UDEAC ont une capacité de production de 750 à 800 000 hectolitres, actuellement utilisée à 85% environ. La quasi-totalité de ces brasseries peuvent augmenter leur capacité à l'aide d'investissements modestes. Il en va de même pour la production des boissons gazeuses, dont la production n'atteint, le plus souvent, que 50% environ de la capacité. On parle même de fermer certaines entreprises par suite du manque de débouchés.

Les possibilités de l'industrie des boissons sont suffisantes pour le marché actuel et pour répondre aux besoins des prochaines années, surtout si l'on considère les projets d'extension envisagés. En dehors de la brasserie de Port-Gentil, il n'est pas prévu de créer de nouveaux centres de production. Cette nouvelle brasserie espère conquérir la plus grande partie du marché local, actuellement encore approvisionné par des produits d'importation, par suite du mauvais état des voies de communication en direction du Cameroun et du Congo/B.

4. Industrie du tabac

L'UDEAC possède deux fabriques de cigarettes, l'une à Yaoundé, l'autre à Brazzaville. Celle de Yaoundé, d'une capacité de 1 200 t, travaille actuellement à 800 t environ. Celle de Brazzaville, de capacité égale à la précédente, traite environ 950 t. Les deux usines ravitaillent aussi les marchés des autres pays de l'UDEAC sous les sigles "Bastos" et "Brazza". Leur capacité est suffisante pour les années à venir; il n'existe pas de projets d'agrandissement.

5. Industrie textile

Comparée à celle des régions voisines, l'industrie textile de l'UDEAC est peu développée. Dans les régions côtières n'existe jusqu'à l'heure actuelle aucune usine textile, en dépit du fait que le Nord Cameroun produit du coton depuis de longues années. Les deux seules entreprises de cette branche sont implantées à Bangui; elles utilisent des matières premières provenant de la RCA et du Tchad. Il s'agit d'un complexe filature-tissage fabriquant du fil et des tissus de coton monochromes. Sa capacité de production est de 800 t de fil et de 5,4 millions de mètres de tissu; la production atteint 90 à 95% de cette capacité.

La deuxième entreprise est une corderie de sisal d'une capacité de production de 100 t, dont la production effective atteint actuellement 20 t environ.

6. Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement, etc.

Dans l'UDEAC, l'industrie de la chaussure et de l'habillement compte 21 entreprises, dont 6 fabriques de chaussures (et une fabrique de chaussures à l'intérieur d'une entreprise de transformation de matières plastiques), 13 manufactures d'articles d'habillement et 2 manufactures de tentes, de rideaux, etc. (voir tableau 39).

A l'exception d'une fabrique de chaussures au Congo/B, toutes les entreprises importantes de cette branche se trouvent au Cameroun et en RCA. Il est vrai que, dans tous les autres pays, on trouve de nombreuses entreprises à caractère artisanal, fabriquant des articles d'habillement. Ces dernières emploient souvent plusieurs ouvriers; en général, il s'agit cependant d'entreprises familiales africaines, dont le travail est occasionnel. Il n'a pas été possible, dans le cadre de la présente étude, de relever les chiffres et la production de ces entreprises.

La capacité de production des sept usines de fabrication de chaussures s'élève actuellement à 7 millions de paires par an environ. Les trois grandes entreprises de cette branche (Douala: cap. 3 mio de paires, Pointe-Noire: 1,5 mio de paires, Bangui: 540 000 paires) produisent des chaussures en cuir, des chaussures de tennis et des sandales en matière plastique; une autre entreprise plus modeste, implantée à Douala, ne fabrique que des chaussures en cuir; les autres usines ne produisent que des chaussures en matière plastique. La production des fabriques de chaussures n'a pu être déterminée avec précision. Selon les renseignements obtenus, la capacité serait atteinte à 80 ou 90 %. Il existe plusieurs projets d'extension, pour couvrir les besoins des prochaines années.

La capacité des industries d'habillement n'a pu être précisée. Sur les 13 fabriques, on en compte 8 avec plus de 100 ouvriers (6 à Douala, 2 à Bangui). Leur production ne se limite, en général, pas aux marchés locaux, elle passe aussi dans les pays voisins de l'UDEAC. Les autres entreprises approvisionnent exclusivement les marchés locaux.

Si l'on considère le grand nombre des entreprises artisanales et la série d'investissements envisagés pour leur agrandissement, il semble que la capacité des industries d'habillement soit suffisante actuellement pour couvrir les besoins du proche avenir.

7. Industrie du bois

L'industrie du bois des pays de l'UDEAC est essentiellement concentrée au Cameroun, au Congo-B et au Gabon (cf. tableau 40). 65 des 78 entreprises sont des scieries. Leur production a atteint, en 1964, 204 000 m³ environ. Il était impossible de préciser leur capacité, mais elle devrait dépasser de beaucoup le chiffre de la production actuelle. Presque toutes les scieries des trois pays et plus particulièrement celles du Congo/B luttent depuis des années contre la mévente, le marché local n'étant pas en mesure d'équilibrer les baisses permanentes des exportations de bois de sciage. Les usines fabriquant des placages et des contreplaqués n'ont pas à lutter contre de semblables difficultés. Ni la capacité, ni la production des neuf usines de placage

Tableau 39

Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement
et de literie

| Pays | Nombre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1964/65 |
|----------------|--------|-------------------------------|----------------------------|--------------------|------------------------------|
| Cameroun | 4 | fabr. chauss. | chaussures | ca. 4,36 mio p. | ... |
| | 9 | fabr. vêtem. | vêtements et bonneterie | ... | ca. 2,3 mio p. |
| | 2 | fabr. stores, tentes, etc. | stores, tentes, etc. | ... | ca. 200 t |
| Congo/B | 1 | fabr. chauss. | chaussures | 1 460 000 p. | 990 000 p. (65) |
| Gabon | 1 | fabr. vêtem. | vêtements | ... | ... |
| RCA | 1 | fabr. chauss. | chaussures | 540 000 p. | ca. 300 000 p. (66) |
| | (1 | fabr. chauss. | chaussures | 500 000 p. | 390 000 p. *) |
| | 2 | fabr. vêtem. | vêtements | ca. 520 000 p. | ca. 300 000 p. |
| Tchad | 1 | fabr. vêtem. | vêtements | 36 000 p. | ... |
| Total UDEAC | 6 | fabr. chauss. | chaussures | ca. 6,36 mio p. | ... |
| | (1 | fabr. chauss. | chaussures | 0,50 mio p. | 390 000 *) |
| | 13 | fabr. vêtem. | vêtements | ... | ... |
| | 2 | fabr. stores, tentes, etc. | stores, tentes, etc. | ... | 200 t |

*) Voir Industrie du caoutchouc, etc.

Tableau 40

Industrie du bois et du liège (meubles exclus)

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1963/64 |
|----------------|------------------------------|------------------------------|--------------|-----------------------|------------------------------|
| Cameroun | 25 | scieries | sciages | ... | 70 000 m ³ |
| | 2 | scieries et us. déroulage | sciages | ... | 23 000 m ³ |
| | | | placages | ... | 24 600 m ³ |
| 3 | menuiseries industrielles | bois transf. | ... | ... | |
| Congo/B | 16 | scieries | sciages | 55 000 m ³ | 30 000 m ³ |
| | 4 | us. déroulage | placages | 64 000 m ³ | ... |
| Gabon | 17 | scieries | sciages | ... | 40 000 m ³ |
| | 3 | us. déroulage | placages | ... | 25 000 m ³ |
| | 1 | us. contrepla- qué | contreplaqué | 65 000 m ³ | 63 000 m ³ |
| RCA | 7 | scieries | sciages | 68 000 m ³ | 41 000 m ³ |
| Tchad | - | - | - | - | - |
| Total UDEAC | 65 | scieries | sciages | ... | 204 000 m ³ |
| | 9 | us. déroulage | placages | ... | ... |
| | 1 | us. contrepla- qué | contreplaqué | 65 000 m ³ | 63 000 m ³ |
| | 3 | menuis. industr. | bois transf. | ... | ... |

n'ont pu être déterminées, mais les renseignements obtenus permettent de conclure que leur capacité de production est atteinte à 80 - 90%. La seule usine de contreplaqué de l'UDEAC se trouve à Port-Gentil. Elle compte parmi les plus grandes usines du monde entier; après des difficultés de démarrage, elle atteint actuellement les limites de sa capacité de production. La production de cette industrie est vendue en quasi-totalité sur le marché mondial.

8. Industrie du meuble

Une industrie du meuble, au vrai sens du terme, est presque inexistante dans les Etats de l'UDEAC, en raison des possibilités réduites du marché. Dans le seul Cameroun, il existe quelques entreprises importantes, qui produisent à la fois de la menuiserie de bâtiment, de la carrosserie, du parquet, etc. Dans les autres pays, les meubles en bois sont fabriqués dans des entreprises à caractère artisanal; il faut y ajouter un certain nombre d'artisans indigènes, qui n'exercent cette profession que comme profession annexe et à titre sporadique.

9. Industrie du caoutchouc, des matières plastiques, etc.

Sur les 12 fabriques de cette branche implantées dans l'UDEAC, 8 (Cameroun 7, RCA 1) se consacrent à la transformation du latex en caoutchouc brut. Leur production s'est élevée, en 1963/64, à environ 11 000 t, dont la plus grande partie a été exportée. Quatre entreprises (Douala 2, Brazzaville 1, Bangui 1) fabriquent des produits d'emballage (bouteilles, sacs), des articles ménagers, des tuyaux et des bassines en matière plastique. Leur capacité et leur production n'ont pu être déterminées, mais des renseignements obtenus il est possible de déduire que la capacité installée dépasse de loin les possibilités actuelles de vente.

10. Industrie chimique

L'industrie chimique de l'UDEAC compte 29 entreprises, dont la production se concentre principalement sur 4 secteurs (cf. tableau 41). 4 entreprises sont des succursales des Ets l'Air Liquide; elles produisent de l'acétylène et de l'oxygène. La capacité des installations s'élève à 1,6 million de m³.

5 fabriques de peintures (Douala 2, Brazzaville 1, Libreville 1, Bangui 1) s'occupent de la préparation et du conditionnement des peintures et vernis. Leur capacité, non déterminée, oscillerait autour de 3 500 t par an. La production n'a pu être recensée, mais les renseignements obtenus permettent de conclure que la capacité n'est utilisée qu'à 50 - 60% environ. Elle semble donc suffisante pour les besoins des prochaines années. Cette affirmation est également valable pour les 14 savonneries qui incluent deux installations couplées avec des huileries. Presque

Tableau 41

Industrie chimique

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1964/65 |
|----------|-------------|---|---|------------------------|------------------------------|
| Cameroun | 1 | ind. gaz. ind. | gaz industr. | 300 000 m ³ | 198 300 m ³ |
| | 2 | fabr. peintures | peintures, vernis | ca. 1 200 t | ... |
| | 4 | fabr. articles d'entretien et de parfumerie | art. d'entre- tien et de par- fumerie | ... | ... |
| | 2 | savonneries | savon | 3 000 t | ca. 2 500 t |
| | (2 | savonneries | savon | 4 500 t | 4 030 t [*]) |
| | 1 | allumetterie | allumettes | 72 mio boîtes | ... |
| Congo/B | 1 | ind. gaz ind. | gaz industr. | 760 000 m ³ | ca. 200 000 m ³ |
| | 1 | fabr. peintures | peintures, vernis | ... | 500 t |
| | 1 | fabr. insecti- cides et dilu- ants | insecticides, diluants | 1 600 hl | 1 300 hl |
| | 1 | fabr. art. de parfumerie | art. de parfumerie | ... | ... |
| | 2 | savonneries | savon | ca. 6 000 t | 4 000 t |
| Gabon | 1 | ind. gaz ind. | gaz ind. | 450 000 m ³ | ... |
| | 1 | fabr. peintures | peintures, vernis | 750 t | ... |
| | 1 | savonnerie | savon | 500 t | 200 t |
| RCA | 1 | ind. gaz ind. | gaz industr. | 53 000 m ³ | ... |
| | 1 | fabr. peintures | peintures, vernis | ca. 500 t | ... |
| | 6 | savonneries | savon | ca. 5 500 t | 3 165 t |
| Tchad | 1 | fabr. art. de parfumerie | art. de par- fumerie | ... | ... |
| | 1 | savonnerie | savon | 130 t | ca. 70 t |

Voir Industrie des corps gras, etc.

suite Tableau 41

Industrie chimique

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1964/65 |
|----------------|-------------|--|---------------------------|-------------------------|------------------------------|
| Total UDEAC | 4 | ind. gaz ind. | gaz industr. | 1,56 mio m ³ | ... |
| | 5 | fabr. peintures | peintures, vernis | ... | ... |
| | 1 | fabr. insecti- cides et dilu- ants | insecticides, diluants | 1 600 hl | 1 300 hl |
| | 6 | fabr. art. de parfumerie | art. de par- fumerie | ... | ... |
| | 12 | savonneries | savon | ca. 15 000 t | ca. 9 950 t |
| | (2 | savonneries | savon | 4 500 t | 4 030 t [*]) |
| | 1 | allumetterie | allumettes | 72 mio boîtes | ... |

* Voir Industrie des corps gras, etc.

toutes ces usines fabriquent le savon de ménage (savon ordinaire). Leur capacité est de l'ordre de 20 000 t environ et n'est utilisée qu'à 70% environ. La production de ces fabriques a souvent à souffrir de l'équipement démodé des usines.

7 autres entreprises fabriquent des produits d'entretien, des insecticides et des articles de parfumerie. Leur activité consiste avant tout à mélanger et préparer les matières premières qu'elles importent. La fabrique d'allumettes UNALOR de Douala a été créée récemment. Sa capacité est suffisante pour couvrir les besoins actuels du marché de l'UDEAC. Il est prévu d'augmenter au cours des années à venir sa capacité initiale de 72 millions de boîtes, afin de pouvoir répondre aux besoins futurs.

11. Industrie du pétrole

La seule usine de ce secteur est une succursale de la Sté SHELL, implantée à Pointe-Noire. Elle s'occupe surtout du mélange et du conditionnement des lubrifiants pour le marché des pays de l'ex-UDE. La capacité des installations s'élève à 2 500 t par an.

12. Industrie des produits minéraux non métalliques

Cette branche est représentée dans l'UDEAC par 8 entreprises qui produisent essentiellement des tuiles et des éléments préfabriqués en béton. Une autre briqueterie sera mise en route à Yaoundé au cours de l'année 1966 (voir chapitre 3232).

La fabrication du ciment, du verre ou de la céramique est, à l'heure actuelle, inexistante dans l'UDEAC. Une des plus grandes entreprises de ce secteur, la Sté BECIBA à Douala, prépare cependant du ciment à partir de clinker d'importation. Sa capacité s'élève actuellement à 35 000 t par an.

Le chiffre de 8 entreprises ne s'étend qu'à celles qui travaillent avec une certaine permanence. Il est difficile de séparer de cette branche les entreprises de construction qui, elles aussi, fabriquent des éléments en béton sur les grands chantiers de construction. La fabrication des tuiles, assurée par des entreprises modestes, est complétée dans tous les pays par une fabrication artisanale ou semi-industrielle.

Les trois plus grandes entreprises de ce secteur se trouvent au Cameroun, où deux d'entre elles préfabriquent des éléments en béton; l'une d'elles s'est spécialisée dans la fabrication de traverses en béton pour la nouvelle voie ferrée du Trans-Camerounais. Une autre entreprise fabrique des dallages et des pierres artificielles.

13. Production et première transformation des métaux

L'industrie des métaux de l'UDEAC est principalement concentrée dans la Sté ALUCAM, implantée à Edéa, qui produit de l'aluminium à partir de bauxite d'importation. La capacité de cette usine est de l'ordre de 60 000 t par an; la production atteint presque cette capacité. La totalité de la production de lingots d'aluminium est exportée.

Une entreprise annexe, la SOCATRAL, fabrique des tôles ondulées en aluminium à partir de tôles d'importation. Sa capacité s'élève à 5 000 t par an. A partir de 1968, la société disposera d'un laminier d'aluminium dont la production remplacera les importations actuelles de feuilles de tôle (voir chapitre 3232).

14. Fabrication des ouvrages en métaux

On compte actuellement dans les pays de l'UDEAC 25 entreprises de fabrication d'objets métalliques, dont le programme de production est relativement étendu (cf. tableau 42). On y fabrique avant tout des produits à base de fil de fer (clous, grillages), des articles ménagers, des engins aratoires, des meubles métalliques, etc. Diverses entreprises métallurgiques fabriquent toute espèce d'éléments pour la construction, des mâts, du matériel de chemin de fer. Aux 25 entreprises citées, il faut ajouter un grand nombre d'entreprises à caractère artisanal, d'ateliers de réparation de chemins de fer, de garages, etc. qui produisent çà et là des éléments de construction, des pièces de rechange, de l'outillage, etc. Le nombre de ces derniers n'a pu être relevé dans le cadre de la présente étude. Presque toutes ces entreprises ont une capacité de production supérieure à celle qui peut être absorbée par les marchés locaux et régionaux. Ce sont, avant tout, les entreprises de construction métallique qui souffrent de la modestie des marchés, renforcée encore par l'irrégularité des commandes, ce qui renchérit la production et agrandit les risques lors de l'adoption de fabrications nouvelles. De manière générale, on a pu constater que ces entreprises cherchaient de nouveaux marchés et qu'elles étaient prêtes à investir pour des fabrications nouvelles, dès que les perspectives de vente semblaient satisfaisantes.

15. Construction de machines et de fournitures électriques

Les deux entreprises existantes, à Douala et Fort-Lamy, s'occupent du montage de postes de radio-transistors. Leur capacité s'élève respectivement à 14 000 et à 10 500 unités par an; elle n'est exploitée qu'à environ 40%. La production est écoulée sur les marchés locaux et sur ceux des pays voisins de l'UDEAC.

16. Construction de matériel de transport

Cette branche compte actuellement 10 entreprises¹⁾ qui con-

1) Ainsi que nous l'avons déjà dit, les entreprises de réparation des véhicules automobiles et ferroviaires ont été exclues de l'enquête.

Tableau 42

Fabrication des ouvrages en métaux
(matériel de transport exclu)

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1964/65 |
|----------|-------------|---------------------------------|--------------------------------------|------------------------|------------------------------|
| Cameroun | 2 | clouteries | pointes et clous | ... | ... |
| | 1 | atelier trans- form. tôle | art. de ménage en aluminium | 500 t | 380 t |
| | 1 | atel. transf. tôle | outillage agric. | 700 t | ... |
| | 3 | atel. transf. tôle | meubles métall. | ... | ca. 40 000 pièces |
| | 6 (1 | atel. constr. atel. constr.* | constr. métall. constr. métall. | | ... 806 t) |
| Congo/B | 1 | atelier | pointes et clous fûts métalliques | 1 000 t 60 000 fûts | 455 t 21 500 fûts |
| | | | art. de ménage en aluminium | 200 t | 64 t |
| | 1 | atel. transf. tôle | meubles métall. | 1 500 t | 210 t |
| | 1 | atel. transf. tôle | cantines etc. | ... | ... |
| | 3 1 | atel. constr. cartoucherie | constr. métall. cart. de chasse | | ... 400 000 pièces |
| Gabon | 1 | atel. transf. tôle | meubles métall. | ... | ... |
| RCA | 1 | atel. transf. tôle | art. de ménage en aluminium | 350 t | 125 t |
| | 1 | atel. transf. tôle | meubles métall. | ... | ... |
| Tchad | 1 | atel. transf. tôle | meubles métall. | 900 t | ... |
| | 1 | atel. constr. | constr. métall. | ... | 350 t |

suite Tableau 42

Fabrication des ouvrages en métaux
(matériel de transport exclu)

| Pays | Nombre | Industrie | Produit | Capacité par an | Production par an 1964/65 |
|-------------|--------|----------------------------|--|------------------------|---------------------------|
| Total UDEAC | 2 | clouteries | pointes et clous | ... | ... |
| | (1 | clouterie ** | pointes et clous | 1 000 t | 455 t) |
| | 3 | atel. trans- form. tôle | art. de mé- nage en alu fûts métall. | 1 050 t 60 000 fûts | 570 t 21 500 fûts |
| | 1 | atel. trans- form. tôle | outillage agricole | 700 t | ... |
| | 8 | atel. trans- form. tôle | meubles métall., can- tines, etc. | ... | ... |
| | 10 | atel. constr. | constr. mét. | ... | ... |
| | (1 | atel. constr. * | constr. mét. | ... | 806 t) |
| | 1 | cartoucherie | cart. de chasse | ... | 400 000 pièces |

* activité annexe d'un chantier naval

** voir Congo/B

centrent essentiellement leur activité sur deux secteurs: la construction et la réparation de bateaux pour la navigation fluviale et maritime, et le montage de bicyclettes et de vélomoteurs.

Les cinq chantiers de l'UDEAC (Cameroun 1, Congo 2, Gabon 2) ne sont guère aménagés que pour la construction et la réparation de petits bateaux. Il faut y ajouter les propres chantiers et ateliers de réparation de deux sociétés de navigation fluviale sur le Congo et l'Oubangui.

Les trois centres de montage de bicyclettes et de vélomoteurs atteignent une production de 60 000 unités par an. Le centre de montage le plus important se trouve à Douala (35 000 unités); deux autres, d'importance moindre, sont implantés à Bangui (12 000 unités) et à Moundou (12 000 unités). Leur capacité est exploitée à 60% environ. Remarquons à ce sujet que la capacité avancée peut être développée à volonté avec des investissements relativement modestes. La production est écoulee sur les marchés locaux et dans les pays voisins de l'UDEAC. Il faut y ajouter encore une entreprise pour la fabrication de pièces de rechange pour tracteurs et machines agricoles, et une autre fabriquant des remorques et des brouettes. Toutes deux se trouvent situées à Douala et n'ont qu'une importance réduite.

17. Industries manufacturières diverses

La seule entreprise de cette branche est représentée par une bijouterie de fantaisie à Brazzaville. Sa capacité et sa production, qui est écoulee sur les marchés du Congo, de la RCA et du Tchad, n'ont pu être recensées.

3.2.3. Recensement des projets en cours de réalisation ou à l'étude

3.2.3.1. Projets en vue de l'augmentation de la production des exploitations existantes

Les indications suivantes se réfèrent sans exception aux projets des entreprises existantes en vue de l'augmentation de leur production actuelle. Pour les projets tendant à l'ouverture d'un nouveau secteur de production, soit de la part des entreprises existantes, soit par la création de nouvelles entreprises, voir le chapitre suivant.

Remarquons en outre que les indications données ci-après ne permettent pas d'avoir un aperçu complet des projets visant à l'expansion des entreprises existantes. D'une part, l'on se propose certes dans beaucoup de cas d'accroître la capacité de production, mais sans qu'il y ait, cependant, de projets concrets. Il est d'autre part permis de supposer que maints projets actuels ne se réaliseront pas, ou ne seront pas réalisés avec l'ampleur prévue. En général, il y a lieu de supposer que presque toutes les entreprises accroîtront leur capacité de production dès qu'elles auront la possibilité d'écouler la production supplémentaire. Dans la plupart des cas, le financement des investissements nouveaux ne présentera aucune difficulté, étant donné que les capacités

Tableau 43

Les projets des établissements existants
d'augmenter leurs capacités actuelles

| Code CITI/ NICE | Branche d'acti- vité | Produit et exten- sion de capacité envisagée | Nombre des projets et pays | Date de l'exten- sion pré- vue | Extension en % de la capacité existante dans l'UDEAC | |
|-----------------------|---|---|----------------------------------|---|--|-------|
| 312/20A | Ind. des corps gras non ind. | + 2 150 t huile d'arachides | 1 Congo | 1968 | + 30 | |
| | | + 7 000 t h.de palme | 4 Congo | 1968 | + 21 | |
| | | + 200 t de coton | 1 RCA | 1967 | + 45 | |
| | | + 5 000 t de coton | 1 Cameroun | ... | *) | |
| | | + 2 000 t de savon | | | | |
| 21 | Fabr. des boissons | + 40 000 hl bière | 1 Congo | 1968 | + 57 | |
| | | + 90 000 hl bière | 1 RCA | 1967 | | |
| | | + 300 000 hl bière | 1 Cameroun | ... | | ... |
| | | + 150 000 hl boiss. gaz | | | | |
| | | + 20 000 t glace | | | | |
| 24 | Fab. de chaussures, d'art. d'ha- billement, etc. | + 2 mio p. chauss. | 1 Cameroun | ... | + 29 | |
| | | + 600 000 p. vête- ments | 1 RCA | 1968 | ... | |
| 25 | Industrie du bois | + 8 000 m ³ sciages | 1 Congo | 1968 | ... | |
| | | + 1 000 m ³ sciages | 1 RCA | 1968 | | |
| | | + ... m ³ sciages | 1 RCA | ... | | |
| | | + 18 400 m ³ sciages | 3 Congo | 1966/70 | | ... |
| | | + 4 500 m ³ contrepl. | 1 Gabon | 1969 | | + 7 |
| 30 | Industrie du caout- chouc des mat. plastiques | + 200 art. en plast. | 1 Congo | 1967/70 | ... | |
| | | extension d'assorti- ment des art. en plastique | 1 RCA | 1967 | | |
| 31 | Industrie chimique | + 600 t art. parf. | 1 Cameroun | 1970 | ... | |
| | | + 160 t peintures | 1 RCA | 1968 | | |
| | | + 1 000 t savon | 1 Congo | 1967/70 | | ... |
| | | + 2 000 t savon | 1 Cameroun | | | |
| | | + 200 t glycérine | 1 Congo | ... | | + 150 |
| | | + 2 400 hl insect. dilu- ants | | | | |

**) Projet d'une huilerie, voir Industrie des corps gras

*) voir Industrie chimique

suite Tableau 43

Les projets des établissements existants
d'augmenter leurs capacités actuelles

| Code CITI/ NICE | Branche d'acti- vité | Produit et exten- sion de capacité envisagée | Nombre des projets et pays | Date de l'exten- sion pré- vue | Extension en % de la capacité existante dans l'UDEAC |
|-----------------------|---|---|---|---|---|
| 33 | Ind. des produits minéraux non métall. | + 85 000 t ciment (clinker broyé) | 1 Cameroun | ... | + 240 |
| 35 | Fabr. des ouvrages en métaux | + 600 t pointes et clous + 40 t grillages + 300 t art. de mén. + ... art. de mén. + 1 350 t constr. mét. | 1 Cameroun 1 Cameroun 1 RCA 1 Cameroun | | ... + 28 |
| 38 | Construction mat. de trans- port | + 7 000 vélo-mot. + 18 000 vélo-mot. | 1 Cameroun 1 RCA | 1970 1966 | + 42 |

actuelles peuvent en général être augmentées sans que des dépenses considérables soient nécessaires.

Le tableau 43 renseigne sur les secteurs d'activité pour lesquels il existe des projets d'extension, ainsi que sur le volume des capacités additionnelles prévues. L'annexe I donne la liste des entreprises en question.

Ce sont surtout les entreprises de l'industrie des boissons et de l'industrie du matériel de transport qui prévoient les plus gros investissements: les brasseries et les ateliers de montage de cycles se proposent d'augmenter leur capacité de 57 et 42% respectivement. Des projets importants existent en outre dans l'industrie des corps gras non industriels. Il est prévu d'augmenter la capacité des huileries de coton de 45%, celle des huileries d'arachides de 30% et celle des fabriques d'huile de palme de 21%.

D'autres projets d'importance considérable existent dans l'industrie du bois (surtout pour la fabrication des placages), dans celle de la transformation de métaux (clous et articles de ménage), ainsi que pour la fabrication des chaussures et articles d'habillement.

3.2.3.2. Projets visant à l'établissement de nouvelles entreprises ou à l'ouverture de nouveaux secteurs de production dans les entreprises existantes

Dans les pays de l'UDEAC, il existe à l'heure actuelle, 55 projets ayant pour objet l'ouverture de nouveaux secteurs de production dans le cadre des industries de transformation. Il s'agit d'une part de projets de création de nouvelles entreprises ou de l'ouverture de nouveaux secteurs de production dans les entreprises existantes. D'autre part il s'agit de projets "sûrs", c.a.d. d'installations qui sont déjà en cours de construction et de projets dont le financement est assuré ou dont on apprend de bonne source que la réalisation est certaine. Dans cet ordre d'idées, il faut cependant rappeler la réserve faite ci-dessus, à savoir que quelques-uns des projets décrits ci-après ne seront probablement pas réalisés, bien que leur concrétisation paraisse, à l'heure actuelle, assurée tant au point de vue financier qu'au point de vue administratif.

Les 55 projets mentionnés se répartissent comme suit:

| | |
|-------------|----|
| au Cameroun | 28 |
| au Congo/B | 6 |
| au Gabon | 8 |
| en RCA | 6 |
| au Tchad | 7 |

La plus grande partie de ces projets concerne des fabrications qui existent déjà dans l'UDEAC (voir tableau 44). Mais le potentiel de fabrication sera dans certains cas multiplié (p. ex. dans l'industrie textile où l'on a projeté quatre manufactures de coton), tandis que d'autres secteurs industriels se verront complétés par de nouvelles fabrications actuellement encore inexistantes (établissement d'une raffinerie et de deux cimenteries, etc.).

Suit une description concise des projets les plus importants. Une liste avec les noms des entreprises concernées et les données caractéristiques des projets est jointe à l'annexe I.

1. Industrie des corps gras non industriels d'origine végétale ou animale

Les projets concernent 4 huileries, à savoir:

- Au Cameroun: une usine pour la production d'huile raffinée. Sa capacité s'élèvera à 850 t d'huile environ, dont la plus grande partie sera exportée. Un complexe huilerie-savonnerie-margarinerie, dont la capacité sera de l'ordre de 3 600 t de savon et de 3 600 t de margarine.
- Au Gabon: une fabrique d'huile de palme d'une capacité de 800 t. La réalisation de ce projet est prévue dans le cadre du plan actuel; l'huile produite sera exportée.
- En RCA: un ensemble d'usines destinées à produire de l'huile raffinée et du savon (il est prévu d'y joindre une minoterie; voir ci-dessous). Les capacités prévues s'élèvent à environ: 7 500 t d'huiles (huile de palme, d'arachide et de sésame) et 3 000 t de savon. La mise en route des installations est prévue pour 1967.

2. Industries alimentaires

Les industries alimentaires comprennent 13 projets au total, dont la plus grande partie (7 entreprises) sera établie au Cameroun. Les projets les plus importants de ce secteur sont (voir tableau 45):

- Au Tchad: une conserverie de viande, dont la capacité sera de 750 t de conserves et de 3 500 t de viande congelée. Ce projet augmenterait considérablement la capacité de l'UDEAC à peu près de 45%. La production de l'usine projetée sera soit vendue sur le marché des pays de l'UDEAC soit exportée.
- Au Cameroun et en RCA: deux minoteries dont les capacités respectives seront de 22 500 et de 6 000 t. La capacité de l'industrie meunière de

Tableau 44

Les projets industriels de caractère certain
par branches d'activité

| Code CITI resp. NICE | Branche d'activité | Nombre des Projets | | | | | Total UDEAC |
|-------------------------------|--|--------------------|----------|----------|----------|----------|----------------|
| | | Cameroun | Congo, B | Gabon | RCA | Tchad | |
| 312/20A | Ind. des corps gras non industriels | 2 | - | 1 | 1 | - | 4 |
| 20/20B | Industries alimentaires | 7 | 2 | - | 2 | 2 | 13 |
| 21 | Fabrication des boissons | - | - | 1 | - | - | 1 |
| 22 | Industrie du tabac | - | - | - | - | - | - |
| 23 | Industrie textile | 3 | 1 | - | 2 | 1 | 7 |
| 24 | Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement | - | - | - | 2 | 1 | 7 |
| 25 | Industrie du bois (meubles exclus) | 9 | 1 | 3 | - | - | 13 |
| 26 | Industrie du meuble en bois | - | - | - | - | - | - |
| 27 | Industrie du papier | - | - | 1 | - | - | 1 |
| 28 | Imprimerie et industrie annexe | ... | ... | ... | ... | ... | ... |
| 29 | Industrie du cuir | - | - | - | - | 1 | 1 |
| 30 | Industrie du caoutchouc, des matières plastiques | 1 | - | - | - | - | 1 |
| 31 | Industrie chimique | 1 | - | - | - | - | 1 |
| 32 | Industrie du pétrole | - | - | 1 | - | - | 1 |
| 33 | Industrie des produits minéraux non métalliques | 3 | 1 | - | - | 1 | 5 |
| 34 | Frod. et prem. transformation des métaux | 1 | - | - | - | - | 1 |
| 35 | Fabrication des ouvrages en métaux | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 5 |
| 36 | Construction de machines non électriques | - | - | - | - | - | - |
| 37 | Construction de machines électriques | - | - | - | - | - | - |
| 38 | Construction de matériel de transport | - | - | - | - | - | - |
| 39 | Industries manufacturières diverses | - | - | - | - | - | - |
| | Total projets | 28 | 6 | 6 | 6 | 7 | 55 |

Tableau 45

Industries alimentaires - Projets de caractère certain

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité envisagée par an | Réalisa- tion pré- vue | Extension en % de la capacité existante dans l'UDEAC |
|----------|-------------|---------------------------------------|---|---------------------------------|------------------------------|--|
| Cameroun | 1 | pêche | poissons congelés farine de poissons | ca. 4 000 t ... | ... | ... |
| | 1 | minoterie | farine de blé aliments de bétail | ca. 22 500 t ca. 7 500 t | 1968 | + 128 + 187 |
| | 1 | biscuiterie | biscuits | 500 t | 1966-70 | . |
| | 1 | sucrierie | sucre raff. | 15 000 t | 1967-70 | + 27 |
| | 1 | fabr. de chocolat et bonbons | chocolat bonbons | 1 500 t 500 t | ... | ... + 143 |
| | 1 | fabr. beurre de cacao | beurre et tourteaux de cacao | 10 000 t de fèves | 1967 | ... |
| | 1 | fabr. marga- rine et les- sives | margarine (détergents) | 400 t 500 t | 1967 1967 | .)* .)* |
| | (1 | fabr. marga- rine | margarine | 3 600 t | ... | .)** |
| Congo/B | 1 | conserverie | conserves de poissons | 23 mio boîtes | 1968 | ... |
| | 1 | sucrierie | sucre brut | 100 000 t | 1968 | + 179 |
| RCA | 1 | minoterie | farine de blé aliments de bétail | 6 000 t 1 200 t | 1967 1967 | + 34 + 30 |
| | 1 | fabr. ali- ments de bé- tail | aliments de bétail | ... | 1966 | ... |

suite Tableau 45

Industries alimentaires - Projets de caractère certain

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité envisagée par an | Réalisa- tion pré- vue | Extension en % de la capacité existante en UDEAC |
|----------------|-------------|--|---|--|------------------------------|--|
| Tchad | 1 | abattoir et conserverie de viande avec fabr. annexes | viande congelée conserves de viande (cuir | ca. 3 500 t ca. 750 t net 30 000 peaux gros bétail 70 000 peaux chèvres | 1967 1968 1967 1967 | ... + 395) |
| | | | (chaus- sures (boîtes de conserves | 150 000 paires 2,5 mio pièces | 1967 1968 | + 2,2) |
| | 1 | sucrerie | sucres brut et raffiné | 15 000 t | 1970 | + 27 |
| Total UDEAC | 1 | conserverie de viande | viande con- gelée conserves de viande | ca. 3 500 t 750 t net | } 1967/68 | ... + 395 |
| | 2 | pêcheries | poissons con- gelés conserves de poissons | 4 000 t 23 mio boîtes | | ... 1968 |
| | 2 | minoteries | farine de blé aliments bétail | ca. 28 500 t 8 700 t | 1967/68 1967/68 | + 162 + 217 |
| | 1 | fabr. alim. de bétail | alim. de bétail | ... | 1966 | ... |
| | 1 | biscuiterie | biscuits | 500 t | 1966-70 | . |
| | 3 | sucreries | sucres brut et raffiné | 130 000 t | 1967-70 | + 233 |
| | 1 | fabr. choco- lat et bonbons | chocolat bonbons | 1 500 t 500 t | | ... + 143 |
| | 1 | fabr. beurre de cacao | beurre et tourteaux | 10 000 t de fèves | 1967 | ... |
| | 1 | fabr. margarine | margarine | 400 t | 1967 | . |
| | (1 | fabr. margarine | margarine | 3 600 t | ... } | . |

*) Voir Industrie chimique

**) Voir chapitre 3232

l'UDEAC s'en trouvera presque triplée. Les minoteries projetées seront surtout destinées à couvrir les besoins locaux.

- Au Cameroun, au Congo et au Tchad 3 sucreries dont les capacités seront de l'ordre de 15 000, de 100 000 et de 15 000 t respectivement. L'usine de la SOSUNIARI à Jacob/Congo produira exclusivement en vue de l'exportation. La capacité de l'UDEAC s'en trouvera presque triplée à la suite de la réalisation de ces projets. A l'exception de l'usine de la SOSUNIARI précitée, ces usines seront destinées à couvrir les besoins locaux.

Mentionnons en outre le projet d'une importante conserverie de poisson au Congo, d'une chocolaterie d'une capacité de 1 500 t et de deux margarineries d'une capacité totale de 4 000 t au Cameroun. La production de ces dernières entreprises sera destinée au marché des pays de l'UDEAC, tandis que la conserverie de poisson du Congo sera plutôt orientée vers l'exportation.

3. Fabrication de boissons

Il n'existe qu'un seul projet dans ce secteur, à savoir la brasserie de Port-Gentil, qui devrait commencer à produire vers la fin de 1967. La production prévue est de 50 000 hl de bière par an, avec la possibilité de porter la quantité produite à 150 000 hl. Bien que les brasseries existantes de l'UDEAC accuseront d'ici peu des capacités excédentaires considérables, dues avant tout à leurs plans d'extension, ce projet réussira sans doute, du fait qu'il n'y a pratiquement pas de concurrence sur le marché gabonais, étant donné la précarité des communications avec le Cameroun et le Congo.

4. Industrie textile

L'industrie textile présente actuellement 7 projets dont la réalisation est apparemment assurée (voir tableau 46). Les 4 projets les plus importants visent à l'établissement de manufactures de coton au Cameroun, au Congo, en RCA et au Tchad. Au cas où ces projets seraient réalisés en totalité, la capacité de production de ce secteur serait portée de 5,5 millions de mètres à près de 33 millions de mètres, ce qui représenterait une production à peu près six fois plus élevée que la production actuelle. Cette capacité serait sans doute plus que suffisante pour couvrir les besoins de l'UDEAC au cours des années à venir.

Parmi les 4 projets énumérés figure l'usine de tissage et de bonneterie de Brazzaville, dont les perspectives sont difficiles à évaluer. Ce projet, qui sera financé par la République Populaire de Chine, paraît conçu pour une intensité de travail très élevée, de sorte que l'on ne peut s'attendre à Brazzaville qu'à une production annuelle d'environ 4 000 m de tissu par ouvrier, tandis que la production annuelle par ouvrier sera p. ex. de 15 000 m à l'usine de tissage projetée au Cameroun et même de 20 000 m à l'usine

textile de Fort-Archambault. Le problème financier mis à part, il est impossible de dire si l'usine de Brazzaville pourra s'imposer malgré la concurrence des autres pays de l'UDEAC et si, pour cette raison, elle pourra être réalisée dans le cadre prévu.

A côté des tissages de coton, il faut mentionner deux installations destinées à fabriquer des couvertures de coton, ainsi que le projet d'établir en RCA une fabrique de sacs à partir des fibres de roselle.

5. Fabrication de chaussures, d'articles d'habillement, etc.

Le seul projet de ce secteur se réfère à une fabrication de chaussures dans le cadre d'un complexe abbatoir-conserverie de viande au Tchad. Il prévoit la fabrication de 150 000 paires de chaussures par an, qui seront écoulées sur le marché local. La réalisation de ce projet est prévue pour 1967. Elle augmentera la capacité actuelle de l'industrie de la chaussure dans l'UDEAC d'environ 2% seulement, en la portant à 8 millions de paires.

6. Industrie du bois

Les plus grands projets de ce secteur concernent 4 complexes de transformation du bois (sciage, frises à parquet, contreplaqué, panneaux) à créer au Cameroun, dont une grande usine dont la capacité sera de l'ordre de 24 000 m³ de contreplaqué (voir tableau 47). Grâce à ce projet, l'industrie du bois de l'UDEAC accroîtra ses capacités de production d'une manière considérable, surtout dans la fabrication du contreplaqué dont la capacité, déjà importante, augmentera de 80%.

Toutes ces installations seront presque exclusivement destinées à l'exportation, étant donné que les capacités de production des scieries sont excédentaires dans tous les pays de l'UDEAC, et que la demande est presque nulle en ce qui concerne le contreplaqué dans cette région.

L'établissement de 3 scieries au Gabon est lié à la mise en valeur de la deuxième zone forestière. La plus grande partie de leur production sera également exportée.

Mentionnons en outre 3 usines de déroulage, 2 au Cameroun et 1 à Makabana/Congo. Cette dernière transformera une partie du bois en provenance de la région du Niari-Nyanga; ainsi qu'une fabrique d'emballages en bois à créer au Cameroun, et qui produira à peu près 4 millions de caisses par an.

7. Industrie du papier et fabrication d'articles en papier

Le seul projet de ce secteur concerne l'établissement au Gabon d'une grande installation destinée à la production de la pâte à papier. Cette fabrique sera implantée près de Libreville et emploiera 2 000 ouvriers. La capacité annuelle prévue est de l'ordre de 140 000 t. La totalité de la production sera exportée. Bien que le début des travaux de construction, ainsi que les participations ne soient pas encore

Tableau 46

Industrie textile - Projet de caractère certain

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité envisagée par an | Réalisation prévue | Extension en % de la capacité exis- tante dans l'UDEAC |
|----------------|-------------|---|---|---|-----------------------|--|
| Cameroun | 2 | tissage | tissus de coton imprimés | 7 mio m (30 mio m | 1966 1972 | + 130 + 555 |
| | 1 | fabr. cou- vertures | couvertures de coton | 1 000 t | ... | . |
| Congo/B | 1 | usine de tissage us. de bon- netterie | tissus de coton bonnetterie | 4 mio m 150 000 douz. ... | ... | + 74 |
| RCA | 1 | fabr. tissus fabr. ouate fabr. couver- tures | tissus coton ouate couvertures | 8,25 mio m 200 t 200 t | 1967/69 | + 153 . . |
| | 1 | tissage de jute | sacs de jute | 1 000 t | 1967 | . |
| Tchad | 1 | tissage | tissus de coton | 8 mio m (15 mio m | 1967 1973 | + 148 + 278) |
| Total UDEAC | 5 | tissages de coton | tissus de coton art. de bon- etterie ouate couvertures | 27,25 mio m 150 000 douz. ... 200 t 400 000 p. | 1966/68 | + 505 |
| | 1 | fabr. couver- tures | couvertures | 1 000 t | | . |
| | 1 | tissage de jute | sacs de jute | 1 000 t | 1967 | . |

Tableau 47

Industrie du bois - Projets de caractère certain

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité envisagée par an | Réalisation prévue | Extension en % de la capacité existante dans l'UDEAC |
|----------------|-------------|---|-------------------------------|--|-----------------------|--|
| Cameroun | 2 | scieries | sciages | ... | ... | ... |
| | 2 | scieries et déroulages | sciages, placages | 10 000 m ³ 10 000 m ³ | ... | ... |
| | 4 | scieries et usines de con- treplaqués | sciages contrepla- qués | 63 000 m ³ 52 000 m ³ | | ... + 80 |
| | 1 | fabrication d'emballages | emballages en bois | 3,5 - 4 mio caisses | ... | . |
| Congo/B | 1 | scierie et usine déroulage | sciages, placages | ... | ... | ... |
| Gabon | 3 | scieries | sciages | 17 000 m ³ | ... | ... |
| Total UDEAC | 5 | scieries | sciages | ... | ...} | ... |
| | (7 | scieries* | sciages | ... | ...} | ... |
| | 3 | us. déroulage | placages | ... | ... | ... |
| | 4 | fabr. contre- plaqués | contre- plaqués | 52 000 m ³ | ... | + 80 |
| | 1 | fabr. embal- lages | emballages en bois | 3,5 - 4 mio unités | ... | . |

* Voir Cameroun et Congo

fixés de manière définitive, on peut compter sur la réalisation de ce projet au cours des prochaines années, vu la situation favorable des marchés mondiaux.

8. Industrie du cuir

On prévoit d'établir une tannerie en liaison avec l'usine de préparation et de mise en conserves de viande de Fort-Archambault (voir tableau 45). Celle-ci transformera à peu près 100 000 peaux par an, dont 30 000 peaux de bovins et 70 000 de moutons et de chèvres. Le lancement de la production est prévu pour le premier semestre 1967. Une partie de la production sera utilisée par une fabrique de chaussures annexe, le reste étant exporté vers les pays voisins, et de préférence vers la Nigeria.

9. Industrie du caoutchouc, des matières plastiques, etc.

Le seul projet de ce secteur concerne une usine de fabrication d'articles en matière plastique à créer à Douala. La capacité sera en première étape de 1 500 t. On se propose d'écouler la production sur le marché local et d'exporter vers les pays de l'EX-UDE. La réalisation de ce projet augmentera de plus du double la capacité actuelle de ce secteur. Vu que les entreprises existantes sont loin de produire à pleine capacité, il faut s'attendre à une forte concurrence.

10. Industrie chimique

Il n'existe dans ce secteur qu'un seul projet, à savoir la création à Douala d'une entreprise de conditionnement d'insecticides et de pesticides. Celle-ci sera relativement petite et n'emploiera qu'une vingtaine de personnes.

Il faut en outre mentionner deux installations de production de savon, de détergents et de lessives. Ces projets seront réalisés en même temps que les margarineries projetées (voir industries alimentaires). Les capacités de production seront de l'ordre de 3 575 t de savon, et de 500 t de détergents et lessives pendant la première phase de construction. Une extension de cette dernière production à 2 000 t est prévue pour 1972. La production démarrera en 1967 et ses produits seront destinés au marché local ainsi qu'aux autres pays de l'UDEAC.

11. Industrie du pétrole

Le seul projet de ce secteur, la raffinerie commune des pays de l'UDEAC à Port-Gentil, est d'une importance considérable. Il sera réalisé par la Société Equatoriale de Raffinage (S.E.R.), à laquelle participent

les cinq Etats de l'UDEAC pour 25%,
le Bureau de Recherche du Pétrole pour 37,5%,
la Compagnie Française des Pétroles pour 37,5%.

Les sociétés de distribution (SHELL, Mobil, Purfina, BP) y participent par l'intermédiaire des deux derniers groupes. Cette installation est déjà en cours de construction et commencera à produire vers la fin 1967. On prévoit le raffinage de 625 000 t d'huile brute en provenance des gisements de Port-Gentil et de Pointe-Noire, pour obtenir les produits et quantités suivants:

| | |
|----------------------|-----------|
| gaz butane | 3 000 t |
| essence normale | 93 600 t |
| super | 23 400 t |
| pétrole lampant | 44 000 t |
| carbu-réacteur | 37 000 t |
| gas-oil | 161 000 t |
| fuel industriel 1500 | 60 000 t |
| fuel industriel 3500 | 70 000 t |
| fuel lourd | 105 000 t |

A l'exception des 105 000 t de fuel lourd qui seront exportées, ces produits pétroliers seront écoulés sur le marché de l'UDEAC.

12. Industrie des produits minéraux non métalliques

Les projets les plus importants de ce secteur industriel se réfèrent à l'industrie du ciment, qui commence à s'établir dans l'UDEAC. On prévoit au Cameroun et au Congo deux cimenteries dont les capacités respectives seront de 44 000 et de 80 000 t. S'y ajoutera une cimenterie travaillant à partir des clinkers d'importation. Cette installation s'établira à Douala; elle aura une capacité de 70 000 t (voir tableau 48).

A l'exception du broyage de clinkers de Douala, tous ces projets ont une capacité de production supérieure à la demande actuelle et à la demande probable dans un proche avenir sur le marché local. La cimenterie de Loutété/Congo ne pourra donc écouler que 40 - 50 000 t sur le marché intérieur. Le reste sera exporté vers la RCA. La cimenterie de Figuil/Nord-Cameroun prévoit de vendre une partie considérable de sa production au Tchad.

Le seul projet dont la réalisation ait déjà commencé est celui de Loutété. Quant aux autres projets, leur financement et le début des travaux de construction n'ont pas encore été fixés.

Il faut en outre mentionner les projets de création à Yaoundé d'une petite briqueterie destinée au marché local, et à Fort-Lamy d'une fabrication de carrelages et d'articles préfabriqués en béton. Leur production démarrera au cours de l'année 1966.

13. Production et première transformation des métaux

Le seul projet de ce secteur est le laminage d'aluminium de la SOCATRAL, filiale de la Sté Péchiney, à Edéa. Cette usine fabriquera des tôles, des bandes et des profilés d'aluminium, en partant des lingots de l'ALUCAM. Une partie des tôles sera transformée, dans l'installation existante de la SOCATRAL, en tôles ondulées, remplaçant ainsi

Tableau 48

Industrie des produits minéraux non métalliques
Projets de caractère certain

| Pays | Nom- bre | Industrie | Produit | Capacité envisagée par an | Réali- sation prévue | Extension en % de la capacité existante dans l'UDEAC |
|----------------|-------------|--|---------------------------------------|---------------------------------|----------------------------|---|
| Cameroun | 1 | briqueterie | briques | 5 mio pièces | 1966 | ... |
| | 1 | cimenterie | ciment | 44 000 t | ... | . |
| | 1 | broyage de clinkers | ciment | 70 000 t (100 000 t | | + 200 + 285) |
| Congo/B | 1 | cimenterie | ciment | 80 000 t | 1968 | . |
| Tchad | 1 | fabr. carre- lages, élém. préf. en béton | carrelages élém. préf. en béton | 30 000 m ² | 1966 | ... |
| Total UDEAC | 1 | briqueterie | briques | 5 mio pièces | 1966 | ... |
| | 2 | cimenteries | ciment | 124 000 t | 1968/70 | . |
| | 1 | broyage de clinkers | ciment | 70 000 t | | + 200 |
| | 1 | fabr. de car- relages | carre- lages | 30 000 m ² | 1966 | ... |

les importations nécessaires, jusqu'à l'heure actuelle, dans ce secteur. Pendant la première phase, le laminoir aura une capacité de 5 000 t. L'usine commencera à produire en 1968. Sa capacité de production finale sera de 15 000 t.

14. Fabrication d'ouvrages métalliques

Dans ce secteur existent cinq projets, dont deux projets importants pour le Cameroun et la RCA.

Il s'agit de:

- Une fabrique d'articles de ménage émaillés. Elle sera établie à Douala et possédera au départ une capacité de production de 800 t, qui sera portée à 3 000 t par la suite. La capacité actuelle des fabriques d'articles de ménage (en aluminium) s'en trouvera augmentée de 75%.
- Une fabrique de clôtures en fil de fer, établie dans le cadre de l'usine existante de la CETRAMET à Pointe-Noire. La production annuelle prévue est de l'ordre de 200 t, destinées au marché local et aux marchés des autres pays de l'ex-UDE;
- Une fabrique de "lances à boucle", pour le flottage du bois au Gabon. Elle s'établit actuellement à Libreville et aura une capacité de production annuelle de 500t.
- A Bangui, une fabrique de cartouches, qui commencera à produire en 1967. La production initiale prévue s'élève à 3,5 millions de cartouches. La capacité de production actuelle de cette branche (M.A.C.C. à Pointe-Noire) en sera quadruplée.
- Une fabrique de boîtes à conserves dans le cadre du complexe abattoir-conserverie de viande projeté à Fort-Archambault (voir tableau 45). La capacité de production envisagée est de 1 500 boîtes à l'heure.

3.2.3.3. Projets à caractère industriel

Les indications suivantes donneront un bref aperçu des projets des industries de transformation dont la réalisation n'est pas assurée dans un proche avenir. Il s'agit là de projets figurant dans les plans nationaux de développement, sans qu'on ait trouvé d'entrepreneurs qui s'y intéressent des projets pour lesquels les milieux intéressés poursuivent actuellement les négociations préliminaires, des projets d'extension à très long terme des entreprises existantes, etc.

Il va de soi que des indications précises sur le nombre des projets de ce genre ne peuvent être fournies, vu l'incertitude des renseignements disponibles, incertitude qui, de plus, ne permet pas de procéder à un examen critique des différents projets et de porter un jugement, provisoire ou définitif, sur les aspects de leur réalisation. Ce chapitre se limite donc à l'énumération des projets et de leurs caractéristiques importantes, dans la mesure où ceux-ci ont déjà pris forme. Ils sont classés par pays et secteur industriel dans l'annexe I de ce rapport. Le tableau en constitue un extrait.

Tableau 49

Les projets industriels de caractère incertain, par branches d'activité

| Code CITI NICE | Branche d'activité | Nombre des projets et pays | Activité | Produits | Capacité envisagée | Observations |
|-------------------|--|--|--|--|---|---|
| 312/20A | Industrie des corps gras non industriels | 1 Tchad 1 Tchad | huilerie huilerie | huile d'arachides huile de coton | | étude en cours financement F.E.D. demandé |
| 20/20B | Industries alimentaires | 1 Congo 1 Cameroun 1 Cameroun 1 Cameroun 1 RCA 1 Tchad 1 Tchad 1 Cameroun 1 Cameroun | conserverie laiterie conserverie conserverie conserverie conserverie conserverie confiture conserverie | cons. de viande lait, fromage cons. d'ananas cons. de tomates cons. fruits et légumes cons. fruits et légumes légumes déshydratés confitures cons. et farine de poisson | env. 5 000 t env. 1 000 t env. 180 t net env. 5 000 t | projet SOSUNIARI - projet avancé net premier essais cultureaux - étude en cours étude en cours - réalisation douteuse à bref délai - - |
| | | 1 Congo 1 Tchad 1 Gabon 1 Cameroun | fabr. farine de poisson conserverie minoterie minoterie et fabr. de pâtes biscuiterie | farine de poisson cons. de poisson farine de blé farine et fabr. annexes | env. 7 000 t ... | étude en cours inscrit dans le Plan - - |
| | | 1 Gabon 1 Gabon 1 Cameroun 1 RCA 1 Tchad | biscuiterie confiserie us. de café soluble us. de café soluble us. aliments de bé- tail | biscuits bonbons café soluble café soluble aliments de bé- tail | env. 300 t env. 250 t ... env. 1 200 t ... | fabr. annexe à une bou- langerie - réalisation douteuse étude établie par KRUPP étude en cours |

suite Tableau 49

Les projets industriels de caractère incertain, par branches d'activité

| Code NICE | Branche d'activité | Nombre des projets et pays | Activité | Produits | Capacité envisagée | Observations |
|-----------|---|--|---|--|--|---|
| 21 | Fabr. des bois-sons | 1 Cameroun | malterie | malt | ... | essais de culture d'orge au Nord Cameroun |
| 23 | Industrie textile | 1 Cameroun | us. coton hydro- phile | coton hydrophile | env. 120 t | réalisation douteuse |
| | | 1 Cameroun | sacherie | sacs de jute | env. 2 000 t | accord provisoire signé |
| 24 | Fabr. de chaus- sures, d'articles d'habillement, etc. | 1 RCA | usine textile maroquinerie | bonnetterie articles divers | 34 - 50 000 douz. ... | accord signé - |
| 25 | Industrie du bois | 1 RCA | sciérie et usine déroulage | sciages et placages | sciages: 3 12 000 m ³ | projet LEROY/LISIEUX |
| 27 | Industrie du papier | 1 Congo 1 Cameroun | us. pâte à papier transform. de papier | pâte à papier art. de la papeterie | env. 50 000 t ... | projet de la Rép. du Congo - |
| 30 | Ind. du caoutchouc | 1 Cameroun 1 Cameroun | prod. pneumatiques trans. plast. | pneus pour vélos impermeables en plastique | env. 1 mio pièces ... | projet encore sans promoteur projet PLASTICAM |
| | | 1 Gabon | trans. plast. | dalles en plastique | env. 200 t | possibilités simplement en- visagées |
| 31 | Industrie chimique | 1 Tchad 1 Tchad 1 RCA 1 Cameroun 1 Congo | us. chimique savonnerie prod. glycérine labor. pharmaceut. allumetterie | soude caustique savon glycérine conditionnement de pharmaceutiques allumettes | ... 150 t | étude en cours convention de financement signé projet MOURA et GOUVEIA projet encore sans promoteur réalisation douteuse |

suite Tableau 49

Les projets industriels de caractère incertain, par branches d'activité

| Code CITI NICE | Branche d'activité | Nombre des projets et pays | Activité | Produits | Capacité envisagée | Observations |
|-------------------|--|---|---|---|---|--|
| suite | Industrie chimique | 1 Cameroun | prod. engrais | engrais azotés | env. 50 000 t | étude SCHNEIDER/POTASSES D'ALSACE en cours |
| | | 1 Congo | prod. engrais | engrais potassique | ... | réalisation probable si demande suffisante |
| | | 1 Gabon | prod. engrais | engrais azotés | 46 000 t | possibilités simplement envisagées |
| | | 1 RCA | prod. engrais | conditionnement des engrais | 3 - 5 000 t | projet POTASSES D'ALSACE |
| | | 1 Gabon | us. d'explosifs | condit. explosifs | 1 500 t | dossier présenté |
| 33 | Industrie des produits miné- raux non métal- liques | 1 Cameroun 1 Congo 1 Gabon | verrerie verrerie verrerie | bouteilles verre creux verre creux | env. 6 000 t env. 12 000 t env. 6 000 t | étude en cours - possibilités simplement envisagées |
| | | 1 RCA | us. de céramique | céramiques | 180 t | étude en cours |
| | | 1 Tchad | briquetterie | briques | ... | étude en cours |
| | | 1 Gabon | cimenterie | ciment | 50 000 t | étude terminée, réalisation très probable |
| | | 1 RCA | fabr. amiante-ciment | amiante-ciment | ... | - |
| 35 | Fabr. des Ouvrages en métaux | 1 Gabon 1 Cameroun 1 RCA 1 RCA 1 RCA 1 Tchad | fabr. de tôle ondulée atelier de tôlerie atelier de tôlerie atelier de tôlerie fonderie atelier de tôlerie | tôle ondulée bouchons-couronne lampes tempêtes, etc. outillage agricole art. de fonte outillage agricole | env. 1 000 t env. 300 t 200 000 pièces ... 150 - 300 t ... | possibilités simplement envisagées étude en cours accord signé projet CETRAMET projet CETRAMET - |

suite Tableau 49

Les projets industriels de caractère incertain, par branches d'activité

| Code CITI NICE | Branche d'activité | Nombre des projets et pays | Activité | Produits | Capacité envisagée | Observations |
|-------------------|--|----------------------------------|--------------------|--|--|---------------------------------------|
| suite | Fabr. des Ouvrages en métaux | 1 Cameroun | atelier de tôlerie | meublier métallique montage frigos montage climat. | ... env. 3 000 unités env. 2 500 " | - - - |
| | | 1 Tchad | atelier de tôlerie | meublier métallique | ... | projet CYCLOTCHAD |
| | | 1 Congo | atelier de tôlerie | frigos à pétrole | ... | - |
| 37 | Construction de machines électriques | 1 Gabon | fab. de piles | piles électriques | ca. 8 mio unités | projet encore sans pro- moteur |
| | | 1 Gabon | usine de montage | montage de transis- tors | ... | possibilités simplement envisagées |
| | | 1 RCA | usine de montage | montage de transistors | ... | aide d'Israël |
| | | 1 RCA | prod. accus | accus | 1500 - 4 500 unités | étude établie par A.I.D. |

3.2.4. Localisation des entreprises manufacturières existantes ou en projet

Nous exposons en détail au chapitre 52 les données de base et les interdépendances qui permettent de déterminer quelles sont, pour les industries de transformation, les implantations les plus favorables à l'intérieur de l'UDEAC. Qu'il nous soit permis d'anticiper ici sur quelques-unes de conclusions de ce chapitre, qui sont intéressantes sur le plan historique:

Les frais de transport des marchandises entre les différents marchés de l'UDEAC constituent le facteur déterminant de la localisation des industries de transformation. Par contre, les différences de prix que l'on peut constater sur ces marchés pour la main-d'oeuvre, l'énergie, les travaux de construction, etc., ne jouent généralement qu'un rôle secondaire. Cette circonstance favorise au départ les régions côtières, dans lesquelles se trouvent en général les plus gros marchés d'écoulement (voir chapitre 21 et 22): une implantation au milieu ou au voisinage de ses marchés les plus importants, permet à toute entreprise de maintenir les indispensables frais de transport à un niveau aussi minime que possible. En règle générale, les régions côtières disposent en outre de voies de communication meilleures et meilleur marché que l'intérieur.

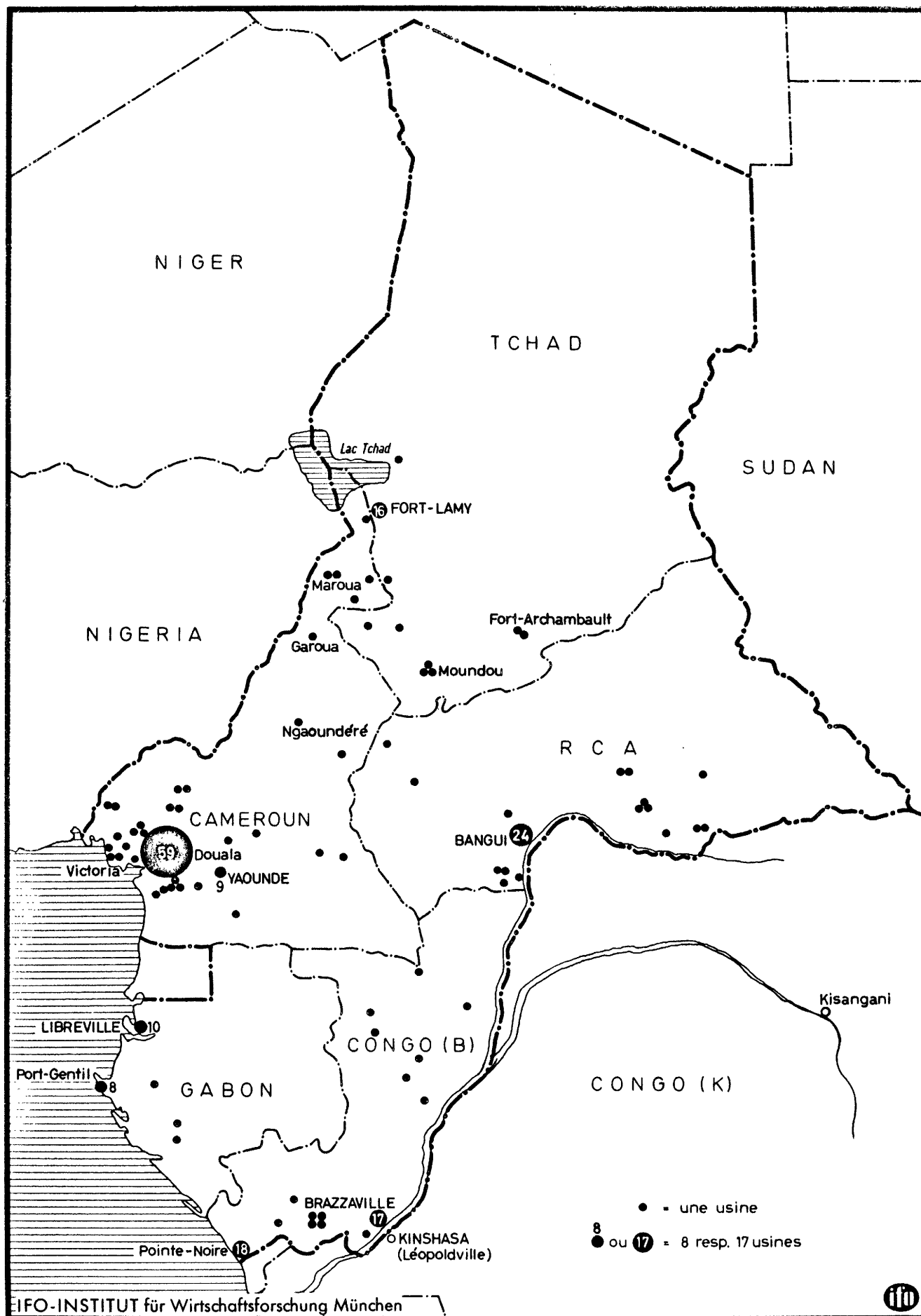
Pour toutes les industries qui transforment avant tout des matières premières et demi-produits d'importation, et dont les principaux marchés se trouvent sur la côte, l'implantation dans ces régions est plus ou moins une nécessité. Ceci s'applique en particulier à la fabrication des articles de série dont la valeur unitaire est relativement faible et dans les prix desquels les frais de transport pèsent habituellement assez lourd.

Inversement, il s'ensuit que les industries sont d'autant moins liées à la côte qu'elles traitent moins de matières premières d'importation et que la valeur unitaire des produits fabriqués est élevée.

Ces interdépendances ne jouent généralement pas pour les industries qui traitent les matières premières locales (huileries, sucreries, industries du bois, cimenteries, etc.), que ce soit parce que ces matières premières ne supportent pas de longs transports (régimes de palme, canne à sucre) ou parce que le pourcentage de matière première entrant dans l'unité de produit fini est élevé (bois, pierre calcaire, etc.).

Dans l'UDEAC, la localisation des industries de transformation, tant celle des entreprises existantes que celle des entreprises en projet, correspond pour l'essentiel aux interdépendances esquissées ici. La concentration des industries dans quelques centres était, et est d'ailleurs encore, non seulement une conséquence de la situation du

La localisation des industries manufacturières existantes



marché et des transports, mais aussi, et ce n'est pas la dernière raison, de l'attraction qu'exercent sur les entreprises dont on envisage la création, les centres commerciaux et industriels existants, et tous les avantages qu'ils présentent. Ici encore les grands ports maritimes étaient avantagés dès le départ. Pourtant, au fur et à mesure que s'est accrue leur importance économique, par suite du regroupement des autorités politiques et des administrations qui s'y opère, les capitales continentales de l'UDEAC elles aussi ont pris de l'intérêt en tant que lieux d'implantations industrielles.

Les premiers centres d'industries de transformation se sont constitués dans la région littorale: un centre de premier ordre dans la région de Douala, trois centres de second ordre à Pointe-Noire, Libreville et Port-Gentil. Or le développement des capitales qui, à l'exception de Libreville, se trouvent toutes dans l'intérieur de l'UDEAC, a fait, au fur et à mesure de l'accroissement de la population, de l'augmentation de son pouvoir d'achat et de l'amélioration des voies de communication, naître de nouveaux marchés qui prennent de l'intérêt en tant que lieux d'implantations industrielles. C'est ainsi que Yaoundé, Fort-Lamy, Brazzaville et Bangui sont devenus des centres industriels assez importants. Ces deux dernières villes ont en outre tiré profit de leur rôle de ports de transbordement de la Voie Transéquatoriale Pointe-Noire/Tchad.

A une troisième catégorie de pôles de développement industriel appartiennent

- la région relativement peuplée du Nord Cameroun et du Sud Tchad, et ses centres: Garoua, Maroua, Moundou et Fort-Archambault,
- la région du Niari et ses centres de Dolisie et de Jacob. Bien que peu peuplé, ce centre s'est développé grâce à l'activité d'une seule et unique entreprise, la SIAN. Ce développement se poursuit depuis quelques années sous la forme de l'établissement de nouvelles industries. Dans le Plan de Développement de la République du Congo, l'aménagement de cette région est envisagé en tant que troisième pôle de croissance du pays.

Il existe donc actuellement dans l'UDEAC 10 centres industriels (voir graphique 6):

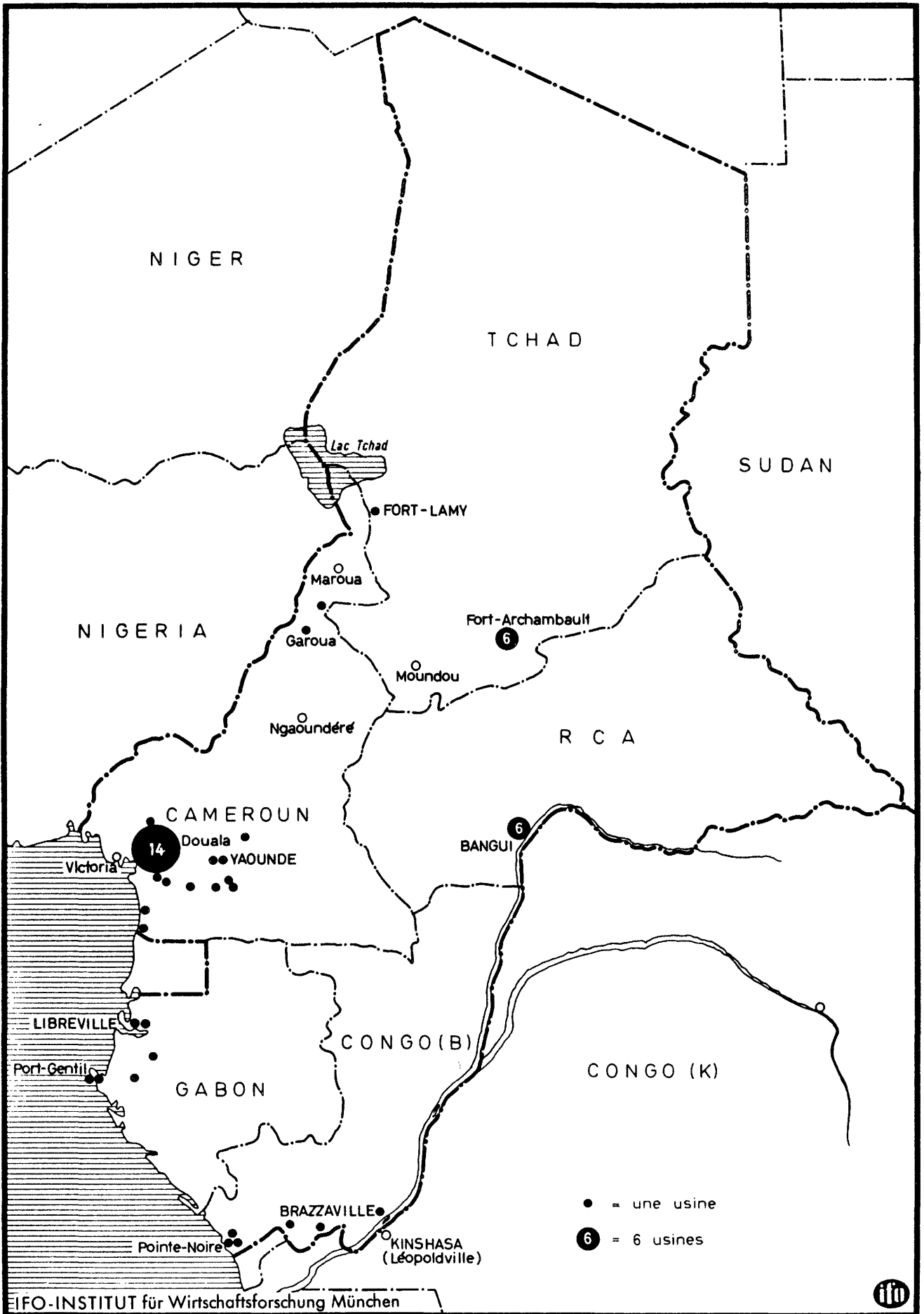
- Douala/Edéa avec 65 entreprises,
- Pointe-Noire avec 18 entreprises,
- Libreville avec 10 entreprises,
- Port-Gentil avec 8 entreprises,
- Yaoundé avec 9 entreprises,
- Fort-Lamy avec 16 entreprises,
- Bangui avec 24 entreprises,
- Brazzaville avec 7 entreprises,
- la région Maroua-Fort-Archambault avec 13 entreprises,
- la région du Niari avec 4 entreprises.

En dehors de ces centres se trouvent presque exclusivement des industries agricoles et forestières.

Les projets des industries de transformation actuellement connus suivent la tendance observée jusqu'ici et se concentrent sur les centres existants (voir graphique 7). Les centres industriels déjà relativement développés - Douala, Pointe-Noire et Bangui - témoignent ainsi de nouveau de la force d'attraction qu'ils exercent tout spécialement sur les nouvelles entreprises. Cette concentration des industries de transformation sur les lieux d'implantation existants correspond, d'ailleurs, aux tendances marquées par les différents plans de développement.

Qu'il nous soit permis d'anticiper ici sur le fait que, pour les projets étudiés dans le présent rapport, nous en sommes aussi venus à cette conclusion qu'à quelques exceptions près, on peut à peine songer à réaliser ceux-ci en dehors des centres existants. Ce résultat correspond à la situation retracée en commençant, qui continuera à produire dans un territoire aussi étendu, aussi peu et aussi irrégulièrement peuplé que l'UDEAC, tout son effet en ce sens.

La localisation des projets de l'industrie de transformation (projets dont la réalisation paraît assurée)



1 . SELECTION DES PROJETS INDUSTRIELS

4.1. CRITERES DE SELECTION

Il paraît utile de rappeler les principes sur lesquels on s'est fondé pour sélectionner les produits qui paraissaient pouvoir donner lieu à fabrication dans les E.A.M.A.

4.1.1. Première sélection à l'échelle des E.A.M.A.

Pour permettre, dans une optique d'import-substitution, la recherche de ces possibilités, on a procédé par éliminations successives à partir de l'ensemble des produits importés par les E.A.M.A.

Un premier critère d'élimination a conduit à écarter à quelques exceptions près les produits dont le montant importé dans l'ensemble des E.A.M.A. en 1963 n'atteignait pas le minimum de 50 000 unités de compte soit 12,25 mio CFA. Cette opération a abouti à l'établissement d'un tableau de 273 postes.

Un deuxième critère a consisté à tenir en dehors de l'étude les produits de l'industrie lourde dont la production éventuelle poserait des problèmes de caractère politique et économique. La plupart des demi-produits métallurgiques et des biens d'équipement ont donc été éliminés. On a cependant conservé dans le champ de l'étude certaines fabrications métalliques légères utilisant des demi-produits sidérurgiques telles que petit outillage, pointerie, tôles de couvertures, articles de ménage, mobilier métallique, etc. ...

Enfin une troisième élimination a été opérée par le "Bureau de Documentation Technique Européenne" (D.T.E.) en se fondant sur deux nouveaux critères:

- Complexité des processus de fabrication;
- Capacité du marché global des E.A.M.A. d'absorber la production d'une entreprise de dimension normale.

C'est sur la base du résultat de cette troisième sélection que l'équipe chargée de l'étude d'industrialisation des cinq pays de l'Afrique centrale a commencé son travail d'analyse des importations. Toutefois des difficultés sont tout de suite apparues de fait que les postes à 3 chiffres et même les rubriques à 4 chiffres des statistiques d'importation correspondent le plus souvent à des amalgames de produits hétérogènes. Il a donc été décidé de décontracter un certain nombre de postes en se fondant sur la nomenclature de Bruxelles (N.D.B.) utilisée par les pays intéressés et en poussant jusqu'à 6 chiffres. Une nouvelle liste a donc été dressée qui tenait également compte de certaines omissions du tableau de base établi par la D.T.E. Tous les postes de cette liste ont fait l'objet d'un dépouillement des états statistiques d'importation des différents pays portant sur une période de dix années (1955/1964). Ce travail a été fait à partir des états mécanographiques déposés à l'I.N.S.E.E.

Sans attendre la série complète des dix années, la connaissance partielle des chiffres d'importation de 1955, 1960, 1963, 1964 pour les cinq pays a permis - malgré quelques anomalies - de repérer avec une précision provisoirement suffisante les postes offrant des possibilités de substitution par une fabrication locale.

Après plusieurs mises au point opérées en collaboration avec les autres équipes, ainsi qu'au cours des réunions organisées à Bruxelles par la Direction des Etudes, une liste des produits retenus (236), eux-mêmes rattachés aux unités de fabrication correspondante (80), a été définitivement arrêtée (document 15846/VIII/B/65/Ind.5).

Liste commune des produits sélectionnés
(Document 15846/VIII/B/65-F/Ind.5)

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE |
|--------------|---|--|
| N.D.B. | Désignation | L'ENTREPRISE |
| 04 02 | Lait, crème, conserves, conc. | Prod. lait., beurre, |
| 04 03 | Beurre | fromage |
| 04 04 | Fromage | |
| 05 05 | Déchets de poisson | Cons. poiss. et crust. |
| 10 06 A+B | Riz | |
| 11 01 08 | Farine, froment | Minoterie, blé |
| 11 02 01 | Semoule, gruaux, froment | |
| 11 01 41 | Farine, maïs | Minoterie autre que blé |
| 11 02. 21 | Semoule, gruaux, maïs | |
| 11 07 | Malt (y compris bière No 22 03 et levures No 21 06) | Malterie, brasserie |
| 15 07 | Huiles végétales <u>brutes</u> | Raffin. huile et margarine, graisses alim. |
| 15 07 22 | Huile arachides raffinée | |
| 15 07 24 | Huile palme raffinée | |
| 15 07 29 | Huiles autres à définir | |
| 15 13 | Margarine | |
| 16 02 | Aut. Prép. et Cons. viandes | Prép. et cons. de viande et sous-produits |
| 16 04 19 | Cons. autres que sardines | Conserv. poissons et crustacés |
| 16 05 00 | Crustacés, moll., coquillages | |
| 17 01 | Sucre | Sucrierie |
| 17 02 11 | Glucose | Glucoserie |
| 17 04 | Sucrieries sans cacao | Confiserie |
| 18 05 | Cacao poudre non sucrée | Chocolaterie |
| 18 06 08 | Chocolat en masse | |
| 18 06 10 | Confiserie au cacao | |
| 19 08 11 | Biscuiterie | Biscuiterie |
| 19 08 25 | Biscuits secs sans cacao | |
| 19 08 29 | Autres prod. de biscuiterie | |
| 20 01 | Légumes (jus), vinaigr. (cons.) | Cons. fruits et légumes (tomates) |
| 20 02 | C. lég. sans vinaigre | |
| 20 02 17 | Conserves de tomates | |
| 20 02 27 | Idem en fûts | |

15846/VIII/B65-F/IND 5 version 4

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE L'ENTREPRISE |
|---------------|---|-------------------------------|
| N.D.B. | Désignation | |
| 20 07 13 | Tomates (jus) | |
| 20 05 | Marmel., confit., fruits | |
| 20 06 19 | Fruits, cons. sans alcool | |
| 20 07 11 | Jus d'orange sans sucre | |
| 20 07 12 | Autres agrumes | |
| 20 07 14 | Ananas | |
| 20 07 19 | Autres (à définir) | |
| 20 07 20 | Jus fruits sucrés | |
| 24 02 (A,B,C) | Tabacs manufacturés | |
| 25 01 | Sel | Sel marin |
| 25 22 | Chaux | Cimenterie |
| 25 23 | Ciment | |
| 27 10 à | Produits dérivés du | Raffinerie et pétrochimie |
| 27 16 | pétrole | |
| 28 17 08 | NaOH Soude caustique | Electrolyse du sel NaOh, |
| 28 17 10 | KOH Potasse caustique | hypochlorites, chlore pour |
| 28 31 | Chlorites, hypochlorites | PVC, pâte à papier |
| 28 01 | Halogène (fluor, chlore, biome) | |
| 28 06 | ClH (acide chloridique) | |
| 28 29 | Fluorure, fluosilicate, fluorat, et autres fluosels | Produits chimiques |
| 28 35 | Sulfures y compr. polysulfures | |
| 28 38 | Sulfites et aluns, persulfites | |
| 28 40 | Phosphites, hyperphosphites | |
| 28 42 | Carbonates et percarbonates | |
| 29 38 | Vitamines | Produits pharmaceutiques |
| 29 44 | Antibiotiques | |
| 30 02 | Vaccins, sérums | |
| 30 03 | Médicaments dont: | |
| 30 03 11 | Tilleul, camomille, menthe | |
| 30 03 12 | Verveine, oranger | |
| 30 04 | Pansements | |
| 31 02 | Engrais azotés | Engrais |
| 31 03 | Engrais phosphatés | |
| 31 04 | Engrais potassiques | |
| 31 05 | Engrais autres | |
| 08 | simples | |
| 11 | mélangés | |
| 32 09 10 | Vernis | Prép., peintures, vernis |
| 20 | Peintures | Mastics |

15846/VIII/B65-F/IND 5 version 4

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE |
|--------------|---------------------------|----------------------------|
| N.D.B.. | Désignation | L'ENTREPRISE |
| 32 13 08 | Encres liquides | Prép. d'encres |
| 32 13 20 | Encres d'imprimerie | |
| 32 13 90 | Autres encres | |
| 33 06 | Parfums dont | Parfumerie et produits |
| 04 | concrets | de beauté |
| 10 | crèmes à raser | |
| 34 01 08 | Savons ordinaires | Savons et prod. tensio- |
| 10 | Sav. toilette parfumés | actifs |
| 21 | Sav. médicaux | |
| 31 | Sav. autres | |
| 34 02 08 | Produits organ. tensio- | |
| | actifs | |
| 11 | Préparat. tensioactifs | |
| 34 02 25 | Lessive n.c. avec savon | |
| 26 | Lessive n.c. sans savon | |
| 27 | Lessive cond. dét.avec | |
| | savon | |
| 28 | Lessive cond. dét. sans | |
| | savon | |
| 34 05 01 | Cirages, crèmes, encaust. | |
| 34 06 | Bougies, cierges | Bougies |
| 35 05 | Colles de féc., dextrine | Colles |
| 35 06 | Colles | |
| 38 11 08 | Cond. (1kg) Prod. phyto- | |
| | sanitaires | |
| 38 11 10 | non condit. (désinfect. | |
| | insectis. etc.) | |
| 39 01 | Produits condensat. | Matières prem. plastiques |
| 39 02 | Produits polymér. | |
| 39 07 31 | Plast. moulé | Transform. mat. plastiques |
| 39 07 32 | Plast. non strat. | |
| 39 07 39 | Autres cuvr. autr. | |
| | plastiques | |
| 40 08 | Plaq. feuille, bandes | Vulcanisation |
| | et profil. en caout- | |
| | chouc vulcan. non durci | |

15846/VIII/B65-F/IND 5 version 4

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE |
|--------------|----------------------------------|---------------------------|
| N.D.B. | Désignation | L'ENTREPRISE |
| 40 11 25 | Pneus (2kg) | Pneus, ch. à sir. vélos |
| 40 11 14 | Chambres à air (0,5kg) | |
| 40 11 24 | Pneus 2 à 15 kg | Pneus et ch. "/autos |
| | 23 | Pneus 15 à 70 kg |
| | 22 | Pneus 70 kg |
| 40 11 13 | Chambres 0,5 à 2 kg | |
| | 12 | Chambres 2 à 5 kg |
| | 11 | Chambres 5 kg |
| 41 02 08 | Cuir de gros bovins | Tannerie |
| 44 18 | Bois dits artificiels | Panneaux de particules |
| 48 18 | Régist., cahiers, carnet, class. | Brochage et reliure |
| | reliur. et aut. art. | |
| | scol. bur. pap. | |
| 48 18 90 | Autres carnets, cahiers | |
| 51 04 | Tissus f. synth. et artif. | Filat., tissage, finition |
| 55 05 | Fil, coton n. condit. | |
| 55 06 | Fil, coton condit. | |
| 55 07 | Tissus coton à point de gaze | |
| 55 08 | Tissus coton bouclé éponge | |
| 55 09 11 | Ecrû (500 g) | |
| | 12 | Ecrû (500 g) |
| | 21 | Décrûé, crémé, blanchi |
| | 31 | Teint (500 g) |
| | 32 | Teint (500 g) |
| | 33 | Fils couleurs |
| | 34 | Imprimés |
| | 30 | Piqué, raps |
| | 71 | Nids d'abeille |
| | 72 | Basin, damassé |
| | 73 | Broché |
| | 81 | Autre écrû |
| | 82 | Autre crémé |
| | 83 | Autre teint |
| | 84 | Fils couleurs |
| | 85 | Imprimés |
| | 90 | Autr. (80% coton) |
| 56 07 | Idem f. disc. | |

15846/VIII/B65-F/IND 5 version 4

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE L'ENTREPRISE |
|--------------|--|-----------------------------------|
| N.D.B. | Désignation | |
| 57 01 04 | Fibres | Filat., tissage, fibres |
| 57 05 07 | Fils | dures |
| 57 10 | Tissus | Fibres dures |
| 59 04 | Ficelles, cordes, cordes tressées ou non | Corderie, fabrique de ficelles |
| 59 05 08 | Filets p. pêche | Fabrication de filets |
| 11 | Autres filets en sisal | |
| 12 | Filets autr. mat. textiles | |
| 60 01 | Etoffe de bonneterie | Confection vêtement, bon- |
| 60 03 | Chaussettes | neterie, chapeaux |
| 60 04 | Sous-vêtements | |
| 60 05 30 | Autr. vêtements bon- | |
| | neterie | |
| 60 05 41 | Autr. Vêt. dessus bon- | |
| | neterie | |
| 61 01 | Vêtements dessus homme | |
| 02 08 | Vêtements dessus bébés | |
| 09 | Vêtements dessus femmes | |
| 61 03 | Vêt. dessous hommes | Confect. vêt. bonneterie, |
| 04 08 | Vêt. dessous bébés | chapeaux |
| 04 10 | Vêt. dessous femmes | |
| 61 06 | Châles, écharpes ... | |
| 62 01 11 | Coton dominant, cou- | |
| | vertures | |
| 19 | Autres | |
| 62 03 21 | Sac jute vide neuf | Filat., tiss. fibres dures |
| | 600 g/m ² | |
| 22 | Sac jute vide neuf | |
| | 600 g/m ² | |
| 23 | 600 g 85 | |
| 31 | Sac jute vide usagé | |
| | 600 | |
| 32 | 600 85 | |
| 33 | 600 85 | |
| 41 | Sac plein jute | |
| 68 12 01 | Plaques, carr. | Ouvrages en amiants ciments |
| 11 | Tuyaux, gaines | |
| 21 | Autres | |
| 69 06 | Tuyaux | Industries céramiques |
| 07 | Dalles non vernies, non émaillées | |
| 08 | Dalles autres | |

15846/VIII/B/65-F/IND 5 version 4

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE L'ENTREPRISE |
|--------------|---------------------------------------|---|
| N.D.B. | Désignation | |
| 10 | Eviers, lavabos | |
| 12 | Vaisselle céramiques | |
| 14 | Autr. ouvr. céram. | |
| 64 01 | Chaussures, caout- chouc plastique | Chaussures |
| 64 02 08 | Chaussures dessus cuir | |
| 11 | Chauss. dessus caout. ou MP | |
| 20 | Chauss. dessus tissus | |
| 36 | Chauss. caoutchouc et tissus | |
| 39 | Autres chauss. dessus autr. | |
| 64 05 | Partie chauss. n. métal. | |
| 65 05 | Chapeaux | Chapeaux |
| 70 10 | Bombonnes, bouteilles | Verrerie, bouteill. gob. |
| 73 10 99 | Autres barres/ac. la- miné | Petitsidérurgie: lamin. (ronds à bet. pet. lamin.) |
| 73 09 | Grandes plats | |
| 73 11 | Profilés | |
| 73 12 | Fouillard | Transf. tôles (t. ondulées, bacs, feuillard) |
| 73 13 20 | Autres tôles | |
| 73 14 | Fil fer ou acier | Tréfiler (grill., barbelés, peintes) |
| 73 26 | Ronce artificielle | |
| 73 27 | Toile, fil fer, acier | |
| 73 31 | Pointes clous fer | |
| 73 21 91 | Pylones, etc. | Constructions métall. et grosse chaudronnerie |
| 73 21 92 | Construction acier foulé | |
| 73 22 | Réservoirs (300 l) | |
| 73 38 04 | Articles sanit. fonte | Fonderie de fonte |
| 73 38 09 | Articles ménage fonte | |
| 73 25 | Câbles, cordage acier | Câb. fer, alum. et fils en robes (85 23) |
| 73 32 | Boulons, vis, rondelles | Boulonnerie |
| 73 38 11 | Articles ménagers tôle émaillée | Art. ménag. fer, acier, alum., galvan. ou émaillé |
| 73 38 19 | Art. ménag. fer acier | |
| 73 23 | Récip. tôle fer acier | Fabr. fûts et boîtes conserves |
| 74 10 | Câbles cuivres | Câbles de cuivres, fer, etc. |
| 76 10 | Fûts, bidons, alum. | Fabric. de fûts et boîtes à cons. |
| 76 15 90 | Autr. art. mén. clu. | Art. Mén. fer, acier, alu. galv. ou émaillés |
| 76 03 | Tôle alu. > 0,15 mm | Transf. tôles (t. ond., bacs, feuillard) |
| 76 04 | Feuille alu. < 0,15 mm | |

| NOMENCLATURE | | DEFINITION DE |
|--------------|--|---|
| N. D. B. | Désignation | L'ENTREPRISE |
| 76 08 | Parties cot. alum. | Construct. métall. et grosse |
| 76 09 | Réservoirs alum. | chaudronnerie |
| 82 01 | Outils agricoles | Fabric. d'outils, coutellerie, |
| 82 03 | Tenailles, pinces | couverts |
| 82 04 | Autres | |
| 82 09 | Couteaux | |
| 82 11 | Rasoirs et lames | |
| 82 14 | Cuillers, fourchettes | |
| 82 13 | Autres articles coutel- lerie | |
| 83 01 | Serrures | Serrurerie, quincaillerie |
| 83 02 | Ferrures | |
| 83 07 01 | Lampes tempêtes | Petite chaudronnerie, tôle. (lamp. temp. réch. gaz) |
| 83 13 91 | Bouchons métalliques | Bouchons couronne |
| 84 15 01 | Meubles conçus p. équip. frigo | Mobil. métall. (Bureau, literie, mont. réfrig. climat) |
| 84 15 11 | Meubles idem | |
| 84 12 | Groupes condit.air | |
| 84 24 | Appareils de prép. du sol | Mach. agric. (charrues, herses, décortiqueuses) |
| 85 02 | Piles | Piles électriques |
| 85 04 | Accus | Accumulateurs |
| 85 20 | Lampes, tubes élec- triques | Ampoules |
| 87 06 | Pièces détachées voi- tures | Garde-boue, pièces vélo. radiat. et piéc. p/voit. |
| 87 09 02 | Motocyclettes (50cm ³) | Mont.vélos, vélomoteurs |
| 87 10 | Vélos | |
| 87 14 | Remorques (camping et autres) | |
| 89 01 | Bateaux autre que re- morques et engins flot- tants spéciaux | Chantiers navals |
| 93 07 | Cartouche civile | Cartouches de chasse |
| 94 03 20 | Meubles métal | Mobilier métall. (bur. etc.) |
| 94 01 | Sièges | Mobilier bois, bois-métal |
| 94 03 10 | Lits de camp bois-mé- | |
| 94 03 30 | Autres meubles tal bois non garnis | |
| 40 | Meubles autr. matières non garnis | |
| 50 | Meubles garnis non mé- tal | |
| 94 04 | Sommiers métalliques | |
| 96 02 | Articles broserie | Brosserie |

4.1.2. Deuxième sélection à l'échelle de la zone UDEAC.

Sur la base du document précité, on a établi par produit ou par groupe de produits relevant d'un même processus de fabrication des fiches de "marché" qui enregistrent les importations sur une série d'années ainsi que la production locale en 1964 lorsque celle-ci existe. Ces fiches sont regroupées dans l'ANNEXE No II au présent rapport. Elles ont été passées en revue et, à la lumière des critères définis ci-après, on a opéré une dernière sélection des productions, sélection dont le résultat est consigné plus loin dans les tableaux du paragraphe 43.

Pour arriver à ce résultat, on a le plus souvent procédé par comparaison du marché (actuel et futur) et des seuils techniques et économiques exigés par la fabrication correspondante. On ne s'est d'ailleurs pas contenté des bases, fréquemment théoriques, que l'Europe peut fournir en pareil cas. Les données d'expérience provenant d'entreprises industrielles implantées dans des pays en voie de développement ont été largement exploitées chaque fois que cela a été possible.

Certaines productions ont été écartées du champ de l'étude parce que leur marché présent et futur était manifestement insuffisant pour entreprendre une fabrication, même à l'échelle plurizonale, ou bien parce que des projets d'industrie sont poursuivis par des promoteurs sérieux. Un doute s'est élevé pour celles qui paraissent pouvoir donner lieu à production dans un cadre plurizonal, en l'espèce la zone UDEAC et celle du Congo-Kinshasa (ex-Congo/Léopoldville) réunies. Toutefois, l'état des relations actuelles entre les deux groupes territoriaux milite en faveur d'une certaine prudence envers des projets de cette nature. La volonté des deux groupes économiques de coopérer sur le plan industriel ne semble pas encore suffisamment développée. En revanche, le marché global des pays de l'UDEAC, ou celui de plusieurs d'entre eux réunis, offre un certain nombre de possibilités de fabrication industrielles qui ont été retenues pour des études de projets chaque fois que des capacités de production existantes, ou en cours de réalisation, ne couvrent pas déjà les besoins actuels et potentiels des produits considérés. Au paragraphe 42 suivant sont fournies, sous forme de monographies par nature de production, les justifications concernant cette deuxième sélection dont le résultat apparaît dans les tableaux du paragraphe 43.

4.2. LE MARCHE ACTUEL

4.2.1. Introduction à l'étude du marché

Le dépouillement des statistiques d'importation de chacun des cinq pays de l'UDEAC portant sur une période de dix années 1955-64 a été pratiqué à partir des états mécanographiques déposés à l'INSEE à Paris.

Il n'a pas été cependant jugé indispensable de reprendre la série complète des dix années pour l'élaboration des tableaux par "produit retenu", mais seulement les années 1955 - 1960 - 1961 - 1962 - 1963 - 1964. Dans le cas où des anomalies ont été constatées concernant les premières années de la série, on a pris l'année la plus voisine. Les chiffres suspects ont été repérés de façon à procéder à une vérification en Afrique auprès des importateurs.

Malgré les imperfections, d'ailleurs peu nombreuses, les tableaux par produit fournissent une base suffisante pour apprécier les tendances de la consommation des différents pays. Aux chiffres d'importation 1964 on a ajouté, pour ceux des produits fabriqués localement, la production des industries de la zone. Les réexportations en général insignifiantes ont été négligées. Sans doute faudrait-il pouvoir également tenir compte des importations frauduleuses. Les corrections de cette nature ne peuvent, le cas échéant, être appliquées qu'après avoir recueilli des renseignements sérieux et recoupés entre eux.

La connaissance des importations officielles sur une période suffisamment longue, ainsi que celle de la consommation de l'année 1964, choisie comme année de base, a permis d'effectuer une projection approximative du marché futur. La confrontation des besoins et les prévisions élaborées en tenant compte des projets industriels de caractère certain ainsi que des capacités de production actuellement disponibles, a également permis de procéder à l'élimination d'un certain nombre de produits repris dans les tableaux de l'annexe II. En parcourant par catégorie de produits la série des tableaux de cette annexe, nous allons examiner comment se présente actuellement leur marché au sein de l'UDEAC et déterminer par la même occasion la liste de ceux qui feront l'objet d'une étude de projet dans le cadre du rapport. Les autres seront écartés du champ de l'étude, la raison en étant indiquée chaque fois dans les monographies par produit qui vont suivre.

4.2.2. Le marché par produit

Les monographies par produit ont été classées à l'ordre suivant:

- (1) Produits laitiers
- (2) Conserves de poisson et de crustacés
- (3) Brasserie et limonaderie
- (4) Malt
- (5) Farine de froment, semoules, gruaux, etc.
- (6) Huiles alimentaires
- (7) Margarine
- (8) Conserves de viande
- (9) Confiserie et chocolat
- (10) Sucre
- (11) Glucoserie
- (12) Produits de la biscuiterie
- (13) Conserves de légumes
- (14) Conserves et jus de fruits
- (15) Tabac et cigarettes
- (16) Produits chimiques
- (17) Gaz carbonique
- (18) Produits pharmaceutiques
- (19) Engrais minéraux
- (20) Peintures et vernis
- (21) Encres de différentes catégories
- (22) Savons et savonnettes
- (23) Lessives et détergents
- (24) Parfums et crèmes
- (25) Cirages, crèmes et encaustiques
- (26) Insecticides et désinfectants
- (27) Articles en matière plastique
- (28) Disques
- (29) Stylos-billes
- (30) Matières premières plastiques
- (31) Colles
- (32) Pneumatiques
- (33) Peaux et cuir
- (34) Pâte à papier et papier
- (35) Allumettes
- (36) Panneaux de fibres et de particules
- (37) Tissus synthétiques et artificiels
- (38) Fil de coton
- (39) Tissus de coton
- (40) Tissus de fibres dures pour sacherie et toile d'emballage

- (41) Couvertures
- (42) Articles de bonneterie
- (43) Vêtements d'homme et de femme
- (44) Chaussures de toutes catégories
- (45) Ciment
- (46) Produits en amiante-ciment
- (47) Produits céramiques
- (48) Verre
- (49) Demi-produits sidérurgiques
- (50) Produits de la construction métallique et de la grosse chaudronnerie
- (51) Autres produits de petite tôlerie
- (52) Tôles d'aluminium
- (53) Articles en fonte
- (54) Fils et câbles de cuivre et alliages
- (55) Tréfilage, pointes, clous, carticles en fil de métal
- (56) Câbles d'acier
- (57) Boulons et visserie
- (58) Articles de ménage en aluminium et en tôle d'acier émaillée ou galvanisée
- (59) Pièces détachées et assemblage de machines de préparation du sol
- (60) Outillage agricole
- (61) Couteaux et couverts
- (62) Serrurerie - quincaillerie
- (63) Pièces détachées pour automobiles, autobus, autocars et assemblages de véhicules
- (64) Pièces et assemblage de bennes, remorques, charrettes et brouettes métalliques
- (65) Pièces détachées et montage de vélos et cyclomoteurs
- (66) Fabrication de pièces, assemblage et construction de gros matériel de transport, de bateaux, de wagons, etc.
- (67) Fabrication de panneaux de signalisation et plaques indicatrices
- (68) Fabrication de pièces, assemblages et construction de pulvérisateurs, extincteurs, etc.
- (69) Fabrication de pièces et construction de machines à coudre et appareils ménagers
- (70) Mobilier métallique - caisses pour réfrigérateurs et climatiseurs
- (71) Mobilier en bois
- (72) Piles électriques
- (73) Accumulateurs
- (74) Cartoucherie civile

(1) Produits laitiers

Les besoins de la consommation sont pratiquement entièrement couverts par des importations de conserves de lait, de beurre et de fromage d'origine européenne. Il existe bien quelques laiteries locales. Elles ont une capacité limitée et n'intéressent qu'une petite région quand ce n'est pas une seule localité d'importance réduite. (Cas de Foumbam au Cameroun Oriental et Buéa - Victoria au Cameroun Occidental).

L'ensemble des importations (99% de la consommation locale de lait commercialisé) et de la production locale industrielle doit représenter environ 10 000 000 litres équivalent lait frais pour une année. La production de fromage et surtout celle du beurre représentent davantage, soit respectivement 3% et 9% des besoins. Les pays gros consommateurs sont le Cameroun, le Congo/Brazzaville et le Gabon. L'urbanisation moins poussée et le secteur moderne de la population plus réduit, ainsi que la présence de cheptel bovin dans les deux pays de l'intérieur expliquent sans doute la faiblesse relative des importations pour le Tchad et la RCA.

Il ne semble pas possible avant un long délai d'espérer pouvoir baser une véritable industrie des produits laitiers sur les troupeaux des pays de l'UDEAC. En effet, les habitudes pastorales et la dispersion des animaux qui en résulte ainsi que le faible rendement en lait des vaches de race locale rendraient très ardue l'organisation et la collecte devant alimenter une laiterie importante.

Il existe en revanche des projets encore assez vagues, notamment au Cameroun, en vue de l'implantation d'usine traitant le lait sec importé. Cela n'intéresserait, comme c'est le cas en Côte d'Ivoire, que les grandes agglomérations. Une telle activité ne peut être d'ailleurs que d'un faible intérêt pour les pays en cause, parce que la valeur ajoutée d'une telle opération apparaît réduite. Il ne paraît donc pas nécessaire d'entreprendre l'étude d'un projet de cette nature.

(2) Conserves de poisson et de crustacés

Les importations globales de la zone d'un peu plus de 1 900 t en 1964 intéressent en premier lieu le Cameroun (760 t), puis le Gabon et la RCA pour un peu plus de 400 t chacun, enfin le Congo/B (262 t) et très peu le Tchad (20 t). Toutefois, il s'agit de produits diversifiés: sardines, maquereaux, thon, etc. dans lesquels les conserves de sardines dominent assez nettement. Il n'existe encore aucune production locale, le poisson pêché en mer ou dans les fleuves étant consommé en frais ou fumé selon les méthodes africaines traditionnelles.

Les besoins qui croissent lentement (2,5% par an) n'atteindront pas d'ici longtemps un niveau suffisant pour justifier à

eux seuls la création de conserveries. Celles-ci seront tournées d'abord vers l'exportation et fourniront accessoirement le marché local. Il existe au Cameroun et au Congo/B des projets de conserverie qui doivent voir le jour à plus ou moins longue échéance. Cette création est principalement subordonnée à la possibilité de se procurer en suffisance la matière première. Des études sur la richesse des fonds de pêche sont en cours et l'on envisage de renforcer les flotilles locales.

Dans ces conditions: faiblesse du marché intérieur, incertitudes sur les possibilités en matière première et de promoteurs pour cette activité, il ne semble pas opportun de retenir cette production parmi celles qui doivent faire l'objet d'une étude de projet dans le cadre du présent rapport.

(3) Brasserie et limonaderie

Depuis longtemps sont installées dans plusieurs pays de l'UDEAC des fabriques de bière et de boissons gazeuses. Aux petites limonaderies qui existaient dès avant la guerre 1939/44 sont venues s'ajouter peu après la fin de cette dernière des entreprises importantes à Douala (1948), à Brazzaville (1952) et à Bangui (1953). La production de ces brasseries s'est progressivement substituée aux importations de bières étrangères. D'autres grosses entreprises ont été créées récemment à Moundou (Tchad) et à Pointe-Noire ou sont projetées: Brasserie du Gabon. La capacité globale actuellement installée est pour la bière de l'ordre de 750 000 hectolitres par an que les nouveaux projets et les extensions envisagées doivent porter à plus d'un million d'hectolitres. Parallèlement sont développées les installations consacrées aux boissons gazeuses et hygiéniques ainsi que les fabriques de glace.

En conséquence, les besoins actuels et futurs de la consommation sont largement couverts et il ne subsiste plus qu'un courant réduit d'importation de bières étrangères que leur prix destine à une clientèle disposant d'un revenu élevé.

Aucun projet ne paraît donc devoir faire l'objet d'une étude dans ce domaine. Par contre, certains produits intermédiaires utilisés par cette branche d'activité industrielle peuvent sans doute donner lieu à fabrication en UDEAC ainsi qu'on le verra plus loin.

(4) Malt

Il s'agit d'un produit de consommation intermédiaire, non fabriqué localement, dont les importations ont progressé au cours des dernières années en relation avec l'expansion de la brasserie. Comme on vient de le voir, des brasseries existent dans quatre pays de l'UDEAC (sauf au Gabon où existe d'ailleurs un projet) sur cinq.

Leur capacité globale s'élève actuellement à 750 000 hectolitres que les extensions prévues porteront avant 1975 à plus d'un million d'hectolitres. Les besoins en malt atteindront alors 12 000 à 15 000 tonnes. Ils sont actuellement de l'ordre de 8 000 à 9 000 t et ont progressé à la moyenne de 15% par an depuis 1960. Ce niveau est dès à présent suffisant pour classer cette activité parmi les projets qui méritent d'être étudiés dans le cadre de ce rapport comme susceptibles de donner lieu à création d'une ou plusieurs unités de fabrication en UDEAC.

(5) Farine de froment, semoules, gruaux, etc.

Jusqu'à l'entrée récente en production des minoteries du Congo/B et du Tchad la totalité des produits ci-dessus était importée d'Europe ou du Sénégal. Entre 1955 et 1964, la consommation de farine du Cameroun a peu progressé, passant de 14 273 à 15 241 tonnes. Au contraire, les besoins des quatre autres pays de l'UDEAC ont pratiquement doublé au cours de la même période. Globalement, la progression de la consommation a été de l'ordre de 4% par an en moyenne, du même ordre que celle constatée dans certains autres pays africains. Les besoins de farine de blé pourraient donc atteindre en UDEAC 45 000 à 50 000 tonnes en 1975. Or l'implantation de minoteries au Congo et au Tchad sera suivie à bref délai d'une nouvelle unité au Cameroun et peut-être même d'une quatrième au Gabon. La totalité des capacités envisagées sera suffisante pour couvrir l'ensemble des besoins futurs et cette activité ne paraît donc pas devoir figurer parmi les projets d'industrialisation objet de la présente étude.

(6) Huiles alimentaires

A part 15 ou 20 tonnes d'huiles spéciales à la consommation européenne et 400 tonnes d'huile d'arachide raffinée importées, l'essentiel de la consommation des pays de l'UDEAC est couvert par la production des huileries locales. Ces usines, selon leur localisation, triturent des graines de coton ou d'arachide (Nord Cameroun, Tchad, RCA) ou bien des graines de palmistes (Sud Cameroun). Partout où existent des palmeraies, on procède à l'extraction de l'huile de palme dont une partie est consommée par les populations africaines. Les importations d'huile d'arachide qui subsistent vont tendre à disparaître devant l'expansion prévue du raffinage dans les différents pays de l'UDEAC.

Il s'agit d'un secteur de la consommation que l'on peut dès à présent considérer comme couvert à 100% par l'industrie locale, laquelle s'équipe pour faire face à l'expansion des besoins. Aucun projet d'industrialisation ne paraît donc à élaborer dans ce domaine.

(7) Margarine

Le niveau actuellement atteint par la consommation croissante de margarine peut paraître encore faible pour songer à asseoir une production locale. Le marché actuel peut être estimé à 300 t dont plus de la moitié est absorbée par le Cameroun. Une importante huilerie-savonnerie de Douala se propose néanmoins d'entreprendre d'ici quelques années la fabrication de margarine avec des matières premières locales. Elle compte produire à un prix suffisamment bas pour stimuler, dans tous les pays de l'UDEAC, la consommation de ce produit dont on peut remarquer qu'elle a progressé à raison de plus de 15% par an entre 1955 (57 t) et 1964 (234 t). La capacité de production envisagée par le projet de la Compagnie Commerciale Chypriote (C.C.C.) à Douala, projet déjà agréé par les pouvoirs publics, est en première étape de 500 t à porter progressivement par la suite à 2 000 t. Une seconde entreprise "COPRACAM", récemment agréée par le Gouvernement Camerounais, a inclus la margarine dans son programme de fabrication avec perspective d'exportation vers les pays méditerranéens et européens de même que vers les marchés des autres pays de l'UDEAC. On peut donc tenir pour certain que l'approvisionnement de la zone en margarine sera assuré dans un avenir pas trop éloigné par l'industrie locale. On peut considérer, dans ces conditions, le problème d'import-substitution concernant ce produit comme pratiquement résolu.

(8) Conserves de viande

La consommation de ces produits intéresse particulièrement les centres urbains côtiers et les régions forestières. Elle est évidemment la plus faible dans les régions disposant de viande du troupeau local: Nord-Cameroun, Tchad et en partie RCA. En 1964, aucune production de conserves ne venait encore concurrencer les importations qui restaient voisines de 1 200 t au même niveau que les années précédentes 1962 et 1963. Cette situation va se trouver modifiée par l'introduction récente sur le marché camerounais de la production d'une conserverie installée à Maroua-Salak dans le Nord-Cameroun. Il est un peu trop tôt pour connaître l'accueil réservé à cette production par les consommateurs. Les distributeurs sont d'avis qu'il s'agit d'une conserve de bonne qualité enfermée dans un boîtier robuste et de bonne présentation, mais dont le prix serait, de ce fait même, un peu élevé pour une clientèle à faible revenu. La compression du prix assurerait très probablement le succès de cette fabrication et autoriserait le développement de cette unité de production pour atteindre 400 t.

Parallèlement se réalise un second et important projet à Fort-Archambault au Tchad (700 t en première étape). Cette deuxième conserverie de viande fera partie d'une entreprise intégrée exploitant

le bétail tchadien d'une manière rationnelle avec récupération des sous-produits, tannerie des peaux, etc. L'existence de ces projets, dont l'un est entré en production, conduit à renoncer à la prise en charge d'un projet similaire dans le rapport.

(9) Confiserie et chocolat

Les deux pays fortement consommateurs de préparations au sucre sont le Cameroun et le Tchad qui ont importé respectivement 689 et 608 t de bonbons en 1964 contre seulement 364 t pour les trois autres pays de l'UDEAC. La consommation de l'ensemble a plus que doublé depuis 1960. Ce marché en forte expansion a retenu l'attention de la "Société Industrielle des Cacaos" de Douala qui a créé une filiale pour la production du chocolat et de la confiserie. Ce projet, qui a reçu l'agrément des autorités publiques, est en cours de réalisation et devrait couvrir les besoins des divers pays. En ce qui concerne la production du chocolat (capacité 1 500 t), l'entreprise peut d'ailleurs couvrir les besoins de la zone voisine Congo-Kinshasa (ex-Léopoldville) et envisage également d'exporter vers la Nigéria. Au Tchad, la sucrerie "Sosut Chad" vient de mettre en marche la fabrication de bonbons au sucre. Par suite de l'existence de ces projets, il paraît peu indiqué de procéder dans le présent rapport à une étude des productions en cause.

(10) Sucre

Les importations globales de sucre sont passées en UDEAC de 13 600 t en 1955 à 16 000 t en 1959. Depuis lors, elles regressed en raison de l'entrée en production d'une sucrerie au Congo/B. Celle-ci tend à couvrir complètement le marché des quatre pays de l'UDEAC, tandis que les importations continuent à répondre, en grande partie, aux besoins du Cameroun (1955: 3 563 t; 1960: 6 066 t; 1964: 6 831 t). Il existe néanmoins dans ce dernier pays un projet d'implantation d'une industrie sucrière à Bandjock à 100 km à l'est de Yaoundé. La capacité de production envisagée (12 000 t) couvrira largement les besoins futurs du Cameroun. Les extensions de production envisagées au Congo ainsi que les projets tchadiens de culture de canne à sucre s'ajoutant à ceux du Cameroun, l'ensemble UDEAC est non seulement assuré de ses approvisionnements pour l'avenir, mais envisage de prendre place bientôt sur le marché d'exportation. Dans ces conditions, il n'y a donc pas lieu d'étudier un projet de sucrerie.

(11) Glucoserie

Le glucose est le plus généralement utilisé en Afrique noire par les fabriques de bonbons et sucreries. C'est notamment le cas de pays comme le Sénégal et la Côte d'Ivoire qui possèdent des entreprises de cette nature. Les statistiques d'exportation du Sénégal enregistrent d'ailleurs des sorties de bonbons au sucre

à destination de l'UDEAC (Cameroun et Tchad notamment). Jusqu'à 1964, aucun pays de l'UDEAC ne paraît pas avoir importé de glucose (d'après les statistiques douanières d'importation, poste 17 02 11).

Depuis 1965 des essais de fabrication de bonbons au sucre ont été suivis au Tchad qui ont abouti à la création d'un atelier annexe de l'agglomération de sucre existante. La production actuelle est de 20 t/jour qui est écoulée sur le marché tchadien. Par ailleurs, comme dit plus haut, une usine est en construction à Douala qui doit produire du chocolat et des sucreries (500 t par an pour ces dernières). On pourrait donc penser qu'une consommation intermédiaire de glucose va prochainement exister en UDEAC. En admettant que ce produit soit utilisé en proportion normale dans la fabrication, cette consommation serait néanmoins réduite à une centaine de tonnes au plus. Par ailleurs, le prix inférieur du saccharose incite à utiliser de préférence ce dernier, tendance que les techniques nouvelles ne font que favoriser.

En conséquence, il ne paraît pas possible d'envisager la création d'une glucoiserie en UDEAC, le seuil minimum admis pour entreprendre une telle fabrication étant de l'ordre de 10 t/jour.

(12) Produits de la biscuiterie

Ces produits sont d'une très grande diversité et la ventilation entre catégories est malheureusement impossible. Les importations pour l'ensemble des pays de l'UDEAC ont atteint 655 t en 1964 en progression d'un peu plus de 6% au cours des cinq dernières années: (1959: 488 t - 1964: 655 t). Il existe une faible production locale au Cameroun. Cette fabrication de caractère artisanal permet de sonder les réactions des consommateurs des divers pays. Elle doit faire place très prochainement à une installation industrielle dont le projet est au point et pratiquement financé. Le promoteur n'attend que de connaître le régime fiscal qui lui sera consenti. Ce projet satisferait donc les besoins en produits courants, les seuls qui paraissent pouvoir être fabriqués sur place, à raison de 150 t au départ, la production étant élevée en plusieurs étapes à 500 t. Il ne paraît donc pas opportun dans ce travail de poursuivre l'étude d'un projet de biscuiterie.

(13) Conserves de légumes

On distingue entre les légumes conservés dans le vinaigre et ceux conservés sans vinaigre. Le tonnage importé des premiers est faible et s'adresse surtout à la clientèle des expatriés. Au contraire, les autres conserves de légumes représentent un volume important mais dont 80% au moins sont constitués par la tomate concentrée qui intéresse la masse des Africains. La croissance de la consommation dépasse 10% par an et les besoins de l'UDEAC en 1964 ont été de l'ordre de 2 000 t.

La possibilité de fournir la matière première à une usine locale de concentré de tomate est reconnue, bien que la production à grande échelle de ce légume ne semble pas encore avoir été envisagée par les plans agricoles des différents pays. En raison, d'une part, des difficultés probables de collecte, d'autre part de la répartition à peu près égale du marché en deux zones (Cameroun-Gabon et RCA-Tchad-Congo/B), il paraît recommandé d'étudier deux implantations possibles dans des zones écologiquement favorables à cette culture. Au Cameroun des essais variétaux auraient été entrepris par l'I.R.A.T. On pense à rechercher une espèce de tomate convenant à la culture industrielle peu attaquée par le mildiou. D'autre part, il est nécessaire de produire dans une zone où la campagne de récolte sera étalée sur une plus longue période. Enfin, cette plante demande à la fois de l'eau et une hygrométrie faible avec une longueur de jour marquée. Pour répondre à la fois à tous ces critères, la zone de culture devrait se situer à une latitude assez élevée. On estime que la campagne de récolte ne peut se prolonger au delà de deux mois en pays Bamiléké au Cameroun, alors qu'elle pourrait atteindre 3 mois en pays Bamoun et s'étendre peut-être sur 5 à 6 mois dans le Nord-Cameroun en utilisant les sols encore frais des rizières après la récolte. Il est certain qu'on obtient déjà sur le plateau de l'Adamaoua, dans la région de Ngaoundéré, une tomate de très belle qualité.

En d'autres pays de l'UDEAC l'espoir de réussir cette culture à l'échelle industrielle s'appuie généralement aussi sur les résultats obtenus dans le domaine de la culture maraîchère en général et celle de la tomate maraîchère en particulier. C'est le cas notamment au Tchad et en RCA alors qu'au Congo/B et au Gabon on ne paraît pas s'être préoccupé d'un tel problème, le climat étant sans doute moins favorable. Au Tchad comme au Nord-Cameroun où les conditions sont sensiblement les mêmes, le programme cultural des polders de Bol destine 800 hectares à la culture des légumes dont la tomate maraîchère. Des superficies pourraient utilement être consacrées à des essais de variétés industrielles. En RCA on envisagerait de prolonger l'impulsion fournie dans le domaine maraîcher par la présence antérieure d'une base militaire pour l'organisation d'une production rationnelle à transformer partiellement sur place. La conserverie de tomate figurerait parmi les activités projetées, mais on en serait tout juste au stade des premiers essais culturaux de variétés à jus. C'est pourquoi, en attendant la possibilité de localiser avec certitude ces projets, dans une zone convenant à la culture, les calculs ont été effectués sur la base d'implantations et de prix hypothétiques de façon à se faire une idée aussi approchée que possible de l'éventuelle rentabilité d'une telle opération. On trouvera donc dans ce rapport les calculs correspondant à trois implantations de conserverie de tomate au Sud-Cameroun, au Tchad-Nord-Cameroun et en RCA.

(14) Conserves et jus de fruits

Les importations de conserves et jus de fruits sont faibles et ne concernent qu'une clientèle étroite. Il s'agit surtout de divers fruits des pays tempérés dont le tonnage ne dépasserait pas actuellement 250 t pour tout l'UDEAC. Il faut cependant faire observer que les jus d'ananas importés de Côte d'Ivoire connaissent un succès grandissant, notamment dans la clientèle africaine. Par ailleurs, une fabrication locale de cette nature est parfaitement possible et on en caresse le projet, mais étant donné la faiblesse du marché local actuel, elle ne peut être réalisée que dans une optique principale d'exportation, ce qui suppose qu'on s'est assuré les débouchés extérieurs. On se préoccupe d'ailleurs de ce problème au Cameroun où existe des terres excellentes susceptibles de procurer des rendements élevés permettant de lutter contre la concurrence très vive qui existe dans le monde.

En ce qui concerne les autres jus de fruits et les confitures actuellement importés en totalité, la consommation est très faible et relève, comme celle des conserves de fruits, d'un secteur étroit de la consommation.

Si l'on considère non seulement la consommation finale de jus de fruits, mais les besoins intermédiaires, il apparaît peut-être possible de satisfaire, à partir d'une production locale, les besoins des fabricants de la zone UDEAC en concentrés de jus de fruits utilisés pour la préparation des boissons gazeuses. L'un des plus importants d'entre eux a admis cette possibilité notamment pour les agrumes.

Aussi, bien que les plans nationaux, limités il est vrai aux cinq prochaines années, n'aient pas envisagé la création de plantations fruitières de cette nature, il a été jugé opportun d'étudier dans le présent rapport un projet relatif à la production de concentré d'oranges. Le Tchad pourrait peut-être trouver là une occasion d'étoffer son secteur industriel par le biais de plantations irriguées d'agrumes par exemple.

(15) Tabac et cigarettes

Depuis une vingtaine d'années existent à Yaoundé (Bastos) et à Brazzaville (S.I.A.T.) deux usines qui couvrent l'essentiel des besoins des pays de l'UDEAC. Elles ont une capacité globale de fabrication de l'ordre de 2 400 t/an et ont produit environ 1 750 t de cigarettes en 1964. Il subsiste toutefois un courant d'importations de cigarettes d'origine étrangère destiné à une clientèle disposant de revenus relativement élevés. En 1964, ces importations ont été de 80 tonnes.

Les entreprises existantes disposant encore d'une bonne marge de production disponible, il ne paraît pas nécessaire d'étudier un projet de fabrication.

(16) Produits chimiques

Sauf en ce qui concerne la soude, principalement utilisée par les savonneries, et les chlorites et hypochlorites quelquefois objet de préparations diluées par des entreprises locales, les importations de produits chimiques de base, particulièrement des acides chlorydrique et sulfurique, portent sur des tonnages très faibles de quelques dizaines de tonnes.

Avec la création d'industries nouvelles consommatrices de ces produits, le marché est toutefois susceptible de se développer largement. Ce sera le cas si l'on crée en UDEAC des usines de cellulose et de papier, des fabrications d'engrais, de matières plastiques, de verre, de D.D.T., etc.

On peut alors envisager l'implantation d'un complexe chimique à condition de disposer de l'énergie nécessaire. Un projet de ce type sera étudié dans le cadre de ce rapport.

(17) Gaz carbonique

Les brasseries disposent généralement d'un excédent de ce sous-produit de leur activité qu'elles cèdent, le plus souvent, aux fabriques de gaz industriel, qui sont en UDEAC des filiales de l'"Air Liquide". Les importations sont donc très réduites et le développement de l'activité de brassage, objet du paragraphe (3) précédent, donne à penser qu'il n'est pas nécessaire de se préoccuper d'une fabrication de cette nature.

(18) Produits pharmaceutiques

Les importations de médicaments qui croissaient à raison de 6% par an entre 1955 et 1960 ont doublé par la suite jusqu'en 1964. Elles sont aujourd'hui de l'ordre de 1 500 tonnes. Ce chiffre englobe toutefois une telle diversité de produits que, sauf étude spéciale du marché, d'ailleurs peu facile à réaliser, il est totalement impossible de savoir ce qui, dans cet ensemble, pourrait être, le cas échéant, fabriqué out tout au moins formulé sur place. Les grands laboratoires pharmaceutiques d'Europe se préoccupent de la question et on entend parler de projets intéressant certains pays de l'UDEAC, notamment le Cameroun qui, à lui seul, consomme presque la moitié des médicaments importés.

Quant aux pansements, ouate, coton hydrophile, vendus par les pharmacies, il existe un projet du secteur textile pour

leur fabrication. La capacité envisagée permettrait de couvrir les besoins à longue échéance.

Il apparaît dans ces conditions qu'il y aurait peu d'utilité de retenir ces produits dans le cadre de la présente étude.

(19) Engrais minéraux

Il existe dans ce domaine une différence énorme dans les niveaux respectifs de consommation du Cameroun et des autres pays de l'UDEAC. Depuis 1960, la consommation de ces derniers a très peu augmenté tandis que dans le même laps de temps elle a été multipliée par cinq au Cameroun où elle a atteint 38 000 t en 1964. Il s'agit pour 90% d'engrais azotés et particulièrement du sulfate d'ammoniaque, utilisé principalement par les planteurs de café. Venant après celles accordées au Cameroun par la "Caisse de Stabilisation des Prix", les subventions dégressives du F.E.D. ont certainement contribué à soutenir cette croissance de la consommation. Dans les autres pays de l'UDEAC, l'utilisation des engrais azotés est moins poussée qu'au Cameroun et la consommation aurait été de l'ordre de 4 000 t en 1965. L'utilisation des engrais phosphatés demeure très faible en UDEAC alors que, tout en restant loin derrière celle des engrais azotés, la consommation d'engrais potassiques (5 300 t en 1965) aurait tendance à croître au même rythme.

En ce qui concerne les besoins locaux en potasse, le projet d'exploitation du gisement de Holle, au Congo/B, permettra sans doute de les satisfaire bien que cette entreprise vise principalement les marchés extérieurs à la zone. Le produit envisagé, chlorure de potassium à 60% de K_2O , pourra être utilisé en fumure directe ou, le cas échéant, pour la fabrication d'engrais composés ou complexes.

Pour satisfaire les besoins futurs en azote, qui sont de loin les plus considérables, on peut songer à une fabrication en UDEAC et plusieurs projets seraient en cours d'étude à l'initiative de certains gouvernements et groupes privés. Le recensement des besoins en engrais impliqués par la réalisation des programmes de développement et de modernisation agricoles montre en effet que le niveau de ceux-ci atteindra d'ici peu d'années celui requis pour entreprendre une fabrication sur place. Celle-ci paraît devoir, en attendant que se concrétisent les intentions déjà manifestées dans ce domaine, faire l'objet d'une étude de possibilité dans le cadre du présent rapport.

(20) Peintures et vernis

Les importations de peintures ont plus que doublé au cours des dix dernières années (1955: 1 346 t; 1964: 2 768 t). Celles de vernis, beaucoup plus faibles en valeur absolue, ont, elles, presque

triplé pendant la même période. Le marché a donc paru suffisant pour intéresser, ces toutes dernières années, des firmes spécialistes de ces fabrications. Celles-ci ont donc créé récemment dans plusieurs pays de l'UDEAC des usines dont la capacité globale installée ou en cours de réalisation est de l'ordre de 2 500 t. Des extensions d'activité seront possibles le moment venu. Comme la totalité des peintures nécessaires aux pays de l'UDEAC ne peut, pour des raisons technologiques, être produite localement, il apparaît que les capacités réalisées ou projetées permettront de couvrir les besoins futurs en peintures et vernis des qualités courantes. Il n'y a donc pas lieu d'élaborer un projet de fabrication de ces produits.

(21) Encres de différentes catégories

L'ensemble des encres importées en UDEAC, y compris celle d'imprimerie, représente globalement un tonnage faible et sensiblement constant (40 t en 1955 - 44 t en 1964). La diversité des produits est grande. Il ne semble pas que à l'échelle de la zone on puisse envisager une entreprise de préparation et il paraît opportun d'étudier un projet de cette nature.

(22) Savons et savonnettes

Sur une consommation globale de 15 300 t environ pour l'ensemble des pays de l'UDEAC les importations ont été de l'ordre de 3 800 t seulement, les besoins étant couverts pour leur plus grande partie par les savonneries locales, tout au moins en ce qui concerne le savon ordinaire. Celles-ci sont au nombre d'une quinzaine, de capacité variable et réparties entre tous les pays. Des projets d'extension et de modernisation existent un peu partout. Les importations de savon ordinaire qui plafonnent depuis 1961 (3 008 t en 1961 et 3 037 en 1964) sont sans doute appelées à disparaître progressivement. Le savon de toilette, jusqu'à présent à peu près totalement importé (800 t en 1964) subira le même sort sauf pour des produits de luxe. On peut donc considérer le problème comme réglé en ce qui concerne ces produits.

(23) Lessives et détergents

Les importations de préparations tensio-actives ne représentent pas encore cent tonnes pour l'ensemble de la zone UDEAC, toutefois leur progression est vive puisqu'elles ont quadruplé en quatre années. Les importations de lessives avec ou sans savon, conditionnées ou non, sont plus importantes, de l'ordre de 800 t avec prépondérance des premières. Il vient s'y ajouter une production locale effectuée au Cameroun se chiffrant à environ 120 t en 1964. Cette dernière doit progresser de façon importante et tendre, au cours des prochaines années, à remplacer les importations. En effet, les pouvoirs publics Camerounais ont agréé un projet de la

"Compagnie Commerciale Chypriote" (C.C.C.) qui prévoit en première étape une fabrication de 500 t, à porter plus tard à 2 000 t, des produits en cause. Ce projet suffira sans doute à faire face aux besoins de l'UDEAC pour une longue période. On peut donc s'abstenir de pousser l'étude de cette production.

(24) Parfums et crèmes

Depuis quelques années ont été créées en UDEAC des entreprises se livrant à la formulation et au conditionnement de produits de parfumerie, pommades, crèmes, etc. En 1964, les cinq ou six entreprises du Cameroun, du Tchad et du Congo paraissent avoir produit un peu moins de 1 000 t, alors que les importations ont été, la même année, de 1 423 tonnes. Le secteur local de formulation se développe et absorbe presque complètement la croissance du marché global de ces produits, car les importations marquent une nette tendance à plafonner (1 354 t en 1958; 1 275 t en 1960; 1 423 t en 1964, après un creux profond: 736 t en 1963.). Ces chiffres contiennent d'ailleurs très probablement une partie des produits de base utilisés par les formulateurs.

En définitive, on peut penser que cette activité, dont l'intérêt pour l'économie de la zone est sans doute assez limité dans la mesure où elle n'utilise guère, pour le moment tout au moins, que des produits importés se développe d'elle-même et n'a pas à faire l'objet d'une étude de projet.

(25) Cirages, crèmes et encaustiques

Les importations de ces produits, dont la diversité est extrême, ce qui ne facilitera guère une fabrication locale, paraissent avoir regressé brusquement en 1964 (74 t) après avoir plafonné depuis 1960 à un peu plus de 200 tonnes. Il faudrait pouvoir se livrer à une analyse poussée de ces dernières afin de découvrir les produits couramment demandés pouvant être préparés sur place. On risque fort d'aboutir à un fractionnement permettant difficilement d'entreprendre une fabrication. On doit cependant noter qu'une importante firme de fabrication de chaussures qui possède des usines à Douala et à Pointe-Noire conçoit actuellement un projet de fabrication de cirages, crèmes et de produits d'entretien. Comme, au surplus, celle-ci devrait sans doute se limiter à une activité de formulation et de conditionnement d'éléments importés sans beaucoup d'intérêt pour l'économie locale, il ne paraît pas opportun de se livrer à l'étude d'un projet de cette nature.

(26) Insecticides et désinfectants

Comme on l'a signalé à propos des engrais, la consommation de ces produits est liée, en grande partie tout au moins, à l'intensification de la lutte phyto-sanitaire et des campagnes anti-endémiques financées le plus souvent sur fonds publics ou par l'aide extérieure. Les importations se situent en 1964 à un niveau important 2 689 t et s'y ajoute une petite fabrication localisée au Cameroun (40 tonnes). La consommation a doublé depuis 1960 avec toutefois un recul marqué en 1963. Son niveau actuel a suscité l'intérêt des industries chimiques européennes pour la création à Douala d'une usine de formulation-conditionnement. Le gouvernement a donné son accord et la réalisation doit débiter prochainement. L'entreprise se propose d'effectuer pour 300 millions F.CFA de chiffre d'affaires et de fournir les différents pays de l'UDEAC dont les importations globales ont représenté 321 mio de F.CFA en 1964. Les moyens dont disposent ses promoteurs lui permettront de suivre dans l'avenir les progrès de la demande. On peut donc se dispenser de retenir ces produits tout en rappelant que le complexe chimique envisagé précédemment pourrait livrer une partie des produits de base nécessaires à cette fabrication (D.D.T.).

(27) Articles en matière plastique

La production locale des articles en matière plastique progresse assez rapidement et le processus d'import-substitution est en bonne voie dans ce domaine. Les entreprises locales s'équipent pour livrer des emballages, des chaussures, des objets moulés et ustensiles de ménage de dimensions accrues.

Le résultat de ce processus se traduit par le plafonnement des importations de produits finis en matière plastique. En effet, après une croissance rapide entre 1955 (179 t) et 1959 (576 t), elles restent sensiblement au même niveau par la suite, passant de 578 t en 1960 à 668 t en 1964. Les importations de matières premières plastiques ont en revanche progressé fortement ces dernières années de 222 t en 1960 à 2 071 t en 1964. Cela traduit le développement de la production locale émanant des usines de Douala, Bangui et du Congo/B, y compris celle des chaussures en matière plastique.

On peut donc considérer que ce secteur de la production industrielle progresse spontanément en UDEAC et qu'il n'y a pas lieu d'étudier un projet de fabrication d'articles en matière plastique.

(28) Disques

Les importations de disques enregistrés sont difficiles à isoler au sein de la rubrique douanière NDB 91-12 qui comprend de nombreux articles. Quoi qu'il en soit, une activité de pressage de disques, même si elle s'avérait rentable, ne représenterait qu'un chiffre d'affaires réduit et une valeur ajoutée limitée. L'économie de la zone UDEAC n'en retirerait vraisemblablement qu'un intérêt très faible et il ne semble pas opportun de s'appesantir sur les possibilités de créer une unité de pressage de disques.

(29) Stylos-billes

Une telle fabrication ne paraît pas à écarter d'emblée. Toutefois elle ne semble pas pouvoir être entreprise isolément et devrait être adjointe à une affaire produisant d'autres articles, par exemple en matière plastique.

(30) Matières premières plastiques

Le complexe chimique dont il est question plus haut doit également fournir des matières plastiques chimiques et notamment du P.V.C. De plus en plus utilisées par les industries de transformation, ces matières font l'objet d'importations sans cesse accrues. De 222 t en 1960, elles sont passées à plus de 2 000 t en 1964. Ce développement est lié à celui des besoins en emballages, chaussures, articles de ménage, etc. Sans doute, les besoins ne croîtront pas indéfiniment à ce rythme. Il est cependant probable que d'ici quelques années on approchera du seuil à partir duquel une fabrication de matière première plastique peut être envisagée. Celle-là est dès maintenant retenue dans le cadre du complexe chimique intégré.

(31) Colles

Les importations de colles en UDEAC représentent un tonnage réduit et une grande diversité de produits. Au Gabon cependant il entre un important tonnage de colle utilisé pour la fabrication de contreplaqué, soit 2 700 t en 1964. Toutefois, il s'agit de produits à base d'urée-formol ou de colles phénoliques. Ces produits intermédiaires ne paraissent malheureusement pas pouvoir, à cette échelle, faire l'objet d'une production locale.

(32) Pneumatiques

C'est un domaine où les statistiques d'importation sont difficiles à interpréter en ce qui concerne les pneumatiques de camions et d'automobiles notamment. Le nombre des enveloppes de

dimensions courantes pouvant donner lieu à fabrication ne paraît pas dépasser 90 000 pièces et les chambres à air 150 000 unités en 1964. Le seuil minimum paraît loin d'être atteint et la progression est lente. C'est pourquoi une telle fabrication ne peut être envisagée que dans un marché beaucoup plus vaste recouvrant plusieurs zones de l'étude.

En revanche, les importations de pneumatiques pour véhicules à deux roues sont précises mais montrent encore un déficit par rapport au seuil minimum de fabrication habituellement admis pour une usine africaine. La croissance importante de la consommation (12% pour les enveloppes, 8% pour les chambres à air) au cours de la période 1960-1964 autorise cependant à penser qu'on peut dès maintenant envisager la création d'une usine de ce type en UDEAC.

Quant aux articles industriels ménagers en caoutchouc, leur extrême diversité au sein d'un tonnage réduit ne paraît pas permettre d'envisager avant longtemps une fabrication locale.

(33) Peaux et cuir

Cette activité ne donne pratiquement pas lieu à importation, mais au contraire, on exporte les peaux brutes livrées par l'abattage. Le projet intégré de Fort-Archambault (Tchad) comprend une tannerie dont la production de peaux travaillées sera destinée à approvisionner une fabrique de chaussures faisant également partie du complexe, le surplus étant exporté vers la Nigeria. On compte substituer ainsi au courant plus ou moins clandestin de sortie de peaux brutes une exportation officielle de produits travaillés. La capacité de tonnage serait de l'ordre de 30 000 peaux de bovins et de 70 000 peaux d'ovins et caprins. Cette nouvelle unité devrait entrer en production au début de 1967. Un second projet de création d'une tannerie existe au Cameroun où le plus grand fabricant de chaussures de Douala en envisage l'implantation à côté de son usine de Bassa. Cette localisation est favorable à plusieurs points de vue, notamment en ce qui concerne les disponibilités en eau et l'évacuation des eaux usées. Les peaux seront collectées en plusieurs points du territoire fédéral, y compris le Nord-Cameroun. L'existence de deux projets capables de traiter les peaux brutes d'origine locale, conduit à renoncer à l'étude de ce type d'industrie.

(34) Pâte à papier et papier

Les pays de l'UDEAC importent les papiers et cartons dont ils ont besoin pour divers usages. La gamme de ces produits est très étendue. Parmi eux les papiers et cartons d'emballage occupent une place déjà importante avec 2 000 tonnes. On importe également 250 t de papier Kraft et 2 600 t de papier formé à l'enrouleuse. Quant aux articles de papier transformé: articles scolaires, de bureau, de correspondance, papier découpé, etc., leur volume approche de 3 000 t.

Des besoins nouveaux, en emballage notamment, se dessinent actuellement du fait de l'exportation de bananes en caissettes, carton ou caissettes ajourées en bois garnies intérieurement de carton, et de la création d'industries nouvelles ayant des besoins importants en sacherie et emballages carton: cimenterie, biscuiterie, etc.etc.

Parmi les projets de fabrication de pâte à papier qu'on trouve dans les différents pays de l'UDEAC, celui de la cellulose du Gabon paraît avoir le plus de chances d'aboutir. On parle, mais sans grande conviction, de pousser jusqu'à la fabrication du papier carton en transformant sur place une partie de la pâte. Il paraît opportun actuellement de s'en tenir à l'étude de la transformation des papiers pour l'emballage.

(35) Allumettes

On vient d'inaugurer à Douala l'usine de la Société "UNALOR" qui est entrée en fonctionnement en 1965. Cette unité est destinée à couvrir les besoins des cinq pays de l'UDEAC. La capacité de production est, en première étape, de 10 000 caisses de 7 200 boîtes par an, suffisantes pour la consommation de la zone. Des extensions sont prévues pour faire face à l'accroissement de la demande et le marché se trouve donc ouvert pour la période envisagée dans ce rapport.

(36) Panneaux de fibres et de particules

Les besoins du marché local UDEAC sont très réduits et les importations n'ont pas dépassé 462 t en 1964. Au surplus, les panneaux de cette nature viennent directement concurrencer l'emploi du contre-plaqué fabriqué localement. Une fabrication de panneaux de particules ne pourrait être envisagée que dans l'optique d'exportation. Or la concurrence est déjà très vive sur le marché européen entre les entreprises productrices. Celles-ci qui utilisent des déchets de fabrication sont généralement très automatisées et d'une productivité très élevée. Il semble a priori difficile pour une usine africaine de prendre pied sur les marchés extérieurs.

C'est pourquoi il ne semble pas opportun de se livrer à l'étude d'une fabrication de ce type qui, au demeurant, n'aurait que peu de rapport avec l'import-substitution.

(37) Tissus synthétiques et artificiels

Après avoir longtemps plafonné autour de 1 000t/an, les importations de tissus artificiels et synthétiques ont connu ces dernières années une forte croissance notamment au Cameroun. Elles ont atteint presque 2 300 t en 1964. Le développement de la confection qui utilise beaucoup le tergal est sans doute la cause principale de cette évolution. Celle-ci inquiète d'ailleurs les industries de filature-tissage-impression basées sur le coton local. De gros investissements ont été ou vont être réalisés dans ce domaine et il est certain que les fabrications de cotonnades procurent aux pays de l'UDEAC en partant d'une matière première locale le maximum de valeur ajoutée. L'intérêt serait moindre si l'industrie textile devait tisser des fils de fibres synthétiques ou artificiels importés.

En raison de l'effort considérable actuellement tenté dans la zone pour développer l'industrie cotonnière, celle-ci doit néanmoins pouvoir gagner du terrain et freiner les importations des matières concurrentes. C'est pourquoi il ne paraît pas nécessaire d'envisager, au cours de la période sur laquelle porte l'étude, un projet de tissage de fils d'origine synthétique ou artificielle. On peut toutefois admettre qu'une telle fabrication sera entreprise par la suite. Elle ne nécessiterait très probablement d'ailleurs que l'adjonction d'un équipement spécial dans les ateliers de tissage de coton existants.

(38) Fil de coton

Les importations sont surtout constituées de fil à coudre conditionné (176 t en 1964). En ce qui concerne le fil non conditionné, elles sont devenues négligeables se réduisant progressivement de 81 t en 1956 à 8 t en 1964 pour toute la zone UDEAC.

Pour le fil à tisser, l'usine de Boali (RCA) produit en effet depuis 1952 (800 t de fil en 1964). De nouvelles filatures entrent en production (Garoua/Cameroun) ou vont bientôt le faire (Fort-Archambault/Tchad). D'autres projets de filatures prennent corps (projet en RCA, capacité 1 500 t/an de fil de coton).

Dans ces conditions, il serait superflu d'entreprendre l'étude d'un projet de filature pour la zone UDEAC, car la capacité globale des usines existantes et projets sérieux mentionnés ci-dessus répondra aux besoins futurs de la zone pour une longue période.

(39) Tissus de coton

Ils se présentent en deux catégories principales:

- a) les tissus écrus, décrus, crévés, blanchis et teints,
- b) les imprimés.

Les importations de la première catégorie ont reculé de 2 137 t en 1955 à 1 681 t en 1964, par suite de l'entrée en jeu d'une production locale en RCA. Celle-ci a été de l'ordre de 600 t en 1964. L'évolution des goûts et des moyens de la population africaine la conduit à rechercher des produits plus fantaisie et de meilleure qualité. Cette tendance favorise le marché de l'imprimé qui, lui, a crû en revanche durant la même période de 1 720 à 3 700 t. Le niveau global des besoins en tissus de coton a suscité récemment plusieurs projets de filature-tissage-impression dont deux viennent d'entrer en production: au Cameroun à Douala (manutention-impression) et à Garoua (filature-tissage et plus tard manutention); le second se situe au Tchad à Fort-Archambault. La création d'un complexe textile est envisagée en RCA où existe déjà la filature-tissage de Boali. Enfin, au Congo-Brazzaville, on doit entreprendre très prochainement la construction d'une usine de filature-tissage et fabrication de bonneterie. La capacité globale de ces entreprises permettra non seulement de faire face aux besoins futurs de la zone, mais encore d'exporter une partie de la production, notamment du renforcé à usage industriel en 160 de large. Il n'y a donc pas lieu de reprendre un projet de cette nature dans le cadre de l'étude.

(40) Tissus de fibres dures pour sacherie et toile d'emballage

Le niveau 1964 des importations de sacherie et toile de jute, qui dépasse 3 000 t, est généralement considéré comme suffisant pour créer une fabrication locale. L'évolution des besoins est dans ce domaine liée aux activités exportatrices de produits agricoles notamment: cacao, café, palmistes, arachides, et l'on peut remarquer de profondes variations des importations d'une année à l'autre, au Cameroun notamment. Il a surgi des projets de sacherie en RCA et au Cameroun Occidental basés le premier sur la fibre de roselle, le second sur celle extraite du tronc de bananier (fruitier ordinaire ou spécial comme l'abaca - *musa textilis*).

Si du côté marché, une fabrication paraît localement souhaitable, on constate en revanche que la production de matière première est loin d'être au point. En ce qui concerne la fibre de tronc de bananier, des incertitudes persistent sur la convenance de ce produit comme sur bien des aspects techniques. On peut évidemment songer à importer de la fibre de jute du Pakistan ou des Indes. Le bénéfice de l'opération se révèle alors beaucoup moindre pour le pays.

Un accord est intervenu récemment entre un promoteur et le Gouvernement Fédéral du Cameroun pour effectuer une série d'essais à petite échelle. Si le résultat en est probant, la sacherie sera construite aussitôt. Il ne paraît pas nécessaire, dans ces conditions, d'étudier un projet de sacherie dans le cadre de cette étude.

(41) Couvertures

Les importations de couvertures à dominante coton paraissent avoir retrouvé en 1964 leur niveau de 1955 d'environ 2 000 tonnes. De 1957 à 1963 elles ont tourné autour de 1 500 t. Les couvertures en fibranne, laine, etc. ont par contre progressé de 177 à 422 t en dix ans. Le marché est toutefois suffisant pour tenter une fabrication locale de couvertures de coton et un promoteur a soumis un projet aux instances gouvernementales du Cameroun. On pense qu'il doit aboutir et couvrira au minimum les besoins du Cameroun qui représentent la moitié de l'ensemble. Par ailleurs, la création d'une seconde entreprise de ce genre est prévue au Tchad (Fort-Archambault), la production ne devant toutefois débiter que vers 1970. A elles deux, ces entreprises doivent pouvoir couvrir les besoins futurs de la zone. Ce produit n'est donc pas retenu dans la poursuite de l'étude.

(42) Articles de bonneterie

Les confectionneurs travaillent aussi, en général, l'étoffe de bonneterie, ce qui expliquerait les progrès des importations d'étoffe tandis que plafonnent ou reculent les entrées de vêtements de bonneterie. Une importante entreprise de bonneterie vient de s'installer au Cameroun et d'ici peu la substitution sera complète. Toutefois, l'opération ne présentera son maximum d'intérêt pour les pays de l'UDEAC que lorsque des métiers circulaires auront été installés pour tricoter le fil sortant des filatures de coton locales.

La situation actuelle de ce secteur et les capacités de productions nouvelles qui entrent en jeu peuvent dispenser d'étudier la fabrication de ces articles.

(43) Vêtements d'homme et de femme

Les importations plafonnent depuis plusieurs années dans la confection. Cela tient au développement important des industries locales dans le secteur. Leur production est en 1964 sensiblement égale au volume importé et la substitution a dû s'accuser plus encore récemment. La conclusion est qu'il paraît inutile de s'intéresser plus avant à ce secteur dont le développement spontané est remarquable.

(44) Chaussures de toutes catégories

Autant qu'on puisse s'en rendre compte, les statistiques d'importation n'étant pas absolument complètes pour la série des cinq dernières années, les tonnages de chaussures entrés en UDEAC sont passés par maximum en 1960 et 1961. Depuis lors, on enregistre un recul plus ou moins marqué selon les catégories d'articles, recul particulièrement sensible au Cameroun. La consommation n'a cependant pas diminué, bien au contraire; cela est dû seulement à l'essor des productions locales. En effet, la création d'usines importantes et la présence de plusieurs autres entreprises travaillant notamment la matière plastique permet de penser que la substitution de la production locale aux importations est, dans ce domaine, en bonne voie. Déjà en 1964, cette production a dépassé trois millions de paires soit environ 1 500 t de produits alors que les importations ont été du même ordre de grandeur. En raison du développement spontané de cette activité industrielle, il ne paraît pas nécessaire de retenir cette production dans le cadre de l'étude.

(45) Ciment

Le marché du ciment se situe actuellement à un niveau qui a paru intéressant à de nombreux promoteurs. Aussi la présence du calcaire en certains endroits : Nord-Cameroun (Figuil), Gabon (Coni-quet) et Congo (Loutété) a-t-elle suscité plusieurs projets de cimenterie de capacités variables. L'importance des projets nous a amenés à réserver à cette question un paragraphe spécial qui se trouve à la fin de ce chapitre.

(46) Produits amiante-ciment

Ces produits sont généralement importés sous forme de plaques planes ou ondulées et de tuyaux. On n'enregistre pas, par contre, d'importations de produits fibro-ciment. L'amiante-ciment en plaques est utilisée dans le bâtiment où elle se heurte à la concurrence d'autres matériaux notamment pour la couverture. Les tuyaux ont une destination souvent autre. Il en résulte que les importations se présentent de manière différente pour chacune de ces catégories.

Les tonnages de plaques sont faibles en 1964 (197 t) après avoir connu des pointes beaucoup plus élevées approchant 500 t au cours des années précédentes.

En revanche, la progression des besoins de tuyaux paraît plus régulière. De 578 t en 1960, les importations ont atteint 1 078 t en 1964. Ce niveau permet-il d'entreprendre une fabrication en UDEAC au voisinage d'une des cimenteries, par exemple? La question paraît valoir d'être étudiée.

(47) Produits céramiques

Les importations dans ce domaine concernent des produits assez différents quant à leur utilisation: Dalles en grès pour les parquets, dalles vernies ou émaillées pour les revêtements muraux, articles sanitaires ou vaisselle, objets d'art. Les tonnages importés et leur évolution se présentent de manière très différente pour chacune de ces catégories. En les reprenant en sens inverse, les statistiques d'entrée en UDEAC montrent que négligeables pour les objets d'art, les importations sont relativement faibles et surtout en recul pour la vaisselle (environ 300 t en 1960 et 200 t en 1964). Les articles ménagers et sanitaires de bâtiment, souvent volumineux et extrêmement diversifiés, montrent une croissance en tonnage assez faible, proche de la stagnation. En revanche, les carreaux émaillés progressent régulièrement et les besoins paraissent avoir triplé en cinq ans. Sans doute faut-il tenir compte de ce qu'il peut s'agir d'un effort passager pour améliorer le confort de certaines résidences officielles. Parallèlement, les importations de carreaux de sol ont doublé pendant la même période et dépassent actuellement le millier de tonnes. Plus de la moitié est destinée au seul Cameroun bien qu'une entreprise à Yaoundé fabrique depuis quelques temps des dalles genre "granito" en incorporant des parcelles de marbre en provenance de la région de Figuil (Nord-Cameroun).

Compte tenu des seuils de fabrication habituellement exigés pour les ateliers correspondant à ces différentes catégories de production et de l'évolution prévisible de la demande pour chacune d'elles, on ne retiendra que le carrelage de faïence émaillée pour élaborer un projet de fabrication.

(48) Verre

Qu'il s'agisse de verre plat ou de verre creux, les importations en UDEAC ont à peu près triplé en tonnage de 1955 à 1964, soit une croissance moyenne de l'ordre de 13% par an. Pour le verre plat, cela est dû sans doute aux progrès de la climatisation. Toutefois, le niveau des importations, de l'ordre de 500 t actuellement, ne permet absolument pas d'envisager une fabrication sur place d'ici 1975.

En revanche, les importations de verre creux ont suscité un certain intérêt concernant la création éventuelle dans un assez proche avenir d'une bouteillerie en UDEAC. De 1960 à 1963, elles se sont inscrites entre 5 400 et 6000 t par an. Après un recul en 1964 aux environs de 3 000 t, recul dû sans doute à l'effet de parc, elles ont fortement repris. Rien qu'au seul Cameroun, les besoins en bouteilles ont, en 1965, atteint 4 000 tonnes.

Les pouvoirs publics des pays côtiers ont donc pris l'initiative d'études en vue de l'implantation d'une verrerie. La recherche de matière première est en cours au Gabon et au Cameroun. Dans ce premier pays, où se situent les besoins les plus importants, une société d'études a été fondée avec la participation du secteur public et des intérêts privés en cause pour élaborer un projet de bouteillerie parallèlement à celui que le Gabon met de son côté sur pied. Un choix devra sans doute être opéré entre les deux implantations possibles et il n'est pas certain par ailleurs que l'une ou l'autre de ces localisations conviennent en ce qui concerne les pays de l'intérieur. Une troisième solution n'est pas à écarter.

Pour toutes ces raisons, il paraît indispensable d'examiner à fond ce problème dans le cadre de la présente étude et d'étudier les solutions possibles.

(49) Demi-produits sidérurgiques

Les importations de demi-produits sidérurgiques comme les barres en acier laminé, fers à béton, profilés divers, feuilards et tôles, sont influencées par le rythme des investissements: travaux publics, génie civil et bâtiment, équipements industriels ou de transport, etc.

Après une baisse de régime autour de 1960, les importations de tôles et feuilards retrouvent en 1963/64 leur niveau de 1955. Même si une progression importante pouvait intervenir dans l'avenir, il paraît douteux que l'on puisse envisager un laminage dans un marché aussi étroit (19 000 t en 1964).

Les importations de profilés et de barres ont, au contraire de celles des tôles, progressé sensiblement entre 1955 et 1964, puisqu'elles ont doublé pendant cette période (de 7 500 à 15 000 t).

Contrairement aux tôles, la fabrication éventuelle de barres et petits profilés pourrait peut-être être envisagée par utilisation principale des ferrailles de récupération traitées au four électrique auquel serait annexée une petite installation de laminage.

Ce problème mérite d'être examiné dans le cadre de ce rapport.

(50) Produits de la construction métallique et de la grosse chaudronnerie

Ces fabrications sont essentiellement liées au rythme des investissements et de ce fait susceptibles d'assez fortes variations. Elles sont partiellement réalisées par de nombreuses entreprises dans les pays de l'UDEAC. C'est ainsi que, rien qu'au seul Cameroun,

plus de 2 000 t ont été produites en 1964. On peut considérer qu'un même tonnage est sorti des entreprises des autres pays de l'UDEAC.

Globalement, les transformations de fer et d'acier réalisées localement sont à peu près du même ordre de grandeur que les importations de constructions en acier et pylones opérées la même année. Celles-ci portent en général sur des articles technologiquement difficiles à réaliser en Afrique.

Les capacités des productions existantes et les projets d'extension paraissent pouvoir suivre la demande. Il ne paraît donc pas opportun de se livrer à l'étude d'un projet d'atelier de grosse chaudronnerie de fer et d'acier.

En ce qui concerne la grosse chaudronnerie de cuivre ou les articles en cuivre et cupro-alliages, on peut penser que, de même que pour le tréfilage du cuivre, les zones productrices de ce métal en Afrique sont sans doute mieux placées que les pays de l'UDEAC.

(51) Autres produits de petite tôlerie

Il s'agit surtout d'articles comme les lampes-tempête, bouchons couronnes, fûts, emballages métalliques pour la conserverie, etc., qui paraissent pouvoir fournir une occasion d'investir en UDEAC.

Toutefois, en ce qui concerne les fûts métalliques dont les besoins se sont trouvés réduits il y a quelques années par le passage au vrac des transports d'hydrocarbures et d'huiles végétales, on doit noter que l'usine de Douala (SADEM) a dû fermer ses portes et que celle existant actuellement à Pointe-Noire travaille à la moitié de sa capacité alors que des besoins apparaissent à nouveau au Cameroun. Le coût du transport côtier fort élevé - les variations duquel constituent l'un des principaux obstacles aux échanges à l'intérieur de l'UDEAC - met les fûts rendus Douala à un prix prohibitif. On peut donc penser qu'une initiative se manifesterait bientôt pour reprendre à Douala-Bassa la fabrication des fûts et bidons métalliques indispensables à certaines industries, entre autres celles des produits pesticides et phytosanitaires, des corps gras, des peintures et produits chimiques divers, des huiles minérales, etc. Une entreprise est d'ailleurs en train d'examiner ce problème.

En ce qui concerne les emballages métalliques de faible

capacité et les boîtes à conserves, on sent également le besoin de voir très prochainement se créer une industrie capable de fournir les conserveries existantes et futures: viande, poissons, fruits, jus de fruits, tomates, café soluble, etc.

Enfin, les besoins de l'industrie des boissons en bouchons couronnes atteignent le seuil qui peut justifier une fabrication locale. On étudiera donc, dans le cadre du présent rapport, des projets relatifs aux fabrications à entreprendre dans ces deux derniers domaines.

(52) Tôles d'aluminium

La création à Edea au Cameroun d'une unité d'ondulation et de formage de tôles importées en bobines a permis de substituer progressivement la fabrication locale aux éléments de toitures importés. Les bobines comme les tôles prêtes à livrer entrant sous la même rubrique douanière NDB 76-03, la croissance très forte du tonnage (en 1958: 426 t, en 1964: 2 537 t) donne une idée assez précise de la concurrence livrée par l'aluminium aux autres matériaux de couverture: tuiles, amiante-ciment, tôles de fer galvanisé. Les livraisons de l'usine d'Edea n'ont cessé de croître: 1 225 t en 1963/64, 1 867 t en 1965/66 dont 87% au Cameroun et 13% dans les autres pays de l'UDEAC et 3 100 t en 1965/66 dont 20% vers l'UDE. Cette entreprise va d'ailleurs installer un atelier de laminage transformant les lingots fournis sur place par l'usine d'électrolyse. Elle paraît appelée à approvisionner en totalité les pays de l'UDEAC en éléments de couvertures (tôles et bacs) en aluminium.

Il paraît donc inutile, dans ces conditions, d'étudier un projet de fabrication de même nature pour cette zone.

(53) Articles en fonte

En dehors de pièces de machines, tuyaux ou autres éléments pris en compte sous diverses rubriques douanières, les articles en fonte repris par la statistique concernent particulièrement les appareils sanitaires et les articles de ménage. Malheureusement les renseignements sont incomplets. Ceux qu'on possède traduisent une tendance à la stagnation, sinon à la régression en ce qui concerne les importations de ce genre d'articles. Cela s'explique par la vive concurrence d'autres matériaux: matières plastiques et aluminium entre autres.

Il existe généralement de petites fonderies dans les ateliers de chemin de fer. Elles suffisent à assurer la fabrication des pièces courantes en fonte pour les industries locales. Les perspectives de débouchés pour une nouvelle entreprise de fonderie paraissent pour le moment trop limitées pour se lancer dans l'étude d'un projet.

(54) Fils et câbles de cuivre et alliages

Les importations de produits de la tréfilerie de cuivre sont très irrégulières et liées, sans doute, à la réalisation de certains investissements. En 1960 : 61 t et moins encore l'année suivante (1961: 43 t). En revanche, les importations des années 1962 et 1963 s'élèvent à plus du double: à 140 et 126 t respectivement. Elles retombent à 80 t en 1964.

Trop faibles en valeur absolue pour pouvoir asseoir une fabrication, les besoins se manifestent au surplus trop irrégulièrement.

Il semble donc plus normal de réserver à une zone productrice de cuivre l'activité de tréfilerie pour approvisionner, le cas échéant, l'ensemble des EAMA.

(55) Tréfilage, pointes, clous, articles en fil de métal

Le fil d'acier tréfilé est utilisé en majorité par les entreprises du Cameroun et du Congo qui fabriquent les clous, pointes, grillages et ronces métalliques vendus sur le marché de l'UDEAC concurrentiellement avec les importations des mêmes produits. Cela explique le maintien de celles-ci au même niveau depuis cinq ans (1960: 1 320 t, 1964: 1 268 t), tout au moins pour la pointerie-clouterie. Les projets d'extension des entreprises existantes doivent aboutir à la conquête plus complète du marché. Dans ces conditions, il n'est pas nécessaire de pousser l'étude de ces productions.

(56) Câbles d'acier

En revanche, on se propose de retenir et d'étudier un projet de câblerie d'acier car les besoins s'élèvent fortement surtout au Gabon (exploitations forestières). Alors que les importations globales des pays de l'UDEAC restaient au même niveau entre 1955 et 1960, elles ont plus que doublé depuis lors pour atteindre environ 2 500 t en 1964, dont 1 900 t pour le Gabon. Les autres intéressés sont les pays forestiers surtout Cameroun et Congo/B.

(57) Boulons et visserie

Les importations de ces articles ont atteint en 1964 1 504 t contre 1 025 t en 1960. Toutefois, en 1962 et 1963, elles ont marqué un recul important. Les besoins de l'ensemble des pays de l'UDEAC doivent finalement se situer autour de 1 200 t par an et progresser d'environ 5% par an en moyenne. Toutefois, ce tonnage global englobe une diversité extrême d'articles se classant cependant en deux catégories bien distinctes: les boulons mécaniques

obtenus par décolletage et la boulonnerie-visserie ordinaire. La ventilation exacte des deux ne pourrait résulter que d'une longue et difficile enquête. Il est toutefois probable que seuls les produits de la deuxième catégorie offrent une possibilité de fabrication en UDEAC. Le projet les concernant devra partir d'une hypothèse de composition de la production à réaliser en s'appuyant si possible sur la ou les enquêtes ayant pu être menées sur ce point en d'autres pays d'Afrique.

(58) Articles de ménage en aluminium et en tôle d'acier émaillée ou galvanisée

Depuis 1960, les importations d'articles de ménage en aluminium ont reculé devant l'offensive des fabrications locales qui se développent au Cameroun, au Congo/B et en RCA. En 1964, elles ne représentaient plus que le quart du marché.

En revanche, les importations d'articles en tôle d'acier galvanisée et émaillée paraissent se maintenir à un niveau de l'ordre de 2 500 t/an malgré la concurrence simultanée de l'aluminium et de la matière plastique.

Ces dernières fabrications paraissent absorber la marge de croissance du marché global des articles ménagers tout en continuant à laisser une part importante de celui-ci aux articles émaillés. Ceux-ci répondent, il est vrai, à des besoins spécifiques de la clientèle africaine qui accorde également à certains d'entre eux une valeur décorative autant que fonctionnelle.

La constatation de cette pérennité a d'ailleurs suscité au Cameroun un projet de fabrication qui a reçu l'agrément des pouvoirs publics. L'usine implantée à Douala-Bassa est en voie d'achèvement et les premières fabrications sortent en août 1966. Avec deux fours en service dans un premier temps, la production peut atteindre 1 500 t d'émaillés. Il est prévu par la suite deux fours supplémentaires. Si l'entreprise n'attaque pas simultanément la galvanisation, il est toutefois dans ses intentions d'entreprendre un peu plus tard la fabrication de seaux et bassines galvanisés.

L'état d'avancement de cette opération qui paraît pouvoir couvrir pendant de longues années les besoins de l'UDEAC, amène à renoncer à l'élaboration d'un tel projet dans le cadre du rapport.

(59) Pièces détachées et assemblage de machines de préparation du sol

Les importations de cette nature se sont maintenues ces dernières années à un niveau assez bas. Elles se sont relevées de 149 t en

1963 à 440 t en 1964. Toutefois, il existe depuis peu une usine à Douala dont l'outillage permet la construction de la plupart des articles importés. De même, des usines au Congo et en RCA peuvent assurer une partie de ces fabrications. La capacité globale de production de ces entreprises qui doit être de l'ordre de 3 000 t leur permet de répondre à une demande bien supérieure à celle actuellement enregistrée. On peut donc se dispenser d'étudier un modèle d'usine de ce type.

(60) Outillage agricole

Les importations d'outillage agricole se fixent en moyenne autour de 1 200 t par an depuis de nombreuses années. Les variations d'une année à l'autre présentent, semble-t-il, proportionnellement moins d'amplitude que les importations d'appareils de préparation du sol. L'intervention dans ces deux domaines d'une importante entreprise créée récemment à Douala va sans doute entraîner désormais la régression des importations. Equipée d'une façon moderne et ayant une capacité de l'ordre de 2 000 t, elle paraît pouvoir répondre à elle seule aux besoins de la zone UDEAC pour une assez longue période. Les produits en cause ne seront donc pas retenus dans cette étude.

(61) Couteaux et couverts

La fabrication éventuelle en UDEAC de couteaux et couverts ne paraît pas pouvoir être entreprise isolément. Peut-être pourrait-elle être envisagée par un atelier métallique axé sur une production voisine (outillage par exemple). Même dans ce cas, cela paraît impossible dans l'immédiat et improbable dans l'avenir car le tonnage déjà faible des importations (70 et 80 t) englobe une extrême diversité d'articles dont beaucoup seraient difficilement réalisables en Afrique du point de vue technique. C'est pourquoi ce poste ne paraît pas devoir donner lieu à l'élaboration d'un projet.

(62) Serrurerie - quincaillerie

Par contre, malgré la grande diversité d'articles qui se classent aussi dans cette rubrique, les tonnages importés: 276 t de serrures et 340 t de quincaillerie en 1964 ainsi que la progression des entrées, donnent à penser que le moment n'est pas tellement éloigné où une fabrication de cette nature pourrait être entreprise. Quelques ateliers de constructions métalliques fabriqueraient déjà à Yaoundé et à Douala certains articles de quincaillerie de bâtiment. Cela ne peut empêcher d'envisager la création d'une usine spécialisée dès que les débouchés paraîtront suffisants. En tout cas, les productions en cause feront l'objet d'une étude dans ce rapport.

(63) Pièces détachées pour automobiles, autobus, autocars et assemblages de véhicules

Les importations de pièces détachées pour véhicules automobiles restent sensiblement au même niveau depuis 1960 (1 917 t cette année-là et 2 060 t en 1964). Il n'existe pas encore en UDEAC d'ateliers d'assemblage importants. Il s'agit donc à peu près uniquement de pièces de rechange. Le montage de véhicules ne constitue d'ailleurs pas en général une activité très bénéfique pour le pays où il s'effectue, surtout si celui-ci a dû consentir d'importants sacrifices fiscaux. Dans le cas cependant où une partie des éléments nécessaires peuvent être fabriqués sur place, au lieu d'être importés, la valeur ajoutée indirecte offre une compensation non négligeable.

Il n'en demeure pas moins que la pièce mécanique d'automobile relève d'une bonne technicité et d'un outillage de grande série. Il est peu probable qu'on puisse avantlongtemps songer à les exécuter dans les pays de l'UDEAC. C'est pourquoi il ne semble pas nécessaire d'élaborer un projet pour des fabrications de cet ordre.

(64) Pièces et assemblage de bennes, remorques, charrettes et brouettes métalliques

Il existe déjà en UDEAC des entreprises qui montent des remorques et bennes à partir d'éléments importés, complétés par des éléments de provenance locale. Quant aux charrettes et brouettes métalliques, des usines existent à Douala, à Bangui et à Pointe-Noire qui sont outillées pour leur fabrication. Les capacités disponibles permettent de couvrir les besoins futurs de cette nature. On peut donc renoncer à élaborer un projet de fabrication de cette nature.

(65) Pièces détachées et montage de vélos et cyclomoteurs

Les importations de pièces détachées de vélos et de motocycles prises en compte sous la référence NDB 87-12 comprennent à la fois les pièces de rechange en vue de la réparation et les pièces utilisées par les usines de montage de véhicules à deux roues. Celles-ci sont actuellement au nombre de trois installées à Douala (Cameroun), à Bangui (RCA) et Moundou (Tchad). Ce sont d'ailleurs ces trois pays qui importent la plus grande partie des pièces détachées. La capacité de production installée est, en ce qui concerne le montage de vélocipèdes, de 55 000 unités, alors que la production de 1964 n'atteint que 36 000 articles. Ces usines viennent par ailleurs d'entreprendre le montage des cyclomoteurs et fabriquent aussi des remorques et voiturettes pour infirmes. Ce secteur d'activité est donc largement couvert et peut faire face à la croissance des besoins. Aucune étude ne semble donc à entreprendre dans ce domaine.

La fabrication de certains éléments de montage paraît localement possible. Il ne peut cependant s'agir de l'entreprendre isolément. On peut envisager de la confier, selon la nature de ceux-ci: tôlerie légère ou pièces mécaniques, à des ateliers polyvalents de transformation de métal existant déjà dans plusieurs centres de l'UDEAC.

(66) Fabrication de pièces, assemblage et construction de gros matériel de transport, de bateaux, de wagons, etc.

Il s'agit d'un domaine où les ateliers de grosse mécanique, les chantiers navals, et les ateliers des réseaux ferroviaires effectuent depuis déjà longtemps dans ces pays toutes les opérations de construction, d'entretien et de réparation qui peuvent être faites localement avec des investissements raisonnables tenant compte de l'irrégularité des plans de charge. On peut préciser qu'une entreprise camerounaise qui avait vu beaucoup plus grand a dû fermer ses portes au bout de peu de temps.

On peut donc considérer que les installations existantes peuvent, au prix d'investissements additionnels progressifs, répondre aux besoins locaux et qu'il n'est pas nécessaire d'entreprendre l'étude d'un tel projet.

(67) Fabrication de panneaux de signalisation et plaques indicatrices

Cette activité relève de la tôlerie et de l'émaillerie et ne paraît pas pouvoir faire l'objet d'une fabrication isolée, d'autant plus que les besoins sont, dans ce domaine, extrêmement variables dans le temps. Il suffira de s'adresser aux entreprises existantes et peut-être à l'émaillerie dont l'entrée en production est prévue pour le mois d'août 1966. Aucun projet de fabrication n'est donc à élaborer concernant ces objets.

(68) Fabrication de pièces, assemblages et construction de pulvérisateurs, extincteurs, etc.

L'usine d'outillage agricole de Douala comporte, entre autres, dans sa gamme de production les pulvérisateurs. Il ne semble donc pas nécessaire d'envisager un projet spécial de fabrication pour ces articles en tôlerie qui se relèvent, comme les extincteurs, d'un atelier polyvalent.

(69) Fabrication de pièces et construction de machines à coudre et appareils ménagers

Cette rubrique recouvre toute une série d'appareils, et en

particulier les machines à coudre, qui relèvent d'une technique d'un niveau trop élevé. Au surplus, la dimension du marché demeurera encore longtemps trop réduite pour entreprendre ce genre de fabrication dans le cadre de l'UDEAC.

(70) Mobilier métallique - caisses pour réfrigérateurs et climatiseurs

Les importations en UDEAC de meubles métalliques ont progressé de 318 t en 1960 à 513 t en 1963. Elles ont reculé de 100 t en 1964. Le recul se localise toutefois au Congo/B et au Cameroun où se développent les fabrications locales de mobilier et literie métalliques. En revanche, on ne paraît pas encore avoir entrepris un même effort en ce qui concerne les carrosseries de réfrigérateurs dont plus de 4 000 unités ont été importées au cours de l'année 1964. Il existerait cependant des projets dans ce sens et une telle fabrication peut d'ailleurs être réalisée dans un atelier de tôlerie dépendant d'une entreprise métallique polyvalente. Il paraît en effet difficile de penser dans ce cas à une fabrication isolée et il paraît inutile d'élaborer un tel projet.

(71) Mobilier en bois

Les importations de sièges et meubles en bois sont dans tous les pays de l'UDEAC relativement faibles et sans doute limitées aux mobiliers spéciaux ou de caractère luxueux. Il existe en effet pour le mobilier courant des fabriques ou ateliers artisanaux qui suffisent aux besoins locaux et augmentent leur capacité de production en fonction de la demande. Les importations les plus fortes se situent toutefois au Gabon (178 t) où le développement des activités d'ébénisterie est souhaitable. Au Cameroun, les importations regressent sauf en ce qui concerne les sièges. Dans l'ensemble, les fabrications locales de mobilier et literie existantes paraissent pouvoir répondre à la demande et les articles de cette nature ne feront donc pas l'objet d'un projet industriel dans le cadre de l'étude.

(72) Piles électriques

Les importations de piles électriques portent en majeure partie dans les pays de l'UDEAC sur les articles de petites dimensions destinés à alimenter les lampes portatives (lampes-torches ou à boîtiers plats et appareils de radio et transistors). Leur niveau actuel dépasse 1 200 t dont probablement dix millions de piles de petit modèle que l'on pourrait fabriquer dans l'un des cinq pays de la zone. Cette possibilité encourage à élaborer un projet concernant ce type de fabrication.

(73) Accumulateurs

On arrive à la même conclusion en ce qui concerne les accumulateurs de type standard pour voitures automobiles et camions à l'exclusion des modèles de grande dimension destinés à des usages spéciaux (locomotives, bateaux, postes d'émission radio, P et T, etc.). Le tonnage des importations paraît correspondre à un nombre d'unités suffisant pour entreprendre une fabrication. Un projet de cette nature sera donc examiné dans le cadre du présent rapport.

(74) Cartoucherie civile

Les importations de cartouches ordinaires pour armes de chasse calibre 12 et 16 ont atteint un tonnage maximum en 1961 avec 571 tonnes. Celui-ci recule depuis lors et ne représente en 1964 que 318 tonnes. Néanmoins, le nombre d'unités que cela suppose (environ 3 millions) paraît suffisant pour justifier une fabrication locale. Il existe d'ailleurs à Pointe-Noire une entreprise qui livre 400 000 cartouches par an et un projet d'implantation d'usine capable de couvrir le marché actuel et futur de l'UDEAC en RCA. On peut donc, dans ces conditions, se dispenser d'élaborer un projet dans ce domaine.

Note annexe spéciale sur le marché du ciment

1.- ETUDE DU MARCHE

1.1.- Le marché actuel

Les besoins en ciment artificiel des pays de l'UDEAC sont actuellement uniquement satisfaits par des importations. Toutefois, on doit noter que, de 1955 à 1959, une installation de broyage créée à Douala a fourni au marché local un produit fabriqué à partir de clinker et gypse importés ainsi que de pouzzolane provenant des terrains volcaniques de la région proche du Mungo.

Durant quatre années, la production a été de l'ordre de 12 000 à 13 000 t de ciment par an après quoi l'usine a cessé sa fabrication. Cette dernière a repris en février 1966 et la société productrice espère atteindre un niveau de l'ordre de 35 000 t. Malgré leur rénovation partielle, l'ancienneté des équipements peut faire douter que ce niveau de production puisse être atteint; ce ciment de fabrication locale ne paraît pas devoir être ajouté aux importations pour mesurer le niveau de la consommation. En effet, le clinker correspondant se trouve déjà pris en compte dans les statistiques d'importation de ciment sous la référence N.D.B. 25-23. Pour apprécier l'importance du marché, on doit donc s'en tenir aux seules indications fournies par les statistiques douanières d'importation, qui sont récapitulées dans le tableau ci-contre.

Les statistiques par pays n'existant en UDEAC que depuis 1961, les utilisations moyennes par pays sont données ci-après en pourcentage pour les années cumulées de la période 1961 à 1964:

| <u>Pays</u> | <u>Tonnage</u> | <u>Pourcentage</u> |
|-------------|----------------|--------------------|
| Congo/B | 221 181 | 30,0 |
| Gabon | 121 133 | 16,4 |
| RCA | 63 378 | 8,5 |
| Tchad | 53 024 | 7,1 |
| Cameroun | 280 516 | 38,0 |
| Total | 739 232 | 100,0 |

Le Cameroun est le plus gros consommateur avec 38%. Cependant il est suivi d'assez près par le Congo/B 30% alors que les utilisations gabonaises ne représentent qu'un peu plus de la moitié de celles du Congo. La consommation de ciment en RCA et au Tchad est faible, soit 5% et 7,1% respectivement du total des importations.

Tableau 50

Tableau des importations de ciment
en UDEAC pour la période 1955-1964
N.D.B. 25-23

| Pays | Unité | 1955 | 1956 | 1957 | 1958 | 1959 | 1960 | 1961 | 1962 | 1963 | 1964 |
|----------|-----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Congo/B | t | | | | | | | 53 308 | 60 860 | 49 312 | 57 701 |
| Gabon | t | | | | | | | 23 029 | 35 322 | 32 056 | 30 726 |
| RCA | t | | | | | | | 15 896 | 19 553 | 7 938 | 19 991 |
| Tchad | t | | | | | | | 11 509 | 19 901 | 9 323 | 12 291 |
| UDE | t | 60 149 | 74 803 | 91 882 | 72 056 | 70 894 | 85 656 | 103 742 | 135 636 | 98 629 | 120 709 |
| Cameroun | t | 73 557 | 81 691 | 74 603 | 66 548 | 59 544 | 45 788 | 53 721 | 67 137 | 73 211 | 86 447 |
| UDEAC | t | 133 706 | 156 494 | 166 575 | 138 604 | 130 438 | 131 444 | 157 463 | 202 773 | 171 840 | 207 156 |
| UDEAC | mio de F.CFA | 691,5 | 797,9 | 1056,0 | 878,1 | 822,2 | 829,5 | 913,5 | 1276,7 | 982,6 | 12 19,1 |

Il est toutefois possible qu'une partie du ciment officiellement imputé aux pays côtiers ait été effectivement utilisée par ceux de l'intérieur lesquels, en définitive, pourraient sans doute être respectivement crédités au sein de la répartition régionale de 10 et 8,5%.

La consommation globale de ciment au cours de l'année 1964 pourrait donc avoir été plus réellement répartie comme suit:

| <u>Pays</u> | <u>Tonnage</u> | <u>Pourcentage</u> |
|-------------|----------------|--------------------|
| Congo/B | 59 000 | 28,5 |
| Gabon | 34 000 | 16,4 |
| RCA | 20 700 | 10,0 |
| Tchad | 17 600 | 8,5 |
| Cameroun | 75 800 | 36,6 |
| | 207 100 | 100,0 |

1.2.- Projection de la demande

Les fluctuations des importations enregistrées entre 1955 et 1964 ont certainement pour cause les variations intervenues dans le niveau des investissements publics et des aides extérieures. La construction d'un gros ouvrage (pont, barrage, etc.) suffit à gonfler momentanément les importations qui régressent les années suivantes. L'observation des chiffres indiqués par le tableau des importations montre que pour l'ensemble de l'UDEAC le tonnage de ciment importé se retrouve en 1960 pratiquement au même niveau qu'en 1955 après quelques années fortes en 1956 et 1957. A partir de 1961 s'amorce une sérieuse progression qui se maintient au cours des années suivantes prises deux à deux. Sur la période de dix ans le taux moyen de croissance ressort seulement à 5%. Toutefois dans les années qui ont précédé l'octroi de l'indépendance, on a enregistré une baisse de financements extérieurs. Au Cameroun, les événements qui se déroulaient à l'époque se sont traduits, entre autres, par le ralentissement des investissements publics et l'arrêt des investissements privés. La reprise qui s'accroît depuis quelques années explique la progression que l'on constate depuis 1961 dans les utilisations de ciment. Les prévisions des plans de développement, de ceux qui tout au moins sont achevés ou presque, marquent la volonté des pouvoirs publics de maintenir le taux de croissance des investissements et l'activité de la construction et des travaux publics à un niveau élevé. C'est ainsi que les travaux préparatoires du plan quinquennal camerounais prévoient une progression annuelle des investissements de l'ordre de 10%, celle de la valeur ajoutée de la branche travaux publics et bâtiment devant atteindre de son côté 13% au moins.

Le rythme des investissements sera au Gabon particulièrement élevé en raison des projets importants des secteurs mines, industries, transport. Par ailleurs, des travaux récents de l'IEDES aboutissent, pour l'ensemble des pays francophones de l'ancienne AOF et de l'ancienne AEF - Cameroun, à des projections globales de la consommation de ciment résultant d'une analyse économétrique portant sur la période 1949-1964. Il en ressort que les prévisions de besoins 1970 et 1975 marquent par rapport à la consommation de l'année 1963 une progression au taux moyen annuel de 6,5% entre 1963 et 1970 puis de 7% au-delà de cette date.

Enfin, en ce qui concerne les besoins futurs en ciment des pays de l'UDEAC, on paraît pouvoir retenir un taux légèrement supérieur à celui de la période 1945-1964 (5%) sans pour autant rejoindre tout à fait les prévisions de croissance de l'étude IEDES. On s'en tiendra donc pour nos projections au taux de 6% en prenant pour base la moyenne des importations des deux dernières années connues 1963-1964 (189 500). Les besoins globaux de l'UDEAC seraient donc d'environ 270 000 t en 1970 et 360 000 t en 1975. Si, au contraire, on se base sur la consommation de l'année 1964, ces besoins seraient respectivement de 295 000 et 390 000 t. Le rapport récent de la Mission de la CEA pour la coopération économique en Afrique Centrale contient des prévisions de consommation de ciment en UDEAC qui paraissent assez proches, pour l'année 1970, de la deuxième évaluation ci-dessus.

L'écart entre la prévision CEA un peu supérieure à 300 000 t et notre calcul (295 000 t) est faible.

En définitive, on paraît donc pouvoir adopter, pour 1970, deux hypothèses:

- une hypothèse faible: 270 000 t
- une hypothèse forte: 300 000 t.

Plusieurs projets de cimenterie existant en UDEAC, il importe de regarder quelle pourrait être, vers cette époque, la répartition géographique de cette consommation globale. Malheureusement nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour apprécier dans quelle mesure la répartition actuelle des utilisations de ciment au sein de la zone risque de subir d'ici là des modifications. Sur la base des proportions constatées en 1964, indiquées plus haut, les besoins par pays seraient donc en 1970, dans l'hypothèse forte, à peu près les suivants:

| <u>Pays</u> | <u>Tonnage</u> | <u>Pourcentage</u> |
|-------------|----------------|--------------------|
| Congo/B | 85 500 | 28,5 |
| Gabon | 49 200 | 16,4 |
| RCA | 30 000 | 10,0 |
| Tchad | 25 500 | 8,5 |
| Cameroun | 109 800 | 36,6 |
| | 300 000 | 100,0 |

En ce qui concerne le Cameroun, il est cependant nécessaire d'évaluer séparément les marchés du sud et du nord, ce dernier formant pratiquement avec celui du Tchad un marché unique. La consommation de ciment du Nord-Cameroun était en 1963 d'environ 4 500 t. En appliquant un taux de croissance supérieur au taux moyen UDEAC en raison du développement particulièrement marqué du revenu dans cette région (7% au lieu de 6%), les besoins du Nord-Cameroun seraient en 1970 de l'ordre de 7 000 à 7 500 t et ceux du sud un peu supérieurs à 100 000 t. La région Nord-Cameroun/Tchad représenterait donc un marché de 30 000 à 33 000 t de ciment.

2.- LES PROJETS DE CREATION DE CIMENTERIES EN UDEAC

Or parmi les projets de cimenterie que l'on trouve en UDEAC: Figuil, Owendo, Loutété, le premier se propose justement de pourvoir à l'approvisionnement du marché Nord-Cameroun/Tchad. Faut de calcaire, le Sud-Cameroun paraît devoir se contenter d'une activité de broyage de clinker.

2.1.- Projet Nord-Cameroun

Le dossier de la cimenterie de Figuil, localisation choisie par suite de la présence du calcaire, est en cours d'étude par les organismes financiers dont l'intervention a été sollicitée. Il est parfaitement au point et la réalisation pourra débuter dès que les investissements seront couverts. Les arrangements nécessaires entre le Cameroun et le Tchad ont été pris et la taxe unique à la production applicable au ciment qui sera consommé dans chacun de ces pays a été fixée récemment à un taux bas (240 F.CFA par t) de façon à en rendre le prix largement compétitif avec celui du ciment nigérien. La capacité prévue pour l'installation de Figuil: 22 000 t en première étape, puis 44 000 t, permettra de couvrir les besoins de la région intéressée au moins jusqu'en 1975.

2.2.- Projet Owendo (Gabon)

La présence de calcaire ayant été révélée dans l'île de Coniquet située à courte distance du futur port d'Owendo près de Libreville au Gabon, un projet de cimenterie a été étudié. La société qui doit réaliser l'usine et l'exploiter a été créée en 1964 mais depuis lors ce projet a subi quelques vicissitudes. Conçue à l'origine pour produire 90 000 t de ciment par an, la cimenterie était localisée sur la terre ferme alors que la carrière de calcaire se trouve dans l'île. On a pensé ensuite, durant quelque temps, qu'il serait impossible d'installer l'usine à l'emplacement initialement choisi et un nouveau projet a été étudié en fonction d'une implantation sur l'île de Coniquet.

Cela a d'ailleurs fourni l'occasion d'effectuer une comparaison intéressante du coût des investissements et des frais d'exploitation dans l'un et l'autre cas, l'avantage ressortant en faveur d'Owendo. Finalement, la décision vient d'être tout récemment prise de construire la cimenterie au port d'Owendo sur les lieux primitivement envisagés. Entre temps un accord avait été pris avec le Cameroun pour fournir 50 000 t de clinker à l'usine de broyage de Douala dont il sera question plus loin. Les débouchés de la cimenterie se trouvaient donc ainsi partagés entre la couverture des besoins intérieurs gabonais, estimés à environ 40 000 t de ciment, et la fourniture au Sud-Cameroun d'un matériau demi-produit.

Il semble que les garanties de débouchés offertes par l'accord passé avec le Cameroun n'aient pas semblé suffisantes aux établissements financiers dont l'intervention était sollicitée. Le projet de cimenterie du Gabon a donc été revu en baisse pour une capacité correspondant surtout aux besoins de ce pays. Ce dernier dossier vient de voir le jour. Il envisage la construction d'une cimenterie d'environ 50 000 t. Celle-ci serait cependant déjà rentable à un niveau de production de 35 000 t et permettrait le cas échéant de répondre à une demande allant jusqu'à 60 000 t. Ce projet n'exclut donc totalement pas la possibilité de fournir du ciment au Cameroun. La cimenterie gabonaise prendrait en charge les frais de transport jusqu'à Douala afin de rendre son produit compétitif avec les ciments importés d'Europe.

Ce projet du Gabon en est actuellement au stade de la recherche du financement. Celui-ci une fois assuré la construction de l'usine débiterait aussitôt. On avance la date de fin 1966. On assure que l'opération sera rentable même avec la capacité ainsi réduite, les ventes s'effectuant au prix actuel du ciment importé. Il apparaît néanmoins regrettable que la capacité initialement prévue n'ait pu être maintenue. Non seulement d'ailleurs du strict point de vue d'une meilleure rentabilité de l'affaire, mais parce que ce projet offrait une occasion de coopération économique entre deux Etats voisins de l'UDEAC. On doit cependant faire remarquer que d'un point de vue strictement économique, il paraîtrait finalement préférable de développer au maximum la production de ciment d'Owendo, en vue d'approvisionner le Sud-Cameroun en produit directement utilisable, plutôt que de laisser croître la capacité de broyage installée à Douala. Cette dernière opération procure certes à l'ensemble UDEAC un supplément de valeur ajoutée industrielle quand le clinker provient d'Europe. Dans la perspective d'une production locale, on peut craindre au contraire que, par rapport à une cimenterie complète, le morcellement ou la multiplication des installations ne se traduise finalement par une déperdition de valeur ajoutée.

2.3.- Projet de broyage Sud-Cameroun

Bien que les recherches concernant l'existence du calcaire dans le Sud-Cameroun ne paraissent pas avoir été poussées suffisamment loin, il est généralement admis que les chances sont très réduites de pouvoir implanter une cimenterie dans cette région. Cette constatation a conduit autrefois à la création d'une simple usine de broyage à Douala.

Comme on l'a indiqué au début, cette unité a livré pendant quelques années un produit constitué par un mélange de clinker importé et de pouzzolane locale sur la base de 12 000 à 13 000 t par an, puis elle a cessé toute activité. Celle-ci a repris en 1966 dans l'ancienne usine partiellement rénovée et le fabricant nourrit de vastes projets d'extension pour lesquels il a déposé un dossier d'agrément.

Parallèlement les promoteurs de l'usine de Figuil (Nord-Cameroun) ont élaboré un projet d'installation à Douala d'un broyage de clinker d'une capacité de 70 000 t à porter à 100 000 t en seconde étape. Ce projet est également soumis à l'agrément des autorités publiques. L'un et l'autre de ces projets se proposent de couvrir les besoins en ciment du Sud-Cameroun dont on a vu plus haut qu'ils pourraient être de l'ordre d'un peu plus de 100 000t en 1970.

Les possibilités de trouver du calcaire en vue de créer une cimenterie complète étant très réduites, on devra donc continuer à importer du clinker - au lieu de ciment directement utilisable comme présentement - pour approvisionner le Sud-Cameroun. C'est pourquoi il avait paru souhaitable de réserver - tout au moins partiellement - cette fourniture à une usine africaine dont la rentabilité se trouverait ainsi améliorée. On pouvait peut être même escompter une baisse du prix de ce matériau, essentiel au développement des pays de l'UDEAC. Il paraît donc d'autant plus regrettable que la fourniture de clinker par la cimenterie du Gabon soit remise en question. Il est d'ailleurs probable, comme nous l'avons indiqué plus haut, qu'il serait davantage encore bénéfique pour l'UDEAC d'approvisionner le Sud-Cameroun en ciment - et non en clinker - à partir d'Owendo. Cela supposerait qu'on renonce à accroître la capacité de broyage existant à Douala, le Cameroun trouvant une compensation dans l'implantation d'autres industries pour lesquelles il paraît mieux placé.

2.4.- Projet de Loutété (Congo/B)

La cimenterie de Loutété actuellement en cours de construction et qui doit entrer en production vers 1969 est prévue pour une capacité de 80 000 t par an.

Les débouchés qui lui sont offerts sont le marché intérieur du Congo/B (85 000 en 1970) et celui de la RCA (30 000 t en 1970).

Sans doute est-il également question d'un projet de cimenterie à réaliser dans ce dernier pays. Etant donné les difficultés d'équilibrer financièrement avec une aussi faible capacité de production, ainsi qu'on le constate à l'occasion du projet Nord-Cameroun, il semble prudent de ne pas s'engager, pour le moment tout au moins, dans cette opération. Le rapport de la mission de la CEA, déjà cité, suggère qu'il serait préférable d'envisager pour Bangui la création d'une unité de broyage utilisant du clinker produit à Loutété au Congo/B. Dans la mesure où l'on recherche les moyens de renforcer le secteur industriel des pays de l'intérieur défavorisés par leur éloignement de la côte et la coopération entre Etats, cette suggestion mérite d'être étudiée. Si elle ne devait finalement entraîner qu'une faible majoration du prix du ciment (1), elle pourrait sans doute être retenue.

Conclusion

Les unités de cimenterie en cours de réalisation ou projetées en UDEAC représentent une capacité globale de production correspondant sensiblement aux besoins futurs de la zone. La localisation des usines coïncide assez bien avec la répartition régionale en trois marchés:

Tchad/Nord-Cameroun approvisionné par l'usine de Figuil, Gabon et Sud-Cameroun que l'usine d'Owendo devrait couvrir en grande partie, enfin marché Congo/B et RCA réservé à l'usine de Loutété avec, éventuellement, broyage à Bangui du ciment destiné à la RCA. Si ce schéma était respecté il resterait néanmoins à revoir le problème des importations complémentaires de clinker nécessaires à l'usine de broyage de Douala. Or, la réduction de capacité décidée récemment pour la cimenterie d'Owendo laisse ce problème entier. Près de 100 000 t de clinker devront nécessairement dans l'avenir être importées au Cameroun car il est peu probable qu'on y découvre le gisement de calcaire qui permettrait de réaliser une cimenterie dans le Sud. Dans la mesure où le gisement de calcaire Corniquet au Gabon possède des réserves suffisantes, on ne peut que recommander d'adopter pour la cimenterie gabonaise une dimension telle qu'elle lui permette de répondre également - tout au moins pour une grande partie - aux besoins du Sud-Cameroun. Le complément de clinker nécessaire pourrait d'ailleurs venir de préférence d'une autre cimenterie africaine de la côte Ouest. Cette solution paraît offrir l'avantage de ménager au Cameroun la possibilité de créer plus tard sa propre cimenterie dans le sud, en cas de découverte de ressources en calcaire. Dans une perspective un peu plus éloignée l'élargissement du marché Sud-Cameroun/Gabon pourrait en effet offrir des débouchés globalement suffisants pour justifier l'existence de deux entreprises.

(1) Majoration par rapport au prix du ciment en provenance de Loutété.

43.- CLASSIFICATION DES PRODUCTIONS

Après avoir ainsi passé en revue l'ensemble des productions, on se trouve en mesure de procéder à leur classement en deux catégories:

- 1) les productions qui paraissent pouvoir être écartées du champ de l'étude;
- 2) les productions qui paraissent mériter qu'on entreprenne l'étude des projets industriels les concernant.

Le tableau ci-après donne les résultats de cette sélection.

Classification des productions

| Produits ou activités | Ecartés | Retenus |
|---|---------|---------|
| - Produits laitiers | X | |
| - Conserves de poissons et de crustacés | X | |
| - Brasserie et limonaderie | X | |
| - Malt | | X |
| - Farine de froment, semoules, gruaux, etc. | X | |
| - Huiles alimentaires | X | |
| - Margarine | X | |
| - Conserves de viande | X | |
| - Confiserie et chocolat | X | |
| - Sucre | X | |
| - Glucose | X | |
| - Produits de la biscuiterie | X | |
| - Conserves de légumes | | X |
| - Conserves et jus de fruits | | X |
| - Tabac et cigarettes | X | |
| - Produits chimiques | | X |
| - Gaz carbonique | X | |
| - Produits pharmaceutiques | X | |

| Produits ou activités | Ecartés | Retenus |
|---|---------|---------|
| - Engrais minéraux | | X |
| - Peintures et vernis | X | |
| - Encres de différentes catégories | X | |
| - Savons et savonnettes | X | |
| - Lessives et détergents | X | |
| - Parfums et crèmes | X | |
| - Cirages, crèmes et encaustiques | X | |
| - Insecticides et désinfectants | X | |
| - Articles en matière plastique | X | |
| - Disques | X | |
| - Pointes Bic | X | |
| - Matières premières plastiques | | X |
| - Colles | X | |
| - Pneumatiques véhicules à deux roues | | X |
| - Pneumatiques automobiles | X | |
| - Peaux et cuirs | X | |
| - Pâte à papier et papier | | X |
| - Allumettes | X | |
| - Panneaux de fibres et de particules | X | |
| - Tissus synthétiques et artificiels | X | |
| - Fil de coton | X | |
| - Tissus de coton | X | |
| - Tissus de fibres dures pour sacherie et toiles d'emballage | X | |
| - Couvertures | X | |
| - Articles de bonneterie | X | |
| - Vêtements d'homme et de femme | X | |
| - Chaussures de toutes catégories | X | |
| - Ciment | X | |
| - Produits amiante-ciment | | X |
| - Produits céramiques | | X |
| - Verre | | X |

| Produits ou activités | Ecartés | Retenus |
|--|---------|---------|
| - Demi-produits sidérurgiques | | X |
| - Produits de la construction métallique et de la grosse chaudronnerie | X | |
| - Autres produits de la petite tôlerie | | X |
| - Tôles d'aluminium | X | |
| - Articles en fonte | X | |
| - Fils et câbles de cuivre et alliages | X | |
| - Tréfilage, pointes, clous, articles en fil de métal | X | |
| - Câbles d'acier | | X |
| - Boulons et visserie | | X |
| - Articles de ménage en aluminium et en tôle d'acier émaillée ou galvanisée | X | |
| - Pièces détachées et assemblage de machines de préparation du sol | X | |
| - Outillage agricole | X | |
| - Couteaux et couverts | X | |
| - Serrurerie - quincaillerie | | X |
| - Pièces détachées pour automobiles, autobus, autocars et assemblage de véhicules | X | |
| - Pièces et assemblage de bennes, remorques, charrettes et brouettes métalliques | X | |
| - Pièces détachées et montage de vélos et cyclomoteurs | X | |
| - Fabrication de pièces, assemblage et construction de gros matériel de transport, de bateaux, de wagons, etc. | X | |
| - Fabrication de panneaux de signalisation et plaques indicatrices | X | |
| - Fabrication de pièces, assemblage et construction de pulvérisateurs, extincteurs, etc. | X | |
| - Fabrication de pièces et construction de machines à coudre et appareils ménagers | X | |

| Productions ou activités | Ecartés | Retenus |
|---|---------|---------|
| - Mobilier métallique - Caisses pour réfrigérateurs et climatiseurs | X | |
| - Mobilier en bois | X | |
| - Piles électriques | | X |
| - Accumulateurs | | X |
| - Cartoucherie civile | X | |

5. COUTS DES FACTEURS ET LOCALISATION

Les conditions de production industrielle sont très différentes d'un centre de l'UDEAC à l'autre. Aussi fallait-il, avant de pouvoir aborder les calculs de rentabilité des différents projets, relever au moyen d'enquêtes sur place les coûts des facteurs les plus importants. Les résultats de ces enquêtes ont été arrêtés dans les paragraphes suivants.

On étudiera ensuite dans un second chapitre quels effets les différences de prix régionales peuvent avoir sur les problèmes généraux de localisation dans l'UDEAC.

5.1. COUTS DES FACTEURS GENERAUX

Les données générales de ce chapitre doivent se limiter au petit nombre de facteurs qui entrent en ligne de compte dans tout processus industriel. Ce sont avant tout le terrain, le travail, l'énergie, les transports et les travaux de construction. Les coûts des facteurs spéciaux seront donnés au cours de l'étude critique des différents projets.

5.1.1. Prix des matières premières

Pour rester dans l'esprit de l'exposé précédent, on ne s'étendra pas ici sur le prix des matières premières industrielles, que celles-ci soient importées ou qu'elles soient fabriquées sur place.

5.1.2. Prix de l'énergie

Dans les pays de l'UDEAC, les sources d'énergie les plus importantes sont l'électricité, le pétrole et le gaz naturel. On a généralement pris pour bases des calculs les prix suivants:

Electricité

Dans l'UDEAC, l'alimentation en courant électrique est assurée, dans la majorité des cas, par des centrales thermiques. Seules les zones d'Edéa-Douala et de Victoria, et la ville de Brazzaville sont alimentées en courant d'origine hydraulique. Les prix groupés dans le tableau 51 font apparaître pour Douala, Brazzaville et Victoria des coûts nettement inférieurs à ceux de toutes les autres localités.

Tableau 51

Coûts de l'énergie électrique (courant force)

| Localisation | Prime fixe par mois par kW souscrit en F.CFA | Tarif proportionnel par kWh |
|---------------------|--|--------------------------------|
| <u>Cameroun</u> | | |
| Douala | 250 | 7,3 - 12,0 ¹⁾ |
| Yaoundé | 330 | 14 - 18 ¹⁾ |
| Victoria | 1 000 | 5 |
| Garoua | | 10 ²⁾ |
| <u>Gabon</u> | | |
| Libreville | | |
| actuel | . | 18 |
| futur ³⁾ | | 10 |
| Port Gentil | 0,5 | 14,9 |
| <u>Congo/B</u> | | |
| Pointe-Noire | 590 | 12,7 |
| Brazzaville | 590 | 11,8 |
| <u>RCA</u> | | |
| Bangui | 520 | 10,4 |
| <u>Tchad</u> | | |
| Fert-Lamy | 780 | 14,5 - 19,6 ¹⁾ |
| Moundou | 960 | 19,1 - 23,9 ¹⁾ |

1) Variant en fonction de la durée d'utilisation et de la tension souscrite

2) Prix très spécial consenti à une importante entreprise industrielle

3) Prix envisagé après mise en marche de la centrale hydro-électrique de Kinguélé. Les gros utilisateurs peuvent obtenir des tarifs spéciaux. C'est ainsi que l'on envisage des tarifs autour de 3-4 CFA/kWh pour la fabrication de la cellulose.

Seul Bangui fournit l'énergie électrique à des prix comparables à ceux des centrales hydrauliques.

Le tableau 51 donne les tarifs normaux du courant force. On n'a pu déterminer dans quelle mesure les gros consommateurs peuvent obtenir des conditions spéciales. Dans de nombreux cas ont été mis au point des conventions tarifaires dont les taux sont nettement inférieurs aux taux normaux. Généralement, les producteurs d'énergie électrique s'efforcent, par ailleurs, de limiter les avantages accordés aux gros consommateurs, pour pouvoir ainsi baisser le niveau tarifaire général.

Vu l'importance du rôle que jouent dans certains cas ces gros consommateurs, une augmentation relativement faible des tarifs spéciaux suffirait pour permettre une réduction sensible des taux normaux.

Il est assez difficile de dire quelle sera l'évolution des tarifs du courant électrique au cours des 5 à 10 années à venir. Une série de grands projets est à l'étude, tels que Kingélé au Gabon, Bouenza ou même Kouilou au Congo, dont la réalisation permettrait de sensibles baisses de prix. Malheureusement, les éléments disponibles ne permettent pas toujours de faire des hypothèses valables sur les tarifs qui pourront être appliqués après la mise en exploitation de ces installations, car ces projets sont liés à la réalisation conjointe de grands projets industriels.

Produits pétroliers

Actuellement, c'est le gas-oil et le fuel léger (600) qu'on utilise, dans la majorité des cas, à des fins industrielles. Dans les trois Etats côtiers, les prix c.a.f. sont dans une très large mesure les mêmes. On peut quand même observer de grosses différences de prix d'achat d'un utilisateur à l'autre, car les charges douanières et fiscales ne sont pas uniformes. Toutes les exploitations industrielles ne peuvent pas faire venir les produits pétroliers en exemption de douane. Pour le gas-oil, on peut présentement, c.a.d. au milieu de 1966, citer les prix de gros suivants (toutes taxes comprises):

| | |
|-----------------------|--------------------------|
| Douala / Pointe-Noire | 10 000 F.CFA par 1 000 l |
| Yaoundé | 15 000 " |
| Bangui | 26 000 " |
| Fort-Lamy | 45 000 " |

La réalisation des projets d'investissements dont l'étude fait l'objet du présent rapport, a, dans la majorité des cas, été prévue au plus tôt pour l'année 1970. D'ici là, la raffinerie de Port-Gentil aura été mise en exploitation. On ne peut encore préciser de façon définitive quelle sera la politique de vente et la politique des prix de la raffinerie. Une série de conventions inter-Etats fait prévoir que la réglementation à intervenir serait à peu près la suivante:

La raffinerie livrera dans les trois Etats côtiers à un tarif unitaire et prendra à sa charge les frais de transport jusqu'au port de débarquement. Elle alignera ses prix sur les prix mondiaux, en d'autres termes, il ne faut pas s'attendre à un changement substantiel des prix actuels. Une exception a été prévue pour le fuel 1 500 (demi-lourd). Il doit être livré au-dessous des prix actuels, soit à environ 5 000 F.CFA la tonne rendue dépôt Douala ou Pointe-Noire.

A la base de ce prix se trouve le sous-détail suivant:

| | |
|--|---------------------|
| départ raffinerie Port Gentil | 3700 F.CFA/t |
| frêt | 500 " |
| passage en dépôt | 500 " |
| marge distribution | 250 " |
| <u>rendu dépôt Douala/Pointe-Noire</u> | <u>5000 F.CFA/t</u> |

Dans les calculs de rentabilité relatifs aux différents projets, on est parti du principe que l'on pourrait disposer du fuel 1500 produit par la raffinerie de Port-Gentil et que les utilisateurs industriels pourraient importer celui-ci en exemption de douane. Nous sommes également partis du principe que les prix rendu dépôt Douala, Libreville, Port-Gentil et Pointe-Noire seraient les mêmes, et nous avons, en utilisant les tarifs de transport habituels, établi sur cette base les prix dans les différents centres de l'UDEAC (voir tableau 52).

Nous n'avons pu obtenir de renseignements concordants sur les prix des produits pétroliers qui seront pratiqués à l'avenir à Port-Gentil vis-à-vis des utilisateurs industriels. Il n'est, semble-t-il, pas encore sûr que l'on appliquera également ici le tarif unitaire. De même, il n'est pas encore possible de donner des prix pour le Tchad, car on ne peut encore prévoir si, dans l'avenir, ce pays sera approvisionné par Port-Gentil ou s'il continuera à être approvisionné par Port-Harcourt.

Tableau 52
Prix estimatif du fuel demi-lourd (1500)¹⁾
F.CFA par tonne

| | |
|--------------|--------|
| Douala | 5 000 |
| Yaoundé | 8 500 |
| Garoua | 18 000 |
| Libreville | 5 000 |
| Port-Gentil | 5 000 |
| Pointe-Noire | 5 000 |
| Brazzaville | 7 600 |
| Bangui | 14 000 |

1) Après mise en exploitation de la raffinerie de Port-Gentil.

Gaz naturel

Parmi les gisements de gaz naturel repérés le long de la côte de l'Océan Atlantique, dans les régions de Douala (Logbaba et Bomono), de Port-Gentil et de Pointe-Noire (Pointe-Indienne), seul le gisement de gaz de Port-Gentil est actuellement utilisé par la centrale électrique de Port-Gentil. En 1965, le prix du m³ de gaz s'élevait à 3,84 F.CFA, pour un pouvoir calorifique de 10 570 calories.

Le Plan de Développement du Gabon prévoit l'utilisation du gaz naturel de Port-Gentil pour plusieurs projets industriels. Après exécution des études préliminaires et des travaux nécessaires à une distribution rationnelle du gaz, on espère parvenir à un prix nettement inférieur au cours actuel (3,84 F.CFA). Ces espoirs paraissent optimistes et n'ont, semble-t-il, pas encore été tout à fait harmonisés avec les services compétents de la SPAFE (Société Pétrolière de l'Afrique Equatoriale). Cette Société suit, en principe, la politique

qui consiste à vendre le gaz à égalité de prix avec le fuel, soit à environ 5 F.CFA/m³. Les négociations en cours avec la Société des Potasses du Congo, en vue de l'utilisation du gaz naturel de Pointe-Indienne par la centrale électrique de Holle sont également orientées dans le même sens.

5.1.3. Frais de main-d'oeuvre (cadres compris)

Conformément aux conventions qui servent de bases à l'ensemble de la présente étude, les différentes prestations sociales ont été ajoutées aux salaires. Il en résulte que les charges salariales comprennent:

- les appointements de base,
- les frais sociaux (allocations familiales, soins médicaux, logements gratuits, congés payés, voyages annuels Afrique-Europe, etc.

Les charges salariales varient en fonction:

- de l'origine des salariés (travailleurs expatriés ou locaux)
- de leur qualification ou de leur emploi dans l'entreprise.

Pour simplifier les calculs, on a pris pour bases de ceux-ci le schéma suivant:

Personnel expatrié

- Cadres supérieurs, (directeurs commerciaux et techniques)
- Cadres moyens (chefs de service commerciaux et techniques, ingénieurs)
- Agents de maîtrise (contremaîtres, etc.)
- Employés administratifs qualifiés (comptables, etc.)
- Employés administratifs ordinaires (secrétaires, sténodactylos, généralement embauchés sur place)

Personnel local

- Cadres
- Agents de maîtrise
- Ouvriers qualifiés
- Ouvriers spécialisés
- Manoeuvres
- Employés administratifs.

Nous avons cherché, au cours de nombreux entretiens avec les entreprises industrielles, les groupements interprofessionnels, les Chambres de Commerce et les services gouvernementaux compétents, à déterminer les salaires de base et les prestations sociales dont bénéficient ces différentes catégories de travailleurs. Les résultats en ont été groupés au tableau 53.

Tableau 53
Frais de main-d'oeuvre
1000 F.CFA par an

| Catégorie | Douala-Yaoundé | | Libreville | | Pointe-Noire Brazzaville | | Bangui | | Fort-Lamy | |
|--|----------------|-------|------------|-------|-----------------------------|-------|--------|-------|-----------|-------|
| | AB | CT | AB | CT | AB | CT | AB | CT | AB | CT |
| <u>Expatriés</u> | | | | | | | | | | |
| 1. Cadres supérieurs | 3 500 | 6 300 | 2 930 | 5 770 | 2 930 | 5 770 | 2 700 | 4 970 | 2 700 | 5 600 |
| 2. Cadres moyens | 2 500 | 4 500 | 2 100 | 4 190 | 2 100 | 4 190 | 1 800 | 3 300 | 1 800 | 3 800 |
| 3. Agents de maîtrise | 1 800 | 3 200 | 1 465 | 2 940 | 1 465 | 2 940 | 1 440 | 2 650 | 1 440 | 3 240 |
| 4. Employés administratifs qualifiés | 1 800 | 3 200 | 1 465 | 2 940 | 1 465 | 2 940 | 1 140 | 2 100 | 1 440 | 3 240 |
| 5. Employés administratifs ordinaires 1) | 1 200 | 1 560 | 1 000 | 1 250 | 1 000 | 1 200 | 780 | 1 125 | 1 000 | 1 250 |
| <u>Locaux</u> | | | | | | | | | | |
| 6. Cadres | 960 | 1 200 | | | | | | | 420 | 540 |
| 7. Agents de maîtrise | 480 | 600 | 444 | 577 | 405 | 530 | 340 | 400 | 300 | 420 |
| 8. Ouvriers qualifiés | 360 | 450 | 302 | 393 | 225 | 295 | 160 | 180 | 240 | 330 |
| 9. Ouvriers spécialisés | 216 | 270 | 151 | 196 | 104 | 135 | 100 | 130 | 130 | 160 |
| 10. Manœuvres | 90 | 115 | 111 | 144 | 90 | 117 | 50 | 60 | 75 | 95 |
| 11. Employés admin. | 300 | 375 | 220 | 286 | 161 | 210 | 200 | 245 | 240 | 310 |

1) En général embauchés sur place

AB = Appointement de base

CT = Coûts totaux, y compris charges sociales et prestations supplémentaires

L'idée fondamentale de ces recherches consistait à déterminer les différences locales entre les charges salariales relatives à des qualifications professionnelles comparables. Mais ce but était lui-même difficile à atteindre, du fait que, dans de nombreux centres de l'UDEAC, le secteur industriel est si limité que l'on ne trouve pas partout d'emplois dont les conditions soient comparables. Le directeur général d'une entreprise du Sud-Cameroun occupant plus de 1 000 personnes n'a ni la même qualification professionnelle, ni les mêmes appointements que le directeur général d'une entreprise occupant à Bangui une centaine de personnes. Comme on ne trouve pas encore dans tous les territoires de l'UDEAC d'entreprises industrielles modernes d'une certaine importance, on ne peut prétendre que les directeurs généraux, par exemple, sont toujours mieux payés à Douala qu'à Bangui.

En déterminant les charges salariales et en établissant le tableau précédent, on a donc cherché, dans toute la mesure du possible, à tenir compte de ces difficultés. Lorsqu'en un lieu donné, une certaine fonction n'avait encore jamais existé, l'on s'est efforcé de prendre en compte des valeurs raisonnables, déterminées par comparaison avec d'autres localités et d'autres fonctions.

Il n'a pas été moins difficile de déterminer les charges salariales relatives au personnel local. Derrière la même appellation spécifique, ouvriers spécialisés par exemple, se cachent souvent, d'une entreprise à l'autre, des tâches, des formations professionnelles et, par conséquent, des rémunérations très différentes. Les salaires de la main-d'oeuvre locale sont généralement basés sur le SMIG (Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti) et sur un nombre relativement faible de conventions collectives. Mais, en général, les entreprises industrielles payent, même au manoeuvres, des salaires supérieurs au SMIG.

Pour les charges salariales de la main-d'oeuvre locale, on distingue également salaire de base et prestations sociales. On n'a généralement tenu compte que des prestations sociales prescrites par la loi. Pour la main-d'oeuvre locale, on n'a pas prévu l'attribution de ce logement gratuit qui joue un si grand rôle dans les charges relatives au personnel expatrié.

Productivité

Pour pouvoir être convenablement interprétées, les données relatives aux charges salariales en Afrique doivent être assorties d'indications complémentaires sur la productivité du travail. Comme les processus de production ont, en règle générale, été mis au point sur le modèle européen, il convient dans chaque cas d'examiner combien il faut d'Africains pour remplacer un nombre défini d'Européens.

Il s'agit ici d'un problème qui, bien que connu depuis longtemps, n'a qu'à peine fait l'objet jusqu'ici d'études approfondies. On manque dans une large mesure d'études systématiques d'où l'on pourrait tirer des points de repère pour la solution de problèmes concrets de planification. Comme il était impossible, dans le cadre de la présente étude, de procéder à des analyses comparatives entre entreprises industrielles européennes et africaines, il a fallu recourir aux estimations, chaque fois qu'on ne disposait pas de documentation sur les entreprises de même nature installées dans d'autres pays d'Afrique. L'expérience a souvent montré que la main-d'oeuvre africaine est utilisée dans les meilleures conditions dans les entreprises fortement mécanisées, où le travail est donc conditionné par le rythme des machines et dont le programme de production est relativement homogène et invariable. Dans ces conditions, elle atteint, à l'issue des délais de mise au courant nécessaires, à des rendements à peine inférieurs et parfois même supérieurs à ceux des travailleurs européens. En pareil cas, les bas salaires des travailleurs africains se traduisent par des charges salariales relativement faibles dans les coûts de production. De l'autre côté, la main-d'oeuvre africaine donne fréquemment lieu à des difficultés dans les entreprises dont le programme de production est très différencié et change souvent. Dans ces entreprises, qui exigent du travailleur une assez haute faculté d'adaptation, beaucoup d'initiative et des talents multiples, il faut en règle générale s'attendre à des besoins en main-d'oeuvre nettement plus élevés que dans les entreprises européennes, à identité d'équipement mécanique. Il faut donc se borner à donner ici des indications très générales. Dans les calculs de rentabilité relatifs aux diverses fabrications projetées, on devra dans chaque cas décider quels sont les besoins en main-d'oeuvre auxquels il faudra s'attendre eu égard aux circonstances locales. Ce faisant, l'on tiendra compte, autant que possible, de l'expérience acquise dans les autres pays d'Afrique.

5.1.4. Eau industrielle

On peut compter sur le fait que, dans les centres urbains de l'UDEAC, l'eau destinée aux usages industriels sera généralement fournie par le Service Public des Eaux. On trouvera les tarifs normaux dans le tableau 54. Dans les cas spéciaux, les gros utilisateurs pourront obtenir des contrats spéciaux comportant des réductions de prix.

Tableau 54
Eau

| Localité | F.CFA/m ³ |
|-----------------|----------------------|
| <u>Cameroun</u> | |
| Douala | 25 |
| Yaoundé | 26 |
| Garoua | 35 |
| <u>Gabon</u> | |
| Libreville | 46 |

suite Tableau 54

| Localité | F.CFA/m ³ |
|---------------------|--|
| <u>Congo</u> | |
| Pointe-Noire | 45,0 ¹⁾ - 40,5 ²⁾ |
| Brazzaville | 52,4 ¹⁾ - 46,2 ²⁾ - 41,1 ³⁾ |
| <u>RCA</u> | |
| Bangui | 36 ⁴⁾ |
| <u>Tchad</u> | |
| Fort-Lamy | 40 |
| Moundou/Archambault | 65 |

- 1) 1^{ère} tranche: jusqu'à 300 m³/mois
- 2) 2^{ème} tranche: 300 - 1 000 m³/mois
- 3) 3^{ème} tranche: 1000 m³ et plus/mois
- 4) réductions jusqu'à 20% selon quantité consommée

En dehors des centres urbains, on sera généralement contraint de construire des stations de pompage et de traitement des eaux. Les prix de revient dépendront alors des conditions locales, de la profondeur de forage, de la capacité de l'installation et du prix de l'énergie nécessaire à la station de pompage.

5.1.5. Coûts de construction des bâtiments industriels

Comme pour le calcul des charges salariales, a été mis au point pour les coûts de construction un schéma valable pour tous les Etats associés et tous les types de construction industrielle. Au cours des enquêtes entreprises dans les différents centres de l'UDEAC, on a cherché dans toute la mesure du possible à dresser une liste, par types d'ouvrage, des coûts de constructions industrielles exécutées ces derniers temps. Cette façon d'opérer devait permettre de cerner les différences de prix constatées, par localité, pour des ouvrages comparables.

Les difficultés que rencontre une telle méthode, sont évidentes. Les circonstances issues des différents processus de production sont en effet trop variées pour qu'il fût possible de trouver, pour tous les lieux d'implantation, des types de construction comparables. Dans certains endroits tels que Libreville, par exemple, on n'a pratiquement pas d'expérience sur les différents types de construction industriels. Pour toutes ces raisons, il a fallu dans certains cas s'écarter du principe admis et n'enregistrer que les coûts réels des constructions déjà réalisées. Les estimations faites par les entreprises de construction devaient alors remplir les vides.

Il en résulte un certain nombre de restrictions pour l'examen critique des coûts de construction suivants: les valeurs données représentent une combinaison entre les coûts de construction réels et les offres de prix faites par l'industrie du bâtiment. La politique des prix pratiquée par les entrepreneurs de construction dépend étroitement de la situation générale sur le marché de la concurrence et de la conjoncture momentanée. Tous ceux qui ont l'habitude des appels d'offres de travaux en Afrique, savent que l'on peut observer de grosses différences d'une adjudication à l'autre ou même dans le cadre d'un seul appel d'offres, différences qui échappent souvent à toute tentative d'explication.- Les spécifications techniques relatives aux constructions industrielles sont si variées que, même pour les constructions réellement exécutées, on ne peut toujours déterminer avec certitude si l'on peut valablement faire des comparaisons de prix exactes (voir tableau 55, page 213).

C'est en tenant compte de ces restrictions qu'il convient d'examiner les données fournies par le tableau suivant. Celles-ci ne représentent que des valeurs moyennes et ne s'appliquent qu'aux constructions normales. On ne peut calculer que dans certains cas précis les ouvrages spéciaux tels que par exemple les charpentes en acier, les ponts roulants, etc.

5.1.6. Prix du terrain

Pour le prix des terrains à usage industriel également, on ne peut que difficilement donner des indications même générales. On ne peut en particulier déterminer avec précision le prix souvent décisif de l'aménagement du terrain qu'en fonction d'un terrain et d'un projet bien définis. Dans certaines villes, on met à la disposition des intéressés, dans le cadre du Plan d'urbanisation, des terrains à usage industriel équipés des branchements nécessaires. En pareil cas, il faut s'attendre à ce que le prix du terrain soit relativement élevé et les frais de branchement relativement faibles. A titre indicatif, on peut admettre en général que le prix des terrains ainsi aménagés oscille entre 1 100 et 1 500 F.CFA/m².

En dehors des villes, le prix du terrain proprement dit devrait être très faible, mais il faut s'attendre ici à ce que les frais d'aménagement, que l'on ne peut estimer que dans chaque cas particulier, soient très élevés. Les industries qui exigent un raccordement au réseau ferré ou des systèmes de conduite spéciaux (industries sidérurgique, chimique, etc.) doivent naturellement s'attendre à des dépenses d'aménagement particulièrement élevées.

Les grandes entreprises industrielles peuvent, à la suite de conventions spéciales, se voir à l'occasion attribuer gratuitement des terrains relevant du domaine public. Souvent ce terrain constitue la participation financière de l'Etat dans l'affaire.

Tableau 55
Coûts de construction 1965/1966
F.CFA/m²

| Catégorie de construction | Douala | Libreville | Pointe-Noire | Yaoundé | Bangui | Garcoua | Fort-Lamy |
|--|--------|------------|--------------|---------|--------|---------|-----------|
| A Hangar simple, ouvert, sol bétonné | 8 000 | 9 000 | (6 000) | 10 000 | 7 000 | 10 000 | 15 000 |
| C ₁ Bâtiment pour production légère, à air non conditionné, fondation de ma- chines légères | 12 000 | 16 000 | . | 18 000 | 20 000 | . | 25 000 |
| C ₂ Bâtiment pour production légère, pouvant être à air conditionné | 17 000 | . | . | 20 000 | 21 000 | 20 000 | 28 000 |
| D Bâtiment pour production lourde | 22 000 | . | 20 000 | 25 000 | 25 000 | 22 000 | 30 000 |
| E Bâtiments administratifs et sociaux | 20 000 | 30 000 | 30 000 | 25 000 | 30 000 | 25 000 | 28-30 000 |
| F Logement grand standing | 35 000 | 42 000 | 35 000 | 40 000 | 35 000 | 38 000 | 35-40 000 |
| F ₂ Logement standing moyen | 30 000 | 26 000 | 31 000 | 35 000 | 25 000 | 30 000 | 25 000 |

1) Dans le contexte de cette étude, production lourde signifie par exemple Industrie textile. La production lourde de type européen (chimie de base, sidérurgie, etc.) n'est pas à calculer par m². Il s'agit là de cas spéciaux, à calculer d'après les spécifications individuelles correspondantes. Les coûts de ces constructions sont très variables d'un cas à l'autre.

5.1.7. Coûts des transports

En Afrique, le coût des transports joue un rôle important dans toutes les décisions d'investissements relatives aux projets industriels, que ce soit pour les commandes en Europe de matières premières et accessoires, que ce soit pour l'écoulement des produits à grande distance. Nous donnons dans les paragraphes suivants un aperçu des tarifs actuels des modes de transport les plus importants. Il convient d'insister sur le fait que, surtout pour les transports routiers, les tarifs de transport sont très variables et ne permettent de donner que des valeurs indicatives.

Il est difficile de déterminer le coût des transports à grande distance, particulièrement si l'on utilise plusieurs moyens de transport différents. Les tarifs normaux ne renseignent souvent qu'imparfaitement sur les charges additionnelles à déboursier en supplément du tarif de base. D'autre part, les tarifs officiels sont souvent des tarifs maxima, sur lesquels on peut obtenir des rabais variables suivant les transporteurs et le marché de la concurrence.

Le chapitre 23 contient des informations sur la situation des transports et les projets d'aménagement connus.

1. Coût des transports Europe-Afrique

Une étude détaillée des frais de transport entre l'Europe et les ports de l'UDEAC sort du cadre du présent travail. Nous nous limiterons ici à quelques renseignements relatifs au transport des biens d'investissement et des matières premières industrielles.

Pour le calcul des frais de transport correspondants dans les différentes études de projet, a été utilisé le tarif de la Conférence des Lignes de Navigation desservant la Côte Ouest Africaine. Les taux de fret s'appliquent départ ports français de la Mer du Nord et sont uniformes à destination du Cameroun, du Gabon et du Congo. Pour les marchandises normales existent 10 classes tarifaires dont les taux varient de 2 200 à 22 500 F.CFA la tonne ou le mètre cube. La majorité des machines et biens d'investissement relève de la classe 5 dont le taux est de 10 000 F.CFA. Aux matières premières et semi-produits industriels s'appliquent généralement des taux nettement plus faibles soit par exemple 5 000 F.CFA environ pour les fers et aciers. Il existe également des tarifs spéciaux pour les produits dangereux, ainsi que pour les colis lourds et encombrants.

Les taux de fret fixés par les Lignes de Navigation groupées en Conférence peuvent être considérés comme des limites supérieures. Ils peuvent être réduits en cas de contrats à long terme ou de grosses commandes. A côté de ces Lignes de Navigation fonctionne également, pour les transports avec l'Afrique Occidentale, une série de Compagnies hors conférence, qui consentent des rabais pouvant atteindre 25% du tarif normal.

2. Frais de manutention et de transit

Le taux de frêt normal pour les transports par mer s'entend depuis "bord port de chargement" jusqu'à "sous palan port de débarquement." On perçoit encore, dans les ports, un grand nombre de frais et de taxes qu'il est difficile de calculer. Il s'agit ici entre autres de :

- frais de transit, de manutention et d'acconage,
- frais d'entreposage,
- taxes portuaires,
- commissions des agréés en douane, etc.

Pour chacune de ces positions existent des tarifs détaillés, sur lesquels il n'est pas nécessaire de s'étendre ici. Après de sérieuses discussions avec les transitaires et les importateurs, nous avons décidé d'utiliser, pour les devis relatifs aux différents projets, les valeurs moyennes suivantes applicables aux importations :

Tableau 56
Frais de manutention ¹⁾
F.CFA par tonne

| Port | Machines | Matières diverses |
|--------------|----------|-------------------|
| Douala | 5 000 | 3 000 |
| Libreville | 6 000 | 4 000 |
| Pointe-Noire | 4 500 | 2 500 |

1) Manutention, acconage, taxes diverses, transport jusqu'au magasin douanier, honoraires des commissionnaires, agréés en douane, etc.

Pour les marchandises en transit, on peut admettre une réduction de 500 à 1 000 F.CFA des valeurs données par le tableau. Pour les exportations s'appliquent également des dispositions spéciales.

Dans le tableau précédent n'ont pas été inclus les frais de transport du magasin douanier au magasin importateur ou au chantier.

3. Transport côtier

Parallèlement au tarif Europe-Afrique existe un tarif des transports côtiers, établi par les Compagnies de Navigation groupées dans la Conférence précitée. Le tarif de base entre Douala et Pointe-Noire et pour tout parcours inférieur s'élève à 2 600 F.CFA la tonne. A ce taux de frêt il convient d'ajouter les frais de manutention, etc., de sorte que, pour les frais de transport totaux magasin Douala,

magasin Pointe-Noire, il faut compter sur un montant minimum de 8 000 F.CFA la tonne, suivant le type de marchandise transportée.

4. La Voie Transéquatoriale (Pointe-Noire - Bangui - Tchad)

Pour le Congo, la RCA, la partie Sud du Tchad et celle du Gabon, la Voie Transéquatoriale reste l'artère la plus importante. Le chemin de fer, la navigation fluviale et la route unissent, à près de 3 000 km de distance, Pointe-Noire et Fort-Lamy. Tout ce parcours est soumis au contrôle de l'ATEC.

Les tarifs normaux en ont été groupés dans le tableau 57. Ils s'appliquent au tronçon considéré, sans tenir compte des frais de rupture de charge, ni des frais de chargement à Pointe-Noire. La majorité des biens d'investissement industriels, machines et matériels, est transportée au tarif de la classe 2. Les matières premières et produits semi-finis industriels, les matériaux de construction, etc. relèvent généralement des classes 3 et 4. Il existe des tarifs spéciaux pour la majeure partie des produits d'exportation (bois, café, arachides, coton, caoutchouc, huile de palme, peaux, etc.), ainsi que pour quelques produits d'importation tels que les carburants, le ciment, les engrais, les fers et aciers (tôles), les fûts vides et les sacs de jute par exemple.

Tableau 57
Voie Transéquatoriale
Coûts des transports

| Catégorie de marchandise | Pointe-Noire-Brazzaville | Brazzaville-Bangui | | Bangui-Fort-Lamy |
|--------------------------|---------------------------------------|--|-------|---------------------------------|
| | Chemin de fer ¹⁾ 515 km | Voie fluviale ²⁾ 1 300 km Montée Descente | | Route ³⁾ 1 130 km |
| | F.CFA | par tkm | | |
| 1 | 14,5 | 7,7 | 4,8 |) |
| 2 | 12,8 | 6,7 | 3,6 |) 9 - 12 |
| 3 | 7,8 | 5,9 | 3,3 |) |
| 4 | 6,3 | 5,6 | 3,0 |) |
| | F.CFA par tonne | | | |
| 1 | 7 500 | 10 020 | 6 220 |) |
| 2 | 6 550 | 8 640 | 4 610 |) 10 000 - 13 000 |
| 3 | 4 000 | 7 720 | 4 250 |) |
| 4 | 3 230 | 7 240 | 3 890 |) |

1) Par wagon de 20 t

2) De quai à quai; manutention Brazzaville (wagon à quai) 700 F.CFA par t.

3) Moyenne estimée.

Avec seulement 4 classes tarifaires, la structure des tarifs de transport sur la Voie Transéquatoriale est relativement simple, les différences d'un tarif à l'autre étant néanmoins importantes. Sur le chemin de fer Congo-Océan (CFCO), le tarif nominal oscille entre 6,3 et 14,5 F.CFA la tonne kilométrique, alors qu'il varie sur le fleuve de 3,0 à 7,7 F.CFA. Au Nord de Bangui, l'on ne peut donner que des points de repère. Fort-Lamy n'est qu'exceptionnellement approvisionné par Bangui, la majeure partie des transports se terminant à Moundou ou Fort-Archambault.

5. La Voie Camerounaise (Douala - Fort-Lamy)

Tandis que la Voie Transéquatoriale est une artère inter-Etats de premier ordre, l'importance du réseau camerounais était avant tout conditionnée jusqu'ici par la bonne marche des transports camerounais eux-mêmes. La voie centrale, qui relie les centres économiques du Sud et du Nord, s'étend sur environ 1500 km, dont 1/5 seulement incombe à la voie ferrée.

Tableau 58
La Voie Camerounaise
Coûts des transports

| Catégorie de marchandise | Douala-Yaoundé | Yaoundé-Garoua | Garoua-Fort-Lamy |
|--------------------------|---------------------------------------|--------------------|------------------|
| | Chemin de fer 308 km ¹⁾ | Route 1 190 km | Route 590 km |
| F.CFA par tkm | | | |
| Hydrocarbures | 15,2 | 14,0 ²⁾ |) |
| Marchandises communes | 11,6 | 10,0 |) 10 - 13 |
| Produits pondéreux | 9,3 | 9,0 |) |
| F.CFA par tonne | | | |
| Hydrocarbures | 4 700 | 16 700 |) |
| Marchandises communes | 3 600 | 11 900 |) 6 000 - 7 500 |
| Produits pondéreux | 2 860 | 10 700 |) |

1) Tarifs spéciaux pour engrais, coton

2) En général, jusqu'à Ngaoundéré seulement.

Les tarifs normaux de la REGIFERCAM oscillent entre 9 et 15 F.CFA la tonne kilométrique et sont donc plus élevés que ceux de la CFCO. Pour les transports routiers, soit au Nord de Yaoundé, on ne peut donner de tarifs précis. La majorité des transports est assurée à environ 10 F.CFA la tonne kilométrique. On peut obtenir également des tarifs plus favorables en cas de contrats de transport à long terme, et spécialement quand on assure le frêt de retour.

Le réseau routier du Cameroun ne joue qu'un rôle secondaire dans les transports en direction ou en provenance de la RCA. L'aménagement du Chemin de Fer Transcamerounais et l'industrialisation croissante de l'UDEAC auront cependant pour effet d'accroître le tarif direct entre Yaoundé et Bangui. Il faut actuellement compter entre Douala et Bangui, soit sur 308 km de voie ferrée et 1 090 km de route, sur des frais compris entre 15 000 et 17 000 F.CFA la tonne. Vis-à-vis du parcours Pointe-Noire-Bangui, cette liaison a le gros avantage de la rapidité.

6. La Voie nigérienne

Pour les liaisons internes de l'UDEAC, qui sont ici au premier plan de ces considérations, la Voie nigérienne n'a qu'une importance secondaire. Il convient néanmoins de fixer ici les tarifs de transport les plus importants, car c'est toujours par la Bénoué ou le Chemin de Fer jusqu'à Maiduguri, que l'on peut approvisionner au meilleur prix, en matières premières comme en matières consommables, toutes les exploitations industrielles installées ou en projet dans le secteur Garoua-Fort-Lamy.

Comme il apparaît sur le tableau 59, le tarif des transports fluviaux sur la Bénoué assure à cette voie un avantage concurrentiel évident. Le seul fait que cette voie fluviale ne soit pas navigable plus de 3 mois par an, explique pourquoi l'intérêt qu'y porte le Tchad est si faible.

Tableau 59
Burutu - Garoua - Fort-Lamy
Coût des transports

| Catégorie de marchandise | Burutu - Garoua | Garoua - Fort-Lamy |
|-----------------------------|---------------------------|---------------------|
| | Voie fluviale 1 550 km | Route 590 km |
| | F.CFA par t/km | |
| Ciment | 3,5 | 13 |
| Fers | 4,2 | 13 |
| Carburants | 4,5 | . |
| | F.CFA par tonne | |
| Ciment | 5 400 | 9 000 ¹⁾ |
| Fers | 6 500 | 9 000 ¹⁾ |
| Carburants | 7 000 | . |

1) Y compris le transit à Garoua (1 500 F.CFA par tonne)

Fort-Lamy est, tant en ce qui concerne les produits manufacturés que les produits pétroliers, approvisionné en premier lieu par Port-Harcourt et Maiduguri. Ce parcours est en effet praticable toute l'année. Depuis que la ligne de Chemin de Fer a été prolongée jusqu'à Maiduguri, Fort-Lamy n'est plus qu'à 240 km du réseau ferroviaire nigérian. Les frais de transport figurant au tableau 60 ne tiennent pas encore compte de la baisse de tarif consécutive au prolongement de la ligne de Chemin de Fer. Il en résulte qu'actuellement les frais de transport jusqu'à Fort-Lamy de presque toutes les marchandises s'élèvent à 20 000 F.CFA la tonne environ, alors qu'ils seraient d'environ 24 000 F.CFA par Douala et de 25 000 à 30 000 F.CFA par Pointe-Noire.

Tableau 60
Port-Harcourt- Maiduguri - Fort-Lamy
(1 340 km de chemin de fer + 240 km de route)
Coût des transports ¹⁾

| Marchandise | F.CFA par t/km | F.CFA par tonne |
|-------------|----------------|-----------------|
| Bière | 14,1 | 22 300 |
| Ciment | 12,4 | 19 600 |
| Engrais | 13,5 | 21 400 |
| Farine | 12,9 | 20 300 |
| Fers | 14,2 | 22 500 |
| Tissus | 14,9 | 23 500 |
| Tôles | 14,3 | 22 600 |

1) Manutention à Maiduguri comprise; Prix 1964, une réduction de 1 500 - 2 000 F.CFA par tonne après l'arrivée du rail à Maiduguri (1966).

5.2. CONSIDERATIONS GENERALES SUR LES PROBLEMES DE LOCALISATION

Le présent travail se limite à l'étude des possibilités de développement industriel de l'UDEAC pris dans son ensemble. En conséquence, le chapitre suivant donne une brève analyse des problèmes de localisation de l'UDEAC. Il nous faut laisser de côté les problèmes propres aux différents pays, qui sont pourtant de première importance.

5.2.1. Pôles de croissance et coopération internationale

L'histoire du développement industriel témoigne continuellement de l'attraction qu'exercent, tant en Europe qu'en Afrique, sur les investisseurs en puissance les zones déjà développées. On peut résumer une part essentielle de ces forces d'attraction sous la notion d'"external economies". On songe entre autres ici aux avantages que possède une région où l'infrastructure est développée, où l'approvisionnement en énergie est assuré, où la main-d'oeuvre est familiarisée avec les méthodes de travail industrielles, où le système commercial est différencié, où l'on trouve des services après vente de

réparation et d'entretien en amont comme en aval de la production, où le pouvoir d'achat est relativement élevé par rapport à d'autres régions, d'où tous ces éléments sont encore absents. C'est sur ces considérations que repose la nécessité de créer ce que l'on appelle des "pôles de croissance". Les pays en voie de développement sont encore trop peu développés pour pouvoir s'offrir le luxe d'une politique économique visant à une péréquation régionale. Ils devraient bien plutôt concentrer sur quelques pôles les moyens mis à leur disposition, pour pouvoir tirer le parti maximum des avantages considérables qu'assure toute concentration économique.

L'application de cette théorie à une communauté économique d'Etats souverains comme l'UDEAC par exemple, suscite des difficultés considérables. La réalisation des impératifs suivants n'est pas la dernière condition du succès d'une telle communauté économique:

- 1) Le groupement économique doit servir les intérêts de tous les Etats membres;
- 2) Les avantages doivent être répartis à parts plus ou moins égales entre tous les Etats membres.

Les difficultés survenues au sein de la coopération économique en Afrique Orientale, dont nous avons parlé dans l'introduction, doivent avant tout être imputées au fait que le Kenya avait tiré de ce marché commun beaucoup plus d'avantages que ses deux partenaires. On peut en conclure qu'il est à peine moins important de satisfaire à la seconde qu'à la première condition.

A ceci s'ajoute l'importance politico-idéologique de premier plan qu'accordent les pays en voie de développement au développement industriel. Aussi les possibilités que l'on a de compenser les inégalités de répartition de la production industrielle en prenant dans d'autres domaines des mesures d'équilibrage, telles que, par exemple, une péréquation financière sur le modèle du Fonds de Solidarité de l'UDEAC, sont-elles limitées.

Ces considérations fixent des limites étroites à la politique économique qui consiste à créer des pôles de croissance dans l'UDEAC. Toute conception doit partir du fait que les deux Etats continentaux, RCA et Tchad, doivent avoir part en proportion convenable au développement industriel. En d'autres termes, la structure économique et politique de l'UDEAC implique la création de cinq pôles de croissance au moins. Pour une communauté d'environ 11 millions d'habitants, qui ont presque tous un faible pouvoir d'achat, ce chiffre est élevé.

5.2.2. Coûts des transports

En fondant l'UDEAC, les cinq Etats se sont, sur le plan de la politique économique, groupés en un marché unique. Cependant, ce succès, qu'il ne faudrait pas sous-estimer, fait facilement oublier que l'extension du marché et les difficultés de transport des marchandises ne permettent que moyennant certaines réserves de considérer l'UDEAC

comme un marché unique en ce qui concerne les produits industriels. L'étroitesse du marché, en général le plus gros obstacle à l'établissement d'entreprises industrielles, ne peut donc être surmontée par la seule suppression des barrières douanières.

L'UDEAC dispose de trois accès principaux à la mer: Douala, Libreville et Pointe-Noire. Les produits européens que doivent concurrencer les produits de fabrication locale, sont généralement en vente aux mêmes prix dans ces trois ports. Dans l'intérieur, les prix sont essentiellement fonction des frais de transport entre le port et le centre de consommation.

Comme nous l'avons déjà exposé, le coût des transports côtiers entre Douala et Pointe-Noire est relativement élevé à cause de la double rupture de charge. Il s'ensuit qu'une fabrication locale, qui peut être concurrentielle dans l'un de ces ports, est frappée dans l'hinterland qui en dépend des mêmes frais de transport que les produits d'importation concurrents, mais qu'elle est frappée en sus du coût du transport côtier en cas de vente dans un autre port ou dans l'hinterland correspondant. Ces sujétions jouent un rôle essentiel dans le choix de l'implantation, surtout pour l'analyse des productions sensibles au coût des transports telles que, par exemple, le verre, l'acier laminé, etc...

Dans les paragraphes précédents ont été résumés les tarifs applicables sur les itinéraires les plus importants de l'UDEAC. Ces coûts entrent doublement en jeu au cours de toute étude d'implantation: pour le transport du port au lieu de production des matières et semi-produits à importer d'Outre-Mer et pour le transport des produits finis jusqu'aux différents marchés. On ne pourra, dans la majorité des cas, diminuer l'importance des frais de transport en créant, pour certains marchés partiels, plusieurs petites unités de production, du fait que seule la demande de l'ensemble de cette zone assure les ventes minima nécessaires à la rentabilité de l'entreprise. Aussi, dans les considérations générales suivantes sur la localisation, partons-nous du principe que toute unité de production doit satisfaire la demande totale de l'UDEAC. Dans les différentes études de projet, l'on examinera s'il est possible d'établir plusieurs unités de production.

Tableau 61

Coûts de transport et localisation

Coûts de transport port UDEAC - usine pour matières premières importées, exprimé en F.CFA par t de production finale

| Centre de production | Pourcentage des matières premières par rapport à la production finale (en volume) | | | |
|----------------------|---|-------|--------|--------|
| | 25 | 50 | 100 | 125 |
| Douala | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Libreville | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Pointe-Noire | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Brazzaville | 1 750 | 3 500 | 7 000 | 8 750 |
| Bangui | 4 000 | 8 000 | 16 000 | 20 000 |
| Moundou | 4 250 | 8 500 | 17 000 | 21 250 |

Le tableau 61 groupe les coûts de transport des matières premières d'importation de l'un des ports de l'UDEAC aux lieux de production les plus importants. Ceux-ci se rapportent à la tonne de produit fini; ils ont été classés en fonction du pourcentage de matières premières entrant dans le produit fini. Tandis que la différence des coût est relativement modeste entre les villes de la côte et l'intérieur, pour un pourcentage de matières premières de 25% (pour une verrerie, par exemple), les frais supplémentaires sont considérables, pour un pourcentage de 125% (pour une malterie ou un laminoir, par exemple). C'est ainsi que l'établissement d'un laminoir à Bangui entraînerait, rien que par suite des frais de transport des semi-produits à importer, une charge supplémentaire d'environ 20 000 F.CFA à la tonne vis-à-vis d'une implantation à la côte.

Tableau 62
Coûts de transport et localisation
Coûts des transports usine - centre de consommation
en F.CFA par tonne de produit fini

| Centre de production / Centre de consommation | Douala | Libreville | Pointe-Noire | Brazzaville | Bangui | Moundou, Cameroun du Nord | Coûts moyens par t de production fin. |
|---|--------|------------|--------------|-------------|--------|---------------------------|---------------------------------------|
| Douala | - | 8 000 | 8 000 | 16 000 | 16 000 | 17 000 | 8 000 |
| Libreville | 8 000 | - | 8 000 | 16 000 | 25 000 | 33 000 | 14 500 |
| Pointe-Noire | 8 000 | 8 000 | - | 7 000 | 16 000 | 24 000 | 11 000 |
| Brazzaville | 16 000 | 16 000 | 7 000 | - | 9 000 | 17 000 | 13 000 |
| Bangui | 16 000 | 20 000 | 12 000 | 5 000 | - | 8 000 | 11 500 |
| Moundou | 17 000 | 25 000 | 20 000 | 13 000 | 8 000 | - | 13 500 |
| Répartition moyenne estimée du total des ventes, en % | 42 | 10 | 8 | 10 | 12 | 18 | 100 |

Le tableau 62 groupe les charges relatives au transport des produits finis du lieu de production aux différents centres de consommation de l'UDEAC. La valeur moyenne à la tonne de produit fini, qui figure dans la dernière colonne, ne s'applique naturellement que pour la répartition régionale des ventes que nous avons admise. La répartition des marchés donnée dans la dernière ligne est une estimation relative aux biens de consommation qui tient compte des données du chapitre 2 sur la population et le pouvoir d'achat. Il faut s'attendre à une tout autre répartition pour les semi-produits achetés par les entreprises industrielles. Dans cette hypo-

thèse, Douala apparaît comme le lieu de production le plus favorable de l'UDEAC, Libreville comme le plus défavorable.

Une comparaison des différences de coût entre la côte et l'intérieur, telles qu'elles ressortent des deux tableaux, fait apparaître clairement que les différences de coût relatives à la livraison à pied d'oeuvre des matières premières sont nettement plus importantes. Pour les produits finis, la marge ne s'élève qu'à 6 500 F.CFA, pour les matières premières à plus de 20 000 F.CFA, c.a.d. que les inconvénients de localisation que présente l'intérieur sont d'autant plus grands que le pourcentage des matières premières d'importation est lui-même plus élevé. Aussi les Etats continentaux doivent-ils, s'ils veulent approvisionner le marché de l'ensemble de l'UDEAC, avoir en vue le traitement des matières premières locales.

Tableau 63

Coûts des transports et localisation
Coût des transports par centre de production
pour les matières premières d'importation et les
produits finis
en F.CFA par tonne de produit fini

| Centre de production | Coûts de transport totaux | | | |
|----------------------|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|
| | 25% mat.prem. d'importation | 50% mat. prem. d'imp. | 100% mat. prem. d'imp. | 125% mat. prem. d'imp. |
| Douala | 8 000 | 8 000 | 8 000 | 8 000 |
| Libreville | 14 500 | 14 500 | 14 500 | 14 500 |
| Pointe-Noire | 11 000 | 11 000 | 11 000 | 11 000 |
| Brazzaville | 14 750 | 16 500 | 20 000 | 21 750 |
| Bangui | 15 500 | 19 500 | 27 500 | 31 500 |
| Moundou | 17 750 | 22 000 | 30 500 | 34 750 |

Le tableau ci-dessus groupe, dans le cadre des hypothèses précitées, tous les coûts des transports relatifs aux différents lieux d'implantation. En conséquence, il faut compter par rapport à Douala, pour l'établissement à Bangui d'une malterie ou d'un laminoir approvisionnés en matières premières d'importation, sur une charge supplémentaire consécutive aux seuls frais de transport d'environ 23 000 F.CFA latonne.

Les tableaux précédents ont été établis pour faire apparaître l'ordre de grandeur de l'importance du coût des transports dans le choix de l'implantation. Il s'agit d'un schéma qu'il conviendra de préciser dans chaque cas particulier. Le coût des transports dépend de la nature des marchandises à transporter et de la répartition régionale des ventes. La concentration des ventes sur six centres,

effectuée dans les tableaux, est aussi hypothétique que la limitation des considérations précédentes à six lieux de production. Ce n'est finalement qu'en liaison avec les coûts de production totaux à la tonne, que les différences observées dans les coûts des transports prennent toute leur signification.

5.2.3. Main-d'oeuvre et énergie

Malgré les restrictions précitées, il est possible d'estimer avec une précision suffisante l'influence des frais de transport sur la compétitivité des différents lieux d'implantation. Il est, par contre, beaucoup plus difficile de cerner le rôle que joue, dans les prix de revient industriels, la diversité des charges salariales existant dans l'UDEAC. Il est nécessaire, particulièrement pour le personnel africain, d'entreprendre des recherches très approfondies sur la productivité du travail, pour pouvoir assurer en conséquence la pondération des salaires nominaux.

Dans le tableau 64 ont été groupées les charges salariales nominales, tous accessoires de salaire compris, pour les lieux d'implantation les plus importants, et ce en prenant Douala pour base. On ne peut dire avec certitude dans quelle mesure sont réellement comparables les valeurs données pour ces catégories au paragraphe 5.1.3. et sur lesquelles repose le tableau. On est tenté de croire que les salaires assez élevés pratiqués à Douala y sont, au moins partiellement, compensés par la productivité meilleure du personnel.

Tableau 64
Coûts des facteurs de production et localisation
Douala = 1

| Centre de production | Main-d'oeuvre | | Energie | |
|----------------------|-------------------------|------------------------------|-------------------|-------------------------|
| | Cadres moyens européens | Ouvriers qualifiés africains | Electricité | Fuel 1500 ²⁾ |
| Douala | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Libreville | 0,9 | 0,9 | 1,1 ¹⁾ | 1 |
| Pointe-Noire | 0,9 | 0,66 | 1,4 | 1 |
| Brazzaville | 0,9 | 0,66 | 1,3 | 1,5 |
| Bangui | 0,75 | 0,4 | 1,15 | 2,8 |
| Moundou | 0,85 | 0,75 | 2,2 | . |

1) Après mise en marche de la centrale hydro-électrique de Kinguélé

2) Après mise en marche de la raffinerie de Port-Gentil.

Dans ce même tableau ont été reproduits, à côté des charges salariales, les coûts de l'énergie électrique et du fuel rapportés à ceux de Douala. Tandis que les charges salariales réduisent donc, ceteris paribus, les avantages géographiques de Douala, qui reposent sur la position favorable de cette ville dans le domaine des transports, les prix du courant électrique, et partiellement aussi ceux des carburants, amenuisent encore la compétitivité relative de toutes les autres implantations.

Le tableau précédent ne peut donner que des indications sommaires sur les ordres de grandeur de ces coûts. Seule une analyse exacte de l'importance relative des différents éléments des prix peut faire apparaître avec une certaine fidélité les effets de l'implantation sur la compétitivité de l'entreprise. Pourtant la forte disparité régionale des différents facteurs et l'augmentation des coûts de production dans l'intérieur, abstraction faite des charges salariales, trouvent déjà clairement leur expression dans cette présentation simplifiée des choses.

5.2.4. Résumé

Les chiffres des paragraphes précédents sur la différenciation régionale des coûts de transport et de production font apparaître clairement la situation géographique favorable où se trouvent les Etats côtiers et particulièrement Douala. Ils montrent les difficultés que doit surmonter toute politique d'industrialisation basée sur une péréquation régionale.

En choisissant l'implantation des productions analysées au chapitre 6, nous avons tenu compte de ces conditions objectives, tout en nous efforçant cependant de satisfaire à la nécessité politico-économique d'une péréquation régionale. Pour toute une série de productions, et surtout pour l'industrie chimique, les jus de fruits ou le concentré de tomates, il fallait en outre tenir compte des réserves de matières premières.

Comme nous l'avons déjà signalé, les deux Etats continentaux sont surtout désavantagés quand le processus de production repose sur la transformation de matières premières ou de semi-produits importés d'Europe. Ils ne peuvent alors que difficilement rivaliser avec les implantations côtières. La conséquence logique de cette constatation est que les Etats continentaux doivent se concentrer en premier lieu sur la transformation des matières premières locales. Cela signifie, pour la politique de localisation de l'UDEAC, que les Etats côtiers doivent, si possible, renoncer à ce genre de productions, même s'ils sont alors meilleur marché en valeur absolue. En s'appuyant sur la théorie des coûts comparatifs, il faut donner aux Etats continentaux la possibilité de tirer parti des avantages relatifs, dont ils jouissent pour la transformation des matières premières locales, soit par exemple pour les cotonnades, les couvertures, l'industrie du cuir, les conserves de fruits et légumes, les pneumatiques pour cycles, etc.

La répartition régionale des 18 productions analysées dans le cadre de la présente étude est indiquée au chapitre 6. Un certain déséquilibre au préjudice des Etats continentaux, et particulièrement du Tchad, ne saurait passer inaperçu. Seules des mesures de politique économique, qui dépassent le cadre d'une étude économique proprement dite, permettraient de réduire les difficultés qui font obstacle à toute production industrielle au Tchad. La répartition régionale des projets devait également paraître assez déséquilibrée du fait

qu'on a plus tenu compte dans cette étude de deux gros complexes de production fondés sur les caractéristiques naturelles du Tchad. Il s'agit ici du complexe textile de Fort-Archambault, actuellement en cours de construction, et d'une usine de préparation de viande avec tannerie annexe et, le cas échéant, atelier de maroquinerie, dont on attend la construction sous peu.

Eu égard aux coûts des transports et aux grandes distances qui séparent les différents centres de consommation de l'UDEAC, la politique d'industrialisation devrait finalement s'efforcer de mettre sur pied des unités de production en vue d'approvisionner également des marchés partiels. C'est ainsi, par exemple, que Bangui dispose de possibilités d'écoulement relativement favorables grâce aux bas tarifs pratiqués sur l'Oubangui à la descente sur Brazzaville, mais aussi par la route sur Moundou et Fort-Archambault. C'est en s'adaptant à ces données que les Etats continentaux trouveront le moyen de compenser dans une certaine mesure les inconvénients que présente leur situation géographique.

6. ETUDE ECONOMIQUE DES PROJETS

Font l'objet de ce chapitre des études sur la rentabilité et les effets économiques des 18 projets industriels suivants. Ces projets ont été choisis sur la base de critères économiques et techniques divers. Les raisons de ce choix ont été exposées en détail au chapitre 4 du présent rapport.

Pour ne pas faire éclater le cadre de nos exposés, les études de projet proprement dites ont été réunies dans le volume II du rapport. S'y trouvent également les éclaircissements nécessaires sur la méthodologie appliquée dans ces études.

Ce chapitre ne comporte qu'un bref résumé des différentes études, sous forme de "Notes de synthèse". Suivent alors les résultats les plus importants, groupés en "Tableau récapitulatif" avec commentaires.

Pour pouvoir examiner dans tous leurs détails un aussi grand nombre de projets, il eût fallu plus de temps et de plus gros moyens que ceux dont nous disposions pour cette étude. Aussi nous faut-il insister ici sur le fait que nos réflexions et nos calculs ne peuvent que donner les points de repère d'un examen critique des projets, mais qu'ils ne permettent en aucune façon de porter un jugement définitif sur les possibilités qui s'offrent en Afrique Equatoriale aux industries étudiées.

61. - 68.- Voir volume II

Les Notes de synthèse suivantes représentent le résumé des 18 études de projet.

Production A: Conserves de tomate - concentré et jus

Capacité de production: 1 850 t net/an

Lieux d'implantation: Sud-Ouest Cameroun, Tchad - Nord Cameroun, RCA

Le marché des légumes conservés, avec ou sans vinaigre, est, dans les pays de l'UDEAC, constitué surtout par la clientèle des expatriés et le secteur moderne africain, sauf toutefois en ce qui concerne la conserve de tomate, laquelle intéresse l'ensemble de la population. La consommation de concentré de tomates, notamment, qui représente environ 80% de la totalité des importations de légumes, atteindrait actuellement un tonnage important de l'ordre de 2 000 t. Sa croissance au cours de la période 1955-1964 a été assez régulière, un peu supérieure à 10%. Cette croissance paraît devoir rester soutenue dans l'avenir en raison de l'accélération du mouvement d'urbanisation, du développement accentué du secteur le plus évolué de la population, de l'amélioration du revenu rural. C'est pourquoi le taux de croissance de 10% a été conservé pour estimer les besoins futurs lesquels seraient de l'ordre de 3 700 t en 1970 et de 6 000 t en 1975. L'enquête poursuivie localement dans le secteur

du commerce permet de penser que les importateurs tablent sur une progression du même ordre. Cette enquête a également permis de connaître les boîtages les plus demandés. Le plus faible (1/12) de 100 g brut, représenterait 70% de la demande. Les autres dimensions utilisées par les gros consommateurs familiaux ainsi que par les collectivités sont surtout les boîtes 4/4 (1 kg brut), 2, 5/1 et 5/1.

Bien que le concentré simple (18-20%) tienne une place importante, on estime que le produit répondant le mieux au goût de la clientèle est le concentré double (28%). Le Cameroun absorbe environ le tiers des importations de l'UDEAC, mais la consommation est également relativement forte au Congo/B (28%) et au Gabon (22%). Elle est beaucoup plus faible au Tchad (8%) et en RCA (10%). Ces proportions demeureront sans doute à peu près les mêmes dans l'avenir. L'importance du marché présent et futur incite à rechercher le moyen de fabriquer localement le concentré de tomate en un, et plus tard, peut-être, deux endroits de la zone UDEAC. Une usine d'une capacité de 10 000 t de tomates fraîches par campagne, paraît, en effet, représenter la taille maximum afin de ne pas étendre exagérément la zone de ramassage. Les conditions techniques de fabrication sont en effet sévères et limitent à 24 heures le délai d'attente des fruits. La localisation de l'usine n'est donc pas commandée par la position du marché mais par la présence de la matière première.

L'état actuel d'avancement des études de production de tomates à jus ne permet pas de connaître avec précision où cette production sera possible. On a donc été conduit à étudier par hypothèse trois implantations éventuelles dans des zones que les services agricoles responsables estiment pouvoir convenir à la production. Ils n'ont toutefois pu préciser l'époque et la durée probables des campagnes de récolte. On a donc adopté le régime méditerranéen qui s'écarte très probablement de celui de la zone équatoriale. Malgré ces incertitudes les résultats des calculs apportent un élément intéressant en ce sens que le projet a été examiné dans les conditions les plus défavorables: campagne courte, monoproduction, charges de personnel et d'amortissement consécutivement très lourdes. Si, dans ces conditions, on n'aboutit pas trop loin de l'équilibre, l'opération peut devenir possible avec l'amélioration de certaines d'entre elles. Le prix de la matière première a dû lui-même être estimé, en l'absence de toute donnée locale sur le prix de revient. Le prix retenu, 10 F.CFA/kg, est toutefois assez proche du prix d'achat envisagé par un projet industriel élaboré en RCA (12 F.CFA/kg). Ces grandeurs sont toutefois sans rapport avec les prix actuellement pratiqués sur les marchés de l'UDEAC pour la tomate maraîchère à consommer en frais, prix qui sont de 5 à 10 fois supérieurs. Mais il s'agit de produits du jardinage alors que la tomate industrielle serait obtenue, comme en zone méditerranéenne par des méthodes culturales très différentes. Quant au prix de vente du concentré retenu pour le calcul du chiffre d'affaires, il résulte des renseignements recueillis auprès des importateurs dans les différents pays de l'UDEAC. Les prix de référence sont d'ailleurs les mêmes dans quatre pays sur cinq soit: 15 F.CFA la boîte 1/12 et 140 F.CFA pour la boîte 4/4. Ceux adoptés pour le cinquième, le Tchad, sont plus élevés soit respectivement 16 et 150 F.CFA.

Les trois implantations retenues par hypothèse pour le calcul de rentabilité sont: la zone sud-ouest Cameroun, la région Tchad - Nord Cameroun et la RCA. Une usine traitant environ 10 000 t de fruits par campagne sur la base d'un prix rendu usine de 10 000 F.CFA par tonne à l'exclusion de tout autre fabrication paraît arriver à des résultats positifs dans deux localisations sur trois, le Tchad - Nord Cameroun excepté. Toutefois la marge brute reste faible: 12% au Cameroun Sud et 6% en RCA. La rentabilité est du même ordre de grandeur (11,6% et 5,45%). Il est peu probable que de telles conditions puissent tenter un investisseur. Le projet n'apparaît pas non plus très avantageux pour la collectivité car il présente une valeur ajoutée limitée: salaires saisonniers et profit réduit et exigerait un sacrifice fiscal important. La fabrication locale du concentré priverait en effet d'une centaine de millions (à l'échelle d'environ 1 900 à 2 000 t de produits) le Trésor Public sans permettre de compenser partiellement par l'application d'une taxe unique. Peu d'emplois permanents sont également créés, la main-d'oeuvre étant surtout saisonnière. Chacun de ces emplois exige un chiffre élevé d'investissements (de 7 à 8 millions de F.CFA suivant les localisations). Enfin, peu d'effets sont à attendre en ce qui concerne la contribution de l'entreprise à l'éducation professionnelle.

On ne peut toutefois rejeter un tel projet avant de connaître les résultats des études agricoles qui viennent d'être entreprises en plusieurs points de l'UDEAC concernant la tomate industrielle à jus. L'allongement possible de la période de récolte, un prix de la matière première inférieur à celui retenu par hypothèse, la possibilité de traiter plusieurs autres fruits ou légumes dans tout ou partie de l'installation, de meilleures conditions enfin pour se procurer les emballages métalliques ou la substitution à ceux-ci de l'emballage plastique peuvent modifier profondément les données du problème. Une rentabilité suffisante pourrait alors apparaître.

Production B: Jus de fruits concentrés

Capacité de production: 550 t brut/an

Lieu d'implantation: Tchad

La consommation directe des jus de fruits est encore très réduite et n'intéresse guère que le secteur moderne de la population. En revanche, celle des boissons à base d'extraits ou de concentrés de jus de fruits relève d'un secteur plus largement populaire. Il s'agit alors de produits intermédiaires utilisés par l'industrie locale des boissons et qui sont d'une valeur élevée sous un faible volume.

Aucune fabrication industrielle n'existe encore en UDEAC pour l'une et l'autre catégorie. Toutefois, celle des conserves et jus d'ananas ou d'agrumes destinés à la consommation finale est envisagée

au Cameroun (ananas) et en République Centrafricaine (ananas et agrumes). Le projet du Cameroun vise à satisfaire des débouchés extérieurs qu'on paraît d'ailleurs avoir quelque mal à assurer; celui de la RCA se pré-occupe d'abord du ravitaillement en fruits frais des localités importantes du pays et dans un deuxième temps seulement de la transformation industrielle (jus et confitures). Le premier projet paraît le plus proche de la réalisation: le jus d'ananas camerounais pourrait donc, à assez bref délai, remplacer les importations actuelles de l'UDEAC en provenance de Côte d'Ivoire. Malgré l'étroitesse du marché qui, en 1964, n'a guère dépassé 300 t pour l'ensemble de l'Union, on doit noter la forte croissance de ce type de consommation. Ce taux a été de l'ordre de 25% au cours des dernières années. Sans conserver une progression aussi élevée, il a paru raisonnable de calculer les besoins futurs à l'aide d'un taux de 15% ce qui a conduit à chiffrer respectivement les besoins: à 700 t en 1970 et à 1 400 t en 1975. La préférence montrée depuis quelque temps par la clientèle pour le jus d'ananas pourrait jouer en faveur du produit de fabrication locale qui trouverait ainsi sur place des débouchés additionnels non négligeables.

Si une solution paraît ainsi ébauchée pour la satisfaction tout au moins partielle - les jus de fruits originaires des pays tempérés continueront à être importés - des besoins locaux de la consommation finale, la question demeure entière en ce qui concerne ceux de l'industrie des boissons. Sauf à se livrer à une enquête spéciale, il était malheureusement impossible de connaître avec suffisamment de précision les besoins de cette branche d'activité et quelle pouvait être leur part au sein des quantités globales estimées précédemment. L'industrie des boissons gazeuses utilise en général des extraits ou concentrés alcoolisés d'un prix élevé. Ce sont ceux à base d'agrumes, notamment d'orange, qui seraient les plus prisés.

Les fabricants locaux consultés n'excluent pas la possibilité d'utiliser des concentrés de jus de fruit de fabrication locale bien que cette perspective paraisse leur sourire assez peu.

C'est pourquoi, il a été jugé utile d'envisager dans la présente étude un projet de fabrication de concentré de jus de fruits bien qu'aucune localisation précise ne puisse, au stade actuel, être déterminée. En effet, on trouve seulement trace dans les programmes agricoles d'intentions concernant le développement de la production fruitière mais à part les deux cas précités concernant surtout l'ananas, il n'apparaît pas de projets élaborés de plantations fruitières, notamment d'agrumes. Il est vrai que la plupart de ces programmes ne sont pas achevés présentement et que les services agricoles locaux s'efforcent à repérer des zones pouvant convenir à cette production. D'autre part les stations de recherche seraient dès à présent parvenues à mettre au point des variétés intéressantes. Ces éléments font donc pressentir que quelque chose sera réalisé plus tard dans ce domaine. Toutefois dans l'état actuel des connaissances et renseignements qui ont pu être recueillis sur place, il est impossible de se faire une

idée même approximative de la localisation d'une usine dont l'implantation serait impérativement liée à celle des plantations devant l'approvisionner. Comme il a toutefois semblé que le Tchad aurait un certain avenir dans ce domaine et qu'il pourrait trouver ainsi l'occasion de diversifier ses productions agricoles en même temps que celle d'étoffer son secteur industriel, l'étude a retenu une implantation hypothétique dans ce pays. La période et les conditions de fonctionnement, qui seront sans doute localement très différentes, sont inspirées du modèle Afrique du Nord ainsi d'ailleurs que le coût des agrumes "rendu usine" et le type de produit fabriqué. En l'absence de données suffisamment précises concernant les besoins futurs de ce dernier, on a également dû adopter une capacité de production de 550 t de produit emballé, liée surtout aux possibilités du matériel qu'on peut couramment trouver sur le marché. Il n'est toutefois pas interdit de penser que le surplus de production éventuellement disponible, une fois satisfait les besoins de l'UDEAC, pourrait être exporté. Les prix de référence obtenus pour le jus concentré (200 F.CFA/kg) les huiles essentielles (1 700 F/kg), principal sous-produit, s'inspirent donc de ceux qui paraissent pratiqués sur les marchés extérieurs. Les nombreuses hypothèses sur lesquelles est basée l'étude de rentabilité soulignent bien qu'il s'agit dans ce travail d'une toute première approche du problème.

L'unité type de la capacité indiquée ci-dessus demanderait au Tchad des investissements globaux de l'ordre de 329 millions de F.CFA. Elle ne pourrait évidemment prendre en permanence en charge les cadres et le personnel. Il s'agit d'une activité probablement très saisonnière, même si des productions connexes peuvent être organisées (marmelade, confitures, etc.) ou si plusieurs catégories de fruits peuvent être traitées successivement.

En conséquence, on a supposé que, pendant six mois de l'année, le personnel d'encadrement assure d'autres activités, les autres personnels ne travaillant que pendant la durée de la campagne (3 mois dans l'hypothèse retenue). Dans les conditions supposées, les frais d'exploitation équilibrent tout juste le produit des ventes. Ce projet ne paraît donc avoir aucune chance d'attirer un investisseur. On doit cependant retenir que ces conditions sont les moins favorables: courte période de fonctionnement, traitement d'un seul fruit, absence d'activités complémentaires. Une production fruitière beaucoup plus diversifiée et étalée dans le temps, un prix "rendu usine" moins élevé de quelques points, suffiraient sans doute à dégager une certaine rentabilité qu'un prix en baisse des énergies renforcerait encore. C'est pourquoi, en raison des incertitudes qui pèsent sur un tel projet par suite de la méconnaissance des résultats à attendre des cultures fruitières qui seront tentées dans les pays de l'UDEAC, on ne peut que recommander, au stade actuel, que soient poursuivies les études et développées les exploitations pilotes. Les éléments indiqués dans la présente étude paraissent suffisants pour évaluer l'intérêt d'une transformation industrielle des fruits lorsque ces résultats seront disponibles.

Production C: Malt

Capacités de production: 8 000, 12 000 t/an

Lieux d'implantation: Douala, (Fort-Lamy: 3 000 t)

Actuellement, l'on importe la totalité des besoins en malt de l'UDEAC, qui s'élèvent annuellement à 8 ou 9 000 t environ. Sur ce total, entre les 2/3 et les 3/4 du tonnage importé reviennent au Cameroun, dont les brasseries ont une capacité totale qui représente 70% de la capacité globale de l'UDEAC. Le taux d'accroissement des importations a varié de 12 à 16% au cours des cinq dernières années.

Par suite d'une augmentation de la consommation de bière - la production totale de bière de l'UDEAC était en 1965 de l'ordre de 640 000 hl - l'on peut s'attendre, au cours des prochaines années, à une extension du marché de malt. La consommation de bière, qui, pendant les cinq dernières années, s'est accrue annuellement, en moyenne, de 20% au Cameroun et de 10 à 12% dans les autres Etats de la zone, devrait, pour différentes raisons, présenter dans l'avenir également des taux d'accroissement élevés: De nouvelles capacités de production des brasseries de presque tous ces pays feront pression sur le marché. La consommation de bière devrait également augmenter par suite du développement de l'urbanisation et de la diversification des produits mis sur le marché, qui a pour but de toucher de nouvelles couches de consommateurs. Certaines restrictions à l'importation, en vigueur dans plusieurs pays de l'UDEAC, agissent en outre en faveur des boissons d'origine locale. Aussi peut-on compter sur une production de plus d'un million d'hectolitres en 1970 et d'environ 1,5 million d'hectolitres en 1975. Sur cette base et pour un input de 12 à 15 kg de malt par hectolitre de bière, les besoins en malt seraient donc de 14 200 t en 1970 et de 20 300 t en 1975. La fabrication du malt dans l'UDEAC ne se justifie à longue échéance que si l'on pouvait disposer, en quantités suffisantes pour le maltage, d'une orge locale, répondant aux exigences de qualité requises. A l'heure actuelle, on ne cultive encore nulle part d'orge de brasserie. Certes, ont été entrepris au Cameroun et au Tchad des cultures d'orge expérimentales, qui ont, partiellement, déjà donné de bons résultats; en vue d'une éventuelle production locale de malt, celles-ci doivent toutefois être menées avec le but supplémentaire d'assurer l'approvisionnement ultérieur d'une éventuelle malterie en orge de brasserie de qualité convenable. D'ici là, il serait éventuellement possible d'ouvrir dans l'UDEAC une malterie basée sur l'emploi d'orge de brasserie d'importation, que ce soit européen, américain ou australien.

Eu égard aux tonnages prévisionnels pour 1970 et 1975, soit respectivement 14 200 et 20 300 t, le marché de l'UDEAC paraît être déjà suffisamment important pour que l'on puisse satisfaire la demande à partir d'une malterie à ouvrir sur place. En raison d'éventuelles difficultés ultérieures d'approvisionnement en orge de brasserie mais aussi en prévision des besoins en malt de différentes qualités, qui pourraient éventuellement ne pas être satisfaits par la malterie locale, il

ne paraît pas opportun de baser la malterie en projet sur une capacité de production permettant de couvrir la totalité des besoins. Une couverture partielle des besoins, à 60% par exemple, paraît d'autant plus opportune qu'elle permettrait d'une part aux brasseries de couvrir une partie de leurs besoins à l'aide d'importations, et de rendre, par ailleurs, possible l'ouverture éventuelle d'une deuxième malterie plus petite. On pourrait donc prévoir tout d'abord l'ouverture, à Douala peut-être, d'une malterie dont la capacité de production serait de 8 000 t environ (en 1970) et de 12 000 t (en 1975). Pour l'approvisionnement des Etats continentaux, RCA et Tchad, on pourrait en outre envisager l'ouverture d'une petite malterie. Le volume du marché du Tchad et de la RCA s'élèvera à environ 2 800 t en 1970 et à environ 4 000 t en 1975. Aussi pourra-t-on baser la petite malterie sur une capacité de production d'environ 3 000 t. Pour cette seconde malterie, qui traiterait l'orge des polders du Lac Tchad, Fort-Lamy paraît être le lieu d'implantation le plus favorable.

Nous proposons que les deux malteries soient du type à cases de germination. Les investissements à prévoir pour la malterie de Douala s'élèveraient respectivement à 444 millions de F.CFA (pour une capacité de production de 8 000 t) et à 581 millions de F.CFA (pour une capacité de production de 12 000 t); sur ce total, 247 et 292 millions de F.CFA représentent la valeur totale respective des terrains, bâtiments, équipements et pièces de rechange.

Il résulte du calcul de rentabilité relatif aux deux capacités de production que la rentabilité de la malterie ne saurait être assurée si l'on utilisait pour le maltage des orges de brasserie européennes achetées aux prix actuellement pratiqués. Une rentabilité serait possible ou bien si l'on établissait un droit protecteur ou bien si l'on baissait le prix de revient, en achetant meilleur marché les orges de brasserie, dont le coût représente environ 80% des coûts de production. Si l'on utilisait pour le maltage des orges de brasserie américaines ou australiennes et ultérieurement des orges locales, il ne faudrait pas que le prix rendu de celles-ci dépasse 24 000 F.CFA/t environ (pour un volume de production de 8 000 t) et 27 000 F.CFA/t environ (pour un volume de production de 12 000 t de malt).

La malterie à créer à Douala ne prendra, sur le plan de l'économie de l'UDEAC, toute sa signification que lorsque le maltage sera effectué sur des orges de brasserie locales. Les économies en devises obtenues en couvrant les besoins non plus par des importations, mais par une fabrication locale, seraient d'environ 267 millions de F.CFA pour une production de 8 000 t et d'environ 408 millions de F.CFA pour une production de 12 000 t de malt. L'effet direct de la malterie sur le marché local du travail sera relativement faible, car celle-ci n'occupera que peu de personnel. Bien plus grande sera, par contre, son influence indirecte sur l'agriculture, en favorisant la culture de l'orge.

Les problèmes qui se posent à la malterie à créer à Fort-Lamy, sont analogues, spécialement en ce qui concerne le marché d'approvisionnement. Toute malterie tchadienne n'aura, dès le départ, d'autre source que de s'approvisionner en orge d'origine locale.

Les investissements totaux à prévoir pour la malterie tchadienne, qui serait basée sur une capacité de production de 3 000 t, s'élèveraient à 218 millions de F.CFA; sur ce total, 173 millions représentent la valeur des terrains, bâtiments, équipements et pièces de rechange. La rentabilité paraît assurée, si toutefois les fournitures d'orge à malter ne dépassent 15 000 F.CFA rendu malterie.

Les économies supplémentaires en devises perçues annuellement par la future malterie de Fort-Lamy s'élèveraient à environ 40 millions de F.CFA. Les autres effets directs de la malterie sur l'économie, soit sur l'emploi, soit sur les recettes fiscales, devraient être ici également moins importants.

Le problème des marchés d'approvisionnement étant résolu, on pourrait recommander la création d'une malterie à Douala en 1970 et celle d'une seconde malterie plus petite à Fort-Lamy en 1975.

Production D: Sacs en papier

Capacité de production: 6,35 millions de sacs/an
Lieu d'implantation: Libreville

Dans l'UDEAC, on ne fabrique pas encore de sacs en papier, la totalité des besoins est actuellement importée.

Le marché des sacs en papier est encore relativement réduit, d'une part parce que la demande actuelle est faible, d'autre part parce que, pour certaines marchandises telles que par exemple la farine et le sucre, la demande en emballages est présentement satisfaite par d'autres matériaux. La demande en sacs papier qui pourrait éventuellement être couverte par une fabrication locale, serait donc constituée de ces besoins latents, mais surtout des besoins suscités par les nouveaux projets industriels (cimenteries, minoteries, etc.)

Si l'on veut effectuer une analyse des besoins, il faut partir des possibilités d'emploi des sacs en papier dans l'UDEAC. On peut envisager d'utiliser des sacs pour l'emballage du ciment, des engrais, de la farine et du sucre. Eu égard aux conditions climatiques et aux difficultés de transport, de manutention et de magasinage, on ne saurait toutefois, pour ces deux derniers produits, prévoir des emballages papier que pour l'écoulement sur le marché local, tandis qu'on devrait utiliser, pour l'écoulement sur les marchés plus éloignés, des sacs en jute, coton ou autres fibres textiles. Etant donné que, d'après l'expérience acquise, les sacs en papier normaux à 3 ou 4 plis ne satis-

font pas aux exigences posées par les conditions de transport en Afrique, on a prévu de prendre pour sac standard un sac à 4 plis, comportant un pli spécial supplémentaire.

Compte tenu de ces possibilités d'emploi, les besoins des entreprises existantes et des projets industriels que l'on peut s'attendre à voir réaliser d'ici 1970, s'élèveraient à 6,35 millions de sacs papier de différents formats. Sur ce total, environ 35% reviendrait au Cameroun et les 65% restants aux autres pays de l'UDEAC.

Si l'on choisit le lieu d'implantation de l'usine en fonction de l'orientation future du marché des ventes, il faudrait choisir entre le Congo/B et le Gabon en tant que futurs gros utilisateurs. A l'heure actuelle, il n'est possible dans aucun des ces deux pays d'intégrer l'usine de sacs en papier dans une papeterie existante. Comme on a choisi Libreville pour implanter l'usine de pâte à papier que doit construire un groupe anglais, nous proposons également Libreville pour profiter d'une éventuelle intégration ultérieure.

La capacité technique de l'usine à construire prévoit un rendement horaire d'environ 3 000 sacs, ce qui permet de fabriquer les quantités projetées en travaillant à un seul poste. Les investissements nécessaires s'élèveront au total à environ 177 millions de F.CFA; sur ce total, on prévoira 87 millions de F.CFA pour les terrains, bâtiments, équipements et pièces de rechange. Pour un volume de production de 6,35 millions de sacs, les frais annuels d'exploitation seront de l'ordre de 243 millions de F.CFA. La valeur des matières premières et accessoires représentent plus de 90% des coûts de production. Pour l'importance de l'entreprise et le volume de production prévus, la rentabilité du capital investi, fonds de roulement compris, est d'environ 36%. Sur le plan de l'économie de l'UDEAC, la production de sacs papier est intéressante, spécialement en ce qui concerne les économies en devises qu'elle permettrait de réaliser, qui s'élèveront à 94 millions de F.CFA par an, et à 300 millions de F.CFA par an au cas où l'on utilisait des matières premières locales. Pourront continuer à améliorer le rendement et la rentabilité de l'affaire les facteurs suivants:

- a) l'extension de la demande en sacs papier, spécialement pour l'emballage de nouveaux produits,
- b) une extension éventuelle du programme de production à la fabrication de cartonnages,
- c) l'utilisation de matières premières locales à meilleur marché.

Ces trois facteurs rendraient l'intégration économique de l'industrie du papier plus complète.

Comme les besoins en emballages papier de toute nature pourraient augmenter dans l'UDEAC d'ici 1975 de 20 à 25 000 t par an, un marché de cette importance sera d'un intérêt croissant pour un éventuel fabricant de papier, ce pourquoi l'on devrait encourager l'exécution d'études technico-économiques sur une fabrication locale de papier, et particulièrement de papiers d'emballage.

Production: E Pneumatiques pour cycles et vélomoteurs

Capacités de production: 750 t, 1 000 t/an

Lieu d'implantation: Bangui

La totalité de la demande de l'UDEAC en pneumatiques pour cycles, chambres à air et enveloppes, est actuellement couverte par des importations. Les importations annuelles de chambres à air s'élèvent à un chiffre compris entre 450 000 et 500 000 unités, celles des enveloppes à un chiffre compris entre 500 000 et 600 000 unités. Le tonnage total de ces importations est de 550 t environ. A ces importations, il fallait ajouter ces dernières années de 30 à 35 000 chambres à air et autant d'enveloppes, importées toutes montées sur les cycles. De 45 à 50% des importations reviennent au Cameroun; les autres pays de l'UDEAC se partagent les 50 à 55% restants.

Au cours de ces dernières années, le marché des pneumatiques pour cycles de l'UDEAC a évolué différemment suivant les pays ou les zones: au Cameroun, les taux d'accroissement annuels ont été de l'ordre de 4 à 6%, dans les autres pays de la zone pris dans leur ensemble, ils ont oscillé entre 15 et 20%. Même si l'on ne peut compter à l'avenir sur un accroissement aussi rapide, on peut s'attendre, pour l'ensemble de l'UDEAC, à une demande en chambres à air égale à 800 000 unités en 1970 et à 1 05 millions d'unités en 1975, et à une demande en enveloppes égale à 900 000 unités en 1970 et à 1,2 million d'unités en 1975. Ont été pris pour bases de ce calcul des taux d'accroissement de 4% pour le Cameroun et de 10% pour les autres Etats de la zone. Les tonnages correspondants aux besoins ainsi calculés s'élèvent à 750 t environ pour 1970 et à 1 000 t environ pour 1975. La part du Cameroun sur le marché sera ramenée à peu près au tiers du total, par suite de l'écart existant entre les taux d'accroissement.

L'expérience acquise dans d'autres Etats africains montre que les quantités prévisionnelles calculées pour 1970 et 1975 permettent déjà la mise en route d'une production locale. Pour l'implantation de cette usine de pneumatiques pour cycles, on pourrait envisager le Cameroun aussi bien que la RCA, étant donné que ces deux pays produisent du caoutchouc brut. Par suite de l'augmentation de la demande de l'UDE dans les années à venir, mais aussi en vue de favoriser l'industrialisation des Etats continentaux, il conviendrait, pour l'implantation de la future industrie, de donner la préférence à Bangui.

Les investissements totaux à prévoir pour la réalisation de l'entreprise projetée s'élèveraient à 555 millions de F.CFA environ pour une capacité de production de 750 t et à 583 millions de F.CFA environ pour une capacité de production de 1 000 t. Sur ces totaux les terrains, bâtiments, équipements et pièces de rechange représentent une valeur globale d'environ 450 millions de F.CFA. Les frais d'exploitation annuels s'élèveraient à 224 millions de F.CFA environ pour 750 t et à 280 millions de F.CFA pour 1 000 t. La production de caoutchouc brut de la RCA devrait non seulement suffire quantitativement - pour les volumes de production prévus, de 400 à 500 t de caoutchouc brut sont nécessaires, - mais aussi satisfaire aux exigences de qualité requises. Sinon, il faudrait prévoir en complément des importations de caoutchouc brut.

D'après les premiers calculs, la fabrication de pneumatiques pour cycles paraît être très rentable. La marge bénéficiaire brute correspond à une rentabilité du capital égale à 28% pour un volume de production annuel de 750 t, à 38% pour un volume de production annuel de 1000 t.

Ce projet serait intéressant pour l'économie nationale de la RCA et de l'UDEAC elle-même. Pour un volume de production annuel de 750 t, les recettes fiscales dépasseraient déjà les recettes apportées par les taxes à l'importation (au cas où la demande serait couverte à l'aide d'importations), situation qui devrait continuer à s'améliorer au fur et à mesure de l'augmentation de la production. On peut également considérer comme un facteur positif le montant des économies de devises ainsi obtenues, qui représenteraient respectivement 107 et 153 millions de F.CFA. On pourrait sans doute accroître encore les économies de devises en substituant aux matières premières d'importation encore d'autres matières premières d'origine locale, le coton câblé par exemple. Le nombre des emplois créés, qui s'élèverait respectivement à 122 et 164, devrait avoir une influence sensible sur la situation de l'emploi.

On pourrait envisager dès 1970 la création d'une usine de fabrication des pneumatiques pour cycles. Pour les études d'exécution et la réalisation du projet, on ne saurait sous-estimer l'importance qu'il y aurait à ce que l'on puisse trouver, en tant que promoteur de ce même projet, une entreprise expérimentée, mais aussi bien introduite sur le marché de l'UDEAC.

Production F: Engrais azotés

Capacités de production: 65 000 t, 125 000 t/an

Lieu d'implantation: Douala

Le marché des engrais est longtemps resté en UDEAC à un niveau sans rapport avec celui correspondant à une unité minimum de fabrication. Les engrais n'étaient en effet utilisés que par les plantations industrielles modernes et la consommation croissait seulement en fonction de leur développement. C'est assez récemment que l'effort de modernisation du secteur agricole traditionnel a abouti à l'utilisation des engrais par les petits planteurs,

effort appuyé par un système de subventions dégressives appliqué à certaines cultures. La consommation a, de ce fait, très rapidement augmenté au cours des dernières années, passant de 4 800 t en 1955 à 13 000 t en 1960 pour s'élever brusquement ensuite à 16 000, 19 000 et 44 600 t en 1962, 1963 et 1964.

D'après les spécialistes, les exploitants ont suffisamment apprécié les heureux résultats de la fumure pour ne pas avoir à craindre une retombée avec la disparition progressive des subventions. Les progrès de la consommation se localisent surtout au Cameroun qui est actuellement de loin (75 à 80%) le plus gros utilisateur des engrais. Il le demeurera dans l'avenir puisque les projections effectuées sur la base des programmes officiels de développement agricole montrent que ses besoins en engrais pourraient s'élever en 1970/1972 à environ 65 000 tonnes sur un total de 95 000 t pour l'ensemble des pays de l'UDEAC.

La demande d'engrais azotés domine nettement (77% du total). Les besoins d'engrais phosphatés sont minimes (5 300 t) et seront satisfaits par un producteur africain bien placé dans ce domaine (Sénégal ou Togo par exemple). Ceux d'engrais potassiques (17 000 t) sont plus forts et fourniront un débouché local à la potasse de Holle (Congo/B) dont la mise en exploitation est en cours.

Seule la fabrication d'engrais azotés paraît donc désormais susceptible d'intéresser un pays de la zone. Le marché principal se situe, et se situera dans l'avenir, au Cameroun. L'engrais le plus demandé est le sulfate d'ammoniaque. Les matières premières nécessaires sont dans ce cas le soufre et l'ammoniac. Il n'existe aucun gisement de soufre connu en UDEAC et celui-ci devra être importé. Si l'on envisage également, dans un premier temps, d'importer l'ammoniac liquéfié, il est possible que l'on puisse, plus tard, le fabriquer sur place en utilisant les disponibilités en gaz naturel, associé ou non, de certains pays côtiers.

Au Cameroun, les ressources connues paraissent trop faibles, mais des sondages "off shore" sont actuellement en cours dont on ne peut préjuger les résultats. Au Congo/B, le gisement de gaz non associé de Pointe Indienne comporte des réserves limitées qui seront sans doute mobilisées pour fournir l'énergie à l'exploitation des potasses de Holle.

Au Gabon les disponibilités en gaz associé, sur lesquelles une ponction de plus de 20 millions de m³ par an est prévue pour la Centrale électrique et la raffinerie de Port-Gentil, pourraient sans doute fournir, moyennant la construction d'un réseau de collecte, la matière première nécessaire à la synthèse de l'ammoniac. Toutefois cette question est à étudier de près, et le coût du gaz, qui reste à déterminer, influera fortement sur celui du produit. La tendance du producteur est, dans ce domaine, de s'orienter vers la parité de prix du gaz et du fuel.

En attendant que des certitudes puissent être acquises en ce qui concerne les localisations et l'importance des ressources en gaz ainsi que des précisions sur son coût, on a retenu l'hypothèse d'une implantation au Cameroun où se situe le marché principal des engrais. L'usine fonctionnera sur matières premières importées mais rien n'empêchera de lui adjoindre un atelier de synthèse de l'ammoniac quand le niveau des besoins le justifiera et qu'on aura acquis la certitude de disposer en suffisance de gaz naturel à un prix convenable. On considère généralement qu'un tube de synthèse de 50 t/jour, qui correspondrait à la demande en 1972, n'est pas rentable.

Il faudra vraisemblablement attendre de pouvoir écouler au moins le double de cette production, pour entreprendre cette opération. En définitive, la présente étude retient deux capacités de production: 65 000 t et 125 000 t d'engrais fabriqué sur matières premières importées avec localisation provisoire à Douala. Les conditions générales d'exploitation ne sont, en effet, pas très différentes entre pays côtiers et les résultats de l'étude sont facilement transposables d'un pays à l'autre dans le cas où, lorsqu'on sera suffisamment éclairé sur les ressources locales en gaz, les avantages découlant de leur présence prendraient le pas sur ceux résultant de la proximité du marché principal.

En ce qui concerne les prix de référence retenus pour le calcul du chiffre d'affaires, ils résultent d'une confrontation des prix "rendu magasin" indiqués par les importateurs d'engrais et des prix théoriques calculés à partir des valeurs enregistrées par les statistiques douanières. Les écarts constatés étant assez faibles, on a adopté un niveau intermédiaire soit pour l'engrais dont la fabrication est envisagée, le sulfate d'ammoniaque: 17 500 F.CFA la tonne pour les trois pays côtiers, 24 000 F.CFA rendu Bangui et 30 000 F.CFA au Tchad. Les frais d'approche des différents marchés ont été supposés supportés par le producteur et déduits des ventes pour déterminer la valeur globale ex-usine à utiliser pour le calcul de rentabilité.

Celui-ci montre que le projet de fabrication envisagée paraît procurer pour l'une et l'autre des capacités retenues une rentabilité suffisante des capitaux investis dont le montant s'élève à 1 674 millions de F.CFA en capacité A (65 000 t) et 2 642 millions de F.CFA en capacité B (125 000 t). La marge brute représente respectivement 28% et 35% du chiffre d'affaires et la rentabilité des investissements 17,8% et 28%. Par rapport aux investissements le chiffre d'affaires représente 63,6% pour la capacité A et 77,4% pour la capacité B.

La valeur ajoutée directe à la production nationale s'élève respectivement à 46 et 50% de la valeur ex-usine des produits. Elle serait évidemment majorée si la synthèse de l'ammoniac pouvait être entreprise localement.

L'implantation de cette activité en UDEAC n'entraînera pas de moins-value fiscale à l'entrée puisque les produits actuellement importés en provenance des pays de la CEE ne supportent ni droit d'entrée, ni TCA. Elle se traduira en revanche par une importante économie en devises. Les emplois créés ne sont pas très nombreux et l'investissement par emplois est élevé puisqu'il atteint respectivement environ 12 et 14 millions de F.CFA. Il faudra cependant faire appel en assez forte proportion à du personnel expatrié. Toutefois la présence de cette activité favorisera la qualification de certains agents et la formation de cadres locaux. Enfin la prise en charge par l'usine des frais de transport en vue de maintenir les prix compétitifs avec ceux des engrais importés témoignerait de la part de l'Etat où elle sera implantée, un effort de solidarité de nature à consolider l'Union Economique.

Avantageuse à la fois pour l'investisseur et la collectivité, cette création d'activité est donc recommandée. La réalisation paraît pouvoir en être entreprise dès que le marché atteindra un niveau de l'ordre de 50 000 t d'engrais azotés. La localisation ne pourra être finalement déterminée qu'au vu des résultats des études poursuivies entre temps concernant les disponibilités et prix du gaz naturel.

Les mesures d'accompagnement à envisager portent sur le maintien et le développement de l'effort amorcé dans le cadre de la modernisation agricole en vue de favoriser l'utilisation croissante des engrais, la recherche de l'abaissement des coûts de transport particulièrement du fret côtier ainsi que du prix de vente des engrais aux agriculteurs. La marge brute élevée et une fiscalité légère paraissent de nature à permettre un effort sur ce dernier point.

Production G: Produits chimiques

Capacité de production: voir ci-dessous

Lieu d'implantation: région de Loutété /Congo/B

Bien que la fabrication de produits chimiques de base sorte, strictement parlant, des limites qui ont été fixées à l'étude des possibilités d'industrialisation des Etats Associés Africains et Malgaches, le volume des importations de produits chimiques dans l'UDEAC et les besoins prévisibles des entreprises industrielles en projet incitaient à vérifier quelles seraient les chances qui s'offrent à la fabrication sur place de certains produits chimiques.

Vu la consistance des importations et des besoins futurs des nouvelles industries, nous avons envisagé une usine de produits chimiques à base de chlore. Nous écartant de la voie normalement suivie au cours de cette étude, nous avons renoncé ici à effectuer une analyse du marché, puis à fixer sur cette base la capacité de l'usine projetée. Pour les installations du genre de celles dont il est question dans le cas présent, il existe des capacités minima conditionnées par la technologie et l'interdépendance des différentes fabrications en cause. Pour

les buts que nous nous sommes fixés, les capacités suivantes sont considérées comme les minima admissibles, tant sur le plan technique que sur le plan économique:

| | |
|------------------------|----------------|
| carbure de calcium | 8 600 t par an |
| soude caustique | 10 600 t " |
| ClV en suspension | 6 000 t " |
| DDT | 3 000 t " |
| chlorure de chaux | 5 750 t " |
| hypochlorite de sodium | 3 800 t " |
| acide sulfurique (78%) | 3 850 t " |
| dichlorobenzène | 2 250 t " |

Nos réflexions sur la situation du marché se limiteront donc à vérifier si l'on peut, dans les prochaines années, écouler dans l'UDEAC et dans les régions limitrophes une production de cette nature et importance.

Nous écartant également de la règle appliquée partout ailleurs au cours de la présente étude, nous avons inclus dans nos calculs les territoires voisins de l'UDEAC. Comme on pouvait s'y attendre dès le départ et comme les résultats de ce travail l'ont confirmé, le marché de l'UDEAC ne suffira toujours pas, même en 1975, pour absorber la production totale de l'usine chimique projetée. Ce projet n'est donc réalisable, au moins jusqu'à cette date, que si l'on peut exporter une partie de la production dans les régions avoisinantes. La question de savoir si cela serait possible, et à quelles conditions, est un problème de politique commerciale que l'on ne saurait discuter ici.

Les prévisions - nécessairement approximatives - que nous avons faites sur l'évolution du marché, conduisent à ce résultat qu'à certaines conditions, exposées en détail dans le dossier du projet, les marchés de l'UDEAC, du Congo-Kinshasa et de la Nigeria offriront à partir de 1975 à une usine chimique de la capacité précitée, des possibilités suffisantes d'écoulement de sa production. Le marché du carbure de calcium, dont la production devrait être limitée à 4 000 t par an, constitue la seule exception. Pour l'implantation du projet nous avons envisagé la région de Loutété dans la vallée du Niari (Congo/B), qui offre des conditions particulièrement favorables.

Les investissements que nécessite la réalisation de ce projet, sont considérables. Rien que pour l'usine, il faut, d'après nos estimations, compter en gros 4,5 milliards de F.CFA. A ceci s'ajoutent des investissements de grande envergure dans l'infrastructure régionale, dont il était impossible d'apprécier le montant dans le cadre du présent travail.

Le résultat de nos calculs montre qu'il faut considérer la rentabilité du projet comme assez serrée. Le rendement de 5%

est vraisemblablement inférieur au taux susceptible d'intéresser les investisseurs privés. On ne peut juger qu'à partir d'une étude détaillée, quelles seraient les possibilités de l'améliorer. Les effets économiques généraux sont conformes à l'ampleur du projet. On peut estimer à environ 765 millions de F.CFA par an les besoins locaux de l'usine en facteurs de production et en prestations de service. L'économie en devises devrait s'élever grosso modo à 1 milliard de F.CFA. Les besoins en main-d'oeuvre locale peuvent être chiffrés à 430 personnes, la masse salariale qui s'écoulera sur les marchés locaux à 175 millions de F.CFA environ. En contre-partie, les effets budgétaires directs du projet seraient relativement insignifiants. La production prévue - matières premières et demi-produits pour les industries de transformation - ne devraient pas conduire, d'après le règlement fiscal en vigueur, à des pertes de taxes à l'importation. Notre estimation des frais d'exploitation montre qu'il ne faut pas davantage compter sur d'importantes recettes au titre des taxes à la production ou de l'impôt sur les bénéfices.

Face à ces résultats, il convient, en terminant, d'insister expressément sur le fait que ceux-ci ne peuvent fournir que les premiers points de repère d'une étude critique du projet. Pour examiner dans tous ses détails un projet aussi complexe que celui-ci, il eût été nécessaire d'avoir plus de temps et de plus gros moyens que ceux qui avaient été mis à notre disposition. Les résultats de notre étude sont nécessairement imprécis et ne permettent en aucune façon de porter un jugement définitif sur les possibilités offertes en Afrique Equatoriale à l'industrie chimique étudiée.

Production H: Verre creux

Capacité de production: 7 000 t/an

Lieux d'implantation: Douala, Port-Gentil

A l'heure actuelle, les besoins en verre creux des pays de l'UDEAC sont exclusivement couverts par des importations. Le plus gros acquéreur est l'industrie des boissons. Aussi les calculs qui figurent dans les études du volume II se limitent-ils à la fabrication des bouteilles. Une fabrique de bouteilles peut, sans difficultés, produire également certains articles de ménage en verre creux (verres), ainsi que des récipients pour l'industrie des produits alimentaires et l'industrie chimique.

Les brasseries de l'UDEAC indiquent que, pour remplacer la casse et la perte, leurs besoins en bouteilles sont d'environ 10 bouteilles par an et par hectolitre de production annuelle. A ceci s'ajoute l'accroissement du stock de bouteilles consécutif à l'expansion de la production. Gros acquéreurs de bouteilles sont ensuite les fabricants d'eaux minérales et de limonade.

Les extensions de capacité actuellement en cours et la construction attendue d'une nouvelle brasserie au Gabon feront monter la

capacité totale de l'UDEAC, en 1970, à plus d'un million d'hectolitres. Jusqu'à cette date, la capacité de l'industrie des eaux minérales devrait avoir atteint 450 000 hectolitres environ. Il résulte de ce qui précède que les besoins totaux de l'ensemble de l'industrie des boissons de l'UDEAC seraient, en 1970, de 12 à 14 millions de bouteilles.

Une partie de ces besoins est régulièrement couverte par les achats sur place de bouteilles usagées. Il s'agit ici de bouteilles venues d'Europe au titre des importations de bière et qui ne sont naturellement pas réexpédiées vides en Europe. A l'avenir, la part prise par les bières d'importation dans la consommation totale de bière diminuera. En conséquence, l'offre en bouteilles usagées s'amenuisera. Aussi baserons-nous nos calculs relatifs à l'année 1970 sur une demande d'environ 10 millions de bouteilles neuves. Cette demande correspond à une capacité de production de 20 t par jour ou de 7 000 t par an, pour un taux de rebut de 20%. Pendant une assez longue période de démarrage, on ne devrait pouvoir réduire ce taux qu'avec peine. Les installations mécaniques, et particulièrement le four, devront être choisies de façon qu'il soit possible de procéder ultérieurement, sans difficultés, à des augmentations de capacité.

On a déjà eu connaissance de projets de création d'une fabrique de bouteilles, que ce soit à Bangui, Douala, Port-Gentil ou Pointe-Noire. Ces projets n'ont jusqu'ici jamais conduit à des dossiers d'investissements définitifs. On ne dispose pour aucune de ces implantations de documents sûrs, relatifs à l'existence et aux qualités éventuelles des matières premières nécessaires.

A titre de comparaison, les devis estimatifs ont été établis à la fois pour Douala et Port-Gentil. Les résultats font apparaître à peu près les mêmes coûts et les mêmes rendements financiers pour les deux implantations. Les bas prix de fourniture du gaz naturel seront contrebalancés, à Port-Gentil, par les prix nettement plus élevés du courant électrique. Autant que la précision limitée du calcul permette d'en juger, la rentabilité est si serrée que l'on devra vraisemblablement envisager l'établissement d'un droit protecteur. Mais une telle mesure ne peut être concrétisée qu'au prix de sérieuses difficultés, étant donné que les grosses entreprises de l'industrie des boissons peuvent importer leurs bouteilles en exemption de douane, dans le cadre des Codes des Investissements ou de la taxe unique.

Avant que des décisions définitives ne puissent être prises, des études précises sont indispensables pour déterminer si l'on pourrait disposer sur place des matières premières nécessaires et à quels prix rendu usine il faut s'attendre. Si l'on ne devait obtenir ainsi aucune différence de prix notable en faveur de l'une ou de l'autre de ces deux implantations, les frais de transport à engager pour l'écoulement des produits devraient alors faire pencher la balance en

faveur de Douala. Comme les deux tiers des ventes auront lieu au Cameroun et le tiers seulement dans les quatre autres Etats, une implantation à Douala aurait pour effet de permettre, par rapport à Port-Gentil, une économie annuelle en frais de transport de 35 millions de F.CFA environ.

Production I: Produits céramiques

Capacités de production: 1 500 t, 3 000 t/an

Lieu d'implantation: Yaoundé

Dans le domaine des produits céramiques, il faut faire la distinction entre les fabrications destinées en majorité au gros oeuvre de la construction et celles plus fines utilisées dans le revêtement du sol et des murs ou qui constituent des éléments de confort avec recherche plus ou moins poussée des effets décoratifs. La première catégorie qui comprend: briques, hourdis, tuiles, tuyaux, poteries diverses est déjà fabriquée dans les pays de l'UDEAC par des artisans et des entreprises disposant d'équipements souvent rudimentaires. Toutefois, comme on l'a signalé des industries modernes sont en cours de création. Il s'agira donc seulement au cours de cette étude des produits de la deuxième catégorie, particulièrement des carreaux de faïence utilisés pour le revêtement mural. Parmi les produits importés repris au chapitre 69 de la statistique douanière, ce sont en effet ceux dont les besoins paraissent croître le plus régulièrement. Ils ont presque triplé au cours de la période allant de 1958 à 1964. La consommation des carreaux de revêtement de sol en céramique est, en revanche, presque stagnante comme d'ailleurs celle des appareils sanitaires. Quant à celle de la vaisselle elle régresse. Ces trois dernières catégories de produits subissent, il est vrai, la vive concurrence d'autres matériaux: verre, plastique, aluminium pour la vaisselle; métal et plastique pour l'article sanitaire; bois, ciment, plastique, granito enfin pour les revêtements de sol. Il a donc paru raisonnable, tout au moins dans un premier temps, de se limiter dans cette étude aux possibilités de fabrication du carreau mural. Les besoins actuels sont de l'ordre du millier de tonnes pour l'ensemble des pays de l'UDEAC, dont 60% pour le Cameroun et 20% pour le Congo/B. Les 20% restant se partagent également entre les trois autres pays. L'évaluation des besoins futurs: soit 1 700 t en 1970 et 2 750 t en 1975, a été faite sur la base d'un taux de croissance moyen annuel de 10% se rapprochant des progressions retenues par certains plans de développement pour les investissements en général ou le bâtiment. Ce taux est inférieur à celui constaté ces toutes dernières années pour les importations de carreaux de faïence, mais celles-ci correspondaient à une période où un effort particulier était consenti, après l'accession à l'Indépendance, pour doter les élites de logements modernes, améliorer les résidences publiques, et développer les constructions dans le domaine social. Il a donc paru raisonnable d'adopter pour l'avenir un taux de croissance plus faible.

Le tonnage des besoins futurs indiqués ci-dessus pour 1970 correspond grosso modo au seuil technique minimum requis pour entreprendre une telle fabrication. Le Cameroun étant de loin le plus gros consommateur de céramique murale, l'implantation d'une usine dans ce pays se justifie à la condition qu'on y dispose des matières premières: argile, kaolin, silice, feldspath, etc. La présence de celles-ci paraît certaine mais les recherches dans ce domaine sont insuffisamment poussées. Les recherches et études de gisements de minéraux non métalliques ne sont d'ailleurs avancées nulle part en UDEAC malgré les recommandations faites il y a quelques années à ce sujet¹⁾. Comme il existe à proximité de Yaoundé une briqueterie moderne en cours d'installation près d'une carrière d'argile, on a choisi par hypothèse le même genre d'implantation pour une usine de carrelages. On a donc supposé que les matériaux seraient extraits à proximité de l'usine, ce qui a de fortes chances d'être le cas, leur coût (500 F.CFA/t) tenant compte d'une faible distance de transport. On a étudié deux tailles de projets: l'un A correspondant au seuil technique minimum 1 500 t, l'autre B à une production double: 3 000 t. Les investissements atteignent respectivement 230 et 290 millions de F.CFA et les besoins en personnel 89 et 128 unités, soit un coût par poste créé de 2,6 et 2,26 millions de F.CFA.

Le chiffre d'affaires a été calculé sur la base de prix de référence établis à partir de prix de revient moyens à l'importation résultant d'un calcul théorique, confrontés toutefois avec ceux indiqués par les principaux importateurs au stade "rendu magasin". Les prix de référence retenus par l'étude sont finalement: 90 F.CFA le kg pour les trois pays côtiers: Cameroun, Gabon, Congo/B, 105 F.CFA en RCA et 120 F.CFA au Tchad. Les résultats des calculs de rentabilité montrent que l'effet de taille joue de façon importante la marge de profit brute passant de 17,3 % à 39,6 %, et la rentabilité par rapport à l'investissement de 9,55 % à 34,7 % suivant que l'on produit 1 500 ou 3 000 t de carreaux par an. Toutefois cette rentabilité paraît, dans le premier cas, insuffisante pour décider un investisseur. La conclusion de l'étude est qu'on ne peut, semble-t-il, songer à entreprendre une telle fabrication que lorsque les débouchés dépasseront 2 000 t par an et que le mieux serait d'envisager, vers la fin de la période seulement, la mise en place d'un équipement de capacité de 3 000 t/an, fonctionnant, au départ, aux deux tiers de cette dernière. Toutefois, les investissements prévus au projet A ménagent, pour l'avenir, les possibilités d'extension de capacité à 3 000 t, ce qui alourdit au départ les charges d'amortissement. On est donc conduit à recommander, si l'on optait pour cette solution, d'attendre que le marché atteigne au moins 2 000 t par an pour démarrer l'opération en jouant au besoin sur la durée du travail.

1) Etude de la Société Française de Céramique, 1963.

On pourrait par la suite répondre à la croissance de la demande en réalisant progressivement les installations complémentaires initialement prévues. Au-dessous de 2 000 t de production annuelle, il paraît, en effet, impossible, non seulement de rémunérer convenablement le capital, mais également d'opérer, par l'institution d'une taxe unique, un prélèvement fiscal partiellement compensatoire de la perte de droits d'entrée consécutive à la baisse des importations. Celle-ci se chifferrait approximativement à 45 millions de F.CFA dans le cas A et à 90 millions avec le projet B. La taxe unique devrait permettre de récupérer respectivement des sommes de l'ordre de 18 et 36 millions. Par ailleurs, l'incidence d'une telle création d'activité nouvelle paraît favorable tout autant en ce qui concerne la formation professionnelle que la balance des paiements. Il n'est pas non plus exclu que l'on puisse plus tard adjoindre à la production de base de carreaux de faïence, d'autres fabrications céramiques telles que sanitaires et vaisselle lorsque les besoins de cet ordre seront d'un niveau suffisamment élevé.

En définitive, l'implantation en UDEAC d'une fabrication de carreaux en céramique paraît possible à échéance de quelques 5 ou 6 années. La première mesure à envisager, consiste cependant suivant les pays, à entreprendre ou à poursuivre d'urgence la recherche et l'étude des gisements de minéraux non métalliques susceptibles d'approvisionner une usine de ce type ainsi que cela avait été recommandé, il y a déjà plusieurs années.

Production K: Tuyaux en amiante-ciment

Capacité de production: 700 t/an

Lieu d'implantation: région Pala-Fianga-Léré

Il n'existe pas dans l'UDEAC d'installations de fabrication d'articles en amiante-ciment. Les besoins sont couverts par des importations, qui consistent principalement en plaques ondulées pour couverture et revêtement muraux, et en tuyaux. Les importations de ces dernières années ont oscillé entre 900 et 1 300 t et consistaient surtout en tuyaux.

On fixe en général à 5 000 t par an la capacité minima des usines de matériaux de couverture. On est donc amené à renoncer, au moins actuellement, à l'établissement d'une usine de ce genre. Face à celles-ci se sont développées ces derniers temps de petites installations de fabrication de tuyaux basse-pression, basées sur un volume de production de 2 à 3 t par jour. Cette solution donne la possibilité de lancer une production rentable, même sur un marché limité. Aussi étudierons-nous ici l'établissement d'une usine de tuyaux dont la capacité de production annuelle serait de 700 t. Cette capacité devrait trouver des débouchés même sur une partie seulement du territoire de l'UDEAC.

Les données numériques existantes ne permettent pas de faire apparaître avec certitude des centres de gravité régionaux d'utilisation des tuyaux en amiante-ciment. On a toutefois l'impression que ces articles seraient plus répandus dans les Etats continentaux que dans les Etats côtiers.

Pour le choix du lieu d'implantation, il faut partir du fait qu'on ne saurait fabriquer des articles en amiante-ciment à une trop grande distance d'une cimenterie. Une installation au voisinage de la Cimenterie du Nord actuellement en projet, aurait l'avantage d'offrir à celle-ci des débouchés nouveaux, bien que modestes. Une usine établie dans le secteur Fianga-Pala-Léré trouverait des possibilités de transport relativement bonnes en direction du Nord-Cameroun, du Sud Tchad et, le cas échéant, de Bangui.

Le projet présenté ici devrait, sous sa forme actuelle, offrir les meilleures perspectives de rentabilité. Même s'il arrivait, au cours de la première phase, que l'on ne puisse écouler toute la production, la rentabilité ne paraît pas pour autant mise en danger, étant donné que la part importante prise par le coût des matières premières dans l'ensemble des dépenses (40%) permet une politique des prix assez souple.

Le déficit fiscal dû à la réduction des taxes à l'importation peut être chiffré, pour un volume de production de 700 t, à 10 millions de F.CFA environ. Il est vraisemblablement possible de récupérer une grande partie de cette somme sur la taxe unique, sans pour autant mettre en danger la rentabilité de l'entreprise.

En utilisant les tuyaux en amiante-ciment dans les projets de travaux publics, les administrations responsables des travaux de construction pourraient elles-mêmes fortement contribuer au succès du présent projet.

Production L: Fers à béton, profilés d'acier

Capacités de production: 20 000 t, 35 000 t/an

Lieu d'implantation: Douala

A l'heure actuelle, les besoins des pays de l'UDEAC en fers à béton et en profilés d'acier simples sont couverts en totalité par des importations. On ne fabrique pas sur place les articles précités et il n'existe pas de projet en ce sens.

Les importations de fers à béton et de profilés simples, c.a.d. d'articles en acier laminé que l'on peut, pour l'instant, envisager de fabriquer dans l'UDEAC, peuvent être en moyenne estimées à 18 000 t par an pour les années 1962 et 1963, dernières années pour lesquelles nous disposons de statistiques. Sur ce total, environ 53% reviennent au Cameroun et au Tchad, 18% au Gabon, 29% au Congo/B et à la RCA.

Pour la présente étude, il n'a pas été possible, et ce n'était d'ailleurs pas nécessaire, d'entreprendre une projection exacte du marché sur l'année 1975. Nous suivons ici une étude de la SEDES, consacrée au marché des produits sidérurgiques dans l'UDEAC (pour références voir Dossier L), et avons admis qu'au cours des prochaines années, la consommation d'acier laminé augmenterait au minimum de 5,0 à 5,5% par an. En utilisant cette projection du marché, que nous n'avons actuellement aucune raison de mettre en doute, on peut estimer en gros les besoins en acier laminé à 26 000 t pour l'année 1970 et à 34 000 - 35 000 t pour l'année 1975. Eu égard aux grands projets de travaux qui doivent être prochainement réalisés, cette estimation peut être tenue pour prudente.

En fonction des volumes de marché ainsi déterminés, a été examiné un projet de combinat aciérie électrique - laminoir de capacité égale à 20 000 et 35 000 t d'acier laminé par an. Ce tonnage d'acier laminé implique une aciérie électrique de capacités de 25 000 et 44 000 t d'acier. En tant que matière première de fabrication de l'acier, on prévoit d'utiliser des ferrailles et riblons récupérables sur place ou d'importation.

La capacité la plus élevée correspond à notre estimation du marché pour l'année 1975. La plus petite, avec ses 20 000 t, est, par contre, inférieure à notre prévision relative à l'année 1970, soit 26 000 t. Elle a été choisie pour permettre de déterminer à quel niveau se trouve, aux conditions qui règnent dans l'UDEAC, le seuil économique de production de l'acier laminé.

Ce sont les lingots d'acier de dimensions et de qualités adéquates qui constituent la matière première de fabrication de l'acier laminé. Ils peuvent être soit fabriqués par une aciérie annexe, soit importés. Pour pouvoir vérifier quels seraient, dans les deux cas, les frais d'exploitation, nous avons conduit notre étude de rentabilité en deux phases. Nous avons tout d'abord calculé les coûts de production de l'acier, indépendamment du laminoir, pour déterminer si des lingots d'acier coulés sur place pourraient concurrencer ou non les importations correspondantes. Puis nous avons déterminé les coûts de production de l'acier laminé, basés soit sur une aciérie annexe, soit sur des lingots d'importation, et examiné quelle était la solution la plus économique. Comme lieu d'implantation de l'usine, nous avons choisi Douala, tout d'abord parce qu'on y dispose en toute certitude des ressources en énergie électrique nécessaires à l'aciérie, mais aussi pour des considérations portant sur les frais de transport.

D'après notre estimation et selon les hypothèses admises, les investissements nécessaires à l'établissement de l'aciérie et du laminoir sont les suivants:

Aciérie et laminoir

20 000 t environ 2,5 milliards de F.CFA
35 000 t environ 3,1 " "

Laminoir à base d'acier d'importation

20 000 t environ 1,7 milliards de F.CFA
35 000 t environ 2,1 " "

Il résulte du calcul des frais d'exploitation relatif aux quatre combinaisons étudiées (production de 20 000 ou de 35 000 t d'acier laminé sur la base d'une aciérie annexe ou d'acier d'importation) que les installations de 20 000 t ne seraient pas ou à peine rentables. Avec une aciérie annexe, le prix de revient serait très supérieur au prix de référence; en utilisant de l'acier d'importation, il n'y serait que très peu inférieur. Les prix de revient des installations de 35 000 t sont par contre d'environ 14% inférieurs au prix de référence. Peu importe pour le prix de revient que le laminoir soit approvisionné par une aciérie annexe ou à partir d'acier d'importation.

Pour la rentabilité du projet, le problème de l'approvisionnement en acier est cependant fort important: pour le laminoir de 35 000 t, on peut compter sur un rendement d'environ 11%, si l'on doit importer les lingots mais, par contre, sur un rendement de 7% seulement, si ces lingots sont fournis par une aciérie annexe. Les effets économiques obtenus correspondent à l'ampleur du projet. On peut estimer à des chiffres compris entre 275 et 650 millions de F.CFA par an - selon le type et la capacité des usines - la demande locale du combinat de laminage en facteurs de production et en prestations de service. Les économies en devises varieraient de 5 à 350 millions de F.CFA. Les besoins en main-d'oeuvre locale se chiffraient entre 250 et 450 personnes, la masse salariale qui s'écoulera sur les marchés locaux entre 130 et 240 millions de F.CFA.

En fait, la substitution d'une fabrication locale aux importations d'acier laminé conduirait à un déficit de taxes à l'importation de 225 à près de 400 millions de F.CFA par an. Or le bénéfice brut relativement serré, qui assureraient les différents projets, ne permettrait vraisemblablement pas de compenser cette perte grâce à la taxe à la production (taxe unique).

Face à ces résultats, il convient en terminant d'insister expressément sur le fait que nos réflexions et remarques sont basées sur une étude technique qui devait nécessairement rester très générale. Il n'est peut-être pas exclu qu'une aciérie et un laminoir adaptés aux caractéristiques spéciales du marché de l'UDEAC et, spécialement, de Douala, impliquent des frais d'exploitation différents et, le cas échéant, plus favorables. Il convient en outre d'insister sur le fait que nos calculs ne constituent qu'une première approximation. Toute une série d'hypothèses et de données introduites dans les calculs, doit être éclaircie et précisée dans le cadre d'une

étude exacte du projet. Les résultats du présent travail ne peuvent donc fournir que des points de repère provisoires pour un examen critique du projet et ne permettent en aucune façon de porter un jugement définitif sur les possibilités qui s'offrent, dans l'UDEAC, à un complexe aciérie électrique-laminatoire.

Production M: Boîtes à conserves

Capacité de production: 23 millions de boîtes/an
Lieu d'implantation: Douala.

A l'heure actuelle, on ne fabrique pas encore de boîtes à conserves dans l'UDEAC; la demande en petits emballages de toute sorte, qui s'élève au total à 8 - 10 millions d'unités, est couverte par des importations. Il faut toutefois s'attendre à ce que, dans un proche avenir, on fabrique des boîtes à conserves dans l'UDEAC. Il est prévu, dans le cadre de deux projets de conserveries: conserverie de viande de Fort-Archambault (Tchad) et conserverie de poisson de Pointe-Noire (Congo/B), de fabriquer des boîtes à conserves dans des usines-annexes.

Ces fabricants de boîtes à conserves pourraient non seulement couvrir les besoins propres de leur conserverie, mais également approvisionner les petites conserveries en projet dans ces deux pays et dans la RCA. Seuls les besoins futurs du Cameroun et du Gabon ne pourraient être couverts de cette manière, mais seulement par des importations ou par la création d'une propre usine de boîtes à conserves.

Il résulte des prévisions des besoins futurs du Cameroun et du Gabon en boîtes à conserves, que ceux-ci ne représentent que dans la proportion d'environ 20% les besoins des entreprises existantes (conserverie de viande, fabricants de savon, de peinture, de vernis, etc.). 80 % des besoins représenteraient les besoins nés de deux projets industriels qui se trouvent encore au stade des études, une usine de conserves d'ananas et une usine de préparation de concentré de tomate. Le volume de production et l'importance de l'entreprise, le programme de production et, donc, les besoins en boîtes à conserves de ces deux projets, n'ont toutefois pas encore été déterminés de façon définitive. Les besoins totaux du Cameroun et du Gabon qui en résulteraient en 1970, que l'on peut estimer en gros à 23 millions de boîtes de différents formats, dépendraient donc essentiellement du planning et de la réalisation des deux usines précitées. Les besoins complémentaires des entreprises existantes, pris dans leur ensemble, d'ici 1975 sont assez faibles. Dans ce calcul des besoins, il s'agit exclusivement de boîtes rondes, soit environ 50% en boîtes 1/12 et les 50% restants en boîtes d'autres formats.

Nous proposons de choisir Douala comme lieu d'implantation de l'usine de boîtes à conserves à créer dans l'UDEAC, étant donné que celle-ci approvisionnera presque exclusivement le marché camerounais.

L'entreprise à créer à Douala serait basée sur un volume de production de 23 millions de boîtes et aurait une réserve de production suffisante pour permettre une augmentation ultérieure de la production. Les investissements nécessaires à l'établissement d'une entreprise disposant de cette capacité de production, seraient d'environ 183 millions de F.CFA. Sur ce total, 104 millions de F.CFA représentent la valeur globale des terrains, bâtiments, équipements et pièces de rechange. Les frais d'exploitation se chiffrent annuellement à environ 190 millions de F.CFA. Le coût des matières premières représente 68% du total; la masse salariale représenterait - pour un effectif de 88 employés - environ 22% des coûts de production.

Pour un volume de production de 23 millions de boîtes, la marge bénéficiaire brute sera suffisamment large pour que l'on puisse compter sur la rentabilité de l'usine à créer à Douala, sans qu'il faille protéger la production locale vis-à-vis des importations en établissant des droits d'entrée.

La marge bénéficiaire brute est certes encore assez faible, en sorte qu'après prélèvement des sommes nécessaires à la rémunération du capital, il ne faut s'attendre qu'à des recettes fiscales modestes, provenant de la taxe unique, par exemple; celles-ci devraient néanmoins augmenter au fur et à mesure de l'extension croissante de la production. Les économies annuelles en devises que l'on obtiendra en couvrant les besoins non plus par des importations, mais par une production locale, s'élèveraient à environ 59 millions de F.CFA, bien que les matières premières doivent être importées en totalité. Indépendamment des économies de devises, on peut considérer l'incidence du projet sur la situation locale de l'emploi comme assez importante pour l'économie nationale, étant donné que l'on créera, grâce à l'usine en projet, 88 emplois nouveaux.

Bien que l'on puisse donc recommander l'établissement à Douala d'une usine de boîtes à conserves pour les besoins d'environ 23 millions de boîtes, il ne sera possible de prendre sur la réalisation de ce projet une décision définitive que lorsqu'auront été fixés le volume et le programme de production des deux conserveries en projet au Cameroun pour la préparation des ananas et du concentré de tomate, qui nécessitent encore des recherches concluantes.

Production N: Bouchons couronnes

Capacités de production: 220 millions, 330 millions de bouchons

Lieu d'implantation: couronnes /an

Douala

A l'heure actuelle, on importe la totalité des besoins de l'UDEAC en bouchons-couronnes. Les statistiques d'importation ne permettent pas de connaître le volume et la répartition régionale des importations, car les bouchons-couronnes ne sont pas classés à part. Après avoir effectué des enquêtes auprès des consommateurs, on peut estimer les besoins annuels de l'UDEAC à un chiffre compris entre 135 et 140 millions d'unités; les principaux consommateurs sont les brasseries et les fabricants de boissons gazeuses. La consommation

de bouchons-couronnes de l'industrie chimique, pour le capsulage des bouteilles d'eau de Javel par exemple, est minime. Le Cameroun absorbe environ 70% des besoins annuels totaux.

Les besoins futurs en bouchons-couronnes dépendent donc presque exclusivement du développement de l'industrie des boissons. Or les taux d'accroissement varient suivant les genres de boissons et suivant les pays. On peut admettre que les taux d'accroissement de la consommation de bière, qui étaient durant les années passées de l'ordre de 20% au Cameroun et d'environ 10 à 12% dans les autres Etats de l'UDEAC, resteront assez élevés dans l'avenir et tourneront autour de 10% jusqu'en 1970 et de 7,5% entre 1970 et 1975. Il en est de même pour la consommation de boissons gazeuses. Ont été pris pour bases de la présente étude des taux de 10 à 12% pour le Cameroun et de 7,5% pour les autres Etats de la zone. Les prévisions de consommation de boissons conduisent, pour l'ensemble de l'UDEAC, à des besoins en bouchons-couronnes de l'ordre de 220 millions d'unités pour 1970 et de 330 millions d'unités pour 1975. Il n'y aura pas de déplacement de l'assiette de la répartition régionale.

Pour le projet d'usine de bouchons-couronnes dans l'UDEAC, le choix à faire sur l'importance de l'entreprise à créer est d'une gravité spéciale. L'évolution du marché européen des bouchons-couronnes, caractérisée depuis quelques années par une forte concentration des entreprises sous la pression exercée par des firmes américaines concurrentes, à la suite de quoi de petites et moyennes entreprises ont été évincées du marché, ne devrait en effet pas être sans intérêt pour l'Afrique Equatoriale. Corrélativement ont eu lieu sur le marché des bouchons-couronnes de gros effondrements de prix, qui ont également conduit à des prix relativement bas sur les marchés africains. Eu égard à cette situation, la question se pose de savoir si l'entreprise à créer dans l'UDEAC pourrait produire à des prix inférieurs à ceux des bouchons-couronnes d'importation - au cas où l'on ne pourrait assurer le marché grâce à l'établissement de droits protecteurs ou de restrictions à l'importation.

La rentabilité de l'usine de bouchons-couronnes à créer dans l'UDEAC ne paraît être assurée qu'à deux conditions, à savoir, si d'une part, on base l'importance de l'entreprise sur une capacité technique relativement faible, ce qui permettrait d'employer au maximum le capital investi en utilisant à plein les possibilités horaires de travail, et si d'autre part, on intègre l'usine dans une entreprise existante des industries de transformation des métaux. Cette dernière condition permettrait de réduire à la fois les investissements nécessaires et les dépenses courantes.

En tant que lieu d'implantation de l'usine de bouchons-couronnes, Douala paraît jouir des conditions les plus favorables à une intégration de l'entreprise. En faveur de Douala parle également l'orientation du marché, puisque 70% des besoins totaux en bouchons-couronnes proviennent du Cameroun.

En ce qui concerne l'importance de l'entreprise, nous proposons une installation dont la capacité de production serait d'environ 140 millions de bouchons-couronnes par poste, ce qui permettrait, en utilisant à plein les possibilités horaires de travail, d'atteindre une production annuelle de 220 ou de 330 millions de bouchons-couronnes. Les investissements nécessaires à l'établissement de cette usine s'élèveraient respectivement à 60 et 71 millions de F.CFA; sur ce total, 35 millions de F.CFA représenteraient la valeur des terrains, bâtiments et équipements. Les frais annuels d'exploitation s'élèveraient à 94 millions de F.CFA pour un volume de production de 220 millions de bouchons-couronnes et à 136 millions de F.CFA environ pour un volume de production de 330 millions de bouchons-couronnes.

On peut admettre que le seuil de rentabilité est déjà atteint pour un volume de production annuel de 220 millions de bouchons-couronnes; pour un volume de production de 330 millions d'unités, la rentabilité du capital est de 17%. Ainsi l'importance du projet pour l'économie nationale augmentera-t-elle au fur et à mesure de l'extension de la production. Le rendement de l'affaire s'améliorera en même temps que l'accroissement de la production et l'on pourrait donc également compter sur une augmentation des recettes fiscales. Les économies annuelles de devises passeront de 21 millions (pour 220 millions de bouchons-couronnes) à 34 millions de F.CFA (pour 330 millions d'unités). En créant respectivement 22 et 37 emplois nouveaux, l'influence de l'entreprise sur le marché local du travail serait assez faible. Il ne faudrait pas négliger, par contre, la diversification de l'industrie de l'UDEAC, que la création à Douala d'une usine de bouchons-couronnes permettrait de promouvoir.

Production O: Boulons simples

Capacité de production: 100 t/an

Lieu d'implantation: Pointe-Noire

A l'heure actuelle les besoins des pays de l'UDEAC en boulons de toute nature sont exclusivement couverts par des importations. On ne fabrique pas de boulons sur place et il n'existe aucun projet en ce sens.

Il n'a pas été possible d'entreprendre, dans le cadre de la présente étude, une analyse exacte du marché des boulons. A l'aide de quelques hypothèses prudemment choisies, nous avons toutefois pu estimer les besoins actuels en vis à bois simples - seul type de boulons sur lequel porte la présente étude - à environ 70 t par an. La consommation du Congo/B, de la RCA et du Tchad représente 50% de ce total, celle du Cameroun environ 30%, celle du Gabon 20%. Nous avons admis que les besoins atteindront environ 85 t par an d'ici 1970 et 100 t par an d'ici 1975.

En fonction de cette estimation du marché, nous avons examiné un projet d'usine de boulons dont la capacité annuelle de production serait de 100 t en travaillant à 2 postes. Comme ce volume de production est, pour différentes raisons, trop faible pour une entreprise indépendante, nous avons admis que l'usine de boulons pourrait être rattachée à l'une des entreprises de transformation de fil

machine existantes. Il existe des usines de ce genre à Douala et à Pointe-Noire. Les conditions de fabrication sont à peu près les mêmes dans ces deux implantations. En tenant compte de sa meilleure situation quant à l'écoulement des produits finis, ce qui ne joue d'ailleurs qu'un rôle secondaire, nous avons opté pour Pointe-Noire comme lieu d'implantation de ce projet.

Selon nos estimations, les investissements nécessaires au lancement d'une fabrication de boulons aux conditions précitées s'élèvent à environ 45 millions de F.CFA. Après déduction d'une taxe à la production correspondant au déficit de taxes à l'importation, on peut s'attendre à ce que la rentabilité des investissements soit de l'ordre de 10 à 11%.

Vu la faible importance du projet, les effets qu'il aura sur l'économie nationale sont limités. C'est ainsi que la valeur ajoutée annuelle ne s'élèverait grosso modo qu'à 19 millions de F.CFA, l'économie annuelle de devises à 20 millions de F.CFA environ. Les besoins en main-d'oeuvre, 32 personnes, seraient relativement faibles, de même que la masse salariale annuelle qui, égale à 4,6 millions de F.CFA, pourrait toutefois jouer un certain rôle dans l'économie régionale de Pointe-Noire.

Malgré son importance limitée, il paraît souhaitable de réaliser ce projet, du fait du faible capital nécessaire à sa réalisation et de la stabilité de son rendement qui lui permet de travailler sans perte bien au-dessous de la capacité-limite, soit au cours des années de démarrage soit en cas de fluctuations de la demande.

Production P: Câbles en acier

Capacités de production: 1 500 t, 2 500 t/an

Lieu d'implantation: Libreville

A l'heure actuelle, les besoins des pays de l'UDEAC en câbles d'acier sont exclusivement couverts par des importations. On ne fabrique pas sur place de câbles en acier et il n'existe aucun projet en ce sens.

De 1961 à 1964, les importations de câbles en acier s'élevaient en moyenne à 1 700 t par an. Elles se sont concentrées en quasi-totalité sur trois pays: Gabon, Congo/B et Cameroun à raison d'environ 70% pour le Gabon, 17% pour le Congo/B et 13% pour le Cameroun.

Il n'a pas été possible d'entreprendre, dans le cadre du présent travail, une analyse exacte du marché. Vu la répartition régionale des importations et grâce aux renseignements fournis par différents importateurs, on peut néanmoins admettre que la plus grande partie de ces câbles est utilisée par les exploitations forestières, une petite partie pour les engins de travaux publics et un pourcentage relativement réduit pour les ports et la navigation. En conséquence, la plupart

des importations se limitent à quelques diamètres seulement. Par contre, les qualités importées présentent de nettes différences.

Partant de l'hypothèse que les besoins augmenteront, au cours des prochaines années, dans la même mesure que la production de l'industrie du bois, en tant que plus gros consommateur, nous comptons, pour les types et qualités de câble susceptibles d'être fabriqués par une usine locale, sur un marché de 1 650 t en 1970 et de 2 000 t environ en 1975.

En fonction de ces volumes de marché ont été examinés deux projets de câblerie de capacités de production de 1 500 et de 2 500 t par an en travaillant à deux postes. Nous avons choisi Libreville comme lieu d'implantation de ces projets et ce, avant tout, parce qu'ici, au centre du marché le plus vaste, on peut s'attendre aux conditions et aux frais de transport les plus favorables.

D'après nos calculs, les investissements nécessaires à la construction d'une usine de câbles en acier seraient dans les hypothèses admises, égaux à 260 et 405 millions de F.CFA environ. Après déduction de la taxe unique correspondant au déficit de taxes à l'importation, on pourrait s'attendre à une rentabilité des investissements à concurrence de 11 et 14%.

L'effet économique des deux projets étudiés serait assez important. C'est ainsi que la valeur ajoutée annuelle s'élèverait à 128 et 219 millions de F.CFA respectivement et les économies annuelles en devises à 140 et 240 millions de F.CFA. Les besoins en main-d'oeuvre locale se chiffrent à 60 et 105 personnes, dont 35 à 40% de personnel qualifié. La masse salariale qui s'écoulera sur le marché local - soit respectivement 27 et 41 millions de F.CFA par an - devrait être relativement importante pour la région du lieu d'implantation.

Il va de soi que des travaux supplémentaires plus détaillés, qu'il n'a pas été possible de faire ici, seraient nécessaires pour effectuer une étude exacte du projet. Les résultats présentés ci-dessus ne peuvent donc servir que de premiers points de repère. A cette restriction près, l'on peut cependant dire que l'établissement dans l'UDEAC d'une câblerie ayant les capacités de production précitées, paraît être intéressant tant sur le plan de l'économie privée que sur le plan de l'économie nationale. Bien qu'il faille importer la totalité des matières premières nécessaires à la fabrication des câbles en acier et que le processus de fabrication soit entièrement mécanisé, la valeur ajoutée annuelle serait, toutes proportions gardées, relativement élevée - en raison de la marge bénéficiaire très favorable. La marge bénéficiaire brute permettrait, en utilisant à plein les capacités de production, de rémunérer de façon suffisante la totalité des investissements nécessaires et de fixer le taux de la taxe unique de telle sorte que ne se produirait aucun déficit fiscal. Du fait de la stabilité de son rendement, l'affaire devrait être en état de travailler sans perte, même au-dessous de la capacité-limite, pendant les années de démarrage ou par suite de fluctuations de la demande.

Production Q: Articles de serrurerie et de quincaillerie

Capacité de production: 650 t/an

Lieux d'implantation: Bangui, Pointe-Noire

Les articles de serrurerie et de quincaillerie sont utilisés en majeure partie dans le bâtiment et l'ambeublement. Il en existe une très grande diversité. Pour un même article assurant les mêmes fonctions, on relève des écarts de prix considérables suivant qu'il s'agit d'articles ordinaires ou d'articles de meilleure qualité ou plus complexes, ou encore davantage luxueux avec souvent même recherche des effets décoratifs. Il aurait donc fallu pouvoir procéder à une longue enquête pour se faire une idée plus précise du marché de ces produits en UDEAC. La statistique douanière ne fournit, en effet, pour chacune de ces deux catégories d'articles, que des données globales de tonnage et de prix moyen sans grande signification. Les contacts rapides pris avec les importateurs-distributeurs ont toutefois permis de recueillir quelques renseignements qui ont été complétés par recours à une enquête de même nature poursuivie dans un pays de l'Afrique de l'Ouest¹⁾. La fabrication locale de tels articles représente encore peu de chose (25 t en 1964) et la quasi-totalité des besoins est donc actuellement couverte par des importations. Celles-ci ont atteint en 1964, pour l'ensemble des pays de l'UDEAC, 276 t en serrurerie et 340 t en quincaillerie de bâtiment et de mobilier. Respectivement 40 et 52% de ces articles ont été utilisés au Cameroun, le reliquat se partageant entre le Congo/B (26 et 15%), la RCA (17 et 12%) le Gabon (11 et 12%) et le Tchad (6 et 9%). Durant la période 1955-1964, la consommation des articles de serrurerie a progressé au taux moyen de 5,5% avec une croissance plus forte (8%) entre 1960 et 1964.

Celle de la quincaillerie marque d'abord un recul entre 1955 et 1960 puis se redresse et progresse régulièrement de 12% par an pour retrouver en 1964 son niveau de départ. Dans ce domaine, les besoins croissent parallèlement aux investissements, particulièrement à l'activité de la branche "Bâtiments et Travaux publics". Bien que dans deux pays seulement les plans de développement soient achevés ou près de l'être, les taux prévisionnels de développement retenus pour ces activités fournissent une indication. Ils ne font d'ailleurs que prolonger, à peu de chose près, le rythme des progrès antérieurs (de l'ordre de 9,5% au Cameroun). Pour diverses consommations liées au développement de la construction, une étude récente a tablé, pour les besoins futurs du Gabon, sur un taux de 7%.

1) Perspectives d'industrialisation dans le domaine de la mécanique en Côte d'Ivoire, SEDES, 1964.

On peut aussi faire remarquer que la croissance de la consommation du ciment en relation étroite, mais toutefois non absolument proportionnelle avec celle des activités de la branche bâtiment et travaux publics, a été de l'ordre de 5 à 5,5% en UDEAC au cours des dix dernières années et les prévisions d'avenir envisagent respectivement des taux de 6,5% pour la période allant jusqu'en 1970 et au-delà 7%.

En définitive, il semble donc qu'en raison des liens assez étroits qui existent entre les rythmes de consommation des diverses fournitures destinées à la construction et à l'habitat, on peut retenir pour celles de serrurerie-quincaillerie une prévision de croissance de l'ordre de 7% par an. Les besoins futurs devraient donc atteindre respectivement en 1970 et 1975: 400 t et 580 t pour les articles de serrurerie, et 550 et 770 t pour la quincaillerie. La fabrication locale de la totalité des articles en cause n'est cependant pas possible et elle devrait se limiter aux articles de type courant et d'une complexité technologique peu poussée. Les serrures et cadenas de sûreté ou les fermetures pour mobilier de luxe, par exemple, qui n'intéressent d'ailleurs qu'une clientèle restreinte, continueront évidemment à être importés. On peut donc estimer qu'une unité locale de fabrication devrait faire face à des besoins compris entre 500 et 600 t en 1970 et de l'ordre de 900 t en 1975. L'éventail des prix des produits actuellement importés est tellement ouvert que les prix moyens tirés de la statistique douanière sont peu significatifs. On aurait cependant constaté ailleurs que les prix des articles ordinaires ou de type courant sont assez voisins à l'unité de poids en serrurerie comme en quincaillerie. Ils se situent en tout cas nettement au-dessous des prix moyens dont il est question ci-dessus. Ces observations ont donc conduit à adopter pour l'étude des prix de référence inférieurs à ceux de la série d'articles la moins chère soit: pour les pays côtiers et la RCA 350 F.CFA au kg et 370 F.CFA pour le Tchad. Ne reposant que sur les résultats d'une enquête locale insuffisante, ces prix ne peuvent toutefois être utilisés que pour une première approche du calcul de rentabilité. Si néanmoins le solde se révèle positif à ce niveau, il y a toute chance pour que le projet soit réalisable. On a donc poursuivi l'étude de celui-ci pour une capacité de production légèrement supérieur au seuil minimum de fabrication qui paraît se situer entre 500 et 600 t par an pour l'ensemble des articles des deux catégories.

On peut évidemment concevoir d'organiser la fabrication de ces derniers de manières différentes: par adjonction d'un atelier de serrurerie ou d'un atelier de quincaillerie ou des deux, à une entreprise existante réalisant d'autres fabrications métalliques par exemple. On peut aussi envisager la création d'une entreprise indépendante, opérant simultanément la production des deux catégories d'articles. C'est ce dernier cas qui a été finalement retenu avec une capacité de production de l'ordre de 650 t. L'usine pourrait être installée vers 1970 et serait capable ensuite de répondre aux besoins jusqu'en 1975.

S'agissant de produits d'un prix unitaire relativement élevé sur lesquels l'incidence des coûts de transport est limitée, on a pensé que cette activité offrirait l'occasion d'étoffer le secteur industriel d'un pays de l'intérieur. Toutefois comme la quasi-totalité des matières premières devra être importée, on a de préférence retenu Bangui qui bénéficie de la voie fluviale relativement bon marché. Pour permettre la comparaison avec une implantation côtière les calculs sont effectués parallèlement pour Pointe-Noire. Les investissements ne reviennent pas tellement plus cher dans l'intérieur (229 millions de F.CFA à Bangui contre 212 millions à Pointe-Noire). Les frais d'exploitation s'établissent à peu de chose près au même niveau pour les deux localisations, le surplus des dépenses de personnel compensant, pour la position côtière, les coûts moins élevés des matières importées. Avec un chiffre d'affaires qui tient compte de la prise en charge par l'usine des frais d'approche des marchés des autres pays, le produit brut est le même à 2 millions près (76,3 millions Bangui, 78,2 Pointe-Noire) et la rentabilité par rapport aux investissements un peu supérieure à Pointe-Noire (36,9% au lieu de 33,4%). Ces derniers pourcentages montrent d'ailleurs une forte rentabilité du projet et celle-ci permettrait éventuellement d'absorber un correctif du prix de référence sans risquer d'en compromettre la réalisation. Cette marge importante faciliterait également la récupération partielle des moins-values de droits et taxes d'entrée résultant de l'import substitution (70 millions de F.CFA environ pour 650 t). L'application d'une taxe unique à la production, de l'ordre de 12 à 15%, serait en effet possible. Les effets d'un tel projet sur l'économie locale seraient tout à fait appréciables et il est remarquable que la valeur ajoutée directe (55%) et le produit local se révèlent d'un niveau élevé avec une économie de devises substantielle. Enfin, la présence d'une entreprise orientée vers des fabrications métalliques plus fines, qui exigent davantage de précision que celles généralement pratiquées jusqu'ici, paraît de nature à exercer une influence bénéfique sur l'éducation professionnelle.

En conclusion, la création d'une unité produisant des articles courants de serrurerie et quincaillerie paraît possible dans un des pays de l'UDEAC. Ce pays pourrait être de préférence la RCA, malgré le léger avantage que les calculs dégagent pour une implantation côtière. L'amélioration prévue des relations de transport intérieur, notamment avec le Cameroun, qui paraît devoir demeurer dans l'avenir le plus gros client de cette entreprise, milite également en faveur de cette localisation.

Production R: Accumulateurs pour automobiles

Capacité de production: 50 000 unités/an

Lieu d'implantation: Pointe-Noire

Les pays de l'UDEAC ne fabriquent pas d'accumulateurs pour automobiles. Les importations se sont assez modérément accrues au cours des 10 dernières années, elles atteignaient 650 t environ en 1963/64.

Il résulte d'une comparaison entre le parc de véhicules des pays de l'UDEAC et leurs importations d'accus, telles qu'elles ressortent de la statistique, que la consommation moyenne annuelle est d'une batterie d'accumulateurs pour deux véhicules. La part du Cameroun dans l'ensemble des importations s'élève à 35-40% du total. Le développement économique général, l'expansion de l'industrialisation et l'amélioration du réseau routier laissent prévoir un accroissement constant du parc de véhicules et, partant, de la demande en batteries d'accumulateurs. Aussi une unité de production de 600 t par an devrait-elle, en 1970, trouver à s'occuper sans difficultés spéciales. C'est pourquoi nous étudierons ici la rentabilité d'une usine susceptible de sortir 50 000 unités de 12 kg chacune.

Pour l'usine d'accumulateurs, il n'y a pas de facteurs impératifs qui imposent le choix d'une implantation. Seul l'approvisionnement en matières premières joue ici un rôle. Aussi l'usine devrait-elle être établie dans une région où l'on pourrait s'attendre à trouver du plomb de récupération prélevé sur d'anciennes batteries et où les frais de transport pour l'approvisionnement des matières premières à importer ne seraient pas trop élevés. Dans le cadre de l'UDEAC, cette condition devrait être réalisée aussi bien à Douala que dans la zone Pointe-Noire - Brazzaville.

Le devis estimatif a été établi pour Pointe-Noire. Les installations seront montées en vue d'utiliser du plomb de récupération. Au début, les bacs devront être importés. Ultérieurement, ils pourront, sans difficultés, être fabriqués par l'entreprise.

Il semble, sur la base des données techniques existantes, qu'une usine d'accumulateurs susceptible de sortir environ 50 000 unités, offrirait, économiquement parlant, de bonnes perspectives de succès. Le manque à gagner en recettes douanières, auquel on peut s'attendre par suite d'une réduction des importations de l'ordre du volume de production prévu, devrait, pour une part appréciable, être compensé par le prélèvement d'une taxe unique, sans pour autant mettre en danger la rentabilité de l'entreprise. Les effets de la production prévue sur la balance des paiements sont positifs, car la part prise par les matières premières et accessoires d'importation est faible. Avec ses 70 employés environ, l'entreprise en projet contribuera finalement, dans une mesure non négligeable, à l'amélioration de la situation qui règne sur le marché du travail.

Avant toute étude de la rentabilité de l'entreprise sous forme de calcul définitif, il conviendrait de tirer au clair les questions suivantes:

- A quelles conditions peut-on obtenir le plomb de récupération nécessaire?
- Quels sont les types d'accumulateurs les plus courants, à la fabrication desquels on pourrait ici se limiter?

Production S: Piles électriques sèches

Capacités de production: 600 t, 1 200 t/an

Lieu d'implantation: Libreville

Les piles électriques sèches le plus couramment utilisées dans les pays de l'UDEAC sont destinées à la consommation domestique pour l'alimentation en énergie électrique des lampes portatives, des postes récepteurs radios et des transistors. On estime que 80% des importations de cette nature répondent à cette catégorie de besoins, le reliquat, composé de piles spéciales ou de fortes dimensions, étant destiné à des usages industriels, aux administrations, aux services téléphoniques, etc. Ce sont les modèles de la première catégorie qui pourraient donner lieu à fabrication locale alors qu'il n'existe encore sur place aucune industrie de ce genre pas plus d'ailleurs que dans les pays voisins: Congo-Kinshasa et Nigeria. Ces modèles sont en grande majorité représentés par la pile ordinaire ronde de 1,5 Volts dont le poids varie suivant les marques de 80 à 85 g et la pile plate à 3 éléments de 4,5 Volts, utilisée indifféremment pour l'éclairage portatif et le transistor, dont le poids va de 106 à 110 g. La demande de piles rondes surclasse toutefois très largement celle des autres modèles et c'est par elle qu'on pourrait commencer la fabrication. Parmi les pays de l'UDEAC le Cameroun se révèle le plus gros consommateur. Il a absorbé en moyenne 43% des importations durant la période 1961-1964. Dans le même temps, le Congo/B et la RCA consommaient chacun un peu plus de 18%, le Gabon 11%, le Tchad 10%. Sur les 1 262 t entrées en UDEAC en 1964, on peut estimer que les articles d'usage courant représentaient environ 1 000 t dont 600 t au moins de modèles qui paraissent fabricables localement. Pour la période de dix années 1955-1964, le taux moyen de croissance des importations a été de l'ordre de 6%. Toutefois, on constate que la consommation est restée sensiblement de même niveau de 1955 à 1960 alors qu'elle progresse rapidement ensuite au taux moyen de 14% entre 1960 et 1964. La forte diffusion des postes à transistors constatée ces dernières années n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène. Le stock des poste-récepteurs "contrôlés" aurait d'ailleurs progressé au taux de 11% durant cette dernière période. L'usage de la lampe-portative s'est aussi fortement répandu et des travaux de recherche récents sur les élasticités de consommation¹⁾ aboutissent à recommander pour les estimations futures de besoins en piles sèches un coefficient 2, ce qui conduirait à adopter, pour les projections en UDEAC, un taux de croissance de l'ordre de 8%.

On relève par ailleurs dans une étude économique²⁾ effectuée récemment en UDEAC l'adoption d'un taux de croissance de 7,5% pour éva-

1) Travaux de l'I.E.D.E.S.

2) Etude économique du Chemin de Fer Owendo-Belingha, SEDES 1965.

luer les besoins en piles électriques vers 1970. Ce taux est ensuite réduit à 7% pour la période 1970-1975.

Si l'on tient compte des éléments ci-dessus et de la probabilité d'un ralentissement progressif de l'accroissement du parc d'appareils récepteurs dû à l'effet d'accumulation ainsi que de l'indication fournie par une certaine stagnation des importations de boîtiers de lampes portatives, il paraît prudent d'adopter, pour la projection, un taux de croissance de 7% qui se rapproche d'ailleurs du point de vue exprimé sur ce sujet par le Commerce d'importation. Les besoins futurs en articles courants se chiffrent alors à 1 500 t en 1970 et 2 100 t en 1975. Les quantités de modèles fabricables localement paraissent être de l'ordre de 15 millions de piles vers 1970 (1 200 t). Comme le seuil de production fixé par les machines d'assemblage est de l'ordre de 600 t par an en travaillant à un poste, il paraît possible d'envisager une installation immédiate de cette capacité avec des bâtiments ménageant les extensions futures.

L'entreprise pourrait répondre durant quelques années à la croissance de la demande en augmentant au besoin la durée du travail, puis elle mettrait en place une seconde ligne de fabrication. Elle procéderait ensuite de la même manière pour assurer une production suffisante jusqu'à la fin de la période couverte par l'étude. Cette dernière envisage donc pour les calculs deux niveaux de production de 600 et 1 200 t et ces calculs sont basés sur une localisation de l'usine au Gabon. L'incidence des coûts de transport sur ce produit étant faible, on aurait sans doute pu envisager une localisation intérieure. Toutefois la présence au Gabon de bioxyde de manganèse utilisé dans la fabrication aurait conduit les autorités de l'UDEAC à réserver en principe une telle production à ce pays bien que le marché principal de consommation se situe ailleurs. Les résultats des calculs montrent toutefois que l'affaire peut être prospère même en prenant en charge les frais de livraison depuis l'usine jusqu'aux marchés des différents pays. Les prix de référence adoptés pour chacun de ces derniers ont été établis après enquête chez les importateurs et comparaison avec ceux calculés à partir des prix c.a.f. relevés dans les statistiques douanières. On a dû tenir compte du comportement de la clientèle assez exigeante en la matière sur le plan qualité. Finalement, on a retenu pour la pile ronde ordinaire un prix de 25 F.CFA "rendu magasin importateur" au Congo/B, au Cameroun et au Gabon, 28 F.CFA en RCA et 30 F.CFA au Tchad. Les capitaux à engager pour réaliser une production de 600 et 1 200 t de piles rondes ordinaires (non blindées) se montent respectivement à 188 et 286 millions. On rappelle que les investissements du niveau le plus bas incluent des bâtiments ménageant le passage ultérieur à la capacité supérieure.

Le personnel nécessaire serait dans le premier cas de 62 personnes et dans le second de 94 unités. D'après les fabricants européens de piles sèches, cette fabrication exigerait un personnel très qualifié qu'on ne peut évidemment trouver au départ sur place, ce qui entraînerait le recours à de nombreux expatriés, opération génératrice de frais de personnel particulièrement élevés. Ce serait, d'après

eux, la raison principale de leurs hésitations à s'installer jusqu'à présent en Afrique. A part le bioxyde de manganèse, les matières premières devraient être importées de même que certains éléments préparés comme les godets en zinc, les baguettes de carbone et les mouselines découpées. Les besoins en énergie et en eau sont faibles et peuvent dès maintenant être facilement satisfaits. Les résultats des calculs montrent que cette activité serait déjà rentable avec une production de 600 t. Le rapport profit brut/investissements est en effet de 25,5%. Il s'élève fortement, à 47,6% pour une fabrication de 1 200 t. Il semble donc qu'il y a là une occasion d'investir fort intéressante et seules les difficultés prévisibles en matière de personnel auraient retardé une décision dans ce sens. Cette réalisation serait également bénéfique pour l'économie générale puisque la valeur ajoutée directe s'élève respectivement à 50% et 52 % du chiffre d'affaires.

L'investissement par emploi est dans les deux cas de l'ordre de 3 millions de F.CFA par poste et l'on peut espérer de la part de l'entreprise un effort particulier pour former, dans le but d'alléger ses charges, du personnel local destiné à remplacer les expatriés. La marge brute que les calculs ont fait apparaître devra sans doute subir une amputation correspondant aux redevances d'assistance technique à acquitter à l'extérieur. Néanmoins, son importance est telle qu'il apparaît possible de compenser partiellement, par le biais d'une taxe unique de l'ordre de 10%, la moins-value des perceptions fiscales à l'entrée résultant de la fabrication locale et que l'on peut chiffrer respectivement à 66 et 132 millions de F.CFA au deux niveaux de production envisagés.

Finalement la création en UDEAC d'une fabrication de piles sèches peut être dès à présent recommandée. Si l'on parvient à vaincre au départ les difficultés relatives aux questions de personnel, il s'avère que cette entreprise paraît rentable pour l'investisseur au niveau de 600 t et davantage encore par la suite avec la progression ultérieure du niveau de la production. Cette création apparaît également bénéfique pour l'économie générale de la zone du fait de la valeur ajoutée directe et du produit local important qu'elle apporte ainsi que des possibilités de prélèvement fiscal compensatoire qu'elle offre, en même temps d'ailleurs qu'elle procure une réduction des sorties de devises.

SIN THESE DES CALCULS ECONOMIQUES

| Réf. | Produits à fabriquer | Capacité annuelle t - tonnes u - unité | Localisation | Investissements | | Frais d'exploitation | | Economie annuelle en devises | | Nombre emplois créés | Investissements par emploi créé | | Valeur ajoutée | | Rentabilité | | EU Invest. % |
|------|--|--|--------------------------------|-------------------------------|-------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------------|-------------------------|------------------------------------|----------------|----------------------------|-------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | | | | 1000 F.CFA | 1000 u.c. | 1000 F.CFA | 1000 u.c. | 1000 F.CFA | 1000 u.c. | | 1000 F.CFA | 1000 u.c. | Profit Invest. % | Profit CA % | | | |
| A | Concentré de tomates | 1 050 t 1 050 t 1 050 t | S-0 Cameroun Tchad - B Cam. | 288 000 345 500 514 000 | 1 152 1 382 1 256 | 246 769 1 149 263 107 | 987 1 052 620 | 61 000 56 000 68 000 | 324 224 272 | 126 186 126 | 7 000 8 300 7 600 | 28 33 30 | 54 400 12 700 31 600 | 218 51 127 | 12 negatif 5 | 12 negatif 6 | 58 41 49 |
| B | Jus de fruits concentrés | 350 t | Tchad | 328 790 | 1 315 | 154 936 | 620 | ... | ... | 59 | 5 669 | 23 | ... | ... | 0 | ... | ... |
| C | Malt (orge d'importation) | 8 000 t 12 000 t | Bouala | 424 140 551 495 | 1 697 2 206 | 296 355 438 000 | 1 185 1 752 | 27 000 48 000 | 108 192 | 30 33 | 14 140 16 710 | 37 67 | 56 315 78 545 | 233 514 | 7 9 | 9 10 | 18 19 |
| D | Malt (orge d'origine locale) | 8 000 t 12 000 t | Bouala | 424 140 551 495 | 1 697 2 206 | 296 355 438 000 | 1 185 1 752 | 267 000 498 000 | 1 048 1 632 | 30 33 | 14 140 16 710 | 37 67 | 56 315 78 545 | 233 514 | 7 9 | 9 10 | 17 18 |
| E | Malt (orge d'origine locale) | 3 000 t | Port-Louis | 217 815 | 871 | 108 900 | 436 | 93 200 | 373 | 16 | 15 560 | 62 | 30 760 | 183 | 7 | 13 | 52 |
| F | Sacs en papier | 6,35 mio u. | Libreville | 177 400 | 710 | 243 100 | 972 | 94 185 | 377 | 24 | 7 400 | 30 | 77 800 | 511 | 36 | 21 | 45 |
| G | Pneumatiques pour cycles | 700 t | Bangui | 555 100 | 2 220 | 224 100 | 896 | 106 900 | 488 | 182 | 4 550 | 18 | 187 200 | 749 | 28 | 41 | 46 |
| H | Sagrais azotés | 1 000 t | Bangui | 582 800 | 2 331 | 280 100 | 1 120 | 152 700 | 611 | 164 | 3 550 | 14 | 254 400 | 1 018 | 38 | 56 | 56 |
| I | Produits azotés | 65 000 t 125 000 t | Bouala | 1 874 000 2 842 000 | 6 696 10 568 | 767 000 1 329 000 | 3 068 5 316 | 418 000 867 000 | 1 672 3 468 | 138 188 | 12 100 14 090 | 48 56 | 491 500 1 023 700 | 1 966 4 095 | 18 27 | 28 35 | 35 44 |
| J | Produits chimiques | ... | Loutété | 4 505 808 | 18 023 | 1 548 525 | 6 194 | 977 229 | 3 909 | 472 | 9 546 | 39 | 430 525 | 1 722 | 5 | 12 | 22 |
| K | Verre creux | 7 000 t | Bouala | 437 200 | 1 845 | 207 350 | 829 | 110 000 | 440 | 134 | 2 670 | 11 | 87 300 | 349 | 6 | 10 | 15 |
| L | Produits céramiques | 7 000 t | Port Gentil | 411 500 | 1 750 | 203 355 | 813 | 110 000 | 440 | 154 | 2 840 | 11 | 86 090 | 344 | 6 | 10 | 28 |
| M | Tuyaux en amiant-ciment | 1 500 t 3 000 t | Yaoundé | 230 000 290 000 | 920 1 160 | 104 819 153 002 | 419 612 | 46 500 115 600 | 186 462 | 89 | 2 600 2 260 | 10 9 | 72 977 188 525 | 292 674 | 10 35 | 17 40 | 31 60 |
| N | Boîtes à conserves | 700 t | Tchad | 142 400 | 570 | 41 510 | 166 | 9 000 | 36 | 18 | 7 900 | 32 | 32 120 | 128 | 15 | 34 | 31 |
| O | Pers à béton, profilés (acier d'importation) | 20 000 t 35 000 t | Bouala | 1 688 110 2 078 925 | 6 752 8 308 | 911 908 1 409 676 | 3 648 5 639 | 5 120 65 037 | 20 340 | 233 330 | 6 672 6 294 | 27 25 | 191 367 431 229 | 765 1 735 | 2 11 | 3 14 | 15 24 |
| P | Pers à béton, profilés (acier anneau) | 35 000 t | Bouala | 3 126 493 | 12 506 | 1 416 239 | 5 665 | 349 721 | 1 399 | 438 | 6 917 | 28 | 516 139 | 2 065 | 7 | 14 | 25 |
| Q | Boîtes à conserves | 25 mio u. | Bouala | 183 000 | 732 | 190 225 | 761 | 58 000 | 232 | 88 | 2 040 | 8 | 59 565 | 238 | 9 | 8 | 34 |
| R | Bouchons couronnes | 220 mio u. 330 mio u. | Bouala | 60 100 70 700 | 240 283 | 94 000 135 500 | 376 542 | 20 345 34 220 | 88 137 | 32 51 | 1 890 1 390 | 8 6 | 22 425 35 925 | 90 144 | 8 17 | 5 8 | 43 60 |
| S | Boulons simples | 100 t | Pointe-Noire | 43 503 | 174 | 15 902 | 64 | 20 374 | 81 | 32 | 1 359 | 5 | 18 734 | 75 | 32 | 47 | 47 |
| T | Câbles en acier | 1 500 t 2 500 t | Libreville | 259 038 405 689 | 1 036 1 625 | 143 369 227 044 | 574 908 | 140 383 239 933 | 562 876 | 64 107 | 4 047 3 792 | 16 15 | 127 709 219 005 | 511 876 | 37 43 | 40 45 | 54 59 |
| U | Articles de serrurerie, etc. | 650 t 650 t | Bangui | 229 000 212 000 | 916 848 | 146 170 146 045 | 585 584 | 72 000 71 000 | 288 284 | 116 116 | 1 970 1 826 | 8 7 | 121 425 133 319 | 486 533 | 33 37 | 34 35 | 58 66 |
| V | Accus pour automobiles | 50 000 u. | Pointe-Noire | 134 700 | 539 | 127 460 | 510 | 100 000 | 480 | 70 | 1 920 | 6 | 110 000 | 444 | 61 | 39 | 122 |
| W | Fils électriques sèches | 600 t 1 200 t | Libreville | 188 100 286 600 | 732 1 146 | 140 751 241 199 | 563 945 | 37 000 86 000 | 148 344 | 62 94 | 3 034 3 050 | 12 12 | 92 986 195 810 | 372 783 | 26 48 | 25 36 | 56 78 |

69.- RECAPITULATION, COMPARAISON ET COTATION DES PROJETS

Les résultats les plus importants des études de projet ont été résumés dans le tableau suivant.¹⁾ Ceci permet de tirer plus facilement un premier bilan global de nos travaux.

Il en résulte tout d'abord que la réalisation de tous les 18 projets étudiés nécessiterait des investissements compris entre 11,5 et 14,7 milliards de F.CFA suivant l'implantation et les capacités retenues. Il ne s'agit ici que des frais d'établissement et de mise en exploitation des installations projetées. Ne sont, par contre, pas compris dans ces sommes les investissements d'infrastructure, dans la mesure où la réalisation des projets considérés en exigerait. Dans nos travaux, ceux-ci n'ont pu que rarement être estimés.

Entre 1 950 et 2 400 personnes, dont 90% de personnel local et 10% d'expatriés, sont nécessaires à l'exploitation des 18 usines étudiées. Ainsi l'emploi moyen revient en chiffres ronds, pour ces projets, à 6 millions de F.CFA.

On peut estimer à un chiffre compris entre 2,2 et 3,5 milliards de F.CFA par an la valeur ajoutée des 18 projets industriels, en cas d'utilisation à plein des capacités. Il convient de remarquer ici que, dans ces chiffres, sont inclus les bénéfices attendus, dont une partie serait, en règle générale, expatriée.

Toujours en cas d'utilisation à plein des capacités, le remplacement d'importations par la production des installations projetées impliquerait des économies annuelles de devises comprises entre 2,3 et 3,9 milliards de F.CFA.

La carte suivante donne un aperçu de l'implantation des projets étudiés. Elle comporte, pour chaque installation, l'indication de l'implantation économiquement le plus favorable. Au cas où l'on peut envisager plusieurs implantations pour le même projet, les variantes éventuelles ont également été signalées.

Le choix du lieu d'implantation est justifié en détail dans les études de projet.

Les considérations principales et les données importantes qui jouent un rôle dans le choix de la localisation d'une entreprise industrielle dans l'UDEAC sont exposées au chapitre 52.-

Voici en résumé nos conclusions:

- La plupart des projets devront être implantés sur la côte ou à proximité de celle-ci; d'une part, parce que les productions dépendent de l'importation de matières premières, d'autre part parce que leurs débouchés se concentrent dans les régions côtières.
- Quelques projets seulement (industrie chimique, conserverie de tomates, fabrication de jus de fruits) doivent forcément être implantés

1) Voir tableau 65

à l'intérieur de l'UDEAC, en raison des nécessités de leur approvisionnement en matières premières et en énergie.

- Quelques-uns des projets pourront être implantés ou bien sur la côte, ou bien à l'intérieur; la localisation à l'intérieur se traduira toutefois par une perte de rentabilité.

Les coûts des facteurs de production ne variant pas sensiblement, les projets pourront en principe être réalisés dans n'importe quelle grande ville côtière, sans qu'il se produise de différences considérables de coûts de production. Ce sont plutôt les coûts de transport des produits finis vers leurs débouchés qui entrent en ligne de compte. Les coûts de transport grèvent, en général, tellement le prix des articles de valeur relativement faible (comme par exemple les fers à béton, les bouteilles, etc.) que s'impose une implantation du projet au centre du marché le plus important. Par contre, ces coûts n'ont qu'une faible influence sur les articles de valeur, tels que boulons, accumulateurs, etc. Les lieux d'implantation de tels projets pourront donc être choisis plus librement.

Quand on compare les différents projets, la question se pose aussitôt de savoir quelle est la date la plus proche à laquelle ils peuvent être réalisés. Toutefois, le seul critère dont on puisse tenir compte ici est le volume du marché; on est contraint de laisser de côté toutes les autres conditions préalables à la réalisation de toute entreprise industrielle - existence d'un promoteur, disponibilité du capital nécessaire, durée des études préliminaires et des négociations, etc., - car on ne peut juger de celles-ci qu'in concreto.

Les volumes de marché conduisent alors, pour les 18 projets étudiés, au calendrier suivant: (voir tableau 66)

Tableau 66
Possibilités de réalisation et rentabilité des projets étudiés

| Projet | Produits à fabriquer | Rentabilité (Profit brut: investissements) en % | | |
|--------|--|---|-----------------------|--|
| | | réalisable vers 1970 | entre 1970 et 1975 | à partir de 1975 sous réserve ¹⁾ |
| R | Accus pour auto- mobiles | 61 ²⁾ | | |
| P | Câbles en acier | 37 (43) | | |
| Q | Articles de ser- rurerie | 33-37 | | |
| O | Boulons simples | 32 | | |
| E | Pneus pour cycles | 28 (38) | | |
| S | Piles électriques sèches | 26 (48) | | |
| F | Engrais azotés | 18 (27) | | |
| K | Tuyaux en amiante- ciment | 15 | | |
| I | Produits cérami- ques | 10 (35) | | |
| N | Bouchons-couronne | 8 (17) | | |
| C | Malt (Douala) | 7 (9) | | |
| H | Verre creux | 5-6 | | |
| D | Sacs en papier | | 36 | |
| L | Acier laminé (la- minoir seulement) | | 11 | |
| L | Acier laminé (acié- rie et laminoir) | | | 7 |
| A | Concentré de to- mates (vers 1970) | | | 5-12 |
| M | Boîtes à conserves (entre 1970 et 1975) | | | 9 |
| C | Malt (Fort-Lamy) (entre 1970 et 75) | | | 7 |
| G | Produits chimiques (à partir de 1975) | | | 5 |
| B | Jus de fruits concen- trés (...) | | | ... |

- 1) La réalisation des projets dépend de la mise en valeur préalable des ressources en matières premières, en énergie, etc.
- 2) Les chiffres entre parenthèses se réfèrent à la capacité la plus grande, qui n'est pas encore réalisable pendant la période indiquée.

Cette liste montre que les deux tiers des projets peuvent être réalisés jusqu'en 1970, si tant est que les conditions préalables de personnel, financières et administratives nécessaires, soient elles-mêmes réalisées à ce moment-là, le marché devrait, dans tous les cas, être en mesure d'absorber le volume de production prévu pour la mise en route de l'installation. Il convient toutefois de remarquer ici qu'il ne faudra compter, dans certains cas, que sur un rendement financier relativement faible.

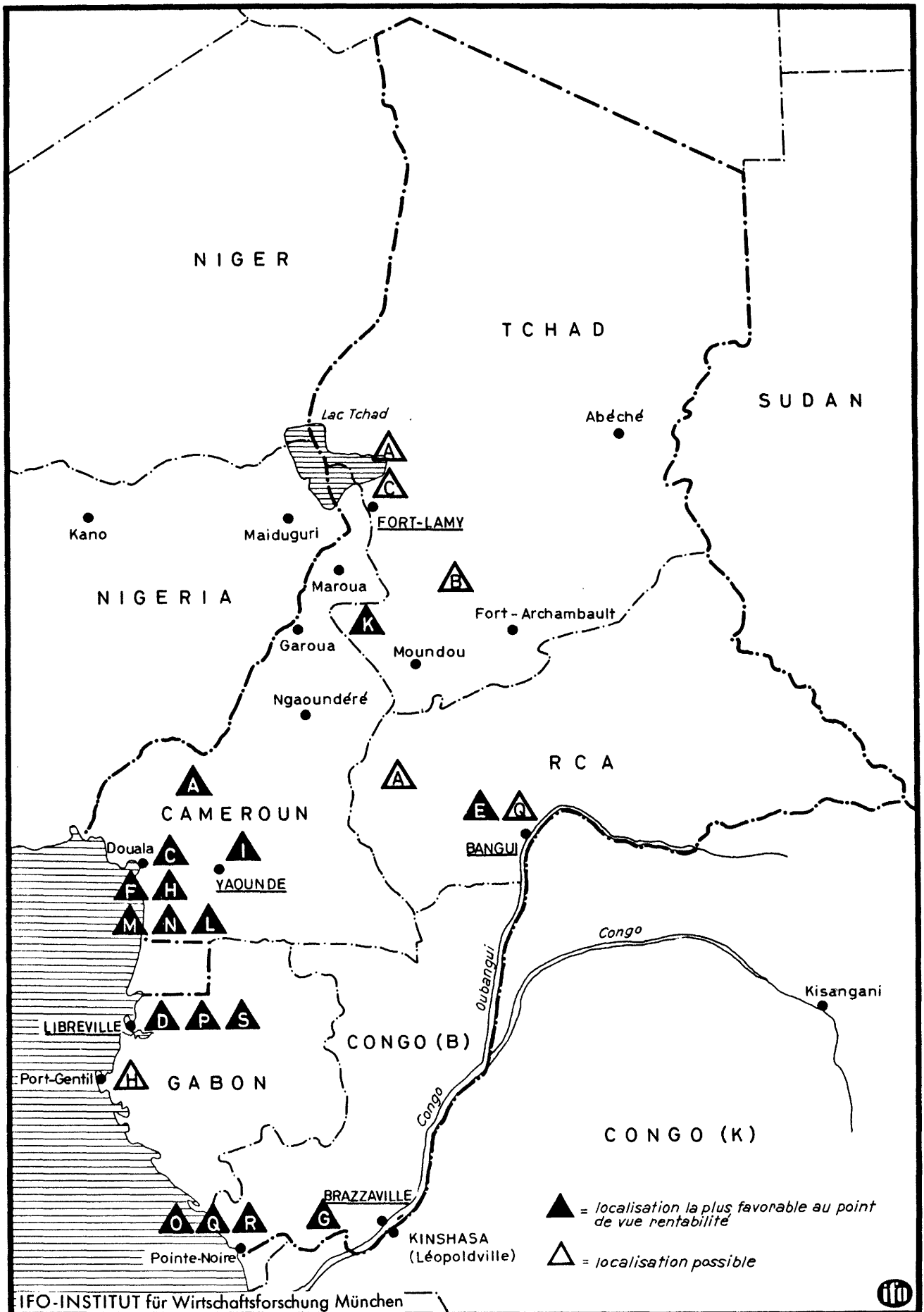
Deux projets ne sont réalisables qu'entre 1970 et 1975. L'un d'eux, le laminoir, peut être aménagé par étapes. D'après nos calculs, ce n'est qu'au-delà de l'année 1975 qu'il serait rentable d'y annexer une aciérie.

Cinq projets ne peuvent être réalisés que si les facteurs de production nécessaires - matières premières ou énergie - ont été préalablement mis sur pied ou si - comme dans le cas des boîtes à conserves - les possibilités d'écoulement potentielles sont atteintes. Pour pouvoir juger définitivement de ces projets, des études nouvelles et importantes sont nécessaires, ce sur quoi nous désirons expressément attirer de nouveau l'attention.

Dans le tableau 66, les projets ont été classés en fonction de leur rentabilité. Il en résulte une liste qui, aux yeux de l'entrepreneur - et seulement à ce point de vue -, représente déjà un certain ordre de priorité. Car, pour l'entrepreneur, le rendement que l'on peut obtenir du capital investi, est, en règle générale, le critère le plus important du choix des investissements à effectuer. D'autres facteurs, telles que la valeur absolue du capital à mettre en jeu, les disponibilités en cadres et personnel nécessaires, des considérations politiques, etc. ne jouent normalement qu'un rôle secondaire, dans les conditions difficiles qui règnent en Afrique. Nous considérons comme dénué d'intérêt de confronter ces critères secondaires aux rendements financiers, en cherchant à établir pour chaque projet une cotation universellement valable. Les aspects d'un projet qui intéressent l'entrepreneur, prennent une importance variable d'un cas à l'autre. Aussi ne pouvons-nous, dans ce résumé de nos travaux, que comparer les rendements financiers des différents projets et renvoyer aux dossiers détaillés pour la discussion des autres critères.

On se heurte à des difficultés analogues, si l'on cherche à pousser plus loin la comparaison des résultats de nos travaux et à classer les différents projets en fonction de leur importance respective pour l'économie de l'UDEAC. On peut mesurer l'importance économique d'une entreprise industrielle à différents critères, tels que, par exemple, à l'effectif du personnel qu'elle emploie et aux revenus que celui-ci tire des salaires et appointements perçus, à sa capacité fiscale, aux économies ou bénéfiques de devises qu'apporte la production considérée, aux effets que sa demande en matières premières, en énergie et en prestations de service provoque dans les secteurs économiques situés à l'aval, etc. Quels sont ceux de ces facteurs qui représentent de l'importance au point de vue économique, quand il s'agit de juger d'une entreprise industrielle ou d'un projet, quels sont ceux qui n'en présentent pas, est chaque fois fonction de la situation de l'économie nationale. C'est pour cette raison qu'il n'est pas possible, ici non plus, de mesurer à un critère universellement valable les droits de priorité respectifs des différents projets. Certes, on peut toujours consacrer quelques réflexions

La localisation des projets étudiés



à la question de savoir quels sont les critères auxquels il faut accorder le plus d'importance eu égard à la structure économique et au développement économique probable de l'UDEAC, quels sont ceux auxquels il faut moins en accorder. Nous devons toutefois, dans le cadre de la présente étude, nous limiter à considérer l'UDEAC comme un ensemble économique unifié; les aspects économiques régionaux doivent être laissés de côté.

Au paragraphe 663 des différents dossiers a été présentée une série de critères importants, qui sont décisifs pour juger des 18 projets étudiés, sur le plan économique. Il nous semble que, parmi ceux-ci, le critère de l'économie en devises est celui à qui l'on peut accorder l'importance la plus faible, dans les conditions propres à l'UDEAC. Tout d'abord, la situation de la balance des paiements des pays de l'UDEAC est, du fait de leur appartenance au système monétaire du France CFA, à tel point assurée qu'il ne faut pas baser la création d'installations industrielles en tout premier lieu sur les économies en devises à espérer. C'est en ceci que la situation des pays de l'UDEAC se distingue très nettement de celle de certains Etats voisins d'Afrique Occidentale et d'Afrique Centrale. On peut ensuite admettre que la réalisation des projets étudiés ne représentera pas une charge pour la balance des paiements¹⁾. Les économies en devises à espérer sont en général si grandes qu'elles devraient compenser la perte de devises induite - par les transferts de bénéfices ou l'augmentation des importations consécutive à l'accroissement du pouvoir d'achat de la population. Cette hypothèse devrait très certainement se vérifier, quand les 18 projets auront tous été réalisés. Comme on l'a déjà dit, les économies en devises s'élèveraient alors à un chiffre compris entre 2,5 et 4 milliards de F.CFA par an. Il convient toutefois de préciser sur le jugement ainsi porté sur le problème des devises, que nous ne soutenons cette opinion qu'à court et moyen terme. A long terme, la situation de la balance des paiements peut changer à tel point que le problème des devises acquiert une plus grande importance.

Les possibilités d'emploi de main-d'oeuvre locale nous paraissent être également un critère auquel il convient de n'accorder, pour les projets étudiés, qu'une importance relativement secondaire. Comme nous l'avons déjà constaté, l'on n'aura besoin, pour les 18 projets, que de 1 950 à 2 400 travailleurs locaux. Il est sûr que, pour certains centres urbains qui doivent lutter contre le chômage, la création d'emplois nouveaux est une chose intéressante; pour les projets à réaliser en dehors des villes et pour lesquels il faut tout d'abord installer du personnel sur place, cet aspect de la question ne joue qu'un rôle assez insignifiant. Les résultats de la présente étude ne font donc que confirmer ceux de l'expérience, suivant lesquels l'installation d'une industrie dans les petits pays en voie de développement ne peut contribuer à court terme que modestement à la suppression du chômage existant ou naissant.

Les effets économiques décisifs des différents projets nous paraissent consister avant tout dans leurs conséquences budgétaires

1) Nous partons de l'hypothèse, plus ou moins réaliste, que les projets seraient financés par des capitaux étrangers. Leur réalisation ne grèverait donc pas la balance des paiements. Par contre, l'amortissement annuel des équipements d'importation qui serait à transférer en devises, s'élèverait respectivement à 0,6 et 0,75 milliards de F.CFA. Il représente alors entre 20 et 25% des économies en devises à espérer.

et les réactions qu'ils susciteront dans les secteurs économiques situés à l'amont et à l'aval. Pour de nombreux pays en voie de développement, les problèmes de l'industrialisation consistent en ceci que le remplacement d'importations par une fabrication locale conduit à une réduction proportionnelle des recettes budgétaires dues aux taxes à l'importation sans que cette perte soit compensée par une augmentation des taxes sur le chiffre d'affaires, les impôts sur les revenus et les bénéfices, etc. Ceci est d'autant plus grave que ce sont, en règle générale, les taxes à l'importation qui alimentent en majeure partie le budget. Dans le cas présent, ce problème ne se présente toutefois pas dans toute sa gravité puisque, d'après le règlement en vigueur dans l'UDEAC, les importations de matières premières et de semi-produits industriels entrent en franchise (voir l'Introduction) et que, par conséquent, leur remplacement par des produits d'origine locale ne peut donc conduire à un déficit fiscal. Comme huit des 18 fabrications étudiées tombent dans cette catégorie, celles-ci n'ont en aucune façon de conséquences directes sur les finances de l'Etat. Pour les autres projets, ce problème est néanmoins important, et ce d'autant plus que les bénéfices bruts probables sont modestes. Cinq projets seulement enregistrent des bénéfices qui permettraient de compenser le déficit en taxes à l'importation à l'aide d'une taxe à la production (taxe unique ou de l'impôt sur les bénéfices). Pour les cinq projets restants, il faut par contre s'attendre à des déficits fiscaux, par suite de bénéfices insuffisants.

On peut estimer à un chiffre compris entre 900 et 1 250 millions de F.CFA par an les pertes en taxes à l'importation, qu'implique la réalisation de tous les projets. Quel est le montant qui, sur ce total, pourrait être compensé par la taxe unique, autrement dit à combien devrait-on finalement estimer le manque à gagner définitif, est une question qui n'a pas pu être précisée dans nos études de projet, étant donné que les taux de la taxe unique relatifs aux produits considérés n'ont bien entendu pas encore été fixés. Aussi nous contentons-nous, dans le tableau suivant, de confronter déficits fiscaux et bénéfices bruts relatifs aux différents projets.

Le profit brut qui sert à payer les intérêts des capitaux internes et extérieurs et à constituer des réserves, devra être aussi utilisé au règlement des impôts.

Une comparaison du profit brut avec les pertes fiscales figurant à la colonne 4 permet d'apprécier si la réalisation d'un projet grèverait ou non le budget national.

Comme nous l'avons signalé plus haut, la capacité fiscale des entreprises sera, à peu d'exceptions près, insuffisante pour compenser les pertes de taxes à l'importation par le rendement de la taxe unique et des impôts sur le revenu et les bénéfices. Ces exceptions représentent par exemple la fabrication d'accumulateurs, de boulons, de pneumatiques, de tuyaux en amiante-ciment, ainsi que la câblerie.

Tableau 67
Quelques critères économiques des projets étudiés

| Projet | Produits à fabriquer | | Emplois créés par 10 mio de F. d'investissements | | Produit loc. Invest. % | | Profit brut Invest. % | | Pertes de droits à l'importation Invest. % | |
|--------------------------------------|----------------------|-----|--|----|------------------------|----|-----------------------|----|--|----|
| | I | II | I | II | I | II | I | II | I | II |
| Etapes de réalisation | (1) | | (2) | | (3) | | (4) | | | |
| Réalizable vers 1970 | | | | | | | | | | |
| R Accus pour automobiles | 5,2 | - | 122 | - | 61 | - | 45 | - | - | - |
| P Câbles en acier | 2,5 | 2,6 | 54 | 59 | 37 | 43 | 27 | 43 | 27 | 29 |
| Q Articles de serrurerie | 5,1 | 5,5 | 58 | 66 | 33 | 37 | 31 | 33 | 31 | 33 |
| O Boulons simples | 7,4 | - | 47 | - | 32 | - | 22 | - | - | - |
| E Pneumatiques pour cycles | 2,2 | 2,8 | 46 | 58 | 28 | 38 | 20 | 38 | 20 | 26 |
| S Piles électriques sèches | 3,3 | 3,3 | 56 | 78 | 26 | 48 | 35 | 48 | 35 | 46 |
| F Engrais azotés | 0,8 | 0,7 | 35 | 44 | 18 | 27 | - | 27 | - | - |
| K Tuyaux en amiante-ciment | 1,3 | - | 31 | - | 15 | - | 7 | - | 7 | - |
| I Produits céramiques | 3,8 | 4,4 | 31 | 60 | 10 | 35 | 20 | 35 | 20 | 31 |
| N Bouchons couronne | 5,3 | 7,2 | 43 | 60 | 8 | 17 | - | 17 | - | - |
| C Malt (Douala) | 0,7 | 0,6 | 18 | 19 | 7 | 9 | - | 9 | - | - |
| H Verre creux | 3,5 | 3,7 | 28 | 32 | 5 | 6 | - | 6 | - | - |
| Réalizable entre 1970 et 1975 | | | | | | | | | | |
| D Sacs en papier | 1,3 | - | 45 | - | 36 | - | 78 | - | - | - |
| L Acier laminé (laminoir) | 1,6 | - | 24 | - | 11 | - | 19 | - | - | - |
| Réalizable à partir de 1975 | | | | | | | | | | |
| L Acier laminé (aciérie et lam.) | 1,4 | - | 25 | - | 7 | - | 13 | - | - | - |
| Réalizable sous réserve | | | | | | | | | | |
| A Concentré de tomates | 1,2 | 1,4 | 41 | 58 | 5 | 12 | 29 | 35 | 29 | 35 |
| M Boîtes à conserves | 4,8 | - | 34 | - | 9 | - | - | - | - | - |
| C Malt (Fort-Lamy) | 0,6 | - | 52 | - | 7 | - | - | - | - | - |
| G Produits chimiques | 1,0 | - | 22. | - | .5. | - | ... | - | ... | - |
| B Jus de fruits concentrés | 1,8 | - | ... | - | ... | - | ... | - | ... | - |

Une partie de ces pertes pourrait du moins être récupérée en outre dans la fabrication d'articles de quincaillerie, de piles sèches et de sacs en papier.

Pour permettre une comparaison entre les différents projets, déficit fiscal et bénéfice net ont été rapportés aux investissements correspondants (voir tableau 67, colonnes 3 et 4). Les données du tableau 67 ne se rapportent naturellement qu'aux effets budgétaires directs des différents projets. Les bénéfices budgétaires indirects, suscités par la demande en main-d'oeuvre, en facteurs de production locaux et en prestations de service des usines projetées, - qui ne devraient pas être négligeables, surtout pour les gros projets - doivent être laissés de côté dans la présente étude.

Il convient de faire une restriction analogue, quant à l'effet multiplicateur probable des projets sur les autres secteurs économiques. Ici aussi, nous avons dû nous limiter à quelques estimations grossières.

Cet aspect de l'industrialisation présente précisément pour les petits pays en voie de développement un intérêt tout spécial. Un projet industriel dont la production implique une demande constante en matières premières locales, en énergie, en prestations de service, etc., assure en de nombreux cas une meilleure utilisation des capacités de production ou de l'infrastructure existantes; c'est souvent même seulement par cette voie que se réalisent les conditions préalables d'une amélioration de l'infrastructure, dont bénéficient dès lors également les installations existantes. Aussi, plus la demande adressée par un projet aux marchés locaux est importante, plus le jugement que l'on portera sur lui du point de vue économique sera favorable.

Dans les différentes études de projet, nous avons cherché à chiffrer cet effet, et ce en calculant ce que l'on appelle le "produit local", qui représente l'ensemble de la demande en facteurs de production locaux et en prestations de service (voir dans le volume II les conventions). Pour rendre les différents projets comparables, le produit local a été rapporté aux investissements correspondants. C'est sous cette forme qu'il a été regroupé pour tous les projets au tableau 67 (colonne 2).

Le tableau 67 donne un résumé des critères économiques dont nous venons de parler. Le classement des projets correspond à celui du tableau 66, il est donc basé sur leurs rendements financiers. Pour les raisons précitées, il nous a paru dénué d'intérêt d'ordonner les projets en fonction des différents critères économiques. Il faut en effet vérifier à tout instant quels sont les projets qui jouissent de la priorité.

7. LIAISONS INTER-SECTORIELLES ET INTER-INDUSTRIELLES DES BIENS INTERMEDIAIRES

Les biens intermédiaires nécessaires au fonctionnement des industries des pays de l'UDEAC sont compris, jusqu'à l'année 1964 incluse, dans les statistiques d'importations figurant à l'annexe 2 du rapport. La croissance normale de la demande des mêmes produits se trouve donc prise en compte dans les projections effectuées, le cas échéant, en ce qui concerne les industries existant à cette époque. L'entrée en production des unités en cours de réalisation depuis 1965 ainsi que l'implantation de nouvelles industries au cours de la période 1966-1975 vont se traduire par des besoins nouveaux ou supplémentaires de produits intermédiaires.

L'étude détaillée de ces besoins et l'évaluation de leur importance peuvent mettre en relief des occasions d'investir en vue de la production locale de nouveaux biens intermédiaires ou bien encore de ceux dont jusque-là le seuil minimum n'était pas atteint.

Nous allons donc passer en revue dans ce chapitre les besoins des industries en cours d'installation en UDEAC ou dont la réalisation au cours de la période couverte par l'étude paraît certaine, de même que ceux découlant des projets industriels nouveaux envisagés par la présente étude.

7.1. BESOINS EN BIENS INTERMEDIAIRES DES INDUSTRIES NOUVELLES

Ces besoins seront examinés en respectant la classification CITI des activités économiques auxquelles se trouvent rattachés les différents projets industriels de l'UDEAC. Néanmoins pour limiter la dimension du tableau des liaisons inter-industrielles, on a été conduit à opérer quelques regroupements en faisant apparaître deux ou trois références CITI dans une même colonne. Le tableau récapitulatif qu'on trouvera plus loin (7.1.2.) comporte donc, en colonnes, les activités suivantes:

- 20-21: Industries alimentaires et fabrication des boissons
- 23: Industrie textile
- 27-29: Industries du papier carton et du cuir
- 31: Industrie chimique
- 14-19-33: Extraction et industrie des produits minéraux non métalliques
- 34-35: Production, première transformation des métaux, et fabrications métalliques.

Il s'y ajoutera une colonne des inputs à fournir par les activités agricoles et forestières (01-02). En revanche, le tableau est muet en ce qui concerne les industries de transformation du bois. La raison en est que ce secteur d'activité possède d'ores et déjà les moyens de couvrir la demande locale en biens intermédiaires relevant de sa production. Les besoins de cette nature portent d'ailleurs presque exclusivement sur des emballages: bois de caisserie, caisses clouées, ou agrafées, casiers à bouteilles, emballages légers en bois déroulé, etc.

Industries alimentaires et fabrication des boissons (CITI 20-21).

Les premiers besoins qui se présentent dans ce secteur sont ceux des activités de conserverie. Celles-ci portent déjà (Nord Cameroun), ou paraissent susceptibles de porter, sur la viande, les légumes, les fruits, le poisson. En ce qui concerne la viande, les usines de Maroua-Salak - entrée récemment en production - et de Fort-Archambault, pratiquement jumelées aux abattoirs de ces localités, feront appel au troupeau local, mais elles doivent par ailleurs se procurer des emballages métalliques. Leurs besoins devraient atteindre dans le cours de la période couverte par cette étude presque 4 millions de boîtes à conserves, pesant entre 240 et 250 t. Il faut prévoir en outre 23 t de caisses carton pour la livraison des produits. Les légumes et fruits en conserves, ananas, jus d'agrumes, exigeraient, de leur côté, dans le cas où les projets les concernant pourraient être réalisés, un peu plus de 900 t. Enfin, s'il subsiste encore quelque incertitude quant à la capacité de la future conserverie de poisson de Pointe-Noire, sa réalisation pourrait conduire à une consommation maximum d'environ 900 t de boîtes métalliques et 40 t de carton.

Les projets de meunerie de Douala et Bangui feront appel à des importations supplémentaires de blé, la production locale qui s'amorce au Tchad étant réservée au moulin existant déjà dans ce pays. En revanche, ces deux projets se traduiront par un accroissement de la demande de sacherie de jute (issues) et de papier (farine) - ou de coton - à la production locale. Les inputs du projet de biscuiterie portent sur des tonnages assez faibles de farine, sucre, papier, cartonnette et carton pour l'emballage.

Les installations nouvelles de sucreries au Congo/B, au Cameroun, et au Tchad, absorberont environ 1 300 000 t de canne à sucre. Elles auront besoin d'environ 1 800 t de chaux et 250 t de soufre, de même que de 900 t de sacherie de jute et près de 730 t de papier et cartons.

Les fabrications nouvelles de beurre et poudre de cacao, de chocolat, et de bonbons, du Cameroun et du Tchad, feront appel au secteur agricole pour 10 000 t de fèves de cacao et aux sucreries pour environ 1 800 t de sucre. Les emballages nécessaires à la livraison des produits seraient de l'ordre de 515 t de papier et carton auxquels il faut ajouter, pour le beurre de cacao, environ 160 000 petits sacs en matière plastique.

L'extension du raffinage des huiles de table et la fabrication nouvelle de margarine utiliseront en plus des huiles brutes locales environ 200 t de soude. Les emballages sont prévus en boîtes métalliques pour environ 300 t et il faudra également papier et carton notamment pour la margarine. Il sera sans doute nécessaire, bien que cela ne soit pas précisé, de disposer de fûts métalliques.

Les projets de fabrication d'aliments du bétail encore assez vagues, mais qui ont néanmoins toute chance d'être réalisés au cours de la période couverte par l'étude, demanderont des quantités, jusque là malheureusement mal définies, de différents sous-produits d'autres activités locales tels que: déchets ou farine de poisson, issues de minoterie, mélasse de sucrerie, tourteaux d'huilerie, etc.

Enfin, dans le secteur des boissons les inputs du projet de brasserie du Gabon qui doit s'ajouter aux nombreuses entreprises existant déjà en UDEAC, seront de 650 t de malt, 240 t de sucre, 100 t de riz et 50 t de jus concentrés de fruits. A cela il faut ajouter 200 t de verres ainsi que 3 500 000 unités de bouchons couronnes et des casiers bois. Quant aux projets de malterie, étudiés dans le présent rapport, il pourrait consommer 19 000 t d'orge de brasserie et réclamer environ 40 000 sacs de jute par an (400 t) si l'on tient compte de plusieurs rotations possibles des emballages ou environ 190 000 sacs en papier.

Industrie textile et fabrication des chaussures

Les pays de l'UDEAC, dont l'activité dans le domaine textile se concentrait jusqu'à présent d'une part sur la production et à l'égrenage du coton-graine, d'autre part sur la confection industrielle des vêtements et à la fabrication artisanale des couvertures et vêtements surtout de caractère traditionnel, voient compléter leur chaîne de production par la réalisation d'unités intermédiaires de filature-tissage. Sans doute existait-il en RCA une première entreprise de cette nature; mais l'année 1966 voit entrer en production au Cameroun les usines de Douala et Garoua et au Tchad s'avancer fortement la construction de la filature-tissage de Fort-Archambault. Deux autres projets prennent parallèlement corps en RCA et au Congo/B; ils paraissent devoir entrer en production avant 1970. Ils concernent également la filature-tissage mais l'un d'eux ajoute une activité supplémentaire de production du coton hydrophile et objets de pansement.

Dans leur ensemble, ces activités nouvelles exigeront qu'on leur procure environ 6 600 t de coton-masse ainsi qu'une gamme étendue de produits chimiques dont une faible partie seulement paraît susceptible d'être satisfaite localement dans l'avenir: produits de blanchissage, savon, acide sulfurique. Il faut également prévoir

une centaine de tonnes de toile de jute (ou succédané du jute) pour la livraison des balles de tissus.

Il existe d'autres projets relevant du secteur textile, pour la fabrication de sacheries notamment (Cameroun, RCA). Les inputs sont à peu près uniquement constitués dans ce cas par la fibre végétale pouvant convenir à une telle fabrication: hibiscus variés: dah, roselle, ou bien fibres de bananier: abaca ou fruitier. Il s'y ajoute pour l'encollage de la fécule et des corps gras: suif, huile d'ensimage, émulateur, etc.

La fabrication industrielle des couvertures est envisagée au Cameroun, au Tchad et en RCA. Les inputs sont constitués par le fil de coton pour la chaîne, et les linters, déchets de filature et de confection pour la trame; tout cela pouvant dans l'avenir être trouvé sur place.

Enfin, il existe au Tchad un projet de fabrication de chaussures en cuir dont la matière première est le cuir tanné et la doublure en peau à laquelle il faut ajouter des besoins en fil à coudre, lacets, oeillets, colles, teintures, et divers produits ainsi que les boîtes cartonnettes et caisses carton pour l'emballage. Etant donné la taille du projet, 150 000 paires de chaussures par an, cela conduit d'ailleurs à des inputs de faible quantité.

Industrie du papier, du carton, du cuir et transformation du caoutchouc (CITI 27-29-30).

Nous avons dû tenir compte dans ce secteur industriel des probabilités de voir aboutir d'ici 1975 des projets de fabrication de cellulose, et de papier. En ce qui concerne la pâte à papier le projet actuellement le plus avancé est celui de la cellulose du Gabon dont la production envisagée serait en dernière étape de l'ordre de 140 000 t par an. Par ailleurs, s'il n'existe à notre connaissance aucun projet en forme concernant la fabrication du papier et du carton, il est bien certain que plusieurs Etats se préoccupent de ce problème. Pour le moment cependant on ne peut guère envisager à court terme que la transformation des papiers importés.

Les inputs de l'usine de cellulose ne sont pas encore connus avec une précision suffisante. Ils dépendront, en nature comme en quantité, du produit que l'on veut obtenir et du processus de production choisi. Nous avons néanmoins jugé utile de les prendre en compte dans le tableau des liaisons inter-industrielles en nous basant sur certains renseignements d'après lesquels on envisagerait la fabrication de pâte kraft blanchie à partir d'un mélange de feuillus dont 50% d'okoumé. La soude et le chlore seraient obtenus par électrolyse de 15 000 t de sel. Il faudrait en outre 1 900 t de soufre et un peu plus de 100 t de carbonate de soude auxquelles il faut ajouter du calcaire qu'on peut trouver sur place et du chlorure de Baryum. L'éventuelle fabrication de papier et carton pour les besoins de l'UDEAC qui pour-

rait atteindre 20 000 ou 25 000 t en fin de période, demanderait de son côté: du kaolin, du sulfate d'alumine et de la colle de résine, la pâte provenant, en partie tout au moins, de l'usine locale de cellulose. Les quantités estimées de ces produits figurent plus loin au tableau récapitulatif.

Dans un tout autre domaine, celui du cuir, le projet d'usine de tannage de Fort-Archambault conduit à prévoir la fourniture annuelle à cette unité d'environ 30 000 peaux brutes de bovins et 70 000 peaux d'ovins et caprins. Il lui faudra également disposer d'un certain nombre et produits chimiques d'origine extérieure.

Enfin, le présent rapport envisage un projet de fabrication de pneumatiques pour véhicules à deux roues. Les inputs de cette unité sont du caoutchouc naturel (520 t) et régénéré (100 t), d'assez nombreux produits chimiques, du carbon-black et des charges telles que: craie, kaolin, talc gris. Il faudra également du fil d'acier et des valves pour les chambres à air.

Industrie chimique (C.T.TI 31).

Les projets en cours de réalisation en UDEAC dans le secteur des industries chimiques et des corps gras, sont relatifs à la production des huiles brutes, des savons et détergents, des peintures et enfin des pesticides. Le présent rapport envisage d'y ajouter la fabrication des engrais et celle d'un certain nombre de produits chimiques de base.

Les inputs de huileries proviennent presque uniquement de la production agricole locale: ce sont pour les projets camerounais le coprah (3 000 t), les palmistes (6 000 t), les arachides (7 000 t) et pour ceux de la RCA et du Gabon les régimes de palme (10 000 à 12 000 t au total). Au Tchad les projets d'huilerie sont basés sur la graine de coton. Les besoins en corps gras des savonneries nouvelles seront de l'ordre de 6 500 t; elles devront se procurer en outre 200 t de sel et 1 100 t de soude de même que des emballages qui peuvent être en carton ou en bois déroulé. Les usines de peinture nouvelles qui commencent actuellement leur fabrication, ont besoin de nombreux produits chimiques ainsi que d'emballages métalliques pour environ 250 t par an. La fabrication de 2 000 t de détergents envisagée à Douala consommera divers produits chimiques d'origine extérieure et presque 250 t de sulfate de soude; elle aura besoin en outre de 250 t d'emballages cartonnette et carton. L'usine de formulation des pesticides de Douala recevra ses produits chimiques de l'extérieur mais devra se procurer, si possible localement, les fûts, tonnelets et bidons métalliques qui lui sont nécessaires pour livrer ses produits en emballages perdus. Le projet engrais, quelle que soit sa localisation, demandera vers 1972 des quantités d'ammoniac et de soufre que l'on peut respectivement chiffrer à 16 900 t et 16 500 t ainsi que 580 t de sacherie de papier, des produits étant supposés livrés en moitié en vrac.

Le présent rapport envisage également la création au Congo/B d'un complexe chimique principalement basé sur l'utilisation de sel (NaCl) sous-produit de l'exploitation des potasses de Holle (18 000 t). Des quantités importantes d'autres inputs lui seront également nécessaires, entre autres: coke (7 800 t), benzol (3 000 t), alcool éthylique (700 t) et calcaire (24 000 t). Enfin les inputs du projet d'usine d'explosifs du Gabon comprennent des produits chimiques dont 700 t d'acide sulfurique, de la glycérine (200 t) et des papiers et cartons spéciaux ou ordinaires. Ceux de la cartoucherie civile de la RCA: poudre, colle, laiton, plomb, papiers et cartons spéciaux, ne peuvent être que de provenance extérieure. Toutefois les emballages: cartonne et carton, intéressent la production locale.

Industrie des produits minéraux non métalliques (33).

Les inputs des nouvelles briqueteries, notamment celle de Yaoundé, sont uniquement des matériaux locaux, notamment l'argile. En revanche le projet de verrerie étudié dans le cadre du présent rapport demande une plus grande diversité de minéraux: sable, calcaire, dolomie, feldspath, etc. et fait appel à divers produits chimiques dont 1 340 t de carbonate de soude. Pour les expéditions de bouteillerie on aura aussi recours à de la paille et de la toile de jute dans des proportions difficiles à prévoir. Le projet de fabrication de céramique, également recommandé par le présent rapport, fera appel aux minéraux non métalliques de provenance locale: argile, kaolin, silice, etc., mais les inputs comprennent également des émaux et colorants ainsi que le bois de caisserie nécessaire aux expéditions. Les projets de cimenterie et broyages de clinkers, qui devraient être réalisés d'ici 1970, emploieront de l'argile et du calcaire de provenance locale mais il leur faudra aussi du gypse et environ 1 820 t de sacherie de papier, 20% du ciment étant supposé livré en vrac. Enfin, la fabrication également envisagée de produits amiante-ciment nécessitera un approvisionnement en amiante de 100 t qu'il faudra importer.

Industries de transformation des métaux et fabrications métalliques (CITI 34-35).

L'usine de laminage d'aluminium d'Edéa (Cameroun), dont le projet est très avancé, consommera des lingots d'aluminium produits sur place. Celle de laminage de l'acier prévue par le présent rapport fonctionnera en revanche sur produits importés. Les besoins des fabrications métalliques nouvelles susceptibles d'entrer en production au cours de la période couverte par le présent rapport se rapportent presque uniquement à des demi-produits acier: profilés, tôles et feuillard, fil machine, auxquels s'ajoutent, quelques éléments en métaux non ferreux ou davantage élaborés tels que: ressorts, pièces en fonte ou zamack, etc. et des décapants comme l'acide sulfurique. Ce sera le cas pour les fabrications de serrurerie, quincaillerie, visserie, pointerie, lances à boucle, câbles métalliques. La production également envisagée

de boîtes à conserves et de bouchons-couronnes consommera surtout du fer blanc ainsi que certaines matières auxiliaires: caoutchouc, adhésif, spots vyniliques et aluminium, disques en liège, acide chlorhydrique, etc.

Enfin, le projet d'usine d'ustensiles de ménage en tôle émaillée qui va entrer en production à Louala devrait, lorsque sa fabrication atteindra environ 1 000 t, consommer annuellement presque 1 100 t de tôle d'acier, 140 t d'émaux divers, 50 t d'acide chlorhydrique et 12 t de soude. En outre, il lui faudra un peu plus de 50 t de papier et carton pour les emballages.

Pour terminer cette revue des projets industriels réalisables en UDEAC au cours de la période 1965-75, nous mentionnerons deux autres projets recommandés par le présent rapport, qui concernent la fabrication des piles sèches et celle des accumulateurs électriques. Les inputs du premier projet sont constitués par du bioxyde de manganèse, de nombreux produits chimiques, du graphite et des baguettes de carbone auxquels s'ajoutent les capsules en laiton et les godets en zinc ainsi que des papiers et cartons spéciaux. Les emballages nécessaires aux expéditions représenteraient, sur la base d'une production envisagée de 15 millions de piles rondes, près de 140 t de cartonnettes et caisses carton. Les principaux inputs du projet accumulateurs (50 000 unités) sont: le plomb et l'antimoine ainsi que des éléments préfabriqués tels que bacs en matière moulée, séparateurs en plastique, bouchons, etc.; il est prévu 17 t de boîtes carton pour la livraison des batteries.

Il convient évidemment de regrouper maintenant dans un tableau récapitulatif les besoins nouveaux en biens intermédiaires qui viennent d'être passés en revue ci-dessus. Ils y seront exprimés horizontalement en quantités physiques par projet ou groupes de projet et totalisés ensuite verticalement produit par produit de même nature.

7.2. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INPUTS NECESSAIRES AUX INDUSTRIES NOUVELLES

On a rassemblé ci-après dans le tableau des liaisons intersectorielles et inter-industrielles les principaux inputs relatifs aux projets industriels nouveaux qui viennent d'être examinés au paragraphe 7.1. Le niveau de production auquel correspondent les inputs figurant dans le tableau a été retenu en fonction de considérations souvent très variables d'un projet à l'autre. Il a fallu apprécier, à l'aide de critères quelquefois subjectifs, la date possible de leur entrée en production et parmi les dates prévues pour le développement de la fabrication celle qui paraissait avoir le plus de chances d'être atteinte au cours de la période couverte par le présent rapport.

C'est pourquoi il faut considérer que les besoins exprimés ont un caractère indicatif et sont seulement des ordres de grandeur.

Au surplus, leur expression en quantité physique conduit souvent à employer des unités différentes ce qui limite les regroupements. On s'est efforcé cependant d'en noter le maximum en poids et d'indiquer ceux des inputs qui pourraient être satisfaits par la production locale (I), les autres (II) devant être achetés à l'extérieur de la zone UDEAC. Ces inputs sont regroupés par produit au bas du tableau lequel indique ainsi les besoins globaux de l'UDEAC en chacun de ces produits dans le cas où l'ensemble des projets figurant horizontalement au tableau serait réalisé au cours de la période couverte par l'étude. Cette récapitulation ne retient toutefois que les produits susceptibles de donner lieu à production locale.

Après avoir donc dressé l'état des besoins et rassemblé ceux-ci dans un tableau permettant d'en donner une vue synthétique, nous nous proposons au cours d'un dernier paragraphe d'examiner par quels moyens ou pourrait les satisfaire (voir tableau 68).

7.3. MOYENS DE SATISFAIRE LA DEMANDE EN BIENS INTERMEDIAIRES DES INDUSTRIES NOUVELLES

Dans l'introduction du paragraphe 7.1.1. ci-dessus, nous avons expliqué les raisons qui ont conduit à limiter à sept les colonnes du tableau, colonnes qui devaient recueillir pour chaque projet ou groupe de projets de même nature les principaux inputs. Ceux-ci, chaque fois qu'ils correspondent à une fabrication locale existante ou en projet ou semblent ouvrir une possibilité nouvelle, sont repris globalement au bas de chaque colonne. C'est donc principalement en ce qui concerne ces produits que nous nous proposons d'examiner maintenant, secteur par secteur, ce qui leur sera, le cas échéant, demandé par les industries nouvelles et comment chacun d'eux pourra répondre à cette demande.

Productions agricoles (CITI /C1 02)

Les perspectives de développement agricole de l'UDEAC qui ressortent des plans, programmes ou projets, élaborés ou en cours d'élaboration, paraissent offrir la possibilité à ce secteur d'activité de répondre à plus ou moins longue échéance aux besoins exprimés. Ceux concernant le bétail, le cacao, le bois, les palmistes, peuvent être dès à présent satisfaits. La culture de la canne à sucre est en pleine extension au Congo/B et au Cameroun, et les objectifs seront atteints d'ici 1970. En revanche, un effort particulier paraît devoir être fait au Tchad pour réaliser les plantations devant approvisionner la sucrerie en projet. En ce qui concerne certains oléagineux comme l'arachide et le coprah, il est prévu des extensions ou des améliorations de culture qui doivent permettre d'atteindre les objectifs. Le coton et la graine de coton sont dès à présent disponibles pour alimenter de nouvelles huileries au Tchad, au Cameroun et en RCA. Par ailleurs, les projets de fabrication de pâte de cellulose et papier trouveront dans la forêt africaine la matière première nécessaire. La pérennité de l'approvisionnement devrait être assurée par l'exécution

Tableau 68

TABLEAU DES LIAISONS INTERINDUSTRIELLES ET INTERSECTORIELLES

(Les chiffres indiqués se réfèrent, le cas échéant, à la capacité grande étudiée)

 t = tonnes I = Production locale
 u = unités II = Importation
 Ø = pieds carrés

| Référence CITI | Activités industrielles nouvelles (Industries demandeurs) | Produits agricoles CITI 01-02 | Industries alimentaires et des boissons CITI 20-21 | Industries textiles CITI 23 | Industrie du papier, du carton et du cuir CITI 27-29 | Industries chimiques et des corps gras CITI 31 | Extraction et industries des produits minéraux non métalliques CITI 14, 19 et 33 | Production, première transformation des métaux, fabrications métalliques CITI 34-35 |
|-------------------|---|---|---|---|--|--|---|--|
| 201 | Conserverie de viande | bétail local I | sel II | | caisses carton 23,0t | | | boîtes à conserves I 242,0 t |
| 203 | Conserverie de fruits | tomates I 10 000 t ananas I 5 000 t agrumes I 10 000 t | sel II 36 t sucre I 100 t | | caisses carton I 100 t | | | boîtes à conserves 930 t |
| 204 | Conserverie de poisson | produits de la pêche locale I | | | caisses carton I 40 t | | | boîtes à conserves I 900 t |
| 205 | Meunerie | blé I + II 26 000 t | | sacherie jute I 120 t sacherie coton I | ou sacherie papier I 305 t | | | |
| 206 | Biscuiterie | farine I 300 t sucre I 150 t corps gras I 5 t féculé II 30 t divers II 15 t | | | carton I papier I 100 t plastique I | | | |
| 207 | Sucrerie | canne à sucre I 1.300 000 t | | sacherie jute I 900 t | papier I 332 t cartonnettes et carton I 400 t sacherie papier 180 t | | chaux I 1 800 t soufre II 250 t | |
| 208 | Cacao, chocolaterie, confiserie | cacao et fèves I 10 000 t | pâte cacao I 500 t sucre I 1 800 t | | sachets plastiques I 160 000 unités papier et carton I 515 t | | | |
| 209 | Produits alimentaires divers (dont aliments de bétail) | | issues de minoterie I mélasse I déchets et farine de poisson I | | | huiles brutes I hydrogène II tourteaux d'huilerie I 200 t soude I | | boîtes métalliques I 300 t |
| 213 | Malterie | orge I 19 000 t | | sacherie jute I 40 t | | | | |
| 213/14 | Brasserie et boissons gazeuses | malt I 650 t sucre I 240 t riz I 100 t concentrés jus de fruits I 50 t | | | | | verres I 200 t | bouchons métalliques I 11 t |

suite Tableau 68

| Référence CITI | Activités industrielles nouvelles (Industries Demandeurs) | Produits agricoles CITI 01-02 | Industries alimentaires et des boissons CITI 20-21 | Industries textiles CITI 23 | Industrie du papier, du carton et du cuir CITI 27-29 | Industries chimiques et des corps gras CITI 31 | Extraction et industries des produits minéraux non métalliques CITI 34, 39 et 33 | Production, première transformation des métaux, fabrications métalliques CITI 32-35 |
|-------------------|--|----------------------------------|--|--|--|--|--|--|
| 231 | Filature-tissage et sacherie | fibres végétales I 3 300 t | fécules II 170 t suif I + II 20 t | coton-masse I 6 600 t toile de jute I 100 t | | chlorite de soude I 120 t savon I 100 t produits chimiques divers II 500 t huile spéciale II 170 t émulgateur II 35 t acide sulfurique I 100 t | | |
| 232 | Bonneterie | | | filé de coton I 250 t | sachets plastiques I | produits chimiques II | | |
| 233 | Fabrication de couvertures | | | filé de coton I 125 t linters I 100 t déchets de con- fection et de fila- ture-tissage I 900 t | | | | |
| 241 | Fabrication de chaussures | | | fil à coudre II 1 325 000 m lacets II 300 000 u | cuir tanné et peaux I/II 360 000 ø cartonnettes et carton I 23 t | | | oeillets métalliques II |
| 271 | Pâte à papier et papier | Bois I 345 000 t | | | | carbonate de soude I 116 t chlorure de baryum II 72 t produits chimiques divers II 10 t alun II 200 t colle résine II 510 t cellophane II 86 t | sel (191) I 4 400 t soufre II 1 900 t calcaire I 28 t graphite II 120 t kaolin I 3 000 t | |
| 291 | Tannerie | | peaux de bovins I 30 000 unités peaux ovins et caprins I 70 000 unités | | | produits chimiques divers II | | |
| 300 | Fabrication de pneumatiques | | | toile coton ou fil câblé I/II 130 t | | caoutchouc naturel I 520 t caoutchouc régénéré I 100 t carbon black II 50 t produits chimiques divers II 125 t | kaolin et craie I 235 t talc gris II 125 t | fil acier II 75 t valves II 650 000 u |
| 311 | Produits chimiques de base et engrais, explosifs et cartoucherie | | | feutre II 12 t | sacherie papier I 580 t carton emballage I 26 t papier et carton spéciaux II 23 t | nitrate d'ammoniac II 300 t alcool éthylique I 700 t benzol II 3 000 t ammoniac I/II 16 900 t acide sulfurique I 700 t glycérine glycol I 200 t acide nitrique II 600 t poudre II 7 t | sel (191) I 18 000 t calcaire I 24 000 t coke (329) II 7 800 t soufre II 16 500 t | laiton II 14 t plomb I 112 t |

suite Tableau 68

| Références CITI | Activités industrielles nouvelles industries romaneuses | Produits agricoles CITI 21-22 | Industries alimentaires et les boissons CITI 23-24 | Industries textiles CITI 25 | Industrie du papier, du carton et du cuir CITI 27-29 | Industries chimiques et des corps gras CITI 31 | Extraction et industries des produits minéraux non métalliques CITI 34, 39 et 33 | Production, première transformation des métaux, fabrications métalliques CITI 34-35 |
|--------------------|--|--|--|--------------------------------|--|---|---|---|
| 313 | Corps gras et peintures | coprah I 3 000 t palmistes I 6 000 t arachides I 7 000 t noix de palme I 12 000 t | | | | huile siccativ I/II produits chimiques divers II | | fûts métalliques I 21 t boîtes métalliques I 250 t |
| 319 | Savonnerie, détergents, pesticides | | | | papier et carton I 482 t | huiles et suif I 6 500 t soude I 1 100 t produits chimiques divers II sulfate de soude I 244 t | sel I 200 t | fûts métalliques I 120 t |
| 331 | Etiqueterie | | | | | | argiles I | |
| 332 | Verrerie | | | toile de jute I 10 t | | carbonate de soude I 360 t produits chimiques divers II 120 t | sable I 3 200 t calcaire I 200 t dolomie I 100 t feldspath I 120 t groisil I 1 720 t | |
| 333 | Céramique | | | | | | argiles, kaolin, silice I 3 450 t | |
| 334 | Cimenterie et fabrication amiante-ciment | | | | sacherie papier I 1 820 t | | argile I 100 000 t calcaire I 300 000 t gypse I/II 10 000 t amiante II 100 t ciment I 525 t | |
| 341 | Demi-produits sidérurgiques (laminage) | | | | | | fondant II 3 080 t (chaux) | lingots I 44 000 t |
| 342 | Laminage de l'aluminium | | | | | | | lingots d'aluminium 15 000 t II |
| 350 | Quincaillerie, serrurerie, visserie, pointerie, lances à boucles, câblerie, fabri- cation de boîtes à conserves, bouchons métalliques et ar- ticles de ménage | | | | disques en liège (259) II 132 t papiers et carton I 120 t | acide sulfurique I 64 t soude I 12 t acide chlorhydrique I 50 t sels II 140 t vernis II 3 t adhésif II 3 t spot vinylique II 41 t | | profilés et feuillard 69 t I/II fers ronds et plats I 525 t tôle acier II 100 t tôle fer blanc II 107 t fil machine I 735 t zinc II 180 t pièces fonte et ZAMAK 28 t II ressorts et divers II 48 t |
| 370 | Fils électriques sèches et accumulateurs | | | | papiers et cartons spéciaux II 87 t cartonnettes et cartons ordinaires 157 t I | baguettes carbone II 15 106 unités bac matière moulée II bouchons II 50 000 unités séparateurs plastiques II 2 400 000 unités | bioxyde de manganèse I 370 t graphite II 68 t | plomb I 68 t antimoine II 14 t capsules laiton II 15 106 u. godets zinc II 15 106 u. |

suite Tableau

RECAPITULATION PAR PRODUIT DES BIENS INTERMEDIAIRES POUVANT FAIRE L'OBJET D'UNE PRODUCTION LOCALE EN UDEAC

t = tonnes
u = unités
ø = pieds carrés

| Produits agricoles CITI 01-02 | Industries alimentaires et des boissons CITI 20-21 | Industries textiles CITI 23 | Industrie du papier, du carton et du cuir CITI 27-29 | Industries chimiques et des corps gras CITI 31 | Extraction et industries des produits minéraux non métalliques CITI 14,19 et 33 | Production, première transforma- tion des métaux, fa- brications métalliques CITI 34-35 |
|----------------------------------|--|---|--|--|--|---|
| bétail | sucres | coton-masse 6 600 t | caisses carton et cartonnette 1 650 t | soude caustique 1 312 t | verres 200 t | boîtes à con- serves 2 622 t |
| poisson | farine 300 t | toile coton ou fil câblé 130 t | papier emballage 237 t | carbonate de soude 1 456 t | argiles | fûts métal- liques et ton- nelets 140 t |
| tomates 10 000 t | pâte de cacao 500 t | filé de coton 375 t | sacherie forte de papier 3 315 t | sulfate de soude 244 t | calcaire 225 000 t | bouchons métal- liques 11 t |
| fruits 15 000 t | issues | déchets, filature, tissage, confection 900 t | cartons et papiers spéciaux 110 t | chlorite de soude 120 t | kaolin 5 500 t | lingots d'alumi- nium 15 000 t |
| blé 26 000 t | mélasse | linters 100 t | sachets plastiques | acide sulfurique 864 t | sable siliceux 4 500 t | fers ronds, plats, profilés 825 t |
| orge 19 000 t | malt 650 t | lacets 300 000 u | disques liège 132 t | acide chlorhydrique 50 t | dolomie 100 t | fil machine 1 735 t |
| canne à sucre 1 300 000 t | concentré de jus de fruits 50 t | sacherie et toile jute 1 270 t | cuir tanné 360 000 ø | acide nitrique 600 t | sel 32 600 t | plomb de récu- pération 800 t |
| cacao 10 000 t | fécule et amidon 226 t | fil à coudre | | acide éthylique 700 t | bioxyde de manganèse 375 t | |
| fibres de sacherie 3 300 t | peaux de bovins 30 000 u | feutre 12 t | | alcool 200 t | feldspath 120 t | |
| bois de pape- terie 365 000 u | peaux ovins et caprins 70 000 u | | | glycérine 200 t | soufre 18 650 t | |
| coprah 3 000 t | | | | caoutchouc 620 t | gypse 10 000 t | |
| palmistes 6 000 t | | | | huiles brutes 6 500 t | ciment 525 t | |
| arachides 7 000 t | | | | tourteaux d'hui- lerie | | |
| noix de palme 12 000 t | | | | ammoniac 16 900 t | | |

d'un programme de plantations forestières homogènes en cours, au Gabon notamment.

En ce qui concerne les fibres végétales nécessaires à la sacherie, on en est au stade des essais culturaux et de l'atelier-pilote. C'est un domaine qui devrait retenir l'attention des pouvoirs publics, car il paraît nécessaire de promouvoir la culture d'une plante à fibres à moins que la démonstration soit faite qu'on puisse utiliser les troncs de bananiers à fruits. La réalisation éventuelle de conserveries de légumes et fruits, particulièrement tomates et agrumes, est subordonnée aux résultats des essais culturaux en cours qui devront être suivis, s'ils sont positifs, de l'exécution d'un programme de développement de ces cultures et de la mise sur pied d'organisations de collecte. Enfin les besoins en céréales: blé pour la meunerie, orge pour la malterie, pourraient être partiellement couverts par la production locale qui s'organise au Tchad et au Nord-Cameroun.

Industries alimentaires (CITI 20).

Parmi les inputs nécessaires aux unités industrielles en projet bien peu devraient, en fin de période, provenir de l'extérieur car le secteur des industries alimentaires paraît pouvoir, en UDEAC, fournir l'essentiel. Déjà ce secteur peut livrer aux autres secteurs industriels ou aux industries qui lui appartiennent le sucre et la mélasse, la farine de blé et les issues, le beurre et la poudre de cacao, les peaux de bovins, ovins et caprins. La réalisation de certains projets permettrait plus tard de fournir aux brasseries le malt et les concentrés de jus de fruits. Si les besoins locaux en fécule et amidon paraissent trop faibles pour justifier la création d'une fabrication en UDEAC, on peut songer à faire appel de préférence à un autre pays producteur de l'ouest africain comme le Togo.

Industries textiles (CITI 23)

Les fournitures à délivrer par les entreprises du secteur textile au profit des activités nouvelles portent sur un certain nombre de produits plus ou moins élaborés. En amont se présentent les besoins des filatures en coton-masse. De ce côté là aucun problème: la production actuelle de coton-graines est largement suffisante pour permettre, à la sortie des usines d'égrenage, de réserver aux filatures les quantités de coton-fibre prévues dans le tableau (6 600 t) et aux manufactures de couvertures les linters utilisables. Les usines de filature-tissage peuvent à leur tour mettre à disposition d'autres industries les toiles et sacherie de coton, de même que le filé de coton. Ce dernier intéresse à la fois certaines industries (couvertures) et l'artisanat textile. La fabrication des couvertures permettra également de récupérer une partie des déchets de filature-tissage et ceux des entreprises de confection. Quant au fil à coudre et au feutre, il semble qu'on devra continuer à les importer. Les besoins supplémentaires en sacherie de jute (1 270 t)

sont importants. S'ajoutant à ceux actuels, il justifie pleinement la création d'une industrie de sacherie en UDEAC. Or le tableau enregistre sous la référence 231 deux projets de cette nature dont un au Cameroun et l'autre en RCA.

Transformation du papier (CITI 27)

Ce sont bien entendu les besoins des industries en emballages que devra principalement couvrir cette activité. La plupart des entreprises en projet doivent y faire appel pour disposer de la sacherie de papier, du papier d'emballage, des boîtes en cartonnage, et des caisses cartons dans lesquels elles lieront leurs produits. Il s'y ajoutera parfois de la sacherie en plastique que les entreprises existantes peuvent aisément fournir.

On arrive à des tonnages de papier et de carton, suffisamment importants pour penser à la création d'entreprises nouvelles dans ce secteur. C'est pourquoi le présent rapport retient un projet de fabrication de sacs en papier.

Bien que le cuir n'en fasse pas partie (CITI 29) nous avons noté dans la même colonne du tableau les inputs en cuir tanné et peau de doublure du projet de fabrication de chaussures en cuir. Une partie de cette fourniture pourrait peut-être provenir de la tannerie en projet, également mentionnée dans le tableau.

Industrie chimique et des corps gras (CITI 31)

Les projets industriels existant en UDEAC et ceux envisagés par le présent rapport, doivent faire appel à l'industrie chimique pour se procurer un grand nombre de produits. Les besoins se chiffrent, pour certains d'entre eux, à un tonnage élevé; mais pour la plupart, il sera nécessaire de faire appel à l'extérieur. Leur diversité étant aussi très grande et les quantités quelquefois minimes, le tableau n'enregistre que les produits principaux, mais s'efforce d'appréhender tous ceux qui paraissent susceptibles de faire, à plus ou moins bref délai, l'objet d'une fabrication locale. Il est certain par exemple que le caoutchouc ou les huiles végétales brutes et les tourteaux de même que le savon et la glycérine sont déjà localement disponibles ou le seront dans un délai réduit en quantité suffisante. En revanche, la soude caustique, les sulfates et carbonates de soude, les chlorures et hypochlorites de soude, les chlorure et carbure de calcium, les acides sulfurique et nitrique, le chlore et l'ammoniac, dont il n'existe encore aucune fabrication en UDEAC pourraient sans doute, tout au moins pour certains d'entre eux, donner lieu à production locale dans un complexe chimique. Néanmoins les plus forts tonnages concernent les besoins de quelques grosses entreprises dont la réalisation effective dans les délais prévus, conditionne plus ou moins celle du projet de complexe chimique étudiée par le présent rapport.

C'est particulièrement le cas de la fabrication de la pâte à papier qui exige en effet des tonnages importants de chlore et de produits sodés. Le chlore étant pratiquement intransportable, l'usine

de pâte à papier du Gabon devra sans doute s'adjoindre une unité d'électrolyse du sel et disposerait alors sur place de la soude qui lui sera nécessaire.

Par contre, si l'usine ne devait pas livrer de pâte blanchie, elle pourrait faire appel au Complexe Chimique du Congo pour ses approvisionnements en soude.

Le complexe chimique lui-même, s'il nécessite l'importation de benzol et de coke, pourrait en revanche se procurer sur place l'alcool éthylique (700 t) qui lui sera nécessaire à partir de la distillation des mélasses de la sucrerie. Quant au projet de fabrication d'engrais qu'envisage le présent rapport, on conclut à la nécessité d'importer l'ammoniac, les besoins en première étape paraissant trop faibles pour justifier la création d'une installation de synthèse. Celle-ci ne paraît guère envisageable avant 1975. On peut toutefois penser qu'au-delà de cette date le niveau de consommation des engrais azotés de l'ensemble des pays de l'UDEAC pourrait justifier la création d'une usine de synthèse de l'ammoniac utilisant le gaz naturel dont on continue à rechercher la présence au Cameroun, le Gabon et le Congo/B en disposant déjà. Tous les autres besoins des industries nouvelles: colorants, siccatifs, teintures, vernis, colles, poudre, émaux, de même que les demi-produits tels que bacs moulés, baguettes de carbone, et électrodes (CITI 370), séparateurs plastiques, etc. devront faire l'objet d'achat à l'extérieur de l'UDEAC.

Industries extractives (CITI 14-19) et manufactures des produits minéraux non métalliques (CITI 33).

Plusieurs projets industriels de caractère certain, de même que certains de ceux étudiés dans le présent rapport, feront appel à ce secteur d'activité pour couvrir leurs besoins en minéraux non métalliques tels que calcaire, argile, kaolin, silice, etc. Pour répondre à cette demande, il sera nécessaire que la recherche et l'étude des gîtes minéraux, qui ne semble pas jusqu'à présent très active, reçoive une forte impulsion ce qui implique que les pouvoirs publics réservent à cette activité les moyens indispensables. Toutefois certains minéraux tels que: soufre, gypse, graphite, dont la présence en UDEAC est peu probable devront être importés. Par contre le chlorure de sodium se trouvera en abondance à Holle (Congo/B) en tant que sous-produit de l'exploitation principalement orientée vers la production du chlorure de potassium. Les besoins anciens et nouveaux en bouteillerie et flaconnage seront couverts par la verrerie qui fait l'objet d'un des projets étudiés dans le présent rapport. Parmi les inputs des industries à fournir par le secteur 33 (CITI) figurent les briques réfractaires pour revêtement intérieur des fours à haute température. Si la fabrication des briques de construction paraît devoir être poussée au maximum, il ne semble pas possible, en revanche, de répondre localement à la demande de briques réfractaires et celles-ci devront sans doute être importées.

Enfin, la future usine de piles électriques utilisera du bioxyde de manganèse qu'on peut trouver localement au Gabon. Bien que relevant de la référence CITI 12, ce minerai a été repris au tableau dans la même colonne que les minerais non métalliques.

Industries des demi-produits et produits finis métalliques (CITI 34 et 35)

Les industries nouvelles demanderont à ce secteur de fournir un certain nombre de produits qui paraissent pouvoir être trouvés sur place dans les pays de l'UDEAC. C'est le cas des lingots d'aluminium nécessaires à l'usine de laminage, qui elle-même approvisionnera l'atelier de formage des tôles et les usines déjà existantes d'ustensiles de ménage et objets divers en aluminium. On paraît pouvoir récupérer localement du plomb, mais il sera sans doute nécessaire de compléter les quantités disponibles sur place par des importations. Les demi-produits métalliques tels que fers ronds et plats, et peut-être en partie fil-machine, pourraient provenir d'une sidérurgie locale dont le projet est étudié par le présent rapport. Par contre, il ne semble pas que les tôles et feuillards puissent être fabriqués sur place; on continuera donc à les importer. Les besoins d'emballages métalliques doivent pouvoir être satisfaits par l'industrie locale. C'est pourquoi la présente étude se penche sur la fabrication des boîtes métalliques nécessaires à la conserverie. La demande de fûts et tonnelets en métal croît depuis peu et l'entrée prochaine en fonctionnement de plusieurs unités nouvelles d'huilerie, peinture, produits pesticides, etc. va accélérer cette tendance. Il semble toutefois que certains entrepreneurs locaux du secteur métallique s'organisent pour répondre à cette demande.

Conclusion

Les commentaires donnés précédemment, secteur par secteur, sur les besoins futurs exprimés par le tableau des liaisons inter-industrielles, montrent que la plupart des biens intermédiaires pourront être fournis, tout au moins quand il s'agit de produits localement fabriquables, par les industries existantes, par les projets en cours de réalisation, et enfin par ceux proposés dans ce rapport. On a cependant signalé les points sur lesquels un effort particulier devrait être entrepris pour ne pas retarder le processus d'industrialisation. C'est ainsi que dans le domaine de l'agriculture, il paraît indispensable d'arriver à produire le plus tôt possible l'orge et le blé, la tomate et certains fruits, tout en ne négligeant pas l'exécution des programmes de développement en ce qui concerne les fibres textiles, les oléagineux et la canne à sucre.

Dans les secteurs des industries alimentaires et textiles les projets connus répondent à la quasi-totalité des besoins. Par ailleurs la demande future en emballages papier, carton et plastique devrait être couverte sans difficulté par les unités locales de transformation. Pour les produits relevant de la chimie et de la parachimie, le complexe

étudié dans le présent rapport paraît pouvoir couvrir certains des besoins des industries nouvelles mais nombre de produits seront néanmoins importés. Il est cependant suggéré d'opérer sur place la distillation des mélasses pour répondre aux besoins en alcool et l'on envisage d'effectuer plus tard la synthèse de l'ammoniac nécessaire à la fabrication des engrais azotés. L'essor des fabrications relevant du groupe CITI 33, matériaux de construction, céramique, verrerie, etc. risque d'être paralysé si la recherche et l'étude des gisements de minéraux non métalliques ne sont pas plus activement poussées que présentement. Enfin, le problème des emballages métalliques nécessaires aux industries nouvelles procurera certainement dans un proche avenir des occasions d'investir en vue de satisfaire les besoins croissants dans ce domaine.

8. MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Au chapitre 6, les projets sélectionnés ont été analysés en détail, en partant de la situation économique actuelle et de l'accroissement de la demande auquel on peut s'attendre au cours des prochaines années. Pour juger de ces projets, le critère déterminant était la rentabilité du capital, et ce en premier lieu en fonction de la capacité de production et de la demande attendues.

Ce faisant, nous n'avons pas oublié que la réalisation de ces projets dépend d'un grand nombre d'autres conditions préalables (conditions qui sont souvent difficiles à chiffrer, mais que l'on ne saurait considérer dans tous les cas comme allant de soi). Aussi traiterons-nous, dans ce dernier chapitre, d'une série de conditions importantes dont dépend le développement industriel dans l'UDEAC. Les indications et recommandations pratiques qui s'y rattachent, se rapportent en premier lieu aux projets industriels étudiés ici, mais, partant de là, elles devraient présenter également un intérêt foncier pour le développement industriel de l'UDEAC.

8.1. MESURES SUR LES PLANS TECHNIQUE ET FINANCIER

8.1.1. Mesures concernant l'approvisionnement en énergie

Pour l'industrialisation dans l'UDEAC, les produits pétroliers et l'énergie électrique sont les seules sources d'énergie de l'UDEAC qui présentent quelque intérêt. Comme indiqué au chapitre 1, on peut considérer comme assurée l'alimentation future de cette zone en produits pétroliers; la puissance installée totale des centrales électriques permet également de couvrir les besoins futurs en énergie électrique, au moins jusqu'en 1970, date-limite des programmes prévisionnels de presque tous les pays.

La mise en service de la raffinerie de Port-Gentil, actuellement en cours de construction, qui permettra de couvrir grâce aux seules ressources locales les besoins de l'UDEAC en produits pétroliers, constituera un événement important pour la politique énergétique dans cette zone. Son importance pour les industries existantes et l'industrialisation ultérieure de l'UDEAC dépendra avant toutes choses de la politique des prix que l'on y pratiquera, politique dont les répercussions seront d'autant plus grandes que les baisses du prix des produits pétroliers que l'on en attend, diminueront directement et indirectement les prix de revient industriels. Certes, on ne connaît pas encore dans tous ses détails la politique des prix que pratiquera la raffinerie; bien que pour la plupart des produits pétroliers - et même pour le fuel léger (fuel 600) - on utilisera le cas échéant les prix pratiqués jusqu'ici, on peut vraisemblablement s'attendre, pour le fuel industriel (fuel 1500), à des baisses de prix par rapport aux prix de vente actuels.

Pour permettre une diminution du coût de l'énergie de l'industrie de l'UDEAC, on devrait s'efforcer de prendre un éventail de mesures, à tous les échelons de la production et de la distribution des différentes sources d'énergie.

En ce qui concerne la future politique des prix de la raffinerie, il paraît justifié, eu égard aux répercussions d'une baisse du prix des huiles lourdes sur le niveau des prix de revient industriels, d'exiger des prix de vente minima, au moins pour les produits pétroliers qu'à l'intérieur de l'UDEAC on utilise exclusivement à des fins industrielles, comme le fuel industriel. Les gouvernements des pays de l'UDEAC qui ont pris des participations dans la raffinerie de Port-Gentil, devraient peser dans ce sens de tout leurs poids sur l'établissement des prix futurs.

Il est possible de baisser le coût de l'énergie de l'industrie en modifiant la politique des prix pratiquée par les centrales électriques, ce que la baisse attendue du prix des huiles lourdes devrait éventuellement faciliter. Dans l'UDEAC, la politique des prix pratiquée par les centrales électriques est souvent caractérisée par une grande souplesse dans l'octroi d'avantages tarifaires spéciaux. De ceux-ci paraissent profiter plus largement que les petites et moyennes entreprises, les grosses entreprises qui, du fait de leur forte position dans les négociations, se voient concéder de plus grands avantages; celles-là ne peuvent en général obtenir le courant-force qu'au tarif officiel.

En tant que précepte général de la politique de l'énergie, destiné à encourager bien plus vigoureusement l'industrialisation, nous proposons que les centrales électriques de l'UDEAC s'efforcent de distribuer le courant-force à un tarif aussi bas que possible. Des avantages tarifaires supplémentaires ne devraient être accordés qu'aux entreprises qui présentent un intérêt spécial pour les différentes économies ou pour l'économie de l'UDEAC elle-même, ou dont on ne pourrait assurer autrement la rentabilité.

D'une façon générale, une politique de bas tarifs devrait également conduire à une baisse sensible du coût de l'énergie pour ceux des projets proposés dans le cadre de la présente étude, qui doivent être alimentés par raccordement au réseau public de distribution. Pour ces projets, la part du coût de l'énergie dans le total des frais d'exploitation oscille entre 5 et 15%, pour atteindre au maximum 20%. Pour certains d'entre eux, tels que le projet de petite sidérurgie et de laminage, une réduction de tarif supplémentaire paraît en outre justifiée.

Pour les industries qui se procurent directement de l'huile lourde, le problème d'une baisse du coût de l'énergie se pose autrement. Ceci concerne également quelques-uns des projets proposés dans la présente étude, tels que, par exemple, les conserveries de concentré

de tomates et de jus de fruits qui n'ont cependant pu être localisés avec une précision suffisante. Ces projets apparaissent, par exemple, dès l'abord difficiles à rentabiliser et il est certain que les coûts actuels de l'énergie électrique dans les zones de l'intérieur se situent à des niveaux élevés à cause de frais de transport élevés des combustibles. Il n'est bien entendu pas exclu qu'une conserverie puisse s'installer à proximité d'une cité de l'intérieur. Il est toutefois plus que probable que, situées au milieu des zones rurales d'approvisionnement en matière première, les usines devront disposer de leur propre centrale d'énergie et donc consommer du gas-oil ou du fuel. Il s'agit donc moins dans ces cas d'aménagements tarifaires concernant la distribution publique d'énergie électrique dans les localités desservies que de baisse du prix des combustibles.

Pour les industries qui se procurent directement de l'huile lourde, on ne devrait pas s'efforcer d'obtenir une réduction du coût de l'énergie uniquement grâce à une baisse des prix de vente de l'huile lourde. C'est davantage sur les frais de transport et de distribution des combustibles qu'une action en faveur de la baisse devra s'exercer. Ceci s'applique en général aux entreprises établies à une grande distance de la côte, et plus particulièrement à celles qui sont établies en brousse. Comme mesure complémentaire destinée à provoquer une diminution du coût de l'énergie de l'industrie, nous proposons donc que l'on s'efforce, en coopérant avec tous les groupes intéressés, tant du secteur public que du secteur privé, de prendre des dispositions susceptibles d'assurer la traduction dans le domaine des transports et de la distribution, des effets de la baisse des prix de l'huile lourde.

Les décisions que prendra la raffinerie de Port-Gentil sur la politique à pratiquer en ce qui concerne les prix de vente de l'huile lourde, auront finalement une importance fondamentale pour l'orientation de la politique et de l'alimentation en énergie futures dans l'UDEAC, étant donné qu'une baisse des prix de l'huile lourde permettrait une réduction générale des frais d'exploitation de l'énergie électrique dans les centrales thermiques. La discussion souvent engagée sur le choix à faire entre l'aménagement du potentiel hydro-électrique et la construction de nouvelles centrales thermiques serait alimentée par de nouveaux arguments en faveur de la dernière de ces solutions.

Il paraît important d'avoir une vue plus nette de l'orientation future de la politique de l'énergie dans l'UDEAC, pour toute alimentation en énergie électrique à long terme, là où existent deux possibilités d'alimentation, par centrales hydro-électriques ou thermiques, et où aucune décision n'a jusqu'alors été prise. L'aménagement du potentiel hydro-électrique implique en effet - en raison des études longues et coûteuses qu'il suppose le plus souvent - des décisions de principe claires sur la politique de l'énergie.

Pour faciliter, à l'intérieur de l'UDEAC, la mise au point d'une politique de l'énergie et d'une planification à long terme dont dépend, dans toute une série de cas, l'alimentation future en énergie, il faudrait entreprendre d'une part des prévisions à longue échéance des besoins en énergie de l'UDEAC et des différentes régions, d'autre part un inventaire du potentiel hydro-électrique, la mise au point de programmes d'alimentation régionaux et l'établissement des projets-cadres correspondants.

En principe, les programmes régionaux devraient être établis par régions économiques, c.a.d. par territoires appartenant le cas échéant à plusieurs pays.

8.1.2. Les problèmes de transport ¹⁾

Dans l'UDEAC, la demande en produits industriels est essentiellement limitée

- par la faible densité de population,
- par la modicité du revenu monétaire par habitant,
- par les grandes distances qui séparent les différents centres de consommation.

Aussi la politique des transports a-t-elle pour tâche, au service du développement industriel, d'accélérer l'intégration des marchés en diminuant les frais de transport et d'améliorer ainsi les possibilités d'écoulement des produits industriels.

Les relations qui existent sur le plan des transports, entre les Etats de l'ancienne UDE, sont pour l'essentiel régis par l'ATEC. Au Cameroun, les plus gros transporteurs sont la REGIFERCAM et le secteur privé des transports routiers. Le trafic côtier entre les ports de l'UDEAC est assuré par les Sociétés d'Affrètement de haute mer, dans le cadre du trafic en provenance ou en direction de l'Europe. Il n'y a qu'entre Libreville et Port-Gentil un trafic côtier assuré par une compagnie locale.

Il ne nous paraît pas nécessaire de mentionner ici les problèmes que posent les transports sur les deux axes principaux de l'UDEAC, entre Douala, Pointe-Noire et Fort-Lamy. Les insuffisances du réseau des voies de communication sont connues; on fait, spécialement au Cameroun, de gros efforts pour aménager et pour améliorer les itinéraires de transport.

Par contre, on n'a jusqu'à présent pas encore consacré l'attention nécessaire aux relations entre ces deux zones, sur le plan des transports. Trois itinéraires sont ici particulièrement importants:

- La route Yaoundé-Bangui,
- la route Mbalmayo-Oyem-Ndendé-Dolisie,
- la navigation côtière entre Douala et Pointe-Noire.

1) Voir aussi les sections 23, 517 et 52

Les deux premiers parcours routiers existent déjà; ils sont toutefois en mauvais état et ne sont pas praticables toute l'année, surtout dans la traversée du Gabon. Le volume du trafic qui s'y écoule est actuellement très modeste et n'augmentera que lentement, même si l'on s'efforçait de développer l'industrialisation. Aussi l'aménagement de ces routes en routes permanentes, le cas échéant par bitumage, ne saurait-il encore se justifier économiquement. On ne pourra d'ailleurs décider de la politique des transports à pratiquer dans le secteur Yaoundé-Bangui, que lorsque l'on saura à quoi s'en tenir sur la prolongation du Transcamerounais et lorsqu'on aura étudié quels sont les effets d'une amélioration des conditions de transport entre Bangui et Yaoundé sur la rentabilité des moyens de transport sur la Voie Transéquatoriale. Pour le trafic en provenance ou en direction d'Outre-Mer, la Voie Transéquatoriale constitue une liaison à rendement relativement élevé et relativement économique entre Bangui et l'Océan Atlantique.

Le trafic côtier

C'est présentement dans le trafic côtier entre Douala, Libreville, Port-Gentil et Pointe-Noire que doivent être surmontées les plus grosses difficultés soulevées par les transports à l'intérieur de l'UDEAC. L'irrégularité et l'inexactitude du service assuré se font sentir de façon aussi désavantageuse que son coût élevé. Douala, Libreville, Port-Gentil, Pointe-Noire et Brazzaville, importants centres de production et de consommation de l'UDEAC, ne sont pratiquement reliés entre eux, actuellement et dans l'avenir immédiat, que par le trafic côtier. Aussi une éventuelle amélioration des conditions de transport sur ce parcours prendrait-elle une grosse importance pour l'intensification des échanges commerciaux à l'intérieur de l'UDEAC.

L'aperçu suivant fait apparaître quelles sont les zones de production et de consommation que, abstraction faite du trafic aérien, l'on ne peut atteindre à l'heure actuelle que grâce au trafic côtier. Il en résulte que, pour tout produit fabriqué à Douala, dans le secteur Pointe-Noire - Brazzaville, mais surtout au Gabon, le bon fonctionnement du trafic côtier est d'une importance vitale.

Tableau
Production locale et transports côtiers ¹⁾

| Production \ Consommation | Douala | Libreville- Port-Gentil | Pointe-N. Brazzaville | Bangui | Moundou- Fort-Lamy |
|---------------------------|--------|----------------------------|--------------------------|--------|-----------------------|
| Douala | | x | x | | |
| Libreville - Port-Gentil | x | | x | x | x |
| Pointe-Noire - Brazzav. | x | x | | | |
| Bangui | | x | | | |
| Moundou - Fort-Lamy | | x | | | |

1) Le tableau indique les centres de consommation qui, à partir d'un centre de production donné, ne peuvent être approvisionnés que par mer (abstraction faite du trafic aérien).

Le volume du trafic côtier, c.a.d. de tous les transports dont l'origine et la destination sont chaque fois l'un des ports de l'UDEAC, a été estimé pour 1965 à un chiffre compris entre 8 000 et 12 000 tonnes. On ne peut malheureusement pas tirer des statistiques existantes des données numériques plus sûres.

Nous avons cherché à déterminer l'influence probable sur le volume du trafic côtier des projets étudiés dans le présent rapport. Les résultats obtenus ont été groupés dans le tableau suivant. Ils ne se rapportent qu'à la première phase d'aménagement des projets étudiés et aux seuls projets dont la réalisation paraît possible d'ici 1970 ou peu après cette date (sacs en papier, fers à béton). C'est pourquoi l'usine chimique à créer au Congo en a été exclue. Sa construction aurait pour effet d'augmenter de façon sensible le volume du trafic côtier.

Le tableau suivant fait apparaître un volume de transport supplémentaire estimé à 26 000 t par an. On n'a pas tenu compte ici de l'augmentation des prestations "transport" résultant de l'achèvement des projets en cours et de la réalisation des projets définitivement retenus. Même en cas d'estimation prudente, on peut attendre de la réalisation des différents projets une demande supplémentaire en prestations "transport" de 2 000 à 3 000 t par an. On n'a pas tenu compte ici, parce qu'on ne peut encore l'estimer, d'un éventuel transport de clinker d'Owendo à Douala, ni du transport des produits de la raffinerie de Port-Gentil, parce qu'il nécessite des navires spéciaux.

Tableau 70
Production locale et transports côtiers
Volume de production et des transports côtiers des projets étudiés
(projets "sous réserve" exclus)

| Projet | Localisation | Production annuelle ¹⁾ | Transports côtiers ²⁾ |
|----------------------------|----------------|-----------------------------------|----------------------------------|
| C Malt | Douala | 8 000 | 2 000 |
| D Sacs en papier | Libreville | 2 700 | 2 300 |
| E Pneus | Bangui | 750 | 30 |
| F Engrais | Douala | 65 000 | 6 500 |
| H Verre creux | Douala | 5 500 | 700 |
| | (Port-Gentil) | (5 500) | (5 000) |
| I Produits céramiques | Yaoundé | 1 500 | 300 |
| L Fers à béton | Douala | 30 000 | 12 000 |
| N Bouchons couronnes | Douala | 650 | 80 |
| O Boulons | Pointe-Noire | 100 | 40 |
| P Câbles | Libreville | 1 500 | 500 |
| Q Serrurerie-Quincaillerie | Bangui | 650 | 60 |
| | (Pointe-Noire) | (650) | (300) |
| R Accus | Pointe-Noire | 600 | 300 |
| S Piles sèches | Libreville | 1 500 | 1 200 |
| Total | . | . | 26 000 |

1) Première phase de production seulement

2) Répartition des ventes basée sur la répartition actuelle des marchés.

Il y a quelques années, on a dû, faute d'une rentabilité suffisante, abandonner la tentative entreprise en vue de fonder une compagnie de transports côtiers. Seule une étude spéciale pourrait montrer si un nouvel essai aurait plus de succès. Toujours est-il que l'augmentation sensible du volume du fret qui doit résulter de la réalisation des projets étudiés, parle en faveur d'un examen sérieux de tous les facteurs en jeu. Il faudrait mettre en service un petit caboteur qui desservirait régulièrement les ports de l'UDEAC et à des intervalles pas trop espacés, assurant aux transitaires des horaires de passage fixes.

Dans la recommandation n^o 1/65 du 14 décembre 1965, le Conseil des Chefs d'Etat a recommandé "aux responsables des transports de la République Fédérale du Cameroun et de l'ATEC de se mettre en rapport, afin d'étudier les problèmes posés par l'harmonisation des transports au sein de l'UDEAC". Il conviendrait de vérifier si l'importance du trafic côtier pour l'intégration de l'UDEAC justifierait une intervention de l'ATEC en ce domaine, au cas où la rentabilité ne serait pas suffisante pour intéresser un entrepreneur privé. Il conviendrait de même de vérifier s'il serait possible de fonder une petite compagnie de transports à laquelle participeraient les pays membres de l'UDEAC. Il conviendrait enfin d'étudier dans quelle mesure il paraît défendable d'accorder à cette compagnie des privilèges fiscaux, si ce n'est même une subvention, eu égard à l'importance des transports côtiers pour l'industrie locale.

La création d'une compagnie locale de transports côtiers permettrait de pallier l'insuffisance du volume offert en cale, ce dont on se plaint souvent à l'heure actuelle. Le montant élevé du coût des transports constitue une autre difficulté. Les compagnies de la Conférence d'Afrique Occidentale comptent actuellement, pour le trafic côtier, 2 600 F.CFA la tonne de tarif de base, et ce quelle que soit la distance. C'est à ce tarif qu'est transportée la majeure partie des produits finis industriels. A ce taux de fret, il convient d'ajouter les frais de port qui s'élèvent au moins à 3 000 F.CFA par transbordement, de sorte qu'il faut s'attendre au minimum à des frais totaux de 8 500 F.CFA la tonne. Dans les diverses études de projet, telles que verre creux, fers à béton, etc., on a déjà montré que, suivant le prix à la tonne et la répartition des marchés, ces frais pouvaient constituer une charge importante pour la rentabilité de l'entreprise.

Il ne faut pas s'attendre à ce qu'une compagnie locale de transports côtiers puisse faire de gros rabais sur le taux de fret de 2 600 F.CFA précité. Aussi convient-il avant tout de vérifier si, en trafic côtier, une baisse des frais de transbordement et des taxes portuaires est possible. Dans certains cas, c'est du succès d'une telle mesure que dépend la rentabilité d'un projet industriel. En voici quelques exemples: d'après nos calculs, le prix de revient de la verrerie est au bas mot de 37 000 F.CFA, le prix

de référence de l'ordre de 42 000 F.CFA à la tonne. Cette différence de 5 000 F.CFA sur laquelle doivent être réglés le bénéfice, l'intérêt du capital de l'entreprise et, le cas échéant, les impôts, ne permet pas d'absorber le coût du transport côtier vers les ports des pays voisins au taux actuellement pratiqué. - Dans les Etats du littoral, le prix de référence du sulfate d'ammoniaque est d'environ 17 500 F.CFA la tonne, le prix de revient de l'ordre de 12 000 F.CFA. Pour ce produit, les charges résultant du coût du transport côtier sont encore bien plus élevées. Ce n'est que parce qu'environ 10% seulement de la production devraient être placés sous la dépendance des transports côtiers au cours de la première phase que celles-ci n'apparaissent pas aussi nettement. - Pour les fers à béton, la situation est analogue. Pour un prix de référence de 50 000 F.CFA et des prix de revient de 40 à 45 000 F.CFA la tonne, suivant la capacité de production, le coût du transport côtier pourrait devenir, suivant la répartition des marchés, un important facteur déterminant de la compétitivité de l'entreprise.

Aussi recommandons-nous d'analyser, dans le cadre d'une étude spéciale, l'ensemble des problèmes que posent les transports côtiers.

8.1.3. Préparation des zones industrielles

On ne pourrait faciliter que d'une façon très limitée la réalisation des projets analysés dans le présent rapport, en aménageant des zones industrielles. Les implantations urbaines proposées comportent déjà soit des zones industrielles aménagées, à l'intérieur desquelles on peut encore installer de nouvelles entreprises (Douala, Libreville, Pointe-Noire, Brazzaville), soit des terrains suffisamment grands, situés en zone urbaine et que l'on peut aménager à relativement peu de frais. Pour les projets qui impliquent une implantation extra-urbaine (production chimique, conserveries de tomates et de fruits, fabrication d'amiante-ciment), il n'est bien entendu pas question d'aménager des zones industrielles.

Pour chaque projet, l'on a tenu compte des frais d'aménagement des terrains correspondant à son implantation. En général, les dépenses nécessaires à l'extension de la capacité des installations publiques de distribution (centrales électriques, stations d'épuration d'eau) et de transport (ports, gares, etc.), dans la mesure où elles sont nécessaires à la réalisation des projets, n'ont pu être estimées. Nous exposerons dans les autres rubriques de ce chapitre où il serait nécessaire d'effectuer ici des investissements dans l'infrastructure locale et quelle en serait l'ampleur.

A plus longue échéance il paraît néanmoins opportun que les autorités ne perdent pas de vue le problème des zones industrielles. La disponibilité de terrains appropriés à l'industrialisation constitue très souvent un préalable à la réalisation de nouvelles industries. Elle n'est donc pas seulement un atout pour chaque municipalité en vue de l'implantation de nouveaux projets mais aussi une nécessité pour le développement industriel dans toute l'UDEAC.

8.1.4. Mesures tarifaires et contingentes

Avant de faire, au paragraphe suivant, quelques exposés sur les rapports entre la politique du commerce extérieur et la politique industrielle, il y a lieu de rappeler les dispositions essentielles de la politique commerciale de l'UDEAC.

On distingue 4 taxes à l'importation:

- Le droit de douane,
- le droit d'entrée,
- la taxe sur le chiffre d'affaires,
- la taxe complémentaire.

Les importations en provenance de la Communauté Economique Européenne et des pays de l'ex-OAMCE sont exemptes de droits de douane.

Il n'y a de restrictions quantitatives à l'importation (contingents) que pour quelques marchandises (farine, sucre, alcool et vin, par exemple).

Pour les biens d'investissement (machines, par exemple), on peut en règle générale obtenir des facilités douanières dans le cadre des Codes des Investissements.

Le régime de la taxe unique libère de toutes les taxes à l'importation les matières premières et produits essentiels, y compris les emballages.

On fixe la taxe unique séparément pour chaque produit et pour chaque entreprise. Elle est obligatoire quand des produits industriels de fabrication locale doivent être vendus dans un autre pays que le pays producteur.

On ne prélève pas de taxe unique sur les produits intermédiaires quand le produit fini fabriqué avec ceux-ci est soumis à la taxe unique.

Dans la majorité des cas, on garantit aux entreprises industrielles le libre choix des fournisseurs.

Dans le cadre de la Convention de Yaoundé, il est possible d'instituer, dans certains cas spéciaux, des droits protecteurs et des contingents.

Dans cette section, c'est avant tout la question suivante qui nous intéresse: quelles sont les possibilités qui, dans le cadre des principes exposés au début, s'offrent à la politique commerciale et fiscale pour encourager la création d'industries nouvelles. Quelles dispositions doivent être modifiées éventuellement? Lors de la discussion de ces questions, il convient de distinguer entre

- les industries dont les produits d'importation concurrents, approvisionnés à l'étranger, sont, en règle générale, frappés de droits de douane à leur entrée dans l'UDEAC, soit en tout premier lieu les biens de consommation, et
- les industries dont les produits d'importation concurrents, approvisionnés à l'étranger, peuvent, en règle générale, être importés dans l'UDEAC en exemption de droits de douane, soit en tout premier lieu les semi-produits industriels.

En pratique, on ne peut néanmoins faire passer cette distinction dans les faits qu'avec difficultés, étant donné que la taxation appliquée à un produit est fonction de l'usage qu'en fait l'acquéreur. En voici deux exemples: les pneumatiques pour cycles peuvent être importés en exemption de douane, s'ils sont destinés à être ensuite montés sur des bicyclettes dans une usine de cycles, et si cette usine est elle-même soumise au régime de la taxe unique, ou s'est vue assurer des droits correspondants dans le cadre du Code des Investissements; les pneumatiques pour cycles importés par le commerce local pour remplacer les vieux pneus, doivent payer les droits. De même, les brasseries peuvent importer des bouteilles en exemption de douane, mais celles-ci doivent, par contre, payer les droits si elles sont utilisées par des fabricants d'eau minérale, qui ne travaillent que pour un marché local et n'ont pas été autorisés à bénéficier des dispositions du Code des Investissements.

Semi-produits industriels

C'est conformément à ces règles que doit être conçue la réglementation fiscale si les importations doivent être remplacées par une fabrication locale. Ni droit protecteur, ni taxe unique n'ont été prévus sur les produits finis des fabrications envisagées suivantes:

- Malterie,
- Industrie chimique,
- Transformation de papier,
- Verrerie,
- Boîtes à conserves,
- Bouchons couronnes,
- Engrais azotés.

Ces entreprises ne peuvent, dans le cadre des réglementations légales existantes, être défendues par des droits protecteurs, si ce n'est pour la plus petite partie de leur production. Dans la mesure où les calculs provisoires permettent de juger de la rentabilité des entreprises, il semble que la viabilité des fabriques de malt, de bouteilles, et de produits chimiques ne soit pas assurée, au moins pendant la période de démarrage.

Deux réglementations paraissent en principe possibles:

- L'adjonction au régime de la taxe unique d'une disposition suivant laquelle seuls les matières premières et les produits essentiels que l'on ne fabrique pas à l'intérieur de l'UDEAC peuvent être importés en exemption de douane;

- l'institution de restrictions quantitatives à l'importation (contingents).

Ces deux réglementations modifieraient les dispositions légales en vigueur. Le contingentement est vraisemblablement plus facile à réaliser et assure au producteur local une forte protection contre la concurrence. Un contingentement trop rigoureux peut toutefois conduire à des difficultés, car les transformateurs locaux doivent alors accepter la qualité et les prix offerts par la jeune entreprise et n'ont pas la possibilité de se retourner vers la concurrence. Le traité de l'UDEAC ne prévoit pas de réglementer le contingentement des importations en faveur des jeunes industries. Aussi sera-t-il éventuellement nécessaire de passer des conventions permettant de fixer les contingents globaux pour l'ensemble de l'UDEAC. D'après l'article 6 de la Convention de Yaoundé, une telle politique est possible à certaines conditions, même vis-à-vis des pays membres de la Communauté Economique Européenne.

L'autre possibilité, c.a.d. l'adjonction au régime de la taxe unique d'une disposition suivant laquelle les matières premières et semi-produits ne devraient être importés en exemption de douane que si l'on n'en fabriquait pas sur place, est vraisemblablement un peu plus difficile à réaliser. On peut également s'attendre à ce que, par rapport au contingentement, l'effet protecteur soit plus faible. Une telle réglementation aurait toutefois l'avantage de maintenir dans certaines limites l'offre de la concurrence et de permettre au transformateur local de choisir entre plusieurs fournisseurs.

Produits de consommation finale

Dans la mesure où la réglementation actuelle prévoit le prélèvement de taxes à l'importation, la production locale concurrente jouit d'une protection équivalente. Ceci s'applique aux biens de consommation purs, tels que piles électriques ou concentrés de tomate, mais aussi à une série d'autres produits qui ne ressortissent généralement pas aux biens de consommation, tels que tuyaux en amiante-ciment, fers à béton ou câbles. Pour ce dernier groupe de produits peuvent toutefois surgir des difficultés dans la politique des prix. En voici un exemple théorique qui intéresse la fabrication des câbles:

L'industrie forestière se procure actuellement à l'étranger les câbles dont elle a besoin. Ces importations payent les droits de douane. C'est sur les prix de référence qui en résultent que doit être alignée toute fabrication locale. Admettons que le niveau des prix de revient de l'entreprise ne permette d'affecter à la taxe unique qu'un taux inférieur à la somme de toutes les taxes à l'importation. La différence entre la taxe unique et la somme de toutes les taxes à l'importation représente l'étendue de la protection dont jouit l'entreprise. Or, si une nouvelle entreprise appartenant

à l'industrie forestière, était autorisée à bénéficier des dispositions du Code des Investissements et était alors en droit d'importer du câble en exemption de douane, le fabricant local de câbles ne pourrait plus mettre ceux-ci en vente au prix des produits d'importation, même si l'on ne prélevait pas de taxe unique sur ces fournitures. Ces considérations parlent donc en faveur d'une suppression des taxes à l'importation dans le seul cas où le produit correspondant n'est pas fabriqué sur place.

Encouragement à l'industrie et taxe unique

Dans les pays de l'UDEAC, la production industrielle était étroitement limitée, dans le passé, à la fabrication de produits de consommation. En conséquence, les relations inter-industrielles sont-elles peu développées. C'est également dans ce cadre qu'a été mis au point le système de la taxe unique. Le but de toute politique d'industrialisation doit néanmoins consister également à encourager la fabrication sur place des produits intermédiaires, afin d'atteindre à une plus grande concentration de la production dans le sens vertical. Il faut tout spécialement gagner à cette politique les firmes industrielles déjà établies sur place, qui se procurent jusqu'ici à l'étranger les semi-produits dont elles ont besoin.

La réglementation en vigueur sur la taxe unique ne soutient pas cette politique. Par suite de la disposition selon laquelle les semi-produits peuvent être importés en exemption de taxes, l'on n'est ni incité ni contraint à mettre sur pied une fabrication locale, car il est souvent plus intéressant d'importer aux prix des marchés mondiaux que de mettre soi-même sur pied cette fabrication.

On ne peut formuler de propositions concrètes en vue d'une modification des dispositions en vigueur qu'après une étude sérieuse de l'ensemble des problèmes qu'elle soulève. Aussi devons-nous nous contenter de formuler quelques suggestions pour les discussions et travaux complémentaires à entreprendre. Dans cette hypothèse, il nous paraît éventuellement raisonnable de renoncer petit à petit à associer la taxe unique à l'importation des semi-produits en exemption de douane, et en contrepartie, de ne prévoir que des taxes modérées sur les importations destinées principalement ou exclusivement aux besoins industriels. Une telle politique est éventuellement susceptible d'inciter à une concentration dans le sens vertical.

Finalement, une recommandation pratique: La taxe unique doit devenir un instrument destiné à promouvoir l'intégration industrielle. Dans cette perspective, il faut, dans toute la mesure du possible, s'efforcer de rendre d'un maniement facile les formalités nécessaires, ce qui permettrait même aux petites entreprises dont le service administratif est réduit, de livrer leurs produits dans les pays voisins.

Taxe unique et péréquation financière inter-Etats

On ne peut douter qu'une péréquation financière convenable, cherchant à compenser l'inégalité des effets sur les budgets des différents

pays, des progrès de l'industrialisation, ne soit nécessaire au succès de l'UDEAC. C'est là une tâche essentielle de la taxe unique. Il faut pourtant chercher d'autres formes de péréquation financière, dans la mesure où l'on fabrique dans l'UDEAC des produits intermédiaires sur lesquels on ne peut prélever de taxe unique. Aussi la question se pose-t-elle de savoir s'il est, à la longue, raisonnable de poursuivre deux buts par le moyen de la taxe unique: l'encouragement à l'industrie et la péréquation financière. Présentement, le Fonds de Solidarité assure déjà une large péréquation financière. Il paraît possible, en arrêtant les prestations respectives des différents pays, de prendre pour bases de celles-ci tant les recettes au titre des taxes à l'importation que les impôts sur les bénéfices des entreprises industrielles. C'est ainsi que l'on pourra le plus facilement trouver un compromis entre les pays consommateurs qui désirent que la taxe unique soit élevée et les pays producteurs qui désirent qu'elle soit faible.

Il faut finalement éviter qu'avec des taux trop élevés la taxe unique ne prenne une orientation contraire à l'intégration, car on inciterait ainsi les industriels à se contenter dans la mesure du possible des marchés nationaux.

8.1.5. Facilités de crédit

Dans les études de projet, le problème du financement a été laissé de côté, car il nous paraît impossible, dans l'état actuel de l'étude, d'avancer des hypothèses sur le détail des besoins et des conditions de financement. En conséquence, nous ne pouvons ici que formuler quelques remarques et présenter quelques recommandations générales sur le financement des projets proposés.

On peut d'abord admettre que le capital à investir et le capital d'exploitation nécessaires dépassent, pour presque tous les projets, les possibilités de financement des entrepreneurs locaux en puissance. Aussi songe-t-on automatiquement à faire financer les projets industriels proposés au moins partiellement par des capitaux étrangers. Il serait, pour différentes raisons, néanmoins souhaitable que les capitaux locaux prennent, dans une mesure plus grande qu'il n'a généralement été fait jusqu'à présent, des participations dans les nouvelles industries. Ces participations pourraient être assurées soit par l'Etat, soit par des capitaux privés anonymes, soit par les deux à la fois.

Actuellement toutefois, il manque dans presque tous les pays de l'UDEAC, les conditions institutionnelles préalables nécessaires pour saisir les possibilités qui s'offrent ici.

De grosses participations de capitaux d'Etat dans le secteur privé ne conduisent à la longue - comme l'expérience l'a montré dans une série de pays en voie de développement - à des résultats

positifs que si elles sont prises par l'intermédiaire d'organismes spéciaux, indépendants de la lourde administration des finances. Dans l'UDEAC, il n'existe à notre connaissance d'institutions de ce genre que dans deux pays seulement:

- Au Cameroun, la Société Nationale d'Investissements (S.N.I.), société nouvellement fondée, qui doit faire fonction de holding d'Etat pour l'ensemble du territoire fédéral, et la West Cameroun Development Agency, petite société nationale de développement, qui relève du Gouvernement du Cameroun Occidental;
- Au Congo/B, le Bureau pour la Création, le Contrôle et l'Orientation des Entreprises et Exploitations de l'Etat (B.C.C.O.), à qui incombe l'administration des entreprises et exploitations domaniales.

Les banques de développement existantes des cinq pays ne peuvent, sous leur forme actuelle, vraisemblablement pas jouer le rôle de holdings d'Etat. Certes, leurs statuts prévoient, en règle générale, d'encourager les entreprises industrielles en leur accordant des crédits et en y prenant des participations, mais, en pratique, leur activité s'est généralement orientée vers le crédit foncier et le crédit personnel aux agriculteurs, aux commerçants et aux artisans. Comparées aux types de banques existant en Europe, elles ressemblaient davantage aux coopératives de crédit agricole ou aux caisses d'épargne municipales qu'aux banques de crédit industriel et commercial proprement dites, surtout au Cameroun.

Ce n'est que récemment qu'elles ont été intégrées dans la politique de développement officielle; leur contribution au financement des projets s'est cependant limitée à offrir des crédits.

Il est vraisemblable que l'on ne pourra modifier sans difficultés l'orientation ainsi prise par les banques de développement. Ceci a conduit, au Cameroun comme au Congo, à la création de la S.N.I. et du B.C.C.O., qui doivent se consacrer exclusivement au placement et à la gestion des participations de l'Etat dans le secteur privé, indépendamment des banques de développement.

Par suite de la résolution prise le 8 décembre 1964 par les Chefs d'Etat de l'UDEAC, on doit examiner les possibilités de création d'une banque de développement commune. Cet institut devrait prendre en mains les tâches définies plus haut pour une banque nationale de holding et de financement, mais travaillant cette fois dans les cinq pays de l'UDEAC. On n'en sait jusqu'à présent rien de plus, en particulier sur son organisation. On pourrait néanmoins prendre ici pour modèle les compagnies de développement d'Afrique Orientale, et spécialement la Uganda Development Corporation, dont l'organisation et l'activité ont, grâce aux succès obtenus, fait la preuve de leurs qualités.

Aucun cas où la banque de développement commune ne serait pas réalisée, ou bien au cas où son activité serait limitée au financement des grands projets multinationaux, on pourrait recommander égale-

ment au Gabon, à la RCA et au Tchad de créer des sociétés de financement officielles sur le modèle de la S.N.I. Ces sociétés de financement devraient disposer de leurs propres services de promotion industrielle ou, lorsque de semblables organismes existent déjà, leur être étroitement accouplées. A titre d'exemple on peut citer ici l'Agence Gabonaise de Promotion Industrielle et Artisanale (PROMOGABON). Son activité comprend des études, recherches, prospections ou sondages concernant l'industrialisation ainsi que la promotion et le développement d'établissements industriels et artisanaux. De plus, PROMOGABON s'occupe de l'accueil, de la documentation et de l'orientation des investisseurs en puissance, objectifs qui jouent un rôle particulièrement important dans la politique d'industrialisation en Afrique.

Dans aucun des pays de l'UDEAC ne sont réalisées les conditions préalables nécessaires à une participation anonyme des capitaux privés locaux aux sociétés les plus diverses. Il n'y a pas de marché des capitaux, on ne saurait songer pour l'instant à une bourse des valeurs, on ne connaît pas de fonds d'investissements lancés et gérés par des banques d'affaires. C'est justement cette dernière forme, le fonds d'investissements, qui nous paraît pourtant susceptible de mobiliser les capitaux privés locaux en vue de participations industrielles. Nous ne pouvons ici discuter de ce problème plus en détail. Qu'il nous soit toutefois permis de signaler que la création et la gestion d'un fonds d'investissements de ce genre pourrait être une activité toute trouvée pour la banque de développement commune de l'UDEAC citée plus haut. Au cas où celle-ci ne pourrait, pour quelque raison que ce soit, se voir confier cette tâche, on pourrait envisager de faire gérer ce fonds, sous le contrôle de la Banque Centrale, par l'une des grosses banques d'affaires représentées dans l'UDEAC. Il serait souhaitable d'examiner en détail dans quelle mesure un fonds d'investissements industriels qui, précisément au cours des années de démarrage, aurait, quant à son rendement, à supporter des risques relativement élevés, constituerait la forme appropriée à la collecte des capitaux d'épargne locaux. On peut néanmoins tenir pour certain que différentes sphères de la population africaine, surtout dans le commerce, disposent de fortunes relativement importantes, qui pourraient, par des conditions attrayantes, être utilisées au financement de l'industrie.

Un autre problème concerne l'encouragement aux investissements sous forme de crédits à long terme à de faibles taux d'intérêt. Pour la majorité des projets analysés, de telles mesures ne sont vraisemblablement pas nécessaires, car ils promettent une rentabilité suffisante (voir tableau 66). Certains d'entre eux, et parmi ceux-ci d'aussi importants que la verrerie, le complexe aciérie-laminier et l'usine de produits chimiques, ne devraient pourtant pouvoir être réalisés que si l'on trouve le moyen de réduire, d'une manière ou d'une autre, les frais qu'entraîne tout appel à des capitaux extérieurs.

Pour les raisons déjà citées, on ne peut ici répondre avec précision à la question de savoir dans quelle mesure il faudrait ré-

duire le montant des intérêts pour assurer la rentabilité de ces projets. On peut toutefois admettre avec quelque certitude qu'une baisse du taux de l'intérêt applicable aux capitaux extérieurs augmenterait à tel point la rentabilité des projets en question que ceux-ci prendraient de l'intérêt pour des investisseurs privés. Les organisations de financement nationales et internationales doivent garder le privilège de vérifier si, et dans quel cadre, les conditions relativement favorables qui sont actuellement applicables au financement des investissements d'infrastructure pourraient être étendues au financement industriel.

8.1.6. Intensification du rôle de l'agriculture

Les pays de l'UDEAC sont essentiellement des pays agricoles. Aussi tout progrès économique, même dans le domaine de l'industrie, est-il lié au progrès dans le secteur agricole. Celle-ci doit augmenter sa productivité pour pouvoir mettre du personnel à la disposition de l'industrie, elle doit s'orienter de plus en plus vers les produits du marché pour assurer l'approvisionnement des centres urbains et industriels en pleine croissance, et améliorer la qualité des articles qu'elle met en vente afin que les travailleurs de l'industrie puissent être mieux nourris.

A côté de ces considérations générales, trois questions prennent, dans le cadre de la présente étude, une importance toute particulière:

- 1) la sujétion où se trouve la production industrielle vis-à-vis du pouvoir d'achat de larges couches de la population, surtout des couches rurales;
- 2) la sujétion où se trouve la production industrielle vis-à-vis des disponibilités en matières premières d'origine agricole;
- 3) les dispositions de l'agriculture à employer les moyens de production modernes que peut lui fournir l'industrie.

Sur 1): Les revenus monétaires de larges couches de la population de l'UDEAC sont, dans une large mesure, déterminés par la situation des cultures industrielles (café, coton, cacao, hévéa, arachides, bananes, etc.), et des autres activités du secteur primaire intégrées dans l'économie monétaire (élevage, exploitation forestière, etc.). Aussi le développement industriel ne mène-t-il au succès que si, dans le secteur primaire, le revenu monétaire croît simultanément.

Cette sujétion a déjà maintes fois montré les répercussions négatives qu'elle peut avoir, quand de mauvaises récoltes ou une baisse des prix des produits agricoles d'exportation ont conduit à une baisse du pouvoir d'achat des masses et, partant, à une récession de la demande en produits industriels. Aussi toutes mesures en vue de stabiliser et d'améliorer les revenus monétaires du secteur primaire, que ce soit par l'intermédiaire des cultures industrielles existantes ou grâce à une diversification de la structure de la production, est-elle de la plus grande importance pour le développement industriel.

Sur 2): Le développement industriel doit, si possible, être basé sur les ressources naturelles des pays intéressés. Il en relève, et ce n'est pas le moins important, la transformation industrielle des matières premières du secteur primaire. A ces industries de transformation appartiennent d'une part les industries alimentaires, d'autre part les industries de transformation d'autres secteurs, qui utilisent des matières premières végétales et animales, à savoir les industries textile, du bois, du papier, du cuir, des oléagineux, les industries chimiques et parachimiques, etc. Aussi le développement de la production dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et des forêts, tel qu'envisagé par les plans des différents pays, est-il d'une importance toute particulière pour l'industrie.

Il a été question au chapitre 1 des produits agricoles, de l'élevage, de la pêche, et des produits forestiers les plus importants. La majeure partie de la production du secteur primaire ne sert cependant pas en premier lieu à approvisionner l'industrie locale en matières premières, mais, abstraction faite de l'auto-consommation de l'économie de subsistance, on l'exporte sous forme de matière première ou après une légère préparation. On pourrait pourtant élargir, dans de nombreux cas, les sources d'approvisionnement en matières premières des industries de l'UDEAC, en diversifiant la production agricole et en améliorant la qualité des produits agricoles. A toute entreprise se pose en effet la question des possibilités locales d'approvisionnement en tant que problème des fournitures suffisantes et régulières de matières premières de qualité déterminée. Au cas où elles ne sont pas assurées de pouvoir se procurer des matières premières locales de la qualité désirée, il n'est pas rare que les entreprises transformatrices se rabattent sur les matières premières d'importation, au moins tant qu'elles n'ont pas mis elles-mêmes sur pied une base locale d'approvisionnement en matières premières. Aussi les efforts faits en vue d'augmenter la production agricole et aussi la production dans d'autres domaines du secteur primaire, doivent-ils dans la mesure où l'on envisage de traiter celle-ci industriellement, être accompagnés d'efforts en vue de mettre sur le marché un produit exploitable et susceptible d'être traité.

Ceci s'applique aussi naturellement aux cultures à lancer pour élargir l'offre en matières premières agricoles. Aussi faudrait-il parvenir assez rapidement à un accord entre les différents intérêts en présence, entre les services de l'agriculture d'une part, si tant est qu'il s'agisse de cultures qui doivent être diffusées par le paysannat local, et entre les transformateurs industriels éventuels d'autre part, par exemple sur le choix des variétés à mettre en culture ou sur l'introduction de nouvelles cultures. De leur côté, les services de l'agriculture devront fréquemment s'efforcer, si l'approvisionnement en matières premières doit être le fait de paysans africains, de mettre sur pied un encadrement considérable et d'organiser la commercialisation, surtout si l'on veut

que l'approvisionnement des entreprises en matières premières soit réellement assuré. Il ne faudrait pas oublier que le geste effectué par certaines entreprises industrielles modernes et qui consiste à se créer une base d'approvisionnement en matières premières, en exploitant elles-mêmes des plantations par exemple, en vue d'assurer l'approvisionnement de l'entreprise, est une chose nécessaire; ceci conduit toutefois à retirer aux exploitations agricoles locales le bénéfice des consultations et des soins donnés par les services du paysannat, et partant, à leur ôter toute possibilité de développement moderne.

En ce qui concerne les projets industriels en cours de réalisation dans l'UDEAC, de même que les projets envisagés dans la présente étude, leurs besoins en matières premières agricoles ont été chiffrés au chapitre 7. On devra respecter le calendrier des réalisations prévues dans le domaine agricole, sous peine de retarder le développement industriel. On reviendra plus spécialement ici sur les besoins dont la satisfaction conditionne la réalisation des projets industriels nouveaux, envisagés dans la présente étude: conserverie de tomate, production de jus de fruits, fabrication de malt.

Malgré les conclusions assez pessimistes auxquelles on arrive à l'issue d'un premier calcul de rentabilité relatif à une éventuelle préparation dans l'UDEAC de concentré de tomates et de jus de fruits concentrés, il subsiste tellement d'inconnues touchant les conditions d'approvisionnement et le coût des matières premières que l'on ne peut vraiment pas affirmer, dès maintenant, si la fabrication de ces produits est possible ou non. Il est donc indispensable de poursuivre et d'intensifier les études agronomiques et les essais de production en cours, ainsi que de les multiplier dans d'autres régions, pour posséder des éléments de jugement suffisants. C'est un domaine où l'on peut être fixé dans un temps relativement limité, à condition d'engager avec décision les dépenses nécessaires.

En plusieurs points de l'intérieur, régions du Logone au Nord-Cameroun, polders du Tchad, les études poursuivies sur les légumes et fruits paraissent pouvoir être couplées avec celles poursuivies sur les céréales, et sans doute financées conjointement. Des essais de culture du blé et de l'orge sont prévues ou déjà en cours dans ces régions. Au Tchad, où on cultive actuellement de l'orge dans le B.E.T., on pourrait également étendre la culture de l'orge au Kanem et à l'ouaddai. L'orge intéresse tout particulièrement le projet de malterie étudié au chapitre 6. Ce projet présenterait pour les pays de l'UDEAC un intérêt fortement accru, s'il pouvait traiter un produit agricole d'origine locale, au lieu d'opérer sur de l'orge d'importation.

Aussi est-il souhaitable de s'efforcer, pour ces divers produits, d'entreprendre des recherches suffisantes pour qu'on puisse savoir si l'on pourrait cultiver des variétés susceptibles de fournir des matières premières de la qualité désirée, si l'on pourrait mettre à la disposition des usines le tonnage nécessaire et, dans l'affirmative, à quelles conditions. C'est seulement alors que l'on pourra serrer de plus près le bilan des projets industriels. Il est fort possible qu'en comprimant

les dépenses relatives à d'autres postes du compte d'exploitation, et grâce à un meilleur étalement des campagnes de récolte des fruits et légumes, ces opérations apparaissent finalement comme suffisamment rentables pour attirer les investissements.

Par ailleurs, de nombreux projets industriels en cours de réalisation, dont les besoins en matières premières d'origine agricole ont été exposés au chapitre 7, souffriraient sans doute de retards importants, si les programmes agricoles prévus dans les plans de développement n'étaient pas exécutés en temps voulu.

Sur 3): D'une importance particulière pour l'industrialisation dans l'UDEAC sont enfin les dispositions de l'agriculture à employer les moyens de production modernes que peut lui fournir l'industrie.

Parmi les projets industriels dont la présente étude recommande la réalisation, le projet de fabrication d'engrais intéresse l'agriculture, non plus en tant que fournisseur de matières premières mais, au contraire, en tant qu'acheteur de produits. Il s'apparente de ce fait à celui concernant la fabrication des produits phytosanitaires en cours de réalisation à Douala.

L'utilité de tous ces produits commence à être connue des ruraux et l'exemple du Cameroun, mais aussi celui d'autres pays de l'UDEAC au cours de ces dernières années, sont particulièrement probants. Il n'en demeure pas moins que l'attribution de subventions instaurée pour soutenir l'effort de démonstration entrepris auprès des cultivateurs et planteurs individuels, doit progressivement cesser, le supplément de récoltes obtenu devant peu à peu couvrir l'achat des engrais et produits de traitement.

Il est toutefois indispensable de maintenir alors, et si possible de renforcer, l'encadrement des populations rurales pour soutenir, prolonger et amplifier l'effort de modernisation des méthodes culturales, au nombre desquelles la pratique régulière de la fumure minérale paraît particulièrement bénéfique. Autrement, d'un part un recul ou même la stagnation de la consommation des engrais à son niveau actuel rendrait caduc le projet industriel envisagé dans la présente étude, d'autre part, une augmentation de la production des cultures en question, surtout des cultures industrielles, serait alors difficile à atteindre.

8.2. MESURES SUR LE PLAN HUMAIN

Selon l'analyse effectuée au chapitre 1, la situation du marché du travail de l'UDEAC se présente comme suit:

- En dehors des manoeuvres et de la main-d'oeuvre spécialisée, il existe une pénurie sensible dans toutes les catégories de personnel qualifié, mais surtout de personnel dirigeant (agents de maîtrise, techniciens, cadres moyens et personnel de direction). Les besoins en personnel expatrié ne résultent pas seulement de la

nécessité où l'on se trouve de combler les vides des besoins en main-d'oeuvre, mais aussi de la nécessité d'encadrer assez fortement le personnel local.

- D'une part, les besoins en main-d'oeuvre qualifiée augmenteront nettement dans les prochaines années, d'autre part, tous les pays de l'UDEAC s'efforcent de couvrir leurs besoins en personnel qualifié, en formant eux-mêmes leurs propres éléments. Les plans de développement prévoient en effet que, d'ici 1970, la couverture de leurs besoins respectifs en ouvriers qualifiés sera, dans une large mesure, assurée par les moyens locaux; pour les différents groupes de personnel dirigeant, tous les pays de cette zone dépendront encore du personnel expatrié, jusqu'en 1975 et même au-delà.

Le remplacement du personnel expatrié par des éléments locaux, et ce non seulement à l'échelon de l'exécution, mais aussi aux différents niveaux du personnel dirigeant, est un précepte essentiel de la politique économique des gouvernements. Dans un assez nombreux cas, le rendement et la rentabilité des projets industriels devraient, semble-t-il, dépendre des frais de main-d'oeuvre dont le volume est essentiellement conditionné par la part relativement élevée des salaires versés et prestations supplémentaires accordées au personnel expatrié. Les propositions de projets présentées dans le cadre de cette étude en apporteront la preuve. Pour trois seulement des 18 projets proposés, les frais de la main-d'oeuvre représentent moins de 10% des frais d'exploitation, pour six d'entre eux, ils représentent de 10% à 20% de ceux-ci, et pour 9 projets, soit pour la moitié d'entre eux, ils sont supérieurs à 20% des frais d'exploitation (et atteignent au maximum environ 49% de ceux-ci). La part du coût du personnel expatrié n'est que dans quelques rares cas nettement inférieure à la moitié du total des charges salariales; elle est, dans la majorité des cas, de l'ordre de la moitié et atteint, dans une série de cas, des 2/3 aux 3/4 du total des charges salariales.

Le coût du personnel expatrié se compose de salaires de base relativement élevés et de nombreux avantages sociaux supplémentaires qui sont à la charge de l'employeur, à savoir prestations obligatoires ou volontaires, mais qui, dans la majorité des cas, sont des prestations habituelles. La majoration qui frappe le salaire de base du fait des prestations supplémentaires servies par l'entreprise s'élève, pour le personnel expatrié, à un chiffre compris entre 70 et 100% du salaire de base. Pour le personnel local, par contre, les prestations supplémentaires, obligatoires et volontaires, sont beaucoup moins nombreuses; la majoration forfaitaire qui frappe le salaire de base du fait de ces prestations doit osciller entre 20 et 35%, ce pourquoi il faut tenir compte de ce qu'il s'agit d'échelons hiérarchiques différents.

L'on peut pourtant constater que, dans la mesure où certains postes peuvent en pratique être occupés alternativement par du personnel local et du personnel expatrié, le coût pour le personnel expatrié représente plusieurs fois le coût du personnel local. Comme exposé au chapitre 5 (voir à ce sujet le paragraphe 5.1.3.), les dépenses

que doit faire l'entreprise pour le personnel expatrié, représentent suivant les pays et les catégories professionnelles de 4 à 8 fois les dépenses faites pour le personnel local. Le remplacement du personnel expatrié par du personnel local aura donc la tendance, dans toute une série de cas, d'améliorer le rendement et la rentabilité de l'entreprise, tout en tenant compte des différences de productivité de ces diverses catégories de salaires. Eu égard au manque de main-d'oeuvre qualifiée, la condition du remplacement, dans l'UDEAC, du personnel expatrié par du personnel local, est la formation de main-d'oeuvre locale aux divers échelons.

Depuis le début de l'industrialisation, tant les services gouvernementaux que l'industrie elle-même se sont préoccupés de la formation de main-d'oeuvre destinée aux professions industrielles et commerciales. Pourtant, faute de personnel enseignant et de moyens financiers et faute de coordination entre les différents intérêts en présence, ces efforts ont été souvent insuffisants et couronnés de peu de succès. Aussi les plans de développement établis dans les différents pays de l'UDEAC cherchent-ils à tirer des leçons du passé et à adapter la formation technique et professionnelle aux besoins et aux conditions économiques et sociales des différents pays, ainsi qu'aux nécessités de leur développement futur.

Les expériences faites sur le plan de la formation technique et professionnelle dans tous les pays de l'UDEAC font apparaître qu'il ne suffit pas d'élever des centres de formation pour que la formation de la main-d'oeuvre soit couronnée de succès, mais que celle-ci implique la solution de problèmes d'orientation générale de l'enseignement, la fixation de centres de gravité dans les différents niveaux et systèmes de formation, l'adaptation des méthodes de formation aux exigences africaines et le règlement d'autres problèmes structurels analogues. Aussi, dans ce qui va suivre, traiterons-nous rapidement des points les plus importants de cet ensemble de questions. En tant que mesures d'accompagnement relatives à la formation technique et professionnelle, nous formulerons les recommandations suivantes, qui ont déjà été incorporées dans les programmes concrets de certains pays:

- a) Axer plus fortement l'enseignement général, tant l'enseignement primaire que l'enseignement secondaire, sur les caractéristiques et les besoins des pays de l'UDEAC.

Comme le Cameroun a été le premier à le faire, il paraît souhaitable dans d'autres pays aussi, d'axer assez fortement l'enseignement primaire sur les besoins de la population rurale. Ce changement d'orientation devrait impliquer également la connaissance du travail de l'artisanat rural.

b) Augmenter la productivité de l'enseignement primaire et secondaire.

Dans plusieurs pays, le pourcentage des élèves sortants qui ont atteint le but final de la classe considérée, est relativement faible. L'amélioration de l'enseignement général libérerait l'enseignement technique ou professionnel proprement dit des matières d'enseignement général.

c) Mettre plus fortement l'accent sur l'enseignement technique vis-à-vis de l'instruction générale; et, dans l'enseignement technique, sur la formation industrielle vis-à-vis de la formation commerciale. A tous les échelons de la formation technique et professionnelle, on devrait donner plus d'importance à la formation pratique qu'à la formation théorique.

Il n'est pas rare que l'économie se plaigne du manque de connaissances technologiques pratiques et de la méconnaissance du monde du travail des élèves sortants des écoles techniques. Ceci contribue sans aucun doute au peu d'attrait que présente une activité dans le secteur privé, aux difficultés d'adaptation rencontrées dans la profession, ainsi qu'aux fluctuations assez considérables de la main-d'oeuvre. Comme seule la connaissance pratique du métier peut permettre la fertilisation mutuelle de la formation scolaire et de l'activité pratique, il paraît extrêmement souhaitable de recommander, tant pour la formation donnée dans les collèges techniques que pour celle des lycées techniques, l'exécution de stages dans l'industrie pendant la période même du cycle de formation et non point seulement à la fin de la formation scolaire, comme on l'a, partiellement, proposé pour les cycles qui permettent d'obtenir le C.A.P. Nous proposons de même que soient institués des stages dans l'industrie pour les étudiants qui peuvent devenir cadres supérieurs, étant donné que ceux-ci n'ont souvent pas le moindre contact avec la vie économique et ignorent tout de celle-ci, et spécialement de la pratique industrielle.

d) Encourager la coopération entre le secteur privé ainsi que les autorités ministérielles compétentes et les écoles.

Une étroite coopération permettrait non seulement d'adapter objectivement la formation aux besoins de l'économie, mais aussi de développer plus judicieusement et d'exploiter dans de meilleures conditions les ressources économiques nationales. Souvent déjà les cours des centres de formation professionnelle sont organisés en coopération avec le secteur privé; cette coopération devrait cependant s'étendre également à la planification des besoins en personnel dirigeant. Au-delà de cette planification des besoins l'on devrait permettre au secteur privé de concourir plus profondément, à tous les stades et sur tous les plans, à la formation technique et professionnelle.

- e) Mettre au point, pour les cours théoriques et pratiques donnés dans les entreprises, les stages dans l'industrie, etc., des objectifs et des programmes de formation plus précis.

En raison du développement souvent insuffisant de la formation technique et professionnelle, il n'était pas rare que le secteur privé forme lui-même son personnel. Il n'était pas rare que le manque de personnel jouissant d'une formation pédagogique, le peu de fidélité de la main-d'oeuvre ainsi formée à son entreprise, une impression générale d'insécurité - le plus souvent due à des causes politiques -, etc. aient eu pour effet que les dépenses engagées pour assurer la formation à l'intérieur des entreprises étaient modestes, tandis que cette formation elle-même était insuffisante et restait souvent limitée à quelques tours de main.

Quant à la formation de personnel, il serait nécessaire que le secteur privé se départisse de son attitude parfois réservée. Pour toutes les formes de formation données à l'intérieur des entreprises, formation professionnelle ou formation accélérée d'agents de maîtrise, de cadres moyens et de personnel de direction grâce à des programmes d'études et à des stages de perfectionnement, il est indispensable d'avoir des objectifs et des programmes de formation précis, qui doivent les uns et les autres être mis au point en collaboration avec les ministères et les autorités scolaires compétentes.

- f) Renforcer la coopération régionale à l'intérieur de l'UDEAC, tant dans le secteur privé que chez les autorités gouvernementales compétentes. On devrait développer l'ouverture en commun de centres de formation.

Une telle tendance se manifeste déjà dans le secteur privé, par exemple sous la forme d'écoles propres à certaines entreprises, comme celles de la S.E.E.E., de la COTONFRAN ou similaires, ou à certains groupes de sociétés, comme celles des compagnies aériennes (à Douala et à Pointe-Noire) et des sociétés pétrolières (à Brazzaville). Il faudrait encourager l'ouverture, dans d'autres branches professionnelles, de nouvelles institutions de ce genre, ce pour quoi tant les chambres consulaires que les groupements professionnels pourraient être le répondant de tels projets. On pourrait alors compenser les charges financières qui en résulteraient, en accordant à ceux-ci des avantages fiscaux et autres. De la même manière, une coopération plus étroite est souhaitable à l'intérieur de l'UDEAC - on y tend aussi déjà - sur le plan de l'enseignement public, technique et professionnel. On pourra, ce faisant, exploiter de façon plus économique les possibilités de formation existantes et futures, étant donné que, pour la formation technique et professionnelle que bien des plans de développement prévoient de pousser, peuvent apparaître éventuellement des goulots d'étranglement dans les institutions de formation.

Dans l'UDEAC, la promotion du potentiel local en chefs d'entreprise constitue un problème spécial. Considérée sous l'angle historique, la naissance d'une classe de chefs d'entreprise dépend d'une série de facteurs économiques et sociaux, ainsi que de facteurs psychologiques. Aussi ne peut-on susciter dans l'UDEAC l'apparition d'une classe locale de chefs d'entreprise qu'au moyen d'une série coordonnée de mesures diverses, parmi lesquelles la formation spécialisée joue, sans aucun doute, un rôle important.

Parmi les mesures destinées à promouvoir des chefs d'entreprise locaux, il convient de distinguer celles qui visent au perfectionnement des chefs des entreprises existantes et celles qui ont pour but d'éveiller les talents de chef d'entreprise. Pour les chefs des entreprises existantes - on trouve des chefs d'entreprise africains surtout dans le commerce et dans les transports, mais seulement ici ou là dans l'industrie -, il paraît souhaitable de créer des services de consultation sur les problèmes d'exploitation, des séminaires spéciaux pour chefs d'entreprise et d'autres possibilités d'enseignement analogues.

On pourrait s'efforcer, dans le cadre de la formation technique, d'encourager les talents de chef d'entreprise en modifiant et en complétant les programmes d'études de façon appropriée, grâce à des volontariats spéciaux à l'échelon directorial dans les entreprises modernes et grâce à des stages dans l'industrie.

Les pays de l'UDEAC n'ont jusqu'ici aucune expérience notable des différentes formes et des possibilités de formation et d'encouragement des talents des chefs d'entreprise; dans les autres Etats africains, toutes les tentatives de cet ordre doivent également en être restées à l'état embryonnaire. Aussi proposons-nous d'entreprendre une enquête en vue de collationner et d'exploiter les résultats des expériences faites dans d'autres pays.

8.3. MESURES ET RECOMMANDATIONS DIVERSES

8.3.1. Harmonisation des Codes des Investissements, du régime douanier et de la fiscalité

Le traité de l'UDEAC a harmonisé les prescriptions les plus importantes des Codes des Investissements et le régime douanier des pays membres. Jusqu'à nouvel ordre, il ne paraît pas particulièrement urgent de faire de nouveaux efforts dans ce domaine. Par contre, il paraît opportun de tendre vers une harmonisation plus complète de la fiscalité interne (impôts sur les bénéfices, etc.). Le but de ces efforts devrait consister à tendre vers un équilibre aussi large que possible dans l'imposition des activités industrielles dans les différents pays de la Communauté.

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que les entreprises établies sur place soient l'objet d'une discrimination vis-à-vis des entreprises nouvelles. Dans cette perspective, il faut tendre à ce que les règlements d'importation relatifs aux machines et aux pièces de rechange, aux matières premières et aux semi-produits, ainsi que les conditions d'acquisition des carburants destinés aux groupes électrogènes des entreprises, assurent une égalité de traitement aussi large que possible.

8.3.2. Politique commerciale vis-à-vis des pays limitrophes

A ses frontières Est et Ouest, l'UDEAC se voit en présence de grands pays dont la population et la puissance économique sont nettement plus grandes que les siennes. C'est pourquoi la fondation de l'Union trouve en grande partie sa justification dans le désir et la nécessité où elle se trouve de regrouper ses propres forces face à ses puissants voisins. Ce processus de renforcement à l'intérieur implique nécessairement, au moins pendant une certaine période de transition, une certaine protection et un certain isolement vis-à-vis de l'extérieur.

Le commerce des pays de l'UDEAC avec la Nigeria et le Congo/Kinshasa est relativement faible et reste loin en arrière du commerce avec l'Outre-Mer. Il a de plus décliné au cours des dernières années, par suite des difficultés politiques survenues au Congo/Kinshasa et du fait que le Cameroun Occidental est sorti de la sphère économique nigérienne. Pour certaines régions de l'UDEAC, ces relations atteignent néanmoins une importance qu'il ne faut pas sous-estimer; elles dépassent très certainement de beaucoup les chiffres des statistiques officielles du commerce extérieur.

Il ne saurait nous appartenir de présenter ici des propositions détaillées sur la politique commerciale que doivent pratiquer les pays de l'UDEAC vis-à-vis des Etats voisins. Nous avons du moins la possibilité d'attirer l'attention sur l'importance de cette question. Bien que l'on ne puisse contester le bien-fondé de cet isolement vis-à-vis de l'extérieur, il ne faudrait pas oublier tout à fait les possibilités qu'offrirait le commerce avec les pays voisins. La Nigeria et le Congo/Kinshasa ont en vente une série de produits industriels que l'UDEAC se procure jusqu'ici de l'Outre-Mer. Il convient de vérifier dans quelle mesure on pourrait, dans ce cadre, intensifier les importations en provenance de ces deux pays, afin, ce faisant, d'ouvrir de nouveaux débouchés aux entreprises de l'UDEAC qui souffrent fréquemment de surcapacité. Ceci s'applique avant tout aux entreprises du Sud-Ouest-Cameroun et du secteur Pointe-Noire - Brazzaville. En dépit des incertitudes de la politique monétaire du Congo/Kinshasa, il devrait y avoir des moyens, grâce à des comptes de clearing par exemple, de développer le commerce, au moins pour certains produits bien définis et jusqu'à certaines quantités. Qu'il nous soit permis de citer, à titre d'exemple, les exportations de viande du Tchad vers le Congo/Kinshasa, qui se sont presque complètement éteintes au cours des dernières années, ce qui restreint les possibilités de développement d'une branche de l'économie particulièrement importante pour le Tchad.

On devrait pouvoir réaliser plus rapidement certains des projets analysés dans le présent rapport, et spécialement le projet de complexe chimique, si l'on arrivait à écouler dans les pays voisins une partie de la production.

8.3.3. Recherches et études

Sur bon nombre de points précis, les analyses de la présente étude ont pu s'appuyer sur des travaux et recherches antérieurs. Il ne faut cependant pas s'étonner si l'on n'a pu, sur de nombreux points, combler les lacunes existantes. En dépit de l'importance que les gouvernements accordent au développement industriel de leurs pays respectifs, on est en effet dépourvu, dans une large mesure, d'études systématiques et continues sur toutes les questions qui s'y rapportent.

Comme nous l'avons déjà dit au paragraphe 8.1.5., nous recommandons la création de services de promotion industrielle. A ces services devrait incomber l'observation permanente des conditions préalables du développement industriel et de ses possibilités. Parmi la masse des problèmes à résoudre, nous saisissons ici au passage, sans prétendre être complets, un petit nombre de problèmes dont l'étude nous paraît primordiale. A ce sujet, nous prions le lecteur de se reporter également aux recommandations formulées dans les paragraphes précédents du présent chapitre et aux dossiers des projets du chapitre 6.

Intensification de la recherche dans le domaine minéral

L'absence de connaissances suffisantes de la localisation et de la puissance des gîtes de minéraux non-métalliques est de nature à faire obstacle à la création de certaines activités industrielles auxquelles l'UDEAC peut fournir par ailleurs des débouchés suffisants. Le tableau du chapitre 7 fait apparaître des besoins en: calcaire, argile, silice, kaolin, feldspath, dolomie, etc. pour des tonnages quelquefois importants. On a la conviction que ces matériaux peuvent être trouvés sur place en UDEAC. Toutefois, à part les recherches concernant l'argile et le calcaire nécessaires aux cimenteries de Figuil (Nord Cameroun), d'Owendo au Gabon et de Loutété au Congo/B, ainsi que le sable de verrerie près de Douala, il ne semble pas qu'un effort plus général pour découvrir et inventorier les gisements de minéraux non-métalliques ait été fait ou soit même envisagé. Pourtant une étude faite en 1963 par la Société Française de Céramique concluait à la nécessité d'entreprendre dès à présent cette tâche de façon à disposer en temps voulu des connaissances nécessaires dans ce domaine en vue de pouvoir répondre aux besoins des futures industries. Cette recommandation n'a malheureusement été suivie que dans peu de cas. Il nous semble donc nécessaire de la répéter avec insistance.

Utilisation du gaz naturel

Il existe plusieurs plans visant à utiliser les gisements de gaz naturel de l'UDEAC de façon plus poussée qu'il n'a été fait jusqu'à présent. Néanmoins, on manque jusqu'ici d'informations suffisantes sur toutes les questions qui s'y rapportent, en particulier sur les possibilités d'emploi du gaz pour alimenter une industrie chimique. Aussi recommandons-nous d'étudier ces problèmes. Comme les trois Etats du littoral disposent tous de gisements de gaz naturel, il est souhaitable de mettre au point une politique coordonnée dans ce domaine.

Le problème des emballages

Bien que plusieurs projets industriels¹⁾ envisagés par la présente étude tendent à résoudre en partie le problème que pose à la plupart des industries de l'UDEAC leur approvisionnement en emballages, il paraît nécessaire - ce que ne permettait pas le temps alloué à la présente étude - de se pencher très attentivement sur ce vaste domaine. Le coût des emballages, actuellement importés pour la plupart, grève fortement les prix de revient industriels surtout quand il s'agit de boîtages volumineux qu'on ne peut aplatir. Les emballages actuellement fabriqués sur place exercent également une forte incidence sur les prix de vente et des améliorations sont à rechercher. Enfin le sort d'industries nouvelles, comme celles de conserverie par exemple, dépend en grande partie d'une solution à trouver pour leur fournir des emballages adéquats à un prix modéré. Il faut tenir compte à ce moment-là des possibilités de substitution de certains matériaux à d'autres, ce qui met en jeu des facteurs non strictement économiques; d'ordre technique et sanitaire par exemple. La distribution du concentré de tomate sous sachet en plastique au lieu d'utiliser la traditionnelle boîte métallique très coûteuse en est un exemple.

Tout en conservant le même matériau il peut se poser un problème d'allègement de l'emballage (et de son prix) en vue de substituer la vente "emballage perdu" à celle en "emballages consignés". On peut dans ce domaine citer aussi un exemple: les fûts lourds, partiellement fabriqués en UDEAC (Pointe-Noire), ne peuvent convenir à la livraison des produits phytosanitaires préparés par la future usine de Douala. S'agissant de produits toxiques et corrosifs, on doit en effet utiliser des emballages métalliques légers non récupérables. Pour le moment le problème reste entier et l'on envisage d'importer d'Europe ces emballages en les utilisant comme containers. Finalement, qu'il s'agisse du bois, du plastique, des papiers et cartons, du textile, du métal ou du verre, etc. L'industrie locale des emballages doit pouvoir répondre aux besoins commerciaux industriels ou agricoles pour les produits destinés au marché intérieur des pays de l'UDEAC comme pour ceux d'exportation.

Encore faut-il connaître l'étendue de ces besoins et leur évolution prévisible. Ce n'est pas tellement facile dans un domaine où la concurrence entre matériaux sévit intensément et où se manifeste une tendance à la percellisation poussée d'ailleurs souhaitable dans les pays à faible revenu individuel à la condition qu'elle ne pèse pas exagérément sur les prix. C'est dire qu'il y a dans ce domaine des emballages matière à étude, non seulement en vue de promouvoir l'industrie locale de l'emballage ce qui est tout à fait souhaitable, mais surtout dans le but de parer à la menace que peut constituer pour certaines industries ce goulot d'étranglement et d'alléger ce poste de leurs charges d'exploitation.

1) Projets de fabrication des boîtes à conserves, bouchons-couronne, bouteillerie, sacherie de papier

REMARQUE FINALE

Les analyses de projet qui constituent le chapitre 6 du présent rapport, font apparaître une série de possibilités prometteuses pour le développement industriel de l'UDEAC. Néanmoins, l'on n'y propose pas l'exécution de grands projets spectaculaires qui créent d'un seul coup des milliers de nouveaux emplois et modifient foncièrement l'économie de l'UDEAC. Aussi le lecteur pourra-t-il être tenté de considérer les résultats de cette étude comme relativement modestes.

Comparée aux grands pays d'Asie et d'Amérique du Sud, l'UDEAC est une zone économique de dimensions modestes. La pression qui résulte des problèmes d'économie politique qui n'y ont pas été résolus, de l'approvisionnement de la masse des consommateurs en articles de première nécessité et de l'accroissement de la population, est infiniment plus faible que dans d'autres régions du monde. Aussi faut-il considérer comme un avantage le fait que, dans l'UDEAC, des progrès puissent être faits grâce à des projets relativement modestes.

En tenant compte du fait que, dans la présente étude, n'ont été traités que certains secteurs du développement industriel, les auteurs du rapport sont d'avis que pour une zone économique de l'importance de l'UDEAC l'ouverture de peut-être 15 nouvelles entreprises industrielles donnant une valeur ajoutée de 2 à 3 milliards de F.CFA, pourrait être considérée comme un succès que l'on ne saurait sous-estimer, même si l'on ne créait ainsi qu'environ 2 000 emplois supplémentaires. L'expérience a montré à maintes reprises que les grands projets impliquent souvent de gros risques économiques et sociaux, et qu'ils n'ont souvent qu'un effet limité sur l'économie des pays considérés. Dans l'UDEAC par contre, on a aujourd'hui encore la chance de pouvoir créer progressivement les conditions préalables à une croissance harmonieuse de l'industrie.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages concernant l'ensemble de l'UDEAC

- | | |
|---|---|
| Agence Transéquatoriale des Communications (ATEC) | L'Agence Transéquatoriale des Communications 1960 - 1965 |
| Anguilé, André G. et David, Jacques E. | L'Afrique sans Frontières, Société des Editions Paul Bory, Monaco, 1965 |
| Associations Interprofessionnelles de l'UDEAC | Etude comparative des régimes fiscaux applicables au Cameroun, au Congo/B et au Tchad Rapport des associations interprofessionnelles de l'UDEAC, Brazzaville, 17.18. 5. 1966 |
| Banque Centrale des Etats de l'Afrique Equatoriale et du Cameroun | Etudes et Statistiques, Bulletin mensuel |
| Berchem, Rütger und Havemann, H.A. | Bericht über das Inter-Regional Symposium on Industrial Project Evaluation, Forschungsinstitut für Internationale Technische Zusammenarbeit an der Rheinisch-Westfälischen Technischen Hochschule, Aachen, 1965 |
| Bertieaux, Raymond | Aspects de l'industrialisation en Afrique Centrale Institut des Relations Internationales, Bruxelles, 1953 |
| Communauté Economique Européenne Direction Générale du Développement de l'Outre-Mer, Direction des Etudes de Développement | Codes des Investissements des E.A.M.A., août 1965 |
| Communauté Economique Européenne Fonds Européen de Développement | 1. F.E.D., Situation bimestrielle des projets en exécution au 31 décembre 1965, Situation des projets du 2. F.E.D. en exécution au 31 décembre 1965 |
| Compagnie Générale de Transports en Afrique Equatoriale (CGTA) | Tarifs Passagers et Marchandises, Brazzaville 1963 |
| Conférence des Chefs d'Etat de l'Afrique Equatoriale, Secrétariat Général | Le Commerce Extérieur de l'UDE (1960 - 1964) |

- Conférence des lignes de navigation desservant la C.O.A. Tarif de fret applicable aux transports côtiers, n° 14, 1.6. 1965, Paris 1965
Tarif des frets applicables au départ des ports français de la Mer du Nord, de la Manche et de l'Atlantique à destination de la Côte Occidentale d'Afrique, n° 18, 1.6. 1965, Paris 1965
- I.R.E.S. - Lovanium Lettre mensuelle, n° 5, 1966,
I.R.E.S. Université Lovanium, Kinshasa
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens Le Marché d'Afrique Equatoriale, 21ème années, n° 1042, octobre 1965
- MM. Maumon, Corpet, Ricou et Brenier La Coordination des Industries dans la Zone Union Douanière Equatoriale - Cameroun, 1965 (mission effectuée en mai - juin 1963)
- Nations Unies Rapport de la Mission de Coopération Economique de la CEA en Afrique du Centre, mars 1966
Processes and problems of industrialization in under-developed countries, New York, 1955
Recherche sur l'industrie chimique et sur celle des engrais en Afrique de l'Est
Elaboration de données concernant la planification
Conférence pour l'harmonisation des programmes de développement industriel en Afrique de l'Est, Lusaka, 27. 9.- 9.10. 1965
- Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale Bulletin des Statistiques Générales de l'UDEAC, Brazzaville
Journal Officiel de l'UDEAC, Bangui
- Voss, Harald Kooperation in Afrika. Das Beispiel Äquatorialafrikas
Verlag Weltarchiv GmbH, Hamburg 1965

Cameroun

- Bavey, I. La création et le développement de nouvelles industries au Cameroun, Yaoundé 1962
- Cameroons Development Corporation Reports and Accounts, Victoria, 1965
- Chambre de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts du Cameroun Le Cameroun Agricole, Pastoral et Forestier, Revue mensuelle, Yaoundé
- Oursin, Thomas Kamerun als Wirtschaftspartner, Köln 1964
- République Fédérale du Cameroun/SEDES La population du Cameroun occidental Principaux résultats de l'enquête démographique du Cameroun Occidental de 1964
- République Fédérale du Cameroun Ministère des Finances, du Plan et de l'Equipement Données essentielles de l'économie de la République Fédérale du Cameroun, Comptes économiques 1959, 1962/63, 1963/64
- République Fédérale du Cameroun Service de la Statistique Générale Bulletin Mensuel
- République Fédérale du Cameroun Annuaire national, Yaoundé, 1964
- République Fédérale du Cameroun, Ministère des Finances et du Plan Premier Plan Quinquennal de Développement Economique et Social, Yaoundé, 1961
- République Française, Ministère de la Coopération Economie et Plan de Développement: Cameroun, Paris, septembre 1965, Perspectives Offertes à la Céramique Industrielle (Cameroun), mars-avril 1963
- Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social (SEDES) Développement Industriel au Cameroun, Rapport Préliminaire 1964-1965, volumes I et II, Rapport sur les Possibilités de Développement Industriel du Cameroun, janvier 1960
- Syndicat des Industries du Cameroun (Syndustricam) Annuaire du Syndicat des Industriels au 1.2. 1964, Douala

Congo/Brazzaville

Agence Transéquatoriale des
Communications (ATEC)

Memento du Port de Pointe-Noire,
Direction du Port de Pointe-Noire,
Brazzaville, 1965

Banque Européenne d'Investissement,
Direction des Etudes

La République du Congo-Brazzaville:
Situation économique et perspec-
tives de développement, Bruxelles,
juin 1964

Conseil Economique et Social
(République du Congo/B)

Rapport annuel 1964, septembre 1965

Direction du Service National de
la Statistique, des Etudes Démog-
raphiques et Economiques

Annuaire Statistique (1958-1963)

Ministère de l'Education Nationale,
de la Culture et des Arts
Direction Générale de l'Enseignement

Bulletin d'Informations Scolaires
et Universitaires, n° 5, 1965,
L'Enseignement Technique et la
Formation professionnelle, année
scolaire 1964/65

Office National du Kouilou

Le barrage hydro-électrique du
Kouilou et le complexe industriel
de Pointe-Noire

République du Congo/Brazzaville

Comptes Economiques 1958, Minis-
tère de la Coopération, Paris,
mais 1962
Plan Interimaire de Développement
Economique et Social 1964-1968,
Travaux et installations préli-
minaires de l'aménagement hydro-
électrique du Kouilou, mars 1965

République Française,
Ministère de la Coopération

Economie et Plan de Développement;
République du Congo/Brazzaville,
Paris, 1965
Perspectives Offertes à la Cérami-
que Industrielle (Congo/B),
mars-avril 1963

Vennetier, Pierre

L'Urbanisation et ses Conséquences
au Congo/Brazzaville
"Les Cahiers d'Outre-Mer", T. XVI
(1963), p. 263-280

Gabon

Ministère de l'Economie Nationale
du Plan et des Mines
Commissariat au Plan

Comptes économiques, année 1963,
Plan de Développement Economique
et Social 1966-1970, Tomes I-III

République Française
Ministère de la Coopération

Economie et Plan de Développement-
République Gabonaise, Paris 1963,
Perspectives Offertes à la Céra-
mique Industrielle (Gabon), mars-
avril 1963

Service National de la Statistique

Recensement général des entreprises
de type moderne exerçant leur acti-
vité au Gabon, 2ème semestre 1964,
Libreville, novembre 1965,
Situation économique, financière
et sociale de la République Gabonaise
en 1964, suppl. n° 9 au Bulletin
Mensuel de Statistique, juin 1965

République Centrafricaine

Agence Transéquatoriale des
Communications (ATEC)

Port de Bangui, Compte rendu d'acti-
vité et de gestion 1964, Direction
du Port de Bangui

Banque Nationale de Développement
(RCA)

Rapport d'activité, 1er juillet
1963, 30 juin 1964

Helmschrott, H.

Wirtschaftlicher Aufbau in Afrika:
Die Zentralafrikanische Republik
als Wirtschaftspartner, Köln 1965

Chambre de Commerce et
d'Agriculture de Bangui

La République Centrafricaine,
Edition 1965

Compagnie d'Etudes Economiques
et de Gestion Industrielle/France

La Situation de l'Emploi en Ré-
publique Centrafricaine, Paris,
janvier 1966
La Situation de l'Emploi en Répub-
lique Centrafricaine - Tableaux -,
Paris, janvier 1966

Ministère de l'Economie
Nationale et de l'Action Rurale,
Direction de la Statistique

Annuaire Statistique de la Répub-
lique Centrafricaine,
Comptages Routiers, janvier 1965

République Française
Ministère de la Coopération

Economie et Plan de Développement
(République Centrafricaine), Paris,
mai 1963,
Perspectives Offertes à la Céramique Industrielle (Centrafricaine),
mars - avril 1963

Ministère de la Coopération/
SEDES-Paris

Mission de Planification en République Centrafricaine, Rapports:
Mines, Infrastructure, transports extérieurs, transports intérieurs,
Paris, décembre 1965

S.A. Saint Frères

Roselle: Projet d'usine en RCA,
Rapport de Mission, Paris, sept. 1963

Secrétariat d'Etat aux relations
avec les Etats de la Communauté
(République Centrafricaine)

Données de base sur la situation
démographique, avril 1961

Tchad

Banque Européenne d'Investissement

La République du Tchad: Situation
Economique fin 1964 et Perspectives
de Développement, Bruxelles, juin 1965

Helmschrott, H.

Tchad als Wirtschaftspartner, Köln 1964

Ministère de l'Economie et des
Transports

Bilan Economique Général 1959 - 1965
de la République du Tchad,
Rapport Annuel, année 1964

Ministère du Plan et de la Coopération
(République du Tchad)

Premier Plan Quinquennal de Développement
Economique et Social
1966-1970

Ministère des Travaux Publics
Direction des Mines

Les Ressources Minérales au Tchad,
décembre 1965

République Française
Ministère de la Coopération

Economie et Plan de Développement-
République du Tchad -, Paris, 1963
Perspectives Offertes à la Céramique Industrielle (Tchad), mars-
avril 1963

République du Tchad

Code Général des Impôts Directs
de la République du Tchad

Société d'Etudes pour le Développement
Economique et Social (SEDES)

La Situation Démographique au
Tchad - Résultats Provisoires de
l'Enquête Démographique, 1964

Service de la Statistique Générale

Bulletin Mensuel de Statistique
de la République du Tchad, avril 1965